




THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES



BULLETIN MONUMENTAL,

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

POUR SERVIR A LA CONFECTION D'UNE STATISTIQUE DES MONUMENTS DE LA FRANCE,

CLASSÉ CHRONOLOGIQUEMENT.

Tome 3e.

PAR MM. DE CAUMONT, de Caen; JOUANNET, de Bordeaux; SCHWEIGHAUSER, de Strasbourg; Bon. DE GAUJAL, de Limoges; l'abbé PAYSANT, de Caen; l'abbé AUDIERNE, de Périgueux; Bon. CHAUDRUC DE CRAZANNES, de Montauban; L. DE LA SAUSSAYE, de Blois; DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, de Poitiers; CAUVIN, du Mans; LAMBERT, de Bayeux; DE SAULCY, de Metz; HAZÉ, de Bourges; ANDRÉ, de Bressuire; MASSÉ, de Tours; DU CHALLAIS, de Beaugency; LE GLAY, de Lille; Mis. DE LA GRANGE, de Paris; VERGNAUD ROMAGNÉSI, d'Orléans; GRILLE DE BEUZELIN, de Paris; MASSIOU, de la Rochelle; JULES RENOUVIER, de Montpellier.

PUBLIÉ

PAR M. DE CAUMONT,
Membre correspondant de l'Institut de France.

Prix : 15 fr. franc de port.

CAEN. — A. HARDEL, SUCCESSEUR DE M. CHALOPIN.
PARIS. — DERACHE, RUE DU BOULOY, N°. 7.
ROUEN. — FRÈRE, QUAI DE PARIS.

1837.

BULLETIN
MONUMENTAL,

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

POUR SERVIR A LA CONFECTION D'UNE STATISTIQUE DES MONUMENTS DE LA FRANCE, CLASSÉS CHRONOLOGIQUEMENT,

Tome 3e.

PAR MM. DE CAUMONT, de Caen; JOUANNET, de Bordeaux; SCHWEIGHAUSER, de Strasbourg; B^on^. DE GAUJAL, de Limoges; l'Abbé PAYSANT, de Caen; l'Abbé AUDIERNE, de Périgueux; B^on^. CHAUDRUC DE CRAZANNES, de Montauban; L. DE LA SAUSSAYE, de Blois; DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, de Poitiers; CAUVIN, du Mans; LAMBERT, de Bayeux; DE SAULCY, de Metz; HAZÉ, de Bourges; ANDRÉ, de Bressuire; MASSÉ, de Tours; DU CHALLAIS, de Beaugency; LE GLAY, de Lille; Mis. DE LAGRANGE, de Paris; VERGNAUD ROMAGNÉSI, d'Orléans; GRILLE DE BEUZELIN, de Paris; MASSIOU, de La Rochelle; JULES RENOUVIER, de Montpellier.

PUBLIÉ

PAR M. DE CAUMONT,

Membre correspondant de l'Institut de France.

PRIX : 15 fr. franc de port.

CAEN. — A. HARDEL, SUCCESSEUR DE M. CHALOPIN.
PARIS. — LANCE, RUE DU BOULOY, N°. 7.
ROUEN. — FRÈRE, QUAI DE PARIS.
POITIERS.—SAURIN.

1837.

La société pour la conservation des monuments fondée il y a trois ans par M. de Caumont, correspondant de l'institut de France, se propose de faire le dénombrement complet des monuments français, de les classer dans un ordre chronologique et de publier des statistiques monumentales de chaque département dans un bulletin périodique. Elle fait tous ses efforts : 1°. Pour empêcher la destruction des anciens édifices et les dégradations qui résultent de restaurations mal entendues; 2°. Pour obtenir le dénombrement et la conservation des pièces manuscrites déposées dans les archives.

Le nombre des membres de la société est illimité, chacun d'eux doit payer une cotisation annuelle dont le *minimum* est de 10 francs, et le *maximum* de 100 francs. L'abonnement au bulletin est facultatif; le prix est de 15 francs.

Pour faire partie de la société, il faut adresser une demande à M. de Caumont, directeur, rue des Jacobins n°. 2, à Caen, ou à M. L. Gaugain, trésorier de la société, hôpital St.-Louis, et prendre l'engagement de payer 25 francs par année si l'on veut recevoir le bulletin, et 10 francs seulement si l'on ne désire point recevoir ce recueil.

Le conseil se réunit une fois par mois et prononce sur les admissions.

AVERTISSEMENT.

La société pour la conservation et la description des monuments historiques, poursuit avec zèle et avec succès l'honorable tâche qu'elle s'est imposée.

Dès la première année de son existence, elle a pu voter différentes allocations pour la restauration de plusieurs églises, du Poitou, du Maine, de la Sologne et de la Normandie; pour aider à créer plusieurs musées d'antiquités, dans les villes qui n'en avaient point encore, et pour racheter des monuments d'architecture ou de sculpture qui allaient être détruits.

Elle a, de plus, fourni des modèles d'architecture de différents siècles, aux architectes chargés de restaurer d'anciennes basiliques et qui ont reclamé ses conseils; MM. les inspecteurs de la société se sont même quelquefois transportés près des édifices en réparation, pour mieux en apprécier le style et guider plus sûrement les hommes qui les avaient consultés.

L'un des meilleurs moyens de protéger les monuments contre la destruction, est, comme la société l'a proclamé dès son origine (Bulletin monumental, 1er. volume, préface) d'en signaler l'existence, de les décrire; d'en dresser des catalogues méthodiques ; de publier enfin pour chaque province, pour chaque département, des *statistiques monumentales,* selon l'expression employée pour la première fois par M. de Caumont, et qui a fait fortune parmi les archéologues.

Mais pour que les statistiques monumentales

puissent se coordonner entre elles, de manière à former par la suite un grand ensemble, il faut que la même méthode préside à ces divers travaux ; que l'âge des monuments y soit apprécié d'après des données sûres, des principes arrêtés. Grâce aux importantes recherches, et au cours d'antiquités de M. de Caumont, l'étude des monuments est aujourd'hui une science toute nouvelle, remplie d'intérêt, fort simple dans ses principes, et susceptible pour ainsi dire d'une rigueur mathématique. Cet honorable membre a consenti à publier dans le 2e. volume du bulletin, un résumé de son histoire de l'architecture au moyen âge qui se trouve à présent sous les yeux de tous les membres de la société. Elle doit leur servir de guide dans leurs études, lever toutes les difficultés qui pouvaient encore les arrêter dans leurs explorations monumentales.

Nous donnerons dans le 3e. volume du Bulletin, l'indication du meilleur plan à suivre pour la rédaction des statistiques monumentales de province, de département ou d'arrondissement.

La marche étant ainsi tracée, la société a lieu d'espérer que désormais chacun de ses membres voudra concourir à l'exécution du grand et beau travail qu'elle a conçu : entreprise vraiment nationale, puisqu'elle doit signaler à l'attention du public les monuments qui méritent d'exciter son intérêt et sa sollicitude, les mettre sous la sauve-garde des amis des arts et des autorités locales ; qu'enfin elle est destinée à conserver le souvenir de ceux qui viendront à disparaître et à empêcher ainsi qu'ils ne périssent en entier.

Les Membres du conseil de la Société pour la conservation des Monuments.

MÉMOIRE

Sur les Antiquités du Larzac,

PAR M. LE BARON DE GAUJAL,

Membre correspondant de l'Institut de France, premier Président de la Cour royale de Limoges, Inspecteur divisionnaire des monumens historiques.

Il n'est point de contrée, quelque isolée qu'elle paraisse, quelque inhabitée qu'elle ait pu être, qui ne fournisse aux recherches de l'archéologue, où l'historien n'ait à recueillir des renseignemens curieux, des faits intéressans.

« Si des régions verdoyantes qui entourent St.-Jean-« du-Bruel, dit M. Monteil dans sa *Description du dépar-« tement de l'Aveiron*, t. 1, p. 175, si de ces régions « verdoyantes on veut aller vers l'ouest, il se présente « un vaste désert de plus de trente lieues carrées appelé « *le Larzac*. C'est un immense plateau calcaire, s'unissant « au sud-ouest avec les montagnes de la Caune et au sud-« est avec celles des Cevennes ; dominant d'un côté le « bassin du Tarn et de l'autre celui de l'Hérault.......... « Sa surface est monotone et presque entièrement plane : « elle est traversée du nord au sud par la grande route « de Millau à Montpellier : au lieu de colonnes milliaires, « on ne voit à droite et à gauche que des quartiers de « rochers calcaires qui ressemblent à des villages où, dans « les temps nébuleux, les voyageurs sont tentés d'aller « chercher un gîte. » Eh bien, ce pays qui manquerait

d'habitans sans les nombreux troupeaux de bêtes à laine qu'il nourrit ; où dans le moyen âge on ne trouvait point encore de demeures isolées, mais seulement des villages que leurs seigneurs avaient fortifiés ; ce pays offre des monumens d'un vif intérêt pour l'histoire des diverses religions qui se sont succédées en France, et les restes de trois voies romaines presque ignorées.

Lorsqu'on arrive de Millau sur ce plateau qui n'a pas moins de mille mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer (1), le premier village que l'on rencontre est celui de la Cavalerie : auprès, se trouvent deux *dol-mens* gigantesques ; un mathématicien du voisinage a calculé que la pierre supérieure de l'un d'eux ne pèse pas moins de trente mille kilogrammes: ils sont disposés de manière qu'à l'époque de l'équinoxe l'ouverture de l'un est éclairée par le soleil levant et celle de l'autre par le soleil couchant. Le dernier village que l'on rencontre à l'autre extrémité du Larzac, toujours sur la grande route de Millau à Montpellier est St.-Pierre de la Fage. Auprès du village de St.-Maurice, qui est à deux lieues au nord-est de St.-Pierre, on trouve aussi quatre dol-mens nommés par le peuple *maisons des fées*, parce que dans ce pays le peuple attribue aux fées tout ce qui est au-dessus de son intelligence ou de son pouvoir (2). Il est à remarquer que

(1) M. Creuzé de Lesser, dans sa *Statistique de l'Hérault*, dit même 1,300.

(2) C'est ainsi que pareillement au nord du département de l'Hérault et pas loin de St.-Maurice, la grotte de St.-Bauzille du Putois, la plus belle, peut-être, de France, porte dans le pays le nom de *Baume des fées* ; que la commune des Rives, située dans l'Hérault et sur le Larzac, a aussi sa *baume des fées* ; et qu'à Millau, département de l'Aveiron, le peuple attribue éga-

St.-Maurice est situé au milieu d'un territoire appelé *la longue roubière*, parce qu'il était et est encore environné de bois de chênes-rouvres, *robur*. Ces dol-mens et ceux de la Cavalerie ne sont pas les seuls du Larzac : il y en a au contraire beaucoup d'intermédiaires, et un plus grand nombre a été détruit.

Entre la Cavalerie et St.-Pierre de la Fage, à peu près à égale distance de l'un et de l'autre de ces villages s'élève dans la terre de Combefère, et dans la partie de cette terre qui est dans la commune du Caylar, un *men-hir* placé dans une petite plaine environnée de hauteurs qui forment tout autour un vaste amphithéâtre. Ce men-hir sert, depuis qu'on rédige des actes notariés, à désigner le terrain voisin qui a reçu la dénomination de *tenement* ou quartier *de la pierre plantée* : il a de hauteur hors de terre environ deux mètres et un tiers, et de largeur près d'un mètre; son épaisseur du côté du sud est de 50 centimètres et du côté du nord de 30: il est arrondi de ces deux côtés.

On a dit que les men-hirs se trouvaient presque toujours dans le voisinage de *tumulus* ou tombelles. Cette observation qui n'est peut-être pas d'une vérité absolue est exacte ici. A deux portées de fusil du men-hir que je viens d'indiquer, et au sud-ouest, se trouve un tumulus très-remarquable en ce qu'il est surmonté d'un autre men-hir incliné du côté du couchant, qui a un mètre un tiers de hauteur, et dont la distance à la perpendiculaire est du quart de son élévation: son épaisseur est de soixante centimètres sur quarante. Au-dessus du même tumulus est couchée à plat, au sud du men-hir, une pierre longue de trois mètres un tiers, destinée probablement à être

lement aux *fadarellos* (aux fées) les débris assez fréquens qu'on y trouve d'une admirable poterie romaine.

plantée aussi. Ce tumulus n'a pas été fouillé. Son inclinaison n'est pas uniforme: je joins ici un croquis de son élévation qui en donnera une idée plus juste que tout ce que j'en pourrais dire.

Tels sont les monumens que les Gaulois ont laissés sur le Larzac; et je dois faire observer que, bien qu'il soit, en général, dépourvu d'arbres parce qu'il leur faut un temps infini pour y croître, et que depuis bien des siècles tout le monde en abat et personne n'en plante, néanmoins ce plateau était autrefois couvert de chênes. La forêt de Guillaumard incendiée en 1792, celles de l'ancienne abbaye de Nonenque et de l'ancienne commanderie de St.-Félix, le bois de Vesse, la longue *roubière* de St.-Maurice, le bois de *Luc* qui a aussi conservé son ancien nom indiquant qu'il était consacré, enfin les bois de divers propriétaires qui ont été plus soigneux que les autres, attestent cet ancien état du pays et la possibilité qu'il y avait de lui conserver son unique ornement (1). Remarquons encore que du temps des Gaulois le plateau du Larzac n'était pas habité. Je déduis cette conséquence de ce que les noms des lieux qui s'y trouvent dérivent tous ou du latin, ou de l'idiome vulgaire, ou de la religion chrétienne. Deux seulement ont une dénomination Celtique, *Nant* et *Cornus* ou plutôt *Corn*. Mais ces lieux sont situés, Nant sur la rivière de Dourbie et le ruisseau de Durzon, au milieu de plusieurs courans d'eau; Cornus au fond d'un bassin près de la source de la Sorgue, de manière que sur le plateau, à l'époque dont je parle, on ne trouvait que des chênes.

(1) Le nom de St.-Pierre de *la Fage* semble annoncer qu'auprès il y a eu un bois de hêtres.

En combinant ces circonstances et la position de ces monumens de la religion des Gaulois, on ne peut guère révoquer en doute que le Larzac n'ait été une de ces retraites sacrées où les druides allaient se confiner pour se livrer aux mystères de leur culte ; dans lesquels ils n'admettaient que des néophytes, ou très-rarement et dans les occasions solennelles, ceux des Gaulois auxquels ils permettaient de participer à leurs rites. Nous allons voir qu'en changeant de religion et de maîtres, ces lieux ne changèrent pas de destination : ils restèrent consacrés à la divinité.

Le Caylar qui est un chef-lieu de canton du département de l'Hérault, et l'endroit le plus considérable que l'on rencontre en allant de Millau à Lodève, porte dans tous les anciens actes le surnom *d'Alajou* : il en est de même de trois villages voisins, le Cros, St.-Michel et St.-Félix (1). Ces quatre endroits forment par leur position respective un trapèze dont le grand côté est au sud, et au milieu duquel, à peu près, se trouve un champ appelé aussi d'Alajou. C'est ce champ qui a donné son nom à tout le pays environnant ; et cette circonstance seule appuyée de la signification de ce nom qui est évidemment *Ara Jou*,

(1) V. pour le Caylar, la carte du Languedoc, jointe au 3e. volume de Vaissette; pour St.-Michel, la carte de Cassini et ses réductions ; pour le Cros, l'atlas du royaume de France, publié en 1825 par M. Duprat-Duverger. St.-Félix porte dans la carte de Cassini le surnom de l'*Hèras* qui devrait être *la Razo* (la Haye en français), surnom qu'il reçut à cause de son voisinage ou de sa dépendance du château de *la Razo*, dont on voit encore les débris. Mais ce surnom de la Razo, plus moderne que celui d'Alajou, n'empêche pas que St.-Félix n'ait souvent reçu ce dernier et ne le reçoive encore.

Ara Jovis, indiquerait que Jupiter y était adoré. Mais la configuration du lieu le démontre aussi de manière à ne laisser aucun doute. Dans ce champ se trouve, en effet, une éminence faite de main d'homme, et qui, mesurée sur sa convexité, a du nord au sud environ 152 mètres, de l'est à l'ouest 233 : je dois faire observer de plus qu'aujourd'hui elle est moins étendue dans cette dernière dimension qu'elle ne l'était d'abord, parce que du côté de l'est elle aboutit à la grande route qui en a enlevé une partie : on y remarque aussi deux légers renflemens. Pour mieux me faire comprendre, je donne ici un croquis du profil.

C'est sur cette éminence qu'étaient faits les sacrifices en l'honneur de Jupiter, et pour les offrir il fallait placer sur sa partie la plus élevée, au milieu par conséquent, un autel portatif semblable à ceux qu'on a trouvés à Paris, en 1711, sous le chœur de l'église de Notre-Dame. Jupiter était ainsi adoré en plein champ sur le Larzac sans autre temple que la voûte céleste ; et il n'est pas besoin sans doute que je remarque que ce n'était point le seul endroit de la Gaule où ce culte était en usage : je me contenterai de citer dans l'ancien Lyonnais, le roc d'*Ajou* placé sur la limite des communes de Poule et de Proprières, au haut d'une montagne élevée de 972 mètres au-dessus de la mer et qu'on s'accorde généralement à regarder comme un autel de Jupiter (1). On sait que les druides que l'empereur Claude avait voulu détruire, voyant dans l'incendie du Capitole qui suivit l'avénement de Vespasien, une oc-

(1) Je pourrais citer encore *Ajoux* dans l'ancien Vivarais, *Ajou* en Normandie, *Jou Are* en Brie, etc., etc.

casion favorable de ressaisir leur influence, excitèrent une révolte dans la Gaule l'an 70 de notre ère, mais que, d'après l'inutilité de leurs efforts, ils se soumirent et renoncèrent même à leurs Dieux pour reconnaître ceux de leurs vainqueurs dont ils consentirent à devenir les prêtres. En voyant ces Dieux adorés non dans des temples comme ils l'étaient à Rome, mais en plein air, au milieu de forêts de chênes et suivant les rites druidiques, ne faut-il pas en conclure que les druides n'adoptèrent ces Dieux qu'à la condition de les adorer à leur guise, et que les Romains, contens d'imposer leurs croyances religieuses, n'élevèrent, du moins dans le principe, nulle difficulté sur le mode d'adoration ?

Cette opinion est confirmée par le grand nombre de *hauts lieux* qui, dans la Gaule, étaient consacrés à Jupiter ou à d'autres divinités. Sur le Larzac, à côté de son ancien autel, nous trouvons dans la commune des Rives qui est limitrophe, le *Pech de Jou*; un peu plus loin, *le Pas de Jau;* au-delà du Tarn, on voit *Mont Jou*. Pour tout dire en un mot, du *Mont Joui* près de Barcelone jusqu'à *Mont Jovi* près de Limoges, dans toutes ces contrées où subsistent encore des restes de la langue latine, on trouve aussi des traces du culte de Jupiter. Il en est de même de celui de Mercure (1) si l'on songe surtout que le christianisme y substitua celui de St.-Michel, comme on en a des exemples en Normandie, en Poitou (2) et dans tant d'autres lieux, de façon que

(1) Mercœur en Auvergne et en Limosin : Mercoier en Gévaudan : Mercuer dans le Velay : un Mercuez en Querci.

(2) St.-Michel *in periculo maris* en Normandie : St.-Michel en l'Herm et St.-Michel Mont-Mercure en Poitou, etc., etc.

dans l'origine St.-Michel d'Alajou devait être consacré à Mercure ; et que l'autel de Jupiter placé auprès se trouvait entre deux montagnes consacrées à ces divinités. D'autre part, on ne voyait point dans la Gaule de temples bâtis par les indigènes, nouvelle preuve qu'ils adoraient en plein air les divinités même romaines ; et ajoutons que les Gaulois, en mêlant à leur nouveau culte leurs anciennes cérémonies, devaient être plus disposés à l'adopter. C'est ainsi que plus tard l'on vit les chrétiens admettre sans répugnance plusieurs rites des payens.

Tandis que les Romains imposaient leurs divinités aux Gaulois, dans Rome même était attaqué, ébranlé le paganisme. La religion qui devait le renverser était persécutée; mais la persécution, loin d'étouffer les religions nouvelles, favorise leurs progrès. Malgré les efforts des empereurs, au deuxième siècle de notre ère, Lyon et la première Lyonnaise eurent leurs apôtres ; malgré le martyre de plusieurs chrétiens, vers le milieu du troisième, de Narbonne à Paris l'ouest de la Gaule fut évangélisé ; au quatrième, Constantin, en l'embrassant, fit triompher le christianisme ; au cinquième, le paganisme disparut, toutes les cités eurent des évêques ; et par un hasard singulier et très-remarquable le plateau du Larzac, sanctuaire des druides sous les Gaulois, temple de Jupiter sous les Romains, devint sous le nom d'*Arisitum* un diocèse chrétien, au sixième siècle, bien qu'il ne contînt qu'environ quinze paroisses.

Cet évêché si resserré, et qui pourtant a eu ses historiens (1), ne dura qu'environ un siècle et demi (de

(1) Notamment le P. St.-Thomas d'Aquin, *Dissertatio de Ari.*

531 à 675.) Le Rouergue faisait alors partie du royaume d'Austrasie. Par une circonstance qui peut paraître bizarre, l'évêché d'Arisitum dépendait de celui de Metz. Il fut comme ce dernier, sous l'invocation de St.-Etienne; et il est digne d'observation que tout autour du Larzac dix églises de St.-Etienne indiquent, par le périmètre qu'elles forment, probablement qu'elles étaient les limites du diocèse, ou du moins avec plus de certitude que tout le pays était consacré au saint à qui la cathédrale était dédiée.

Il reste encore aujourd'hui sur le Larzac, près de Ste.-Eulalie, une église ruinée de St.-Etienne, mais ce n'est point la cathédrale d'Arisitum : dès long-temps celle-ci a disparu. Vers 670, commença pour le Rouergue un tel état de troubles que, de cette époque à 838, on ne trouve plus la trace d'un seul évêque de Rodez. Ceux d'Arisitum ne pouvaient être plus heureux : au contraire, par les suites d'une invasion qui, au huitième siècle, menaça l'Europe entière, leur église, le bourg qui l'entourait et qu'avait bâti Déotaire, le premier évêque, tout fut détruit, saccagé. Débarqués en Espagne en 711, les Sarrasins étaient, six ans après, maîtres non seulement de toute la péninsule, mais encore de l'antique Gaule Narbonnaise. Poussant toujours leurs conquêtes, ils s'avancèrent en 725 jusqu'à Rodez et même au-delà: ce ne fut qu'en 732 qu'ils furent repoussés par Charles-Martel. Comme si le Larzac eût été une arène où les religions diverses se donnaient rendez-vous pour se combattre et triompher tour-à-tour, les Sarrasins

sitensis episcopatûs nomine, situ, institutione, progressu et præsulibus; et Mandajors, *Recherches sur l'évêché d'Arisidium ou Aresetum*, t. 5 et 8 des Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

bâtirent sur un roc élevé, dans le bois de la Motte, tout près d'Arisitum, un château dont les débris subsistent encore. A côté d'un château sarrasin ne pouvait exister une cathédrale : c'est alors que celle d'Arisitum fut renversée.

La domination musulmane dans une partie de la France n'eut que peu de durée, mais il fallut du temps pour réparer les ravages qu'elle avait causés, et rien moins que la main puissante de Charlemagne pour les effacer entièrement. St.-Dalmas, évêque de Rodez dès 516, et ses successeurs n'avaient cessé de réclamer la réunion à leur diocèse de celui d'Arisitum qui en avait été démembré ; il fut restitué. Néanmoins, la fondation, en 804, du monastère de Gellone sur les bords de l'Hérault par le duc de Toulouse et d'Aquitaine, Guillaume I, occasionna la construction d'une église sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale. Les religieux de ce nouveau monastère de Gellone qui, plus tard, prirent ou reçurent le nom de *St.-Guillem du désert* à cause de leur fondateur et de l'isolement de leur maison, ces religieux bien qu'ils appartinssent au diocèse de Lodève, voyant si près d'eux une église qui avait été honorée du titre épiscopal, devaient tenir à honneur de la relever: ils s'empressèrent de la rebâtir en la mettant encore sous l'invocation de S[t].-Etienne et y joignirent un cloître dont on voit les restes auprès de l'église. Ces débris sont l'objet d'une procession annuelle qui a lieu le 3 d'août, jour de l'invention des reliques de St.-Etienne.

A dater de 1158, les templiers devinrent et par les donations que leur firent plusieurs vicomtes de Millau, et par leurs usurpations, propriétaires d'une partie du Larzac; mais leurs voisins n'eurent pas à s'en féliciter. Au treizième siècle, les moines de St.-Etienne furent

obligés d'abandonner leur cloître et de céder à la commanderie de Ste.-Eulalie appartenant à l'ordre du Temple leurs censives et leurs moulins : en échange, les templiers allaient annuellement déposer sur l'autel de l'abbaye de St.-Guillem du désert une livre d'encens et une certaine quantité de cire. La destinée du Larzac était de subir toujours l'influence religieuse au temporel ainsi qu'au spirituel. Après la suppression des templiers en 1314, les chevaliers de St.-Jean de Jérusalem leur succédèrent à Ste.-Eulalie, à la Cavalerie, à la Couvertoirade ; ils avaient de plus une commanderie à St.-Félix : d'un autre côté, l'évêque de Lodève était seigneur du Caylar et coseigneur des Rives; enfin de nombreuses abbayes qui entouraient le pays (1), nommaient à toutes les cures, avaient fondé presque partout des prieurés, possédaient de grandes propriétés.

Il paraissait impossible qu'une religion nouvelle pût se propager dans une contrée soumise au clergé : cependant dès 1559, l'abbesse de Nonenque abjura sa foi pour contracter un mariage sacrilège ; et le calvinisme s'établit, sinon sur le Larzac, du moins tout autour et même à Cornus. Millau qui fut un des plus puissans appuis des religionnaires, St.-Afrique dont le prince de Condé fut obligé de lever le siège en 1628, St.-Jean du Bruel, St.-Rome de Tarn, le Pont de Camarez qui avec Millau et St.-Afrique environnaient le Larzac au nord et à l'ouest, devinrent autant de places fortes calvinistes. La petite ville de Cornus, placée dans une échancrure du plateau, vit pareillement, en-dehors de son enceinte féodale de murs et de tours, s'élever des bastions et des ravelins (2).

(1) V. l'Appendice.

(2) Creyssel était aussi une place calviniste : mais quoique

De pareils préparatifs annonçaient des hostilités. La commanderie de St.-Félix tomba au pouvoir des calvinistes en 1562 ; la cathédrale de Vabres fut brûlée en 1568 ; la ville de Lodève fut prise et saccagée en 1573 ; un combat sanglant eut lieu à la Liquisse près de Nant en 1585 ; l'abbaye de Nonenque fut brûlée en 1591. Le règne de Henri IV mit un terme à ces fureurs ; après lui, elles recommencèrent. Le duc de Rohan prit, en 1621, St.-George et Lusençon, et en 1625 St.Jean du Bruel qui était retombé au pouvoir des catholiques. Je ne sais si ce fut au seizième ou au dix-septième siècle que Cornus se mit en hostilité ouverte avec ses voisins, vassaux de l'évêque de Lodève ; mais il est hors de doute que dans l'une de ces guerres si déplorables, ses soldats allèrent attaquer un soir ceux du Caylar postés à Montricoux, les surprirent et en tuèrent quarante. Les cloches du Caylar, en demandant aux fidèles, à cinq heures du soir, tous les dimanches jusqu'en 1790, des prières pour ces malheureuses victimes de nos discordes religieuses, en ont perpétué le triste souvenir.

Ainsi, toutes les vicissitudes, tous les grands résultats que présente l'histoire religieuse de la France ;

La domination des druides favorisée par leur isolement,

L'adoption de leur part des divinités romaines et leur manière de les adorer,

l'exercice de la religion nouvelle y fût autorisé, les catholiques, après la paix de 1625, y étaient les plus nombreux. Le duc de Rohan qui, en 1621, y avait été reçu volontairement, l'assiégea vainement en 1628. Les plans des fortifications de Millau, St.-Afrique, St.-Jean du Bruel, du Pont de Camarez et de Cornus ont été conservés dans la Collection de Fouquet.

Le triomphe de la religion chrétienne sur le paganisme,

Les efforts des Sarrasins pour substituer l'étendard de Mahomet à la croix de Jésus,

L'immense pouvoir du clergé fondé sur ses vastes possessions,

La lutte d'ordres religieux,

Enfin, la guerre que se firent au seizième et au dix-septième siècles le calvinisme et le catholicisme;

Tout cela se trouve écrit dans *le désert du Larzac* en caractères lisibles encore; et quelques-uns de ces monumens sont d'autant plus curieux que ceux qui sont relatifs à l'introduction du polythéisme romain dans la Gaule sont rares ou ont été négligés.

Je passe aux voies romaines dont on trouve encore des traces sur le Larzac.

Dans la contrée des *Rutheni provinciales*, colonie latine dont Pline fait mention dans le livre 3 de son histoire naturelle, se trouvait auprès de la ville Gauloise de *Condatomagus*, citée dans la *Table de Peutinger*, le poste d'*Æmilianum* de fondation romaine, auquel Millau doit son existence et son nom, et où les Romains bâtirent un pont dont on voit encore deux arches (1). L'un des premiers objets dont le fondateur d'*Æmilianum* et les gouverneurs de la Gaule Narbonnaise durent s'occuper fut d'établir des communications de ce poste avec Rome et avec Narbonne. Du pont dont je viens de parler partait une route appelée *Romæ via*, qui dans les vieux titres porte le nom de *Costa Romevia*, et dans l'idiome vulgaire celui de *Costo*

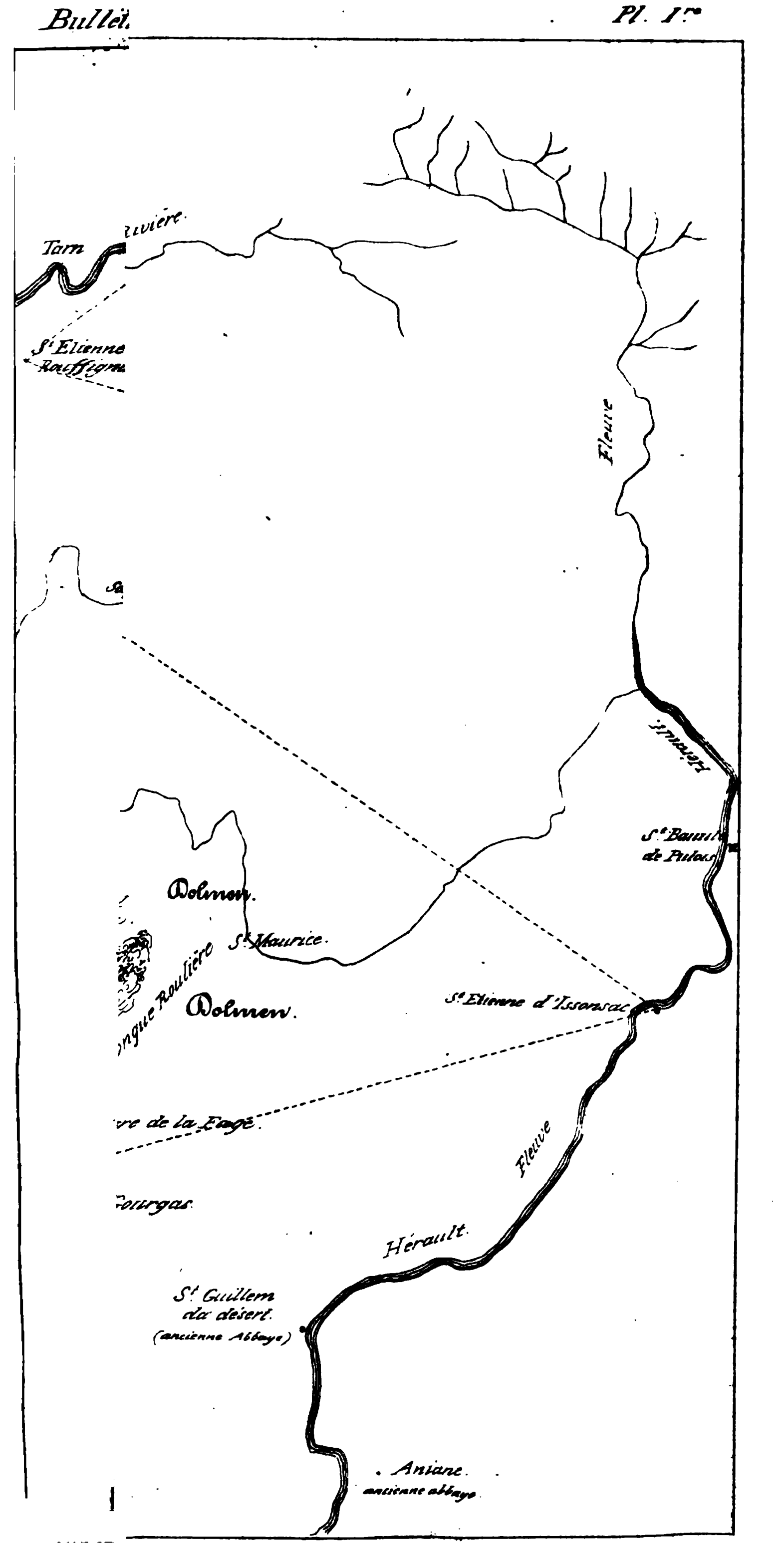
(1) On trouve dans le *Voyage pittoresque du Languedoc* de MM. Nodier et de Cailleux un dessin de ce qui reste aujourd'hui de ce pont, qui, dès le moyen âge portait, le nom de *pont-vieux* et *pont de César*.

roumivo : elle conduit encore de Millau sur le Larzac où elle prenait ensuite différentes directions que je vais indiquer.

Jusqu'à l'Hospitalet et au-delà, il n'existait vers le sud qu'une route : plus loin, elle se divisait. La voie qui conduisait à Rome passait sur le domaine appelé *le Cun* et puis à l'est du Caylar d'où elle se dirigeait sur *la Vacquerie*; de là elle allait à *Sextantio* qui fut depuis *Substantio* (au-dessus de Castelnau sur le Lez, à la gauche de cette rivière). L'existence et la direction de cette voie sont prouvées par les restes qu'on en voit au *Cun* et qui n'ont été labourés que depuis très-peu d'années, par ceux qui se trouvent encore à l'est du village de *la Pesade* et dans la direction du Caylar à la Vacquerie ; par les briques d'origine romaine à rebord ou même revêtues de sculptures qui couvrent un champ dans la commune du Caylar et qui indiquent que là existait une *mansio* ou un *diversorium*.

On sait que Domitius Ahenobarbus, proconsul dans la Gaule et qui, avec Fabius Maximus l'Allobrogique, vainquit le roi d'Auvergne Betult, fit construire une voie militaire à laquelle il donna son nom et qui traversait une partie de la province romaine. Elle y entrait à *Ambrussum* ou *Pons Ambrussi*, Pont Ambrois, sur le Vidourle, passait à Castries, à *Sextantio*, puis à une ville dont on ignore le nom près Fabrègues et découverte en 1730 par M. de Plantade qui crut y retrouver *Forum Domitii* ; puis au véritable *Forum Domitii* qui est Montbazin ; ensuite à *Cessero*, le St.-Tibery d'aujourd'hui où elle traversait l'Hérault au moyen d'un pont dont il reste encore plusieurs arches ; et aboutissait à *Biterræ*, Beziers (1). Cette voie se

(1) V. dans les *Mémoires historiques sur Montpellier et sur le*



Tarn
Rivière
S.t Etienne
Rauffigne
Fleuve
Hérault
S.t Baudile
de Pulous
Dolmen.
S.t Maurice.
Dolmen.
Roque Roulière
S.t Etienne d'Issonsac
re de la Fage.
Fleuve
Courgas.
Hérault.
S.t Guillem
du désert.
(ancienne Abbaye)
. Aniane.
ancienne abbaye

liait à celles qui conduisaient en Italie. Les *Rutheni provinciales* des environs d'*Æmilianum* qui allaient à Rome suivaient la voie partant du Tarn jusqu'à *Sextantio*, d'où ils allaient passer le Rhône.

Ceux qui se rendaient d'*Æmilianum* à Narbonne suivaient pareillement le *Romæ via* jusqu'après l'Hospitalet : là un embranchement se dirigeait sur *Luteva*, en passant à seize mètres du men-hir dont j'ai parlé plus haut. La voie continuait ensuite près du tumulus et aboutissait à *Luteva* : de là elle allait au *Forum Neronis*, dont la position est non loin de Clermont-de-l'Hérault (1) ; puis à *Piscennæ*, Pezenas ; et enfin à *Cessero*, St.-Tibery, où, comme l'autre embranchement à *Sextantio*, elle joignait la voie domitienne. Celle que je décris ici est indiquée dans la Table de Peutinger comme conduisant de *Condatomagus* à *Luteva* : il en existe dans la terre de Combefère un fragment parfaitement conservé ; c'est la partie qui est auprès du men-hir. La chaussée a six mètres de largeur ; chacun des fossés ou bas-côtés deux ; de façon que la largeur totale de la voie était de dix mètres.

Indépendamment de ces voies qui d'*Æmilianum* conduisaient à Rome et à Narbonne, une autre, qui s'embranchait au *Romæ via* sur le Larzac aussi, se dirigeait vers un autre *Æmilianum* près de Nîmes: c'était une voie militaire comme la voie domitienne. Elle n'a pas été inconnue à nos historiens. Jean du Bouchet, dans sa *Véritable Origine de la deuxième et troisième lignée de la maison royale de France* (Preuves, p. 27) dit : *au milieu* de la montagne du Larzac, *passe une*

département de l'Hérault, par Thomas ; in-8°. Montpellier 1827, une notice sur la voie Domitienne et *Forum Domitii*.

(1) Statistique de l'Hérault, p. 222.

voie militaire qui allait de Rodez à Nîmes. Les Romains, bien que le Larzac fût dépourvu d'habitans quand ils y arrivèrent, sillonnèrent donc ce pays de voies qui le traversaient dans tous les sens, de manière qu'il ne mettait aucun obstacle à leurs communications; et aujourd'hui encore il conservé presque partout des traces de leur présence.

APPENDICE.

ÉTABLISSEMENS RELIGIEUX, FONDÉS SUR LE LARZAC, DEPUIS L'AN 804.

804. Guillaume I, duc de Toulouse et d'Aquitaine, fonde l'abbaye de Gellone.

806. Il donne à cette abbaye la *cella* de Creyssel.

862. Raimond I, comte de Rouergue, fonde l'abbaye de Vabres.

878. Bernard et son épouse Uldagarde, fille du comte de Rouergue, Frédelon, rétablissent le monastère de Nant.

Vers 1070. Frotard de Cornus donne à l'abbaye de Conques, diocèse de Rodez, un fief aux Infruts.

1077. Jourdain de Creyssel donne à l'abbaye de St.-Guillem-du-Désert (Gellone) les églises de St.-Martin de Mauriac et de St.-Sauveur du Larzac.

1122. L'église de St.-Martin de Canals est adjugée à l'abbaye de Joncels (diocèse de Beziers) dans un plaid tenu près du Caylar et présidé par l'évêque de Lodève.

1135. Le pape Innocent II élève à la dignité abbatiale

le prieuré de Nant auquel il réunit toutes les églises voisines, et notamment, en Rouergue, celles de Nant, de St.-Sauveur, des Cungs, de Cantobre, de la Liquisse, du Vicau, de Roubiac, d'Algues, de la Couvertoirade, de Luc, etc., etc.

1136. Pons, seigneur de *la Razo*, fonde l'abbaye de *Salva nos* ou Silvanez.

1146. Guiraud, abbé de Silvanez, fonde l'abbaye de Nonenque.

1154. Ermengarde de Creyssel, comtesse de Rodez, donne, en partie, l'église de Creyssel à l'abbaye de St.-Guillem du désert.

1158. Raimond-Bérenger, comte de Barcelonne et prince d'Aragon, tuteur de Raimond-Bérenger, vicomte de Millau, donne aux templiers la *villa* de Ste.-Eulalie et la contrée du Larzac.

1174. Alphonse II, roi d'Aragon, qui avait alors le haut domaine de la vicomté de Millau, donne au monastère de Cassan (diocèse de Beziers) *l'hôpital de Larzag*, c'est-à-dire l'*Hospitalet* qu'on appelait d'abord l'*hôpital Guibert*, du nom du vicomte de Millau, son fondateur.

1184. Sanche d'Aragon, vicomte de Millau en *comende*, donne aux templiers le péage de Ste.-Eulalie et du Larzac.

1249. Les templiers ayant fait fortifier Ste.-Eulalie, la Cavalerie et la Couvertoirade, le comte de Rouergue et de Toulouse, Raimond VII qui, la même année, mourut à Millau, mande au commandeur de Ste.-Eulalie qu'il ait à remettre

ces forteresses au bailli de Rouergue, en témoignage de la haute seigneurie qui lui appartenait à lui-même comme comte du pays.

1289. Il ne s'agissait sans doute que d'une démonstration de soumission, car les templiers conservèrent ces forteresses ; et l'on voit par une sentence arbitrale rendue entre eux et les consuls de Millau en 1289 qu'ils prétendaient avoir la possession de tout le Larzac jusqu'au dessus de Millau, prétention qui fut restreinte.

1297. Hugues d'Arpajon, chevalier, fonde à Millau l'abbaye de Notre-Dame d'Arpajon qui avait de grandes possessions sur le Larzac dans les dépendances de Millau.

1317. L'abbaye de Vabres est érigée en évêché.

Dans la partie du Larzac qui appartenait au Languedoc, des prieurés avaient été fondés au Cros, à St.-Michel, à St.Félix d'Alajou, à St.-Maurice, aux Rives, de manière que le plateau du Larzac était à peu près en entier la propriété du clergé séculier ou d'ordres religieux.

EXCURSION MONUMENTALE
DANS LES PYRÉNÉES,
Vallées d'Ossau et de Lavédan ;

PAR M. J. RENOUVIER,

Inspecteur divisionnaire des monuments historiques, membre de la Société archéologique de Montpellier, de la Société de l'histoire de France, etc.

Les Pyrénées sont depuis long-temps parcourues par des naturalistes qui n'ont pas laissé inédits la plus humble de leurs plantes et le plus frêle de leurs insectes ; l'ingénieur a mesuré leurs pics, le géologue a décrit leurs soulèvements, de nombreux artistes essayent chaque année d'exprimer les tableaux variés qu'y présente le paysage. Tous ont trouvé que les sciences et l'art acquéraient un charme de plus, étudiés sous cette atmosphère où s'harmonisent dans des jeux infinis les brumes du Nord et les clartés du Midi. L'antiquaire seul ne les visite pas (1).

P. de Marca, l'historien du Béarn et du Bigorre, mentionne à peine dans ces provinces l'origine des plus grandes villes et la fondation des églises les plus considérables ; il est tout entier occupé des gestes de leurs seigneurs, des guerres qui les ont agitées. *M. Palassou*, auteur d'observations intéressantes sur l'histoire naturelle de diverses vallées des Pyrénées, a été moins heureux dans les digressions

(1) Voyez pourtant un mémoire intéressant de M. de Castellane, sur l'église de Saint Aventin, vallée de l'Arboust. *Mémoires de la Société archéologique de Toulouse*. I. 237.

auxquelles il s'est livré sur leurs antiquités. La longue notice qu'il a donnée des camps fortifiés antiques que l'on y trouve en grand nombre, ne contient que des descriptions incomplètes et des résultats incertains. Enfin quelques-uns des nombreux itinéraires de ce pays mentionnent la découverte de médailles antiques à Oloron, à Castets, à Iseste, etc., et des inscriptions d'une authenticité douteuse. L'une d'elles indiquerait la fondation d'une voie romaine, faite par César, de la Gaule en Espagne, sur *la pene de l'Escot*, à l'extrémité de la vallée *d'Aspe* (1).

Ce n'est point à des recherches de ce genre que j'ai voulu me livrer ici. Je me contenterai de décrire les restes des monuments chrétiens et féodaux, et d'indiquer les traces des mœurs anciennes que j'ai eu l'occasion d'observer. Au milieu de ces grandes manifestations de la nature, l'ouvrage des hommes du passé a toujours paru si nouveau et si petit, qu'il est resté inaperçu. Il n'y a pas eu, il est vrai, dans ces vallées vertes et sur ces cîmes neigeuses, des cathédrales somptueuses et de riches abbayes; mais pour l'antiquaire, la plus modeste pierre du vieux temps porte son type, et j'ai trouvé un plaisir nouveau à étudier des débris de monuments dans les montagnes, loin des grandes routes, des populations nombreuses, et des manufactures, loin surtout de l'enfant des villes de tous les fléaux qui assaillent le passé, le plus impitoyable. Le temps a beaucoup détruit dans ces montagnes comme ailleurs, mais les ruines y sont moins usées, moins souillées. L'homme y possède un esprit de conservation remarquable. L'enfant lui

(1) L'*Archéologie pyrénéenne* de M. Al. Dumège, secrétaire de la société archéologique de Toulouse, depuis si long-temps attendue, donnera sans doute sur ces antiquités des renseignements plus amples et plus certains.

même n'y paraît pas destructeur ; j'ai toujours été frappé de la tenue des jeunes pâtres qui à cinq ou six ans portant le même habit que leurs pères, munis d'un couteau dans sa gaîne, de la poche au sel, et s'appuyant sur un long bâton, sont patients, graves, déjà hommes, parce que déjà sans doute ils ont eu à lutter contre l'âpreté du sol et du climat, contre les nécessités d'une vie dure.

Oloron, situé au confluent des vallées d'Aspe et d'Ossau, était le chef-lieu de l'un des deux anciens diocèses du Béarn. Sa cathédrale, située à Ste.-Marie, bourg qui, séparé d'Oloron seulement par le Gave, était la résidence et l'apanage de l'évêque, est aujourd'hui réduite au rôle modeste d'une cure de village. Elle s'ouvre à l'ouest par un porche formé de trois grandes arcades ogivales, de colonnes engagées et de chapitaux historiés, indiquant la période de transition du XIIe. au XIIIe. siècle.

Le portail, dans l'intérieur de ce porche, se compose de trois arcades en plein cintre richement historiées. L'arcade principale a son tympan orné d'un relief très-bas représentant J. C. sur la croix entouré d'anges : au pied de la croix est le chrisme. Les sculptures de l'archivolte supérieure présentent une suite de vingt-quatre rois assis, couronnés et jouant de divers instrumens ; au milieu d'eux est la figure symbolique de l'agneau : c'est la cour céleste. Dans l'archivolte au-dessous, une tête d'animal monstrueux occupe le milieu, et des deux côtés sont des personnages grotesques ou hideux, des serfs qui portent de lourds fardeaux ou des signes du zodiaque, et qui exercent divers métiers : c'est la terre, la souffrance, le mal. La porte est divisée par une colonne de marbre courte, et un haut soubassement formé

de deux figures à visage monstrueux, enchaînées dos à dos. Les archivoltes des arcades latérales se composent d'une simple torsade. Au-dessus du portail on voit encore des statues d'hommes d'armes, et des fragmens d'un relief très-haut, mais fruste, qui semble avoir représenté la résurrection. Il doit être postérieur aux sculptures du tympan et des archivoltes dont le caractère est tout byzantin. Les corniches, les impostes et les frises de cette façade sont en damier, en feuilles antiques ou en entrelacs.

L'intérieur n'est pas ce qu'annoncerait la magnificence du portail. Il a pourtant trois nefs à piliers, des voûtes et des arcades légèrement ogivées portant la même date que le porche, mais dégradées par des réparations considérables. Le chœur est du XIVe. siècle, les chapelles au nord du XVe. J'ai remarqué, au-dessus de la porte de la sacristie, un tableau en relief très-plat représentant la Vierge au croissant entourée d'un nimbe de petites flammes, exécuté dans le style ordinaire des anciennes peintures chrétiennes, et dans la sacristie même, des habits sacerdotaux d'une époque reculée; ils sont en velours noir à flammes d'or avec un entourage de petits tableaux brodés en couleurs naturelles, représentant diverses scènes de la vie et de la passion du Christ, reproduites avec beaucoup d'expression. Les portiques en ogives qui encadrent les miniatures ne permettent pas de douter que ces étoffes précieuses ne remontent au XVe. siècle.

L'église de *Sainte-Croix* à Oloron m'a paru plus ancienne que celle de Sainte-Marie. Elle a trois nefs, trois apsides, des transepts peu prononcés, un dome à voussures rondes et croisées, des voûtes et des arcades en plein cintre, des colonnes engagées à chapiteau de feuilles galbées. Les

piliers dans lesquels s'engagent les colonnes sont élevés sur un plan formant une croix à plusieurs angles, et posent sur une large base ronde ornée de têtes de clous. Ce genre d'ornementation se retrouve sur la base même des colonnes et dans quelques-uns de leurs tailloirs. A l'extérieur ce monument est défiguré. On y distingue encore de l'édifice primitif, la façade ouest sans ouverture, une porte au nord très-dégradée, les apsides ornées de frises à feuilles épaisses et à batons rompus, enfin quelques fenêtres à colonnettes romanes très-ornées.

La ville d'Oloron ruinée par les Normands, dut sa restauration à Centulle, vicomte de Béarn, qui, vers 1080, y rétablit le siège épiscopal, y construisit une église, des murailles et plusieurs tours. P. de Marca attribue à ce seigneur l'érection des deux églises d'Oloron, mais il n'a pas trouvé à appuyer cette opinion sur des titres positifs (1). Il y a lieu de croire, que l'église de St[e]-Croix seule fut construite au XI[e]. siècle (2) et servit d'abord de siège à l'évêché d'Oloron; celle de St[e].-Marie ne dut être érigée qu'à la fin du XII[e].

On voit encore dans la partie la plus élevée d'Oloron, près de St[e]-Croix, les restes d'un château roman et d'une tour du XIII[e]. siècle, ouvrages des vicomtes particuliers d'Oloron, successeurs de Centulle.

En remontant le gave d'Ossau qui coule ici parallèlement à la chaîne, et avant que les cîmes ne se soient trop rapprochées, on rencontre sur un mamelon au milieu d'un

(1) P. de Marca. *hist. de Béarn* 1640. in-fol. 313.

(2) On connaît plusieurs églises bâties pendant le XI[e]. siècle, qui furent dédiées à la St[e].-Croix: St[e]-Croix de Bordeaux, St[e]-Croix de Mont-Majour près d'Arles, St[e]-Croix de St.-Lô. (Manche)

bassin le château d'Arudi ; il est démantelé : on n'y voit plus qu'une grande salle carrée, quelques appartenances obscures et un escalier droit qui conduit à une tour percée de fenêtres romanes. Les portes sont carrées, formées de deux pied-droits à imposte ornée de quelques moulures et d'un énorme linteau taillé seulement à la partie inférieure. Les fenêtres qui s'élargissent intérieurement comme des meurtrières, sont divisées par une colonnette à chapiteau historié qui porte deux petits cintres coupés dans la pierre unique qui forme le linteau. L'appareil de ce château peu uniforme, présente en plusieurs endroits un *incertum* soutenu dans les coins par de gros blocs, ailleurs des pierres moyennes assez bien assemblées, quelquefois aussi des feuilles de fougère. Tout cela ne m'a pas paru antérieur au XIIe. siècle.

Quand on tourne au sud pour entrer dans l'étroite vallée d'Oloron qui de là monte aux Eaux-bonnes et aux Eaux-chaudes, la tour et le fort de Casteig se présentent dans un site pittoresque. Ruiné comme celui d'Arudi, ce château paraît avoir été plus considérable, on y voit des traces de vastes souterrains et une enceinte de murailles en partie détruite qui présentent sur plusieurs points l'appareil en feuilles de fougères. M. Palassou, qui le nomme *Castel-Sarrasin*, a cru y voir un de ces camps fortifiés attribués tour-à-tour aux indigènes, aux Romains, aux Barbares, et aux Sarrasins. Je n'y ai vu qu'une construction romane. Les fenêtres à petit cintre géminé qui éclairent le château, formées de pierres énormes plus grossièrement traitées que celles d'Arudi, indiqueraient une époque plus reculée. Mais au-dessous et sans qu'on puisse supposer des substructions, il y a des portes ogivales grossières, massives, mais bien

caractérisées. Il faut admettre dès-lors que les formes romanes les plus âpres se sont maintenues ici jusqu'à la fin du XII[e]. siècle, époque probable des portes ogivales. Nous trouverons dans ces montagnes des exemples plus remarquables encore de la persistance des formes antiques.

Casteig, appelé *Castellum ursalicum* dans les plus anciens titres, et Castel-Geloos en 1221, sous Guillaume Raimond, vicomte de Béarn, qui y donnait des joûtes et des tournois quand il se rendait dans la vallée (1), servit de résidence d'abord aux vicomtes particuliers d'Ossau, puis aux vicomtes de Béarn qui, dès le XII[e]. siècle, avaient réuni le vicomté d'Ossau à leur domaine. Je n'ai pu retrouver auquel de ces seigneurs il en fallait rapporter la construction. Sa situation est admirable. Bâti sur un rocher à pic du côté du gave sur lequel il surplombe à une grande hauteur, et accessible facilement du côté du village, il domine toute la vallée depuis Arudi et Bissac jusqu'au pic du Ger et à la cime bifurquée du pic du midi. Le seigneur qui le tenait y avait l'œil sur tous les villages qui s'étaient assis partout où la vallée un peu élargie, une pente moins abrupte, un plateau herbeux avaient laissé place à quelques chaumières.

Le centre communal de la vallée d'Ossau *(de ursi saltu,)* était à Bielle, village voisin de Casteig. Entre les coutumes et privilèges du Béarn que la révolution a fait disparaître, l'institution antique des assemblées d'Ossau s'est maintenue à côté et indépendamment de l'organisation municipale actuelle. Dans une petite salle d'une maison

(1) *Histoire de Béarn*, 551.

de Bielle où se tiennent ces assemblées on voit encore un tableau vermoulu portant en lettres de relief :

FOECQS DOSSAV ET RENC PER RECEVE LA VONTS
ENIVRADE PER COVSTVME ET MEMORIA PERGVDE.

« Feux d'Ossau et rang pour recueillir le vote, juré par « contume immémoriale. » Suit le dénombrement des feux des dix-huit villages de la vallée, terminé par la formule :

M S. DIV NOVS DOV PAX.

Au milieu de la salle, un coffre antique fermé à trois serrures contient les archives de l'assemblée et, m'a-t-on dit, des documents fort anciens. Je n'ai pu m'en assurer, parce qu'il faut pour l'ouvrir le concours des trois communes les plus importantes qui en ont chacune une clé. L'assemblée d'Ossau possède, m'a-t-on dit encore des paccages, des créances, des revenus ; elle a un budget qu'elle administre et qu'elle maintient contre les envahissements de l'autorité actuelle, et malgré la désertion de plusieurs communes que des intérêts nouveaux et l'habitude de nouvelles cultures ont fait renoncer à cette association établie surtout dans l'intérêt des populations de pasteurs.

Bielle possède une église du XVIe. siècle, à trois petites nefs chargées d'ornements rustiques, mais assez rapprochés du style ordinaire de cette époque. On y remarque quelques colonnes en marbre rouge de proportion antique, qui ont été prolongées en pierre pour être adaptées à la structure encore un peu élancée et ogivale de l'édifice. L'origine de ces colonnes est inconnue, mais les habitants de Bielle racontent avec orgueil qu'Henri IV les ayant demandées, il lui fut répondu qu'elles appartenaient à Dieu, et que c'était à Dieu qu'il fallait s'adresser pour les avoir.

A côté de l'église on aperçoit quelques ruines de l'époque romane qui sont les restes d'un monastère de Bénédictins.

Plus loin dans la vallée, dans le dernier bassin qu'elle présente avant de devenir la gorge étroite et profonde des eaux chaudes et de Gabas, LARUNS, chef-lieu de la vallée, a aussi une église du XVIᵉ. siècle, avec une porte de marbre à bossages et cartouches qui lui est postérieure. On peut y remarquer un bénitier de marbre blanc; dans son bassin sont sculptés une syrène, le sagittaire et les poissons; autour, des entrelacs, et le monogramme J. H. S en lettres gothiques du XVᵉ. siècle. Mais l'attention de l'antiquaire est bien plus vivement attirée à Laruns par l'aspect d'une maison d'un style tel qu'on n'en retrouve plus depuis long-temps dans nos plaines. Les portes en sont basses, carrées et formées de gros blocs taillés seulement sur leur face extérieure. Les fenêtres divisées par une colonne ont deux cintres d'une petitesse remarquable. Les murs sont très-épais et appareillés en feuilles de fougère.

Une maison semblable, située dans le même bassin, à quelque distance de Laruns, est plus connue, et toujours citée comme la première bâtie dans la vallée d'Ossau par les chasseurs, qui les premiers y pénétrèrent. La partie supérieure en a été plusieurs fois renouvelée, deux de ses faces ont subi des réparations évidentes, mais son aspect n'a rien qui démente la tradition. Je ne saurais dire quand cette vallée sauvage et fréquentée des ours a reçu ses premiers habitants; je n'assure pas que cette maison soit en effet la première que les hommes y aient construite, mais il ne me répugnerait nullement de la faire remonter, ainsi que celle de Laruns, au VIIIᵉ. ou

au IXe. siècle. Le type des murs et des fenêtres est le même que celui que nous avons déjà remarqué à Arudi et à Casteig, mais il est exécuté avec un degré de barbarie plûs prononcé.

L'arc au-dessus des colonnes substitué à l'entablement, qui fut la première atteinte portée au type de l'architecture antique et le premier symptôme de tous les développements de l'architecture chrétienne, se montre ici dans sa plus simple manifestation : il s'est inscrit dans l'entablement sans le détruire. Ce premier type roman s'est maintenu dans la vallée d'Ossau avec peu d'altérations jusqu'au XIIIe. siècle, mais son origine n'en est pas moins ancienne, et les maisons d'Ossau et de Laruns en offrent les premiers exemples. Les cintres géminés des plus vieux châteaux de Normandie, de ceux de Guillaume-le-Bâtard à Falaise, de Guillaume-le-Roux à Gisors, construits au XIe. siècle, les arcs des plus anciens cloîtres que nous connaissons en Languedoc et ailleurs ne peuvent donner une idée de ces fenêtres. Elles rappellent involontairement les constructions de St.-Vital de Ravène, élevées au sixième siècle, de St.-Michel de Pavie dues aux Lombards (1), et plus près de nous les petites fenêtres d'une tour de l'amphithéâtre de Nismes dont la construction est attribuée aux Visigoths.

L'antiquaire peut encore trouver intérêt et plaisir à parcourir la place principale de Laruns le 15 août, jour de Notre-Dame. Les Ossalois venus de toutes les parties de la vallée, dans leur costume national, les jeunes filles avec leur jupe de drap bleu à longs plis, leur corset de soie à broderies d'or et d'argent, et leur capulet, les hommes en culotte de velours, bas de laine blancs, veste rouge et gilet de flanelle, exécutent au son d'instruments

(1) Séroux d'Agincourt. Tome IV, pl 23, 24.

antiques, la flûte basque et le tambourin à six cordes, sur des airs qui n'ont jamais changé, les danses les plus monotones. Malgré la couleur éclatante des habits, la tenue de ces femmes est d'une austérité toute chrétienne, leur poitrine est serrée dans leur corset comme celle des plus vieilles statues des portails de nos églises. Si l'on veut connaître la femme des montagnes dans un de ses types les plus purs, il faut voir l'ossaloise dans son habit de tous les jours, et vêtue seulement de son ample jupe et d'une chemise nouée sur les épaules, lorsque ses formes souples et vigoureuses tremblent sous le faix des foins coupés sur les pentes les plus rapides, ou des sapins qu'elle a descendus des plus hautes cimes. Certes la femme est là soumise au travail le plus dur entre tous ceux qui l'accablent sous le ciel, et pourtant ce travail, comme eût fait celui de nos villes, ne l'a nullement dégradée.

Au-dessus de Laruns, vis-à-vis des Eaux-bonnes, le petit village d'*Assouste* a une église romane, petite nef en plein cintre dont l'apside est garnie de corbeaux sculptés en têtes plates, et dont la porte au midi contient dans son tympan demi-circulaire le chrisme et les quatre symboles évangéliques.

J'aurai fait connaître, je crois, toutes les particularités monumentales de la vallée d'Ossau, quand j'aurai parlé du fait curieux qu'elle présente par l'emploi actuel du style ogival. A Laruns, à Bielle, et dans tous les villages voisins on voit beaucoup de portes modernes en ogive. Ce procédé n'y est pas suivi sans doute dans toute sa régularité, les maçons de tous les pays l'ont depuis longtems oubliée, mais à Ossau, après avoir exécuté les portes ordinairement de marbre, dans la forme accoutumée

en cintre régulier ou surbaissé, l'artiste obéit à l'ancien usage en traçant sur les claveaux du milieu, en relief ou en creux, l'accolade ogivique. Souvent aussi ce trait est surmonté d'un emblême sculpté, d'un écusson portant un chiffre, une syrène, des serpents entrelacés ou une inscription pieuse. Nulle part en France on ne pourrait ainsi prendre sur le fait l'art ogival, se manifestant sans doute dans son expression la plus humble et la plus dégradée, mais vivant encore et perpétué comme un exemple de la ténacité naturelle aux habitants des montagnes.

Revenu vers la plaine, je pus apercevoir combien l'accroissement des villes nouvelles a été funeste aux édifices anciens. A Pau, je ne trouvai que le château, monument très-dégradé, d'un ensemble peu satisfaisant, mais remarquable par les détails : dans la cour intérieure, on voit des portes et des croisées chargées d'ornements du travail le plus pur et le plus élégant, dans ce style appelé ordinairement de la renaissance qui n'est que la dernière expression du style ogival ; un escalier dont les voûtes sont couvertes de caissons et de rosaces où l'on remarque les chiffres souvent répétés de Henri et de Marguerite ; enfin une cheminée ornée de médaillons et d'arabesques d'une exécution très-soignée. Ce château, dont on fait remonter la construction au Xe. siècle, qui fut, dit-on, agrandi et réparé par Gaston IV, roi de Navarre, vers 1470, par Marguerite de Valois, sœur de François Ier. et par Henri IV, a seulement conservé les traces de ces dernières constructions.

Mais dans la grande vallée formée par la gave de Pau qui conduit de Béarn en Bigorre, non loin de l'église de Notre-Dame de Bétharram (1), pélerinage fort en

(1) Bâtie en 1661. On sait ce que c'est qu'une église de 1661.

vogue aujourd'hui dans toute la vallée de Pau, je pus examiner de plus vieilles pierres, restes de l'ancienne abbaye de SAINT-PÉ. Sance, prince et duc de toute la Gascogne, fonda ce monastère dédié à Saint-Pierre vers l'an 1030 sur les limites du Béarn et du Bigorre (1). Il reste l'église primitive, avec un portail au midi, dont l'archivolte en plein cintre est ornée de bâtons rompus, dont le tympan porte un bas-relief représentant Dieu le Père, et plus bas dans un nimbe porté par des anges J. C. entouré des quatre symboles; intérieurement trois nefs fort simples, des piliers carrés à impostes nuds, des arcades en plein cintre, et trois apsides; les voûtes sont en bois et du XVIe. siècle. Dans une salle à côté de l'église qui en aura sans doute fait partie autrefois, on trouve quelques portiques dégradés, des colonnes à chapiteau de feuilles galbées, ou de palmettes encadrées, soutenant des arcades ornées de bâtons rompus. Il n'y a rien dans cet ensemble et ces détails qui contrarie la date assignée par la charte de fondation de Saint-Pé. Les bâtiments du monastère encore debout sont tous postérieurs au XVe. siècle.

En s'enfonçant dans les vallées centrales, on retrouve sur les hauteurs les plus marquées, ces tours féodales que nous avons vues en Béarn.

La vallée d'Argelés, gardée à son embouchure par le fort de *Vidalos*, que quelques touristes font remonter aux Romains, dont l'histoire de Béarn mentionne la construction en 1175, mais qui, tout dégradé qu'il est, m'a paru postérieur à celui d'Arudi, est dominée dans toute son étendue par le château de *Beausens*, ancienne résidence

(1) *Hist. de Béarn*. 247.

des vicomtes de Lavédan, les plus puissants seigneurs de ces vallées après les comtes de Bigorre. Un de ces plus riches coteaux était occupé par l'abbaye de SAINT-SAVIN, de l'ordre de Saint-Benoît ; ses moines faisaient remonter leur origine à Charlemagne : un monastère de ce nom est en effet compris dans le dénombrement des monastères de Gascogne arrêté au synode d'Aix-la-Chapelle. Détruit plus tard par les Normands, il avait été restauré en 945 par un comte de Bigorre.

L'église que j'y ai visitée et qui seule a survécu aux moines de Saint-Savin ne m'a pas paru d'une époque plus reculée que le XIIe. siècle. C'est une seule nef courte et large à transepts très-prononcés et à trois absides éclairées chacune par trois grandes fenêtres en plein cintre, celle du milieu dans l'apside principale a des colonnes historiées. Les piliers ont des impostes nuds ou ornés de damiers ; un banc de pierre règne autour de la nef. On remarque à l'entrée un petit bénitier roman à caryatides d'un travail barbare et d'un eexpression naïve, dans le chœur deux grands tableaux divisés en compartiments, représentant sur un fond d'or diverses scènes de la vie de Saint-Savin, un des premiers solitaires des Pyrénées. A l'extérieur la porte ouest a de nombreuses voussures étroites en plein cintre, des colonnettes dont la base et le chapiteau font saillie du côté de l'angle, et qui reposent sur un haut soubassement. Ces chapiteaux portent des figures d'homme ou d'animal fantastiques ; le tympan représente J. C. revêtu d'habits sacerdotaux, entouré des quatre symboles. Les apsides ont des fenêtres romanes ornées, les transepts des contreforts en forme de pilastre portant quelques ornements et des corbeaux sculptés. L'appareil de l'édifice est moyen et s'agrandit dans le bas.

Au centre des Hautes-Pyrénées, dans le bassin où se réunissent les vallées de Gavarnie et de Barèges, Luz, village voisin des bains de Saint-Sauveur possède une église singulière qui fut, dit-on, bâtie par les templiers. Je n'ai pas retrouvé les documents historiques qui le constatent, mais des actes du XII°. siècle mentionnent souvent la commanderie du temple établie à Bordères dans la vallée d'Aure; les templiers avaient dans ces vallées de nombreuses possessions: leur souvenir s'y retrouve sur plusieurs points, à Gavarnie, sur une montagne voisine de Barèges, et aux tours de Sainte-Marie, château féodal complètement dégradé, situé près de Luz. Enfin l'aspect de cette église ne correspond pas mal à l'idée qu'on peut se former d'un monument élevé par l'ordre religieux qui avait si intimement uni la vie claustrale et la vie guerrière. Elle est ceinte de murailles élevées, garnies de créneaux et de meurtrières dont l'entrée est gardée au nord par une tour carrée et crénelée. Dans cette enceinte, l'église primitive, agrandie et défigurée sur plusieurs côtés laisse encore voir une façade à l'ouest sans ouverture, un chevet demi-circulaire percé d'une seule fenêtre en plein cintre, sans ornement, un rang de fenêtres en forme de mitre qui, dominant les murailles extérieures, servaient à leur défense, et de nombreux corbeaux à sujets très-bizarres. Ils ne sont pas tous reconnaissables, mais quelques-uns pourraient au besoin servir à l'appui des accusations portées, au XIV°. siècle, contre les templiers, si l'on ne savait combien les sculptures étranges sont communes dans les monuments chrétiens de toutes les époques, si l'on n'avait appris depuis à accuser surtout de la ruine des templiers, l'avidité cruelle d'un roi et la connivence d'un pape. Le corbeau du milieu présente

une main dans l'attitude de la bénédiction; nous remarquons ce signe, parce qu'il se trouve peint sur la porte et qu'il peut servir à une détermination plus précise du monument. La porte au nord a ses archivoltes en plein cintre, ses frises ornées de bâtons rompus de palmettes ou de feuilles très-grossièrement indiquées et quelques chapiteaux historiés d'une exécution tout-à-fait barbare. L'archivolte supérieure porte des compartiments peints, en partie effacés, mais dans lesquels on peut distinguer encore des portraits de chevaliers l'épée au poing. Le tympan représente J. C. entouré des symboles et surmonté du chrisme; il portait aussi une longue inscription dont on ne peut lire aujourd'hui que la ligne inférieure. Les lettres en sont capitales quelquefois enclavées et mêlées d'onciales :

L'intérieur de cette église très-altéré ne présente rien de remarquable, les voûtes en sont légèrement ogivées. Sous le porche formé par la tour des murailles extérieures, dans une arcade ornée d'un entablement et de deux colonnes, on remarque le cercueil d'un très-jeune enfant qui porte une inscription en vieux Béarnais, écrite en lettres capitales et onciales mêlées, que l'on peut ainsi traduire :

« Ici git B... fille de N.. de Barèges et de Madame Nahera, l'an MCCXXVI, elle mourut dans la dernière semaine d'avril. S. de Sera a fait ce monument. »

La barbarie avec laquelle a été exécuté le portail de l'église de Luz semblerait indiquer une époque plus reculée même que celle de l'établissement des templiers, mais il faut distinguer la grossièreté produite par des artistes maladroits ou arriérés, et il a pu s'en trouver long-temps de

tels dans ces vallées reculées, de la barbarie propre à toute une époque et marquant par son inhabileté même un système et un type particuliers. L'église de Luz n'est pas antérieure au XIIe. siècle.

On ne trouve pas dans les vallées de Lavédan et de Barèges l'empreinte des mœurs anciennes, aussi marquée que dans la vallée d'Ossau. Ouvertes plutôt et plus facilement aux communications avec la plaine, présentant à l'agriculture et à l'industrie plus de ressources, elles ont laissé s'effacer davantage leurs vieilles coutumes. Il faut pour les retrouver, s'enfoncer dans leurs gorges, visiter les chapelles de Notre-Dame de *Pouey la Hun*, de *Bédouret*, de *Héas* et y surprendre dans les costumes et les habitudes d'autrefois, la foule des pélerins qui s'y rendent des parties les plus reculées des montagnes. Mais le moyen âge y a laissé plus qu'ailleurs la trace d'une de ses misères les plus affligeantes. Dans cette atmosphère en apparence si saine et si pure vivent encore et se perpétuent les cagots. Ces malheureux qui étaient autrefois une caste chargée de toutes les maladies et de toutes les malédictions du temps, que le peuple (les savants ne sont pas encore parvenus à en savoir davantage) croyait descendus des Goths ou des Sarrasins, sont encore distingués de leurs compatriotes, par la misère, le rachitisme et l'idiotisme auxquels ils paraissent voués héréditairement. L'amélioration de leur état est pourtant sensible, l'infamie qui pesait sur eux est remplacée par la pitié; leur contact n'est plus une souillure; les portes et les bénitiers particuliers qui leur étaient réservés dans les églises, n'existent plus. Le jour n'est point éloigné sans doute où ils ne seront plus distingués de leurs frères, et où une part égale leur sera faite dans les misères et les joies de ces vallées.

ACTES ET TRAVAUX

DE LA SOCIETÉ

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS.

Le conseil de la société pour la conservation des monuments historiques s'est réuni à Caen, le 13 avril 1836.— Après avoir presenté l'analyse de la correspondance, M. de Caumont a fait connaître divers résultats attestant l'accroissement de la société et l'étendue de ses relations.

M. le comte de Béranger ☀, de Coutances, et M. Moquin-Tandon, professeur d'histoire naturelle à Toulouse, ont été proclamés membres de la société.

M. Verger, de Nantes, a été nommé *Inspecteur-Conservateur* des monuments du département de la Loire-Inférieure.

M. Auguste Grassé, de La Charité-sur-Loire, a été revêtu des mêmes fonctions pour le département de la Nièvre.

Le conseil a pris connaissance d'un mémoire fort important de M. J. Renouvier, de Montpellier, sur des monuments du midi de la France;

2°. D'une notice de M. Grille de Beuzelin, sur les monuments du département de la Meurthe;

3°. D'une notice de M. Du Challais, de Beaugency, sur l'église de Saint-Mesmin (Loiret), dans laquelle on remarque des chaînes de briques.

— M. Dan de la Vauterie et M. le vicomte de Banville ☀, de Caen, ont été proclamés membres du conseil général administratif.

Il a été décidé que la compagnie tiendra une séance, à Vire, le 25 mai.

Que deux autres séances auront lieu à Alençon et au Mans, du 1er. au 10 septembre 1836.

— Le conseil a tenu une séance, le 11 mai 1836, à laquelle assistaient M. Cauvin, conservateur des monuments de la Sarthe, M. l'abbé Tournesac, membre de la société au Mans et plusieurs membres de la société des Antiquaires de Normandie. Après la lecture du procès-berbal, de la séance précédente, qui a été faite par M. le secrétaire général, M. de Caumont a rendu compte de la correspondance, et mis sous les yeux de la compagnie diverses notices adressées par MM. de la Grange, de Chandey; de Crazannes, de Montauban; Pélet, de Nismes; Schweighauser, de Strasbourg; Brécy, d'Agen; Laguse-Fossat, de Moissac, etc.

M. de Caumont a lu ensuite une lettre par laquelle M. Galeron informait le conseil qu'il se trouvait dans l'impossibilité de remplir avec le zèle qu'il désirerait y apporter, les fonctions d'Inspecteur divisionnaire qui lui ont été dévolues en 1834.

Lecture est faite d'une autre lettre par laquelle M. de Cujala, d'Agen, demande à résigner les fonctions d'inspecteur-conservateur des monuments de Lot-et-Garonne.

Le conseil a ordonné le dépôt de ces deux lettres aux archives et a proclamé M. Cauvin inspecteur-divisionnaire pour les départements de la *Sarthe*, de *Maine-et-Loire* et de la *Mayenne*, en remplacement de M. Galeron. M. l'abbé Tournesac a été proclamé conservateur des monuments de la Sarthe en remplacement de M. Cauvin. M. Brécy a été nommé conservateur des monuments de Lot-et-Garonne, en remplacement de M. de Cujala, sur la présentation de M. de Crazannes, inspecteur-divisionnaire.

Le conseil, après avoir délibéré, a procédé ensuite à plusieurs autres nominations.

M. J. Renouvier, de Montpellier, a été proclamé ins-

pecteur-divisionnaire pour les départements de l'*Hérault*, du *Gard*, de l'*Aveyron* et de la *Lozère*.

M. Laguse-Fossat, de Moissac, a été nommé conservateur des monuments de *Tarn-et-Garonne*.

M. Charles Joubert a été revêtu des mêmes fonctions pour le département de *Maine-et-Loire*.

Ont été proclamés membres de la société MM.

De Saint-Aignan, préfet de la Sarthe.

Le Bailly, chanoine honoraire de la cathédrale du Mans.

Anjubault, conservateur de la bibliothèque publique du Mans.

De Langle, propriétaire à Vitré.

De Trois Marquet, conseiller à la cour royale de Douai.

Taffin, membre du conseil municipal de Douai.

Ludolphe de Montpinçon, propriétaire à Chevilly (Loiret).

Le chr. *De Touchet*, propriétaire à Caen.

M. Cauvin a fait le rapport suivant sur les travaux à exécuter à l'église de Neuvi pour lesquels la société avait alloué une somme de 150 fr.

Messieurs, en faisant part de la délibération de la société à M. l'évêque et à M. le préfet de la Sarthe, je les ai prévenus que vous exigiez que les travaux répondissent au style primitif de l'édifice et les ai priés de seconder vos efforts.

M. l'Abbé Tournesac, M. Richelet et moi nous avons visité cette église, afin de voir ce qu'il convenait d'entreprendre.

Ce monument du XIIIe. siècle, privé de latéraux; a la forme d'une croix latine, avec une voûte en berceau; sa partie supérieure est terminée par trois apsides : celle du chœur, et deux petites appuyées sur les bras de la croix. Les fenêtres sont petites et à plein cintre, quatre piliers du genre roman portent un clocher peu élevé, couvert en ardoise et posé sur le milieu du transept.

Les parties les plus intéressantes sont les trois apsides.

Celle du milieu offre, dans sa partie inférieure, une suite non interrompue de fausses arcades étroites, à plein cintre, soutenues par des colonnes appliquées et dont la construction est en pierre de taille d'échantillon moyen.

Trois lézardes, causées par la poussée des voûtes, sillonnent cette apside. Lorsque la première se forma, il y a environ trente ans, on construisit un énorme contrefort qui enlève à l'édifice une partie de sa beauté, sans atteindre le but que s'était proposé l'architecte.

Après un examen attentif, nous avons pensé que le moyen le plus simple et le plus avantageux pour arrêter les progrès du mal, consistait à placer, vers la naissance de la voûte, un tirant en fer, d'envelopper l'apside d'un demi-cercle également en fer, fixé aux extrémités du tirant et composé de plusieurs pièces jointes par des boulons retenus à l'intérieur au moyen de forts écrous.

Mais ces travaux doivent être exécutés avec prudence, sous l'inspection d'une personne capable de les diriger.

Ce mode de réparation permettrait peut-être de supprimer la masse informe qui déshonore le monument. Elever de nouveaux contreforts, ce serait achever de perdre l'édifice. D'ailleurs, la dépense deviendrait si considérable que l'apside périrait avant qu'on eut pensé à la réparer.

Le commissaire-voyer de l'arrondissement partage l'opinion que j'ai l'honneur de vous soumettre.

M. l'abbé Tournesac qui s'était chargé d'examiner conjointement avec M. de Caumont l'église d'Authie (Calvados), a lu sur cet édifice un rapport dont voici l'extrait :

Messieurs, sur l'invitation de M. l'abbé Paysant, secrétaire de la société, nous avons visité hier l'église d'Authie, M. de Caumont et moi : nous avons reconnu que ce petit édifice appartient au roman de la seconde époque. Il est isolé au milieu du

cimetière et offre une nef séparée du chœur par une tour couronnée en batière.

M. de Caumont a découvert une inscription du XIIe. siècle ou du XIe, à l'intérieur, sur le linteau de la porte occidentale, qui nous apprend que ce temple fut dédié à S^t.-Vigord, le dixième jour d'avril, voici cette inscription:

† QVARTO : IDVS APRI †
LIS DEDICATA • FVIT : EC
CLESIA ISTA IN HONORE : SANCTI VIGORIS.

La nef sans bas côtés présente au-dehors une porte méridionale, aujourd'hui murée, dont le timpan est orné de deux animaux affrontés. L'appareil dans cette partie de la muraille et aussi du côté du nord est l'*opus spicatum* des XIe. et XIIe. siècles.

La tour en bon état paraît appartenir à la fin du XIIe. siècle. Le chœur est un peu plus récent et sans intérêt.

On reconnaît que cette église est trop petite pour la population, et deux projets sont présentés pour son agrandissement.

Le premier consiste à détruire la tour pour en ériger une nouvelle au bas de la nef. D'après le second projet on ne ferait que prolonger la nef en laissant subsister la tour actuelle. Ce dernier parti nous semble préférable, puisqu'il évite les frais de démolition et de construction d'une tour.

J'ai l'honneur de vous faire observer, Messieurs, qu'il serait nécessaire d'établir au bas de la nef ainsi prolongée, la porte actuelle et pour cela de numéroter les claveaux et de les placer dans le même ordre que celui où ils se trouvent; secondement de veiller à la conservation de l'inscription et du linteau sur lequel elle est gravée.

Le conseil adopte les conclusions du rapport et charge M. le secrétaire général et M. le directeur de faire les démarches nécessaires pour faire adopter par l'administration le plan qui paraît le plus avantageux.

NOTICE

Sur l'établissement de bains gallo-romains d'Archingeay, près St.-Jean d'Angély.

PAR M. MASSIOU,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

De tous les établissements gallo-romains qui ont disparu de l'antique Santonie, le plus intéressant peut-être et assurément le plus oublié de nos jours est celui qui existait aux sources ferrugineuses d'Archingeay, sur la rive gauche de la Boutonne, aujourd'hui dans le canton de Saint-Vivien, arrondissement de St.-Jean d'Angély. Outre les bains de propreté, qui formaient une partie essentielle et indispensable de leur existence, les Romains connaissaient encore la vertu hygiénique et curative des eaux thermales et minérales, et partout où ils en découvraient, ils se hâtaient de les utiliser.

La source ferrugineuse d'Archingeay, si complètement inconnue, même dans le pays, bien que le côteau qui la recèle ne soit qu'à quatre lieues de Saintes et à trois de St.-Jean d'Angély, ne pouvait échapper au peuple qui divinisa l'art de guérir. Aussi, pour en rendre l'usage facile et plus efficace, les conquérants s'empressèrent-ils de recueillir ses eaux salutaires dans un réservoir dont l'existence nous est révélée par quelques restes de constructions.

Entre le bourg d'Archingeay et l'ancien château de la

vallée, vous rencontrez au pied d'une colline, une fontaine de forme quadrangulaire, ayant huit pieds de longueur sur cinq de largeur et autant de profondeur, dont le bassin est pavé et revêtu intérieurement en pierre de taille. Du fond de ce réservoir, jaillit en bouillonnant, par deux petites sources de sept à huit lignes de diamètre, une eau ferrugineuse très-limpide.

On trouve dans le voisinage des fragments de briques romaines en grande quantité. On déterra, il y a plusieurs années, des conduits en terre cuite vernissée qui, partant de la fontaine, se prolongeaient sous terre dans la direction du château de la vallée, et des espèces de rigoles en pierre qui se dirigeaient dans le nord-ouest, à une distance de deux cents pas, jusqu'à un monastère dont on aperçoit encore quelques restes entre le château de la vallée et l'église d'Archingeay. En examinant attentivement ces ruines, qui occupent en longueur soixante-dix pieds de terrain, on reconnaît encore une partie du cloître et le plan d'une église avec deux ailes ou nefs latérales sans transepts, terminée, au levant, par un hémycicle ou apside semi-circulaire, à la manière des premières basiliques chrétiennes.

Dans la partie du cloître qui regarde le nord-ouest, on trouve un réservoir pavé en briques liées avec du ciment et en pierres plates ayant vingt-deux pouces en carré, et dans la partie qui fait face au sud est, on suit jusqu'à une certaine distance, un canal revêtu d'une épaisse couche de ciment.

Tout porte à croire qu'il y avait dans ce monastère un dépôt d'eaux minérales dont la possession appartenait peut-être exclusivement aux religieux, à charge de les dis-

tribuer aux personnes infirmes, moyennant certaine redevance (1). On sait que les premiers moines faisaient la médecine et que ce furent eux qui sauvèrent du naufrage de la civilisation le peu de connaissances humaines qui survécurent en Occident, à la chûte de l'empire romain.

Ces constructions, dans lesquelles la brique se trouve fréquemment mêlée avec du moëllon de petit appareil, semblent appartenir aux temps qui suivirent immédiatement l'introduction du christianisme dans les Gaules. Mais des signes plus certains ont révélé l'origine romaine de ces ruines. Vers la fin du siècle dernier, on trouva sous une des dalles du bassin de la fontaine, deux médailles en bronze, l'une de Constantin, l'autre de Licinius.

Vers le même temps, en creusant près de l'église d'Archingeay, on exhuma un sarcophage en pierre, pareil à ceux qu'on voit en si grand nombre à Civeaux en Poitou, près de l'ancienne abbaye de la Tenaille en Saintonge et ailleurs, monuments funèbres qui ont tant exercé la sagacité des érudits, mais dont la plupart s'accordent à faire remonter l'origine aux premiers siècles de l'église (2).

(1) Il y avait aussi une source d'eaux minérales dans le jardin de l'ancienne abbaye de Ste.-Marie de Sablanceaux, fondée en 1136, par Guillaume IX, duc d'Aquitaine, près du canal de la Seudre. *Notatu dignum videtur*, disent les auteurs de la *Gallia christiana*, tome 2, p. 1131, *in horto fontem aquæ mineralis scaturire.*

(2) Voyez le père Bernard Routh, jésuite Irlandais, Recherches sur la manière d'inhumer des anciens, à l'occasion des tombeaux de Civeaux, in 12. Poitiers 1738, page 112 et suiv. — Siauve, Mém. sur les fouilles entreprises à l'occasion des tombeaux de Civeaux. Poitiers 1804.—M. de Caumont, Cours d'antiq. monum. 2e. partie p. 279 et suiv.

Le couvercle du sarcophage d'Archingeay était scellé avec du ciment. On y trouva, parmi quelques débris d'ossements humains que le contact de l'air fit tomber en poussière, plusieurs ornements de femme, savoir : deux boucles d'oreilles en or, de forme circulaire, ayant dix-sept lignes de diamètre, avec leurs pendants travaillés en filigrane, une bague en or avec son chaton, aussi taillé en filigrane; un anneau nuptial en cuivre doré, portant un monogramme dont la décomposition donne les lettres F. o. N. T. E.; deux plaques en or paraissant avoir appartenu à des bracelets, et dans lesquelles étaient enchassées cinq perles de grenat, taillées en losanges; une petite boule en cristal, enfin quelques paillettes en or semées parmi les ossements en poudre. Le travail de ces divers bijoux paraissait appartenir au IVe. siècle.

Il est présumable que ce sarcophage, sur le couvercle duquel était gravée une croix latine, renfermait les restes d'une dame chrétienne qui, étant venue prendre les eaux d'Archingeay, avait succombé dans ce lieu, à la maladie dont elle était atteinte et y avait été inhumée avec ses vêtements et ses bijoux, selon l'usage pratiqué dans les premiers âges du christianisme (1). Le monogramme de l'anneau nuptial forme les deux premières syllabes du mot FONTEIUS, qui était vraissemblablement le nom du mari de la défunte.

L'antiquaire Bourignon, qui rapporte cette découverte, pense que les restes mortels renfermés dans le sarcophage d'Archingeay, pouvaient bien être ceux d'Attusia Lucana,

(1) Conditas inter ossa et cineres inveniri gemmas ex auro et argento, velut annulos et armillas, etc. (Suarez. antiq. gadit. lib. IV. Cap. 5).

femme d'Erminiscius Regulus, et sœur de Sabina, femme d'Ausone, laquelle était morte en Saintonge, sous Valentinien ou sous Gratien, vers la fin du IVe. siècle. Il puise cette hypothèse dans un texte d'Ausone qu'il altère en le citant (1), et dans lequel le poète Bordelais, s'adressant à sa belle-sœur, lui dit : « Je t'ai peu connue, ô Attusia, et nullement ton mari : mais tu étais sœur de ma Sabina, et Regulus était mon allié. Bien qu'inhumés l'un et l'autre loin de moi dans la terre de Saintonge, je n'ai pas moins rendu à vos mânes des honneurs funèbres. »

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, d'autant plus hasardée que le mari d'Attusia Lucana ne se nommait pas Fonteius, ces restes de constructions byzantines, cette grande quantité de briques romaines, ces médailles du bas empire, ce sarcophage orné d'une croix latine, ces bijoux de femme dont le travail accuse la dégénérescence de l'art romain, tout semble démontrer qu'un établissement de bains existait aux sources minérales d'Archingeay dans les premiers siècles du christianisme : établissement dont la direction était confiée aux religieux d'un monastère voisin et qui était fréquenté par des personnes de haute condition.

(1) Quamvis santonica procul in tellure *jaceres*,
Pervenit ad manes exequialis honos.
Voici le texte d'Ausone :

Notitia exilis nobis, Attusia, tecum,
Cumque tuo planè conjuge nulla fuit :
Verùm tu nostra soror et germana Sabinæ,
Adfinis quoque tu, Regule, nomen habes.
Quamvis santonicâ procul in tellure *jacentes*,
Pervenit ad manus exequialis honos.
(Parental. XXI).

PROCÈS-VERBAUX

Des séances générales tenues par la société française pour la conservation des monuments historiques, dans les villes de Vire, *de* Caen, *d'*Alençon *et du* Mans.

Séance tenue à Vire; le mercredi 25 *mai* 1836;

La séance est ouverte à 2 heures dans la grande salle de l'hôtel de ville sous la présidence de M. de Caumont, directeur.

M. *Cauvin*, du Mans, inspecteur divisionnaire;

M. *Galeron*, de Falaise, inspecteur de département;

MM. de *Magneville* et *Lair*, de Caen, membres du conseil administratif;

M. d'*Isigny*, conservateur des monuments de l'arrondissement de Vire;

Et M. *Séguin*, de Vire, auteur de l'histoire des Bocains;

Sont appelés à prendre place au bureau.

M. Galeron remplit les fonctions de secrétaire général.

Plus de 120 personnes notables de Vire et de l'arrondissement occupent des sièges disposés en face du bureau; on remarque dans cette assemblée les principaux membres du clergé de Vire et plusieurs dames.

M. de Caumont, après avoir exposé en peu de mots le but que se propose la société, fait connaître l'état de

la correspondance, depuis la dernière réunion du conseil.

M. de le B^on^. Gaujal adresse un mémoire *sur les antiquités du Larzac.*

L'académie de Douai fait part du projet qu'elle a conçu de former une commission dans son sein pour la conser-servation des monuments du département du nord; la société charge M. de Caumont de féliciter cette académie.

M. de Tournal fils, de Narbonne, annonce que le musée de cette ville a pris beaucoup d'extension depuis quelque temps.

M. le comte de la Fruglaye transmet des détails sur les monuments de la Bretagne.

M. d'Isigny a la parole; il annonce qu'il va esquisser la statistique monumentale de l'arrondissement de Vire, et donne les renseignements qui suivent :

Ère celtique. La *pierre couplée* de la forêt de St.-Sever est signalée par quelques antiquaires comme un monument druidique. Quelques souvenirs s'y rattachent.

Sur le mont Savarin, une espèce de dolmen, qui a servi d'étable aux moutons, est menacé d'écroulement; il doit apppeler l'attention du propriétaire, M. Castel, qui prend intérêt aux sciences historiques.

A Tallevende, on a trouvé des hachettes en pierre, de trois pouces de longueur.

Au Plessis-Grimoult, il en a été trouvé une en silex.

Passant aux monuments religieux, M. d'Isigny cite les églises du Plessis, de St^e^.-Marie, de Beaumesnil, de Vire et de St.-Sever.

La première est romane, assez bien conservée.

La seconde a seulement un clocher roman, à 8 faces;

chaque face offre une fenêtre. Cette tour offre des assises de pierres en arête. Elle est en assez bon état.

L'église de Beaumesnil, construite en granit, présente le caractère de la transition du roman à l'ogive. On trouve partout le mélange des deux architectures. L'édifice malheureusement a été badigeonné.

A Vire, la nef de l'église est ogivale de la 1re. époque. La chapelle St.-Michel est ogivale de la 2e. époque. — La chapelle Ste.-Anne, de la 3e. époque — Le nord du chœur est de la dernière époque de l'ogive. Ainsi le monument offre tous les caractères du style gothique, depuis son origine jusqu'à la renaissance.

L'église de St.-Sever est du XIVe siècle, sans mélange. Le vaisseau est très-beau.

Ces monuments sont à peu près les seuls remarquables qu'offre l'arrondissement, il y a deux causes de cette rareté. — La pierre de taille ne se trouve point dans le pays, et le bois et la roche dont on fait usage, ne conviennent pas aux constructions monumentales; le bois, parce qu'il n'est pas d'une très-grande durée; la roche, parce qu'elle ne se prête point au travail de la sculpture.

M. d'Isigny signale ensuite quelques châteaux du moyen âge :

Celui du Plessis-Grimoult était entre l'église et la bruyère. On en voit encore la motte. — A l'entour sont de larges fossés. De vieux murs et une porte à cintre rond sont restés debout, mais menacent ruine.

Une autre enceinte que l'on croit romaine, existe sur la bruyère du Plessis (1).

(1) Voir le plan de cette enceinte pl. XXX du cours d'antiquités de M. de Caumont.

M. de Caumont prenant la parole recommande de veiller avec le plus grand soin à la conservation des débris des châteaux du moyen âge et des enceintes romaines. Si l'on venait à défricher la bruyère du Plessis, ou à la partager, il faudrait, ajoute-t-il, faire en sorte que les fossés du camp qui en occupe le sommet, fussent conservés comme clôtures. L'enceinte qui occupe la hauteur de Roncamps, à une demi-lieue de celle du Plessis, a été conservée de cette manière par le propriétaire, M. de Vaucassel, qui, en mettant le terrain en valeur, a eu le bon esprit de planter le *vallum* du camp, et de l'utiliser pour la clôture de son champ. M. d'Isigny s'engage à agir dans le sens qui vient d'être indiqué, si la bruyère du Plessis vient à être partagée ou mise en valeur.

Passant au château de Tracy, M. d'Isigny en présente trois dessins pris en 1775. Ce château a disparu en 1801. Son origine remontait à un des héros de la conquête. On remarquait surtout une tour isolée et de grands fossés remplis d'eau. Un membre, M. Mury, ajoute qu'il devait y avoir trois tours à ce château, qui, du reste, avait été deux fois reconstruit depuis son origine ; il reposait sur une argile foulée. M. de Polinière l'avait décrit dans une notice qui a été perdue.

Le château de Vaudry, selon M. d'Isigny, était remarquable par sa forme angulaire. On y voyait un souterrain dit *la Cave-au-diable*. Les habitants du voisinage croyaient que des trésors y étaient enfouis, et pour les trouver, ils ont bouleversé les ruines : il reste encore quelques pans de murs debout, mais le reste est par terre.

Le château de Vire est connu, il reste un des angles

du donjon debout (1), mais menaçant de s'écrouler. L'administration municipale y fit quelques utiles réparations de soutien en 1824. Le haut pourra tomber. La partie inférieure sera toujours conservée pour rappeler les grands souvenirs qui s'y rattachent. M. d'Isigny rappelle que le château de Vire fit partie de la rançon du roi Jean ; il dit que Duguesclin dormit sous son abri la veille d'un grand combat (2) ; il rappelle qu'il fut détruit sous Louis XIII à cette époque où il pouvait être encore utile. Il en existe un plan ou tableau, datant de 1555. M. Maurice, ancien greffier du tribunal civil, en a fait une copie. Il était alors tout entier. Un autre plan des ruines a été levé en 1793.

M. d'Isigny donne ensuite quelques détails sur le château de Condé-sur-Noireau. — Il n'en reste qu'une tour de 20 pieds d'élévation. L'administration municipale a voulu la détruire, mais on l'a revendiquée comme propriété privée.

M. l'abbé Selles, professeur de rhétorique au collége de Vire, ajoute quelques mots sur le château de Condé, qu'il a visité récemment, et dont les ruines lui semblent mériter d'être conservées (3).

(1) On peut voir cette belle ruine dans le cours d'antiquités de M. de Caumont, tome 5, planche LXX.

(2) Ceci est une erreur. Ce fut le château de Viré, dans le Maine, qui reçut Duguesclin, la veille du combat.

Note du secrétaire.

(3) A son retour de Vire, M. Galeron a visité ce qui reste debout du château de Condé, il n'a remarqué qu'un pan de l'ancien donjon, haut de 20 pieds, dominant encore le bourg. Les ouvertures sont rondes, à bourrelets et de la fin du XIe. siècle probablement. La maçonnerie est extrêmement

M. d'Isigny complète sa description des monuments de l'arrondissement de Vire en parlant de deux bas-reliefs qui existent dans les communes de St.-Jean-le-Blanc et de Pierres.

Le bas-relief de St.-Jean-le-Blanc représente plusieurs scènes de la passion et de la vie des deux St.-Jean, patrons de la paroisse. On y voit le dîner d'Hérodias ; un des plats placés sur la table du roi, a la forme d'un charriot. M. d'Isigny croit ce monument de l'époque de Charles VII, il en offre un dessin. Abandonné aujourd'hui au-dehors de l'église, il est en danger de périr. Il faudrait un peu d'argent pour sa conservation, mais les habitants de St.-Jean ne feront pas ces frais.

Sur cette observation, M. de Caumont *propose d'allouer sur la caisse de la société, 50 fr. pour la restauration du bas-relief. La propositon est adoptée. M. d'Isigny est chargé de faire replacer le bas-relief dans l'église, au lieu le plus convenable.*

Le bas-relief de la commune de Pierres est dans l'église. On y voit St.-Pierre, patron du lieu, présentant la dame de Presle au Père éternel. Là repose cette dame de Presle, dont la mort eut lieu en 1450. M. d'Isigny lit l'inscription qui mérite être conservée.

M. D'Isigny reçoit les remerciments de la société pour son importante communication.

Plusieurs personnes donnent quelques détails sur les antiquités de Vire et des environs.

M. Castel montre les hachettes en pierre, de trois pouces de long, dont il a été déjà parlé : elles sont bien con-

solide. Le propriétaire a promis de conserver ce curieux débris ; il y tient, dit-il, parce qu'il le préserve des vents du nord.

Note du sécretaire.

servées. M. Castel fait voir une médaille d'or, de Julien, trouvée près de là.

Sur la face on lit : *D. N. Jul. Nepos. P. P. Aug.*

Au revers : *Victoria auggg.—Conob.*

Une victoire aîlée tient une croix.

M. Castel rappelle les médailles romaines trouvées au Plessis-Grimoult, il y a 5 ans environ. La plupart étaient de Gallien et des tyrans.

Il a vu un Néron, M. B.. trouvé à la Graverie.

M. Mury fait voir un *Vexillum* brisé et plusieurs fragments antiques découverts à Compagnoles : ils ont été décrits et dessinés dans le neuvième volume de la société des antiquaires de Normandie.

M. Mury a aussi remarqué des tombeaux en pierre calcaire sur plusieurs points ; ils contenaient des ossements et quelques-uns du charbon.

M. Marchand signale des tombeaux du même genre, trouvés à Pontécoulant.

Un membre fait observer que M. Marchand a fait des recherches sur toutes les communes de l'arrondissement de Vire. La société invite M. Marchand à compléter et à publier ces notes. M. Marchand promet de déférer à cette invitation.

M. Cauvin annonce qu'il a visité avec M. de Caumont la pierre d'Iallan au Mesnil-Ozouf, qui avait été signalée comme un monument celtique, mais qu'il n'a pu lui reconnaître ce caractère.

M. de Caumont engage les membres qui ont recueilli des fragments d'antiquités dans l'arrondissement de Vire à les offrir à la ville pour qu'ils forment le noyau d'un musée. On fait observer qu'il n'y a ni meubles ni armoires à la mairie pour les recevoir. M. de Caumont s'empresse alors de propo-

ser *au bureau de voter une allocation pour cet objet et annonce que la société pour la conservation des monuments a déjà provoqué de cette manière dans plusieurs villes la création de musées qui promettent de devenir très-intéressants*. Le bureau allait voter une somme *de* 100 *fr.* pour l'établissement de montres ou d'armoires dans la bibliothèque publique, lorsque M. Huet, adjoint de Vire, présent à la séance, s'est levé et a pris l'engagement formel *de faire disposer près de la bibliothèque un local où l'on pourra disposer non seulement les antiquités*, *mais encore les productions naturelles de l'arrondissement.* La société a pris acte de cette promesse et remercié M. Huet de l'intérêt qu'il veut bien prendre à cet utile établissement.

On lève la séance et l'on se rend chez M. Dupont Cotelle qui possède une collection curieuse d'objets antiques, rares ou singuliers.

L'inspecteur de département, *remplissant les fonctions de Secrétaire,*

FRÉD. GALERON.

Séance tenue à Caen, *le* 7 *juillet* 1836.

Le conseil de la société a tenu une séance générale le 7 juillet à l'occasion de la séance publique de la société des antiquaires de Normandie qui avait attiré dans la ville de Caen plusieurs étrangers de distinction. L'extrait suivant donne le résumé des travaux de cette réunion.

M. *de Caumont*, directeur, ouvre la séance.

MM. *Auguste Le Prévost,* de Bernay, inspecteur-divi-

sionnaire; M. *Passy*, préfet de l'Eure, directeur de la société des antiquaires de Normandie; *E. Gaillard*, secrétaire de l'académie de Rouen; sont invités à siéger au bureau.

M. l'abbé Paysant, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

M. de Caumont, après avoir remercié M. Passy des services qu'il n'a cessé de rendre depuis plusieurs années dans son département et de la sollicitude éclairée qu'il apporte à la conservation des monuments historiques, lui demande au nom du conseil s'il voudrait se charger des fonctions d'inspecteur conservateur des monuments de l'Eure. Sur la réponse affirmative de M. Passy, cet honorable savant est proclamé conservateur des monuments historiques de l'Eure.

M. le baron Pattu de St.-Vincent, de Mortagne, présent à la séance, est admis au nombre des membres de la compagnie.

La parole est à M. Lambert, de Bayeux, qui fait un rapport du plus haut intérêt et qui est écouté avec une grande attention, sur les réparations à faire aux chapelles latérales de la nef de la cathédrale de Bayeux. — Le conseil adopte à l'unanimité le rapport de M. Lambert, et décide qu'il en sera fait trois copies qui seront adressées, la 1re. à S. Ex. le ministre des cultes; la 2e. à M. l'évêque de Bayeux; la 3e. à M. le Préfet du Calvados.

M. A. Le Prévost, après avoir donné divers renseignements sur les églises du département de l'Eure, qui auraient besoin de réparations, cite particulièrement, à ce sujet, celles de Planes et de La Couture.

M. de Caumont prend la parole, et après avoir rendu compte de la correspondance qu'il avait entamée relativement au désastre arrivé à la cathédrale de Chartres, il dit que la société

ne serait pas restée en arrière s'il eût été nécessaire de contribuer à la restauration de cette admirable église et qu'il en a pour garant le zèle témoigné dans cette circonstance par plusieurs honorables membres de la société.

Ma première idée, ajoute M. de Caumont, avait été d'ouvrir une souscription qui, d'après mes prévisions, aurait produit environ 6,000 fr.; je m'étais inscrit personnellement pour une somme de 200 fr. et l'un de nos confrères allait se faire inscrire pour 500 fr., lorsque nous avons appris par les journaux que le gouvernement avait compris combien il importait de réparer cet admirable édifice, l'une des gloires de la France, et qu'il avait fait à la chambre une demande de 800,000 fr. pour être immédiatement employée. De ce moment nous avons pensé qu'il devenait inutile de mettre à contribution la générosité de nos compatriotes et qu'il fallait réserver leur bon vouloir pour d'autres monuments qui n'exciteraient pas comme la cathédrale de Chartres, la sollicitude du gouvernement.

—M. E. Gaillard, après être entré dans de longs détails sur la richesse monumentale du département de la Seine-Inférieure, et sur les travaux qu'il a commencés de compagnie avec M. Deville, sur la statistique de ce département, annonce que le château d'Arques est sur le point d'être vendu.—M. de Caumont répond qu'il en écrira à M. Deville pour le prier d'engager la commission d'antiquités de Rouen et le conseil général de la Seine-Inférieure à acheter au moins le donjon ou la grosse tour du château bâtie par Henry I[er]. Dans le cas où l'administration ne voudrait pas fournir à elle seule la somme nécessaire (somme qui ne devait pas être considérable si l'on se bornait à acquérir cette tour sans valeur pour un propriétaire), alors il y aurait lieu d'ouvrir une souscription qui serait d'autant plus facilement remplie que la société des antiquaires de Normandie et

tous ses membres individuellement s'empresseraient d'y prendre part. M. de Caumont écrira pour cet objet à M. Deville avant la session du conseil général (1).

—M. Gaillard parle ensuite de l'église de St.-Jean d'Abetot que les réclamations de la commission d'antiquités de Rouen ont préservée jusqu'ici des atteintes auxquelles elle allait être exposée par suite de la suppression de la paroisse et de sa réunion à une commune voisine.

Il serait utile que la société intervint près du Ministre pour lui recommander cette église. M. Gaillard lit une pétition qu'il a rédigée à ce sujet : elle est approuvée, signée des membres du conseil et sera transmise à S. Ex. le ministre des cultes.

M. le secrétaire général est chargé de rédiger une autre lettre qui sera envoyée à M. le préfet de l'Orne, pour le prier de s'intéresser à la conservation de l'église du Pin, près Mortagne, qui remonte aux 1res années du XIIe. siècle ; il est à désirer que la belle porte qu'on y remarque soit conservée et que le plan qui tendrait à la faire disparaître soit écarté. Cette détermination est prise sur la demande de M. le baron Pattu de St.-Vincent, présent à la séance qui fait connaître tout l'intérêt que mérite le monument.

—Le conseil prend ensuite connaissance d'une notice adressée par M. Du Marhalla, inspecteur des monuments du Finistère, puis il arrête, sur les conclusions de M. Gaugain,

(1) M. Deville, avant de recevoir communication de ce procès-verbal, avait pris l'initiative et fait toutes les démarches nécessaires pour engager l'administration à sauver le château d'Arques, mais sur ces entrefaites Mme. de Raizet en a fait l'acquisition pour le conserver, et les archéologues ont ainsi été satisfaits.

trésorier, que les sommes votées dans la séance générale de Blois, en septembre prochain, ne pourront excéder le chiffre de 600 fr.

Le secrétaire général,

PAYSANT, prêtre, vicaire-général du diocèse de Bayeux.

Séance tenue à Alençon, le 3 septembre 1836.

L'an 1836, le 3 septembre, la société pour la conservation et la description des monuments historiques de France s'est réunie à Alençon dans la grande salle du palais de justice, sous la présidence de M. de Caumont, pendant la session générale annuelle de l'association normande dans cette ville.

Siègent au bureau comme vice-présidents, M. Cauvin, inspecteur divivisionnaire au Mans, et MM. Lair et de Magneville, de Caen, membres du conseil administratif.

MM. De Brix, d'Alençon, inspecteur divisionnaire de l'association normande, Boblaye, capitaine du génie militaire, et d'Avannes, d'Evreux, président de l'académie ébroïcienne, sont invités à prendre place au bureau.

M. Lecointre-Dupont remplit les fonctions de secrétaire général.

50 membres de l'association normande et divers habitants d'Alençon occupent les siéges disposés dans la salle en face du bureau.

M. le président lit un discours sur les travaux antérieurs de la société, rappelle les restaurations de monuments qu'elle a fait faire dans le Maine, en Normandie et en Poitou; les distributions de modèles qu'elle a fournis aux architectes; la création d'un bulletin monumental à la rédac-

tion duquel les antiquaires les plus distingués de la France ont coopéré.

Si la société a fait beaucoup par ses efforts réunis, dit M. de Caumont, les membres individuellement n'ont pas obtenu moins de succès; que de fois ils se sont transportés près des monuments qu'on réparait pour aider de leurs conseils les architectes chargés des restaurations! Leurs avis ont fait modifier les plans, et les réparations ont eu lieu dans le style de l'architecture des monuments; que de fois aussi leur influence a sauvé des églises, des châteaux menacés! Leur voix presque toujours entendue des administrations et des propriétaires, a souvent détourné le marteau destructeur.

Si la société a vu, dès son début, ses efforts produire de si heureux résultats, que ne doit-elle pas espérer maintenant qu'elle est plus répandue, qu'elle est organisée dans *trente-trois* départements, que chaque jour lui donne de nouveaux membres qui rivalisent de zèle avec les fondateurs; maintenant qu'elle va pouvoir récompenser les architectes qui auront le mieux mérité d'elle, et des beaux arts, en restaurant les monuments historiques avec l'intelligence de l'architecture de leur époque. Dans ses séances générales qui se tiendront à Blois, la société sera heureuse de pouvoir leur décerner trois médailles d'argent.

Mieux que toutes autres preuves, ajoute M. de Caumont, un précis analytique des travaux dont la société s'est occupée dans sa dernière séance tenue à Caen, au mois de juillet, pourra vous convaincre de l'utilité de ses efforts.

On savait depuis quelques jours le désastre de la cathédrale de Chartres, un projet de souscription avait été conçu par plusieurs membres de la société. On a pu voir

toute la sympathie que ce projet inspirait au sein de la société, qui était déjà assurée de réunir *six mille francs*, quand les bonnes dispositions du gouverment ont arrêté un élan qui devenait inutile.

Les fenêtres des chapelles de la cathédrale de Bayeux, bâties à diverses époques, demandaient des réparations. L'architecte avait proposé de les restaurer toutes sur le modèle de la plus élégante, dans le goût du XIVe. siècle. Sur un rapport lumineux du savant et zélé M. Lambert, la société a décidé que les fenêtres devaient être refaites telles qu'elles étaient dans l'origine.

D'après la demande de M. Pattu de St.-Vincent, une réclamation a été adressée au préfet de l'Orne pour la conservation du cintre d'une porte romane remarquable, qui existe à l'église du Pin-la-Garenne, bâtie vers l'an 1100 par le seigneur de la commune, au retour de la croisade. Cette porte est menacée, par suite d'un projet d'élargissement de l'église. Il y a lieu d'espérer qu'en modifiant son plan, l'architecte pourra, et conserver la porte, et donner à l'église l'agrandissement désiré.

Une autre réclamation a été, présentée au ministre sur la demande de M. E. Gaillard, pour la conservation de l'église de St.Jean d'Abetot, remarquable par sa crypte. On songeait à la détruire par suite de la réunion de cette succursale à une paroisse dont l'église n'offre aucun intérêt.

M. Deville avait provoqué une souscription pour le rachat du château d'Arques, bâti sous Henri Ier., et vendu depuis peu. La société se proposait de faire aussi une demande de fonds au conseil général de la Seine-Inférieure ou de fournir elle-même les fonds nécessaires pour racheter au moins le donjon de ce château, lorsqu'une lettre de M.

Deville a annoncé que Madame de Raizet a consacré vingt-cinq mille francs pour sauver ce monument.

La société invite M. de Caumont à adresser en son nom une lettre de remercîments à Madame de Raizet qui est admise par acclamation au nombre des membres de la compagnie.

La société reçoit aussi au nombre de ses membres, M. DOISNARD, architecte à Alençon, et M. CHAUVIN-LALANDE membre de plusieurs sociétés savantes, à Pisieux, près Mamers.

M. de Caumont propose ensuite, comme *inspecteur des monuments historiques de la Marne*, M. Louis PARIS, qui s'occupe avec le zèle le plus louable de former à Rheims un dépôt central d'archives, et de décrire les églises du département de la Marne. M. le président fait connaître les divers titres de ce savant antiquaire à cette nomination qui est votée à l'unanimité.

En conséquence, M. Louis PARIS est proclamé inspecteur des monuments historiques de la Marne.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le préfet de la Sarthe qui remercie de son admission et promet son concours.

M. de Caumont pose ensuite les trois questions suivantes :

1°. Existe-t-il dans l'arrondissement un lieu de dépôt public pour les objets d'antiquités qu'on y rencontre ?

2°. Les monuments de l'arrondissement ont-ils été décrits avec exactitude ?

3°. Ont-ils été restaurés avec intelligence ?

Sur la réponse negative donnée à la première question, M. de Caumont dit qu'il est autorisé à allouer *quarante ou cinquante* francs pour l'achat d'une armoire destinée aux

objets d'antiquité, qui pourrait être placée à la bibliothèque publique d'Alençon. Il rappelle que pareille allocation avait été faite pour l'arrondissement de Vire; mais que le conseil municipal de cette ville l'avait refusée et avait fait les frais nécessaires. Il demande si le conseil municipal d'Alençon voudrait agréer cette allocation.

Après quelques observations présentées par MM. Clerambault, de la Sicotière, et le comte Curial, la société décide que cette somme sera mise conditionnellement à la disposition de M. Le Cointre, qui ne l'utiliserait qu'au cas où le conseil municipal ne voterait pas de fonds pour cet objet.

A la seconde question, M. de la Sicotière répond que les descriptions des monuments sont presque toutes incomplètes et laissent beaucoup à désirer.

M. de Caumont invite les antiquaires de l'arrondissement à compléter ces descriptions, il les engage surtout à rechercher les voies romaines, et à signaler sur des cartes leurs directions; enfin il exhorte MM. les ingénieurs des ponts et chaussées à signaler aux entrepreneurs des routes, les monuments druidiques qu'ils brisent très-souvent faute de les connaître. Une recommandation de l'administration les ferait respecter.

M. Boblaye estime que, pour l'étude des voies romaines, la société pourrait tirer un grand fruit de la nouvelle carte que font les ingénieurs militaires du gouvernement, et surtout de leurs minutes.

On passe à la troisième question : les monuments ont-ils été réparés avec intelligence ?

M. de Caumont invite M. Le Cointre à donner des détails sur les restaurations faites dans l'arrondissement aux monuments historiques, sur leur état actuel et sur les soins qui sont pris de leur conservation.

M. Le Cointre dit en substance ce qui suit :

Si nous n'avions à regretter l'absence du conservateur des monuments du département de l'Orne, du savant et zélé M. Galeron que nous avions espoir de posséder parmi nous et d'entendre dans cette réunion, bien mieux que moi, il vous eût présenté le tableau de nos rares monuments, et vous eût dit les mutilations qu'ils ont éprouvées ; bien mieux que moi, il eût apprécié le mérite des réparations qui ont été faites, et vous eût signalé celles qu'ils réclament encore. Le peu d'observations que j'ai faites était pour moi seul, et je ne songeais point à leur donner une publicité qui exigerait de ma part un nouvel examen et des études plus approfondies. Aussi, en cédant au désir de M. de Caumont, je dois faire un appel à votre indulgence.

Peu de parties de la France sont aussi pauvres en antiquités que l'arrondissement d'Alençon. Peu de pierres druidiques, point de traces remarquables de la domination romaine ; et, pour le moyen âge, quatre ou cinq églises, autant de vieux châteaux ; voila nos seuls monuments dignes de l'étude de l'antiquaire, du crayon de l'artiste, de la sollicitude des administrations et des sacrifices du pays qui n'a que ces édifices pour témoins vivants de son passé.

Cette rareté des monuments, en rendant leur conservation plus précieuse, devrait, ce me semble, les faire respecter et soigner davantage. Et cependant, que de négligence j'aurais à accuser, que de mauvais goût et d'ignorance de l'art de chaque siècle dans les prétendues réparations : et aussi que de mutilations irréparables subies par ses églises et ses châteaux.

De nos églises, la plus belle et la plus remarquable est

la cathédrale de Séez. Partout on lit qu'elle fut consacrée sous l'épiscopat de Jean Ier., le 19 mars 1126, et dédiée aux Sts.-Martyrs, Gervais et Protais. L'architecture de l'église dément tout-à-fait cette date. L'église actuelle est d'ailleurs sous l'invocation de la Ste.-Vierge, et sa dédicace se célébrait le 27 septembre : ces circonstances concourent à prouver qu'elle a remplacé, au treizième siècle, le monument qu'avait commencé Yves de Bélesme, vers 1060.

C'est un gracieux édifice du style ogival primitif. Il ne se distingue point par sa grandeur, mais par sa légèreté, par la profusion de ses moulures, qui, cependant sont partout répandues avec goût, et par une régularité bien rare dans les monuments du moyen âge. Il semble qu'une seule pensée a présidé à la construction de l'édifice entier.

Le haut fronton triangulaire de son portail s'élève entre deux flèches percées à jour et hardiment élancées. Ces flèches sont une restauration nouvelle, due au talent de M. Alavoine. Elles ne présentent pas d'ornements étrangers à l'architecture de l'époque du monument, on n'y voit pas, par exemple, comme au clocher en fonte récemment coulé pour la cathédrale du Mans, dans le goût du XIVe. siècle, des palmettes du commencement du XVIe. siècle. Les flèches nouvelles de Séez ont dignement remplacé les anciennes que l'eau avait minées, et les travaux nécessités par leur restauration ont mis à découvert, sous une des tours qui les soutiennent, une admirable fausse porte dont la délicatesse égale les sculptures les plus parfaites que nous ait léguées le beau siècle de St.-Louis. Pourquoi faut-il que la mort ait sitôt enlevé aux arts l'habile et savant architecte qui avait dirigé cette belle restauration ! La cathédrale de Séez eût

encore reclamé ses travaux : car les flèches anciennes n'avaient pas seules menacé ruine, toute la paroi gauche de la nef était minée et demandait un mur de renfort. Dans sa construction, nous n'avons point d'anachronismes à reprendre, les moulures et les formes du temps ont été observées ; mais ces ornements sont maigres et mal fouillés. Puis ce mur de renfort est si lourd, qu'on dirait un rempart et des bastions. Comme il contraste avec le reste de l'église, partout si leste, partout si élégant! La disposition du terrain contribue pour beaucoup, il est vrai, à écraser ce côté du monument, tandis qu'elle grandit l'autre côté de toute l'élévation de la colline, du bas de laquelle on l'aperçoit ; cependant, en multipliant les assises, en rompant davantage l'uni du mur, l'architecte n'eût-il point utilement lutté contre le désavantage du terrain? Toutefois même malgré ces défauts, cette restauration mérite encore vos éloges, et nous aurions à désirer de trouver partout le même soin, la même intelligence pour conserver aux monuments le style et le caractère de leur époque.

L'intérieur de la cathédrale demande de nombreux travaux, et Monseigneur a, dit-on, obtenu du gouvernement des fonds pour les faire exécuter. Puissent les arts n'avoir rien à regretter dans toutes ces réparations de détail qui leur sont si souvent funestes! Nous avons droit de l'espérer en voyant arriver parmi nous un prélat dont les connaissances sont vantées comme les vertus, et qui, je n'en doute pas, secondera de tout son pouvoir les nobles efforts de notre société.

— Notre-Dame d'Alençon offre de beaux détails, qui n'ont encore été ni bien décrits, ni bien dessinés : cette église est de deux époques très-distinctes. Le chœur et le clocher

sont de lourdes reconstructions du dernier siècle nécessitées par un incendie qui, en 1744, avait consumé toute la partie supérieure de l'édifice. Cette masse de pierres entassées sans goût les unes sur les autres, n'a pas même le mérite de la solidité. Le premier pilier du sanctuaire à droite, surplombe sous le poids du clocher qui l'écrase, et doit éveiller toute la sollicitude de l'administration.

Le reste de l'édifice appartient au style ogival tertiaire, et date de la fin du XVe. siècle. Odolant Desnos, en assignant cette époque aux chapelles et au portail, repousse la construction de la nef jusqu'au règne de Charles V. La conformité d'architecture de la nef des chapelles et du portail, ne permet pas d'admettre entre leurs constructions un pareil intervalle. Partout les mêmes ogives, les mêmes arceaux, les mêmes nervures, les mêmes ornements; et ces ogives, ces arceaux, ces nervures et ces ornements, sont caractéristiques de la seconde moitié du XVe. siècle. D'ailleurs, comment supposer que la nef actuelle ait subsisté sans ses latéraux. L'examen le plus léger, le plus simple bon sens, prouvent que tout se lie, tout se répond, tout se tient nécessairement entre la nef et les côtés, que tout, sauf une ou deux chapelles, est d'une même construction.

Les piliers de la nef sont trop lourds, les arcades manquent d'élévation, et les branches des arceaux de la voûte s'arrêtent sans grâce sur des consoles sans corniches et sur de maigres nervures qui descendent le long des massifs et des piliers. C'était un défaut de l'architecture du temps.

La voûte est coupée par de nombreux arceaux prismatiques chargés d'animaux fantastiques en plein relief et de diverses sculptures d'un étonnant effet. Elle est endommagée dans quelques places unies et demanderait des réparations peu difficiles, et je crois, peu coûteuses.

Onze larges fenêtres ogivales, semées de flammes à leur sommet, offrent de beaux vitraux peints, qui représentent pour la plupart de grandes scènes de l'ancien testament, accompagnées d'inscriptions qui les expliquent. Ainsi, la création, la tentation du premier homme, l'expulsion du paradis terrestre, le sacrifice d'Abraham, l'Annonciation, la Visitation, etc.

Plusieurs costumes et les lettres des inscriptions dénotent le temps de Louis XII.

Voyez surtout sur un vitrail à gauche, Moïse dans le désert élevant le serpent d'airain, puis sur un vitrail à droite, la prière à Notre-Dame de pitié. Il y a du dessin, de l'expression dans ces compositions. C'est déjà l'art renaissant; les figures de grandeur naturelle ressortent bien, elles ne sont pas confuses comme sur les vitraux des siècles précédents. Et que d'éclat dans les couleurs? Elles sont si vives et si pures que souvent l'enfant naïf ou le simple villageois prenant ces ombres pour un sable brillant, cherche à saisir les mobiles reflets d'or, de pourpre et d'azur qu'elles projettent au soleil sur les dalles et les piliers du temple.

Mais, vous avez pu le remarquer, ces beaux vitraux ont bien souffert, et dans plus d'une place de maladroites réparations ont défiguré les sujets. Ces frêles monuments voudraient un continuel entretien, et pendant de longues années les vitraux de Notre-Dame ont été négligés. Partout les plombs sont usés, presque tous les panneaux devraient être remaniés. Quatre mille francs suffiraient à peine à cette réparation dont le conseil de fabrique a reconnu l'urgence. Déjà cette année il a consacré quelques fonds à faire réparer les panneaux les plus endommagés. M. Guerrier jeune, vitrier de notre ville, les a restaurés avec une patience, un goût et une intelligence

dignes de nos éloges. Aussi, certain que je suis que les vues de la société seraient fidèlement remplies, j'oserai vous demander pour la réparation de nos vitraux quelque part à la somme dont vous avez à disposer pour la conservation des monuments.

Au-dessous des fenêtres règnent d'élégantes galeries ornées de trèfles, et de quatre-feuilles, et plus bas nos yeux rencontrent la chaire à laquelle on monte par un escalier pratiqué dans l'épaisseur des piliers. Cette chaire est en pierre; elle porte sa date 1536, et si j'en crois une tradition respectable, elle fut l'ouvrage d'un condamné qui obtint la vie pour prix de ce travail. Des masques et des guirlandes, de petits pilastres dans le goût de la renaissance, les figures en bas-relief des quatre évangélistes entourées de sentences sacrées, décorent ses différentes faces. Toutes ces sculptures ont dû être gracieuses; mais d'épaisses couches de peinture les ont bien empâtées, et ont donné à la pierre tout l'aspect du bois.

A l'extérieur, quel magique effet n'offre pas ce portail à jour, qui s'harmonise si bien avec les balustrades des combles, avec le triple rang de pyramides qui surmontent les massifs de la nef, ou qui s'élèvent au-dessus des contreforts. Ces dentelles de pierre, si frêles en apparence, et qui depuis plus de trois siècles, résistent aux efforts des vents, et supportent le fardeau de six grandes et belles statues de la transfiguration que l'architecte a suspendues au milieu de leurs festons, ce Saint Pierre qui tourne le dos à la rue, pour voir de face N. S. placé au-dessus de sa tête, ces légers clochetons, ces frontons hardiment découpés, tous ces chefs-d'œuvre d'un siècle que le notre méprise, vous les avez admirés d'autant plus qu'ils ne vous sont pas familiers comme à moi.

Mais quelle déplorable inspiration a récemment placé seule au milieu du tympan, une grande statue blanche de vierge que rien n'y appelait, et barbouillé ce tympan d'une teinte gris-bleu, nullement monumentale? Une piété peu éclairée a voulu ajouter au monument de la foi de nos pères et la défigurer. En vain, j'ai protesté contre cette barbarie, en vain, j'ai offert de supprimer à mes frais cette ridicule statue, et de faire rendre au tympan une teinte en harmonie avec le reste du portail, comment les auteurs de cette triste conception auraient-ils pu m'entendre? Ils l'ont assez prouvé, chez eux n'existe ni la connaissance de l'art, ni le sentiment du beau.

Trois siècles ne se sont point passés sur notre portail sans lui détacher quelques pierres, sans détériorer ses ciments, sans découronner plusieurs de ses pyramides. Mais où prendre un digne constructeur? Confierions-nous à la truelle de nos maçons le soin de réparer l'œuvre d'un artiste? Plutôt que de le donner à restaurer à des mains inhabiles et sans goût, laissons le temps continuer ses ravages, il n'endommage qu'à la longue, il détruit pierre à pierre, et les ruines qu'il fait, différentes des ruines dues à la main des hommes conservent encore long-temps aux monuments tombés le caractère de leur grandeur et n'effarouchent point l'ame par l'image de bouleversements prématurés.

Félicitons donc l'administration, qui s'est seulement contentée de faire solidement réparer cette année la plate-forme du portail endommagée par des infiltrations; sans doute qu'elle partageait nos craintes, sans doute qu'elle pensait comme nous que les monuments n'ont point, après la bande noire, d'ennemi plus dangereux qu'un maladroit restaurateur. Saint-Cenery nous le prouvera plus tard.

—Les autres églises d'Alençon, Saint-Léonard et Saint-Pierre n'offrent rien à étudier pour l'antiquaire. La première a cependant quelques parties anciennes, mais depuis long-temps défigurées par des réparations sans goût; on y voit aussi quelques vitraux délabrés qui accusent une bien triste négligence. La seconde fait honte à notre ville et n'a rien qui la distingue des plus modestes églises des campagnes, si ce n'est peut-être son singulier clocher en entonnoir et quelques rangs de maçonnerie alterne que M. Galeron dit avoir remarqués et que je n'ai pu apercevoir.

Je ne vous aurais pas même nommé cette église si quelques personnes zélées n'avaient conçu la pensée de la reconstruire d'une manière plus décente. Un projet a été présenté, la façade du futur monument a été lithographiée, et c'est d'après cette lithographie que je crois devoir émettre deux simples observations. Vous pourrez confirmer ou rectifier mes idées, qui, seules n'auraient aucun poids, qui, appuyées par vous, Messieurs, si versés dans nos édifices religieux, attireront, j'espère, dans l'intérêt de leur église, l'attention des hommes de bien qui songent à la réédifier.

D'après la lithographie une tour unique doit s'élever au milieu de la façade. J'ai vu bien des églises et observé la position de leurs clochers, et je l'ai remarqué, sauf la position toute exceptionnelle donnée à la tour de l'église neuve de Mortrée, nulle place n'est moins avantageuse que celle que l'on propose. Elle pourrait convenir dans un monument civil qui se développe sur sa face, mais dans une église qui est toute en profondeur, il faut ou deux tours qui flanquent la façade, ou une seule tour au milieu du transept.

Autre question. Maintiendra-t-on la principale entrée où elle est maintenant? C'est, je crois, le projet, et d'assez puissantes

considérations militent en sa faveur. Cependant, à mon avis, sous le rapport de l'art, ce serait une faute énorme. L'église ne serait pas orientée, et nos pères mettaient toujours vers l'orient le sanctuaire de leurs temples. Une église orientée commande mieux le recueillement. L'ame est frappée d'un saint respect, lorsque l'homme trouve devant lui le soleil éclairant de ses yeux l'autel et le sacrificateur, lorsque sa prière s'envole vers les cieux où s'accomplit le plus grand sacrifice. En vain, dans une église non orientée, chercheriez-vous ces religieuses émotions, jamais vous ne sauriez les sentir avec la même puissance.

— Au milieu de ses glorieux débris, Saint-Cenery voyait encore naguères s'élever intacte sa jolie église romane. Elle semblait survivre seule debout dans ces lieux pleins de ruines et de souvenirs comme un emblême de cette foi impérissable qui voit s'éteindre et passer toutes les gloires humaines. Les étroites ouvertures à plein cintre, presque semblables aux barbacanes des châteaux, répandaient un jour douteux sur de vieilles fresques qui tapissaient le chœur. L'église a paru trop sombre, et M. Cambacérès, pourquoi taire son nom, malheureusement il n'a que trop d'imitateurs, est venu substituer aux pleins cintres des espèces d'ogives sans caractère et sans nom. Les fresques ont été mutilées et n'offrent que des tableaux incomplets. La tour seule a conservé son caractère tout roman.

C'est un devoir, Messieurs, de flêtrir de pareilles mutilations. Si le goût des arts ne retient pas des architectes, du moins la crainte d'être dénoncés par vous à l'opinion publique saura peut-être les faire arrêter, et faire étudier l'architecture du moyen âge à ces hommes qui ne déparent nos monuments que faute de la connaître.

— Notre-Dame de Surdon offrait aussi des fresques cachées

presqu'en entier sous plusieurs couches de blanc, mais qui auraient pu revivre. Malheureusement cette église a été détruite il y a cinq ans, par suite de la réunion de la paroisse à l'église de Chailloué.

— Plus heureux et plus zélés, les habitants de Clairay ont par des sacrifices conservé leur église, quoique la desserte ait été jointe à la cure de Bellefonds. Leur zèle a droit à vos éloges, non qu'ils aient sauvé un monument des arts, car l'église de Clairay n'offre aucun beau détail, mais elle a l'intérêt de ses souvenirs. Cette église est le berceau de la foi dans ce diocèse. C'est à cette place que notre premier évêque St-Latuin ou St-Lin avait fait sa retraite; c'est là que le premier il annonçait à nos ayeux la bonne nouvelle de Jesus-Christ et embrasait ses néophytes de la soif du martyre qui le consumait lui-même. Seule dans le diocèse, cette église est sous le vocable du St-Pontife. Non loin est aussi le pont St-Lin, et plus près encore coule la fontaine St-Lin où, dit la tradition du lieu, le saint vieillard voulait laver ses pieds.

— Vous me permettrez, Messieurs, une petite excursion hors de l'arrondissement, jusqu'à l'église de Saint-Germain de Clairefeuille, près Nonant. Je ne sache pas que jusqu'à ce jour aucun antiquaire en ait encore parlé.

Elle était autrefois la chapelle d'un prieuré appartenant aux Augustins de Mortagne. Son architecture n'a rien de bien caractéristique. Les fenêtres sont à ogives. La nef paraît appartenir au XIVe. siècle, le cœur est, je crois, une addition du XVe. Le fond de ce chœur était décoré de fresques assez mauvaises d'exécution qui ont disparu sous le badigeon du plafonneur, et il ne reste plus qu'une Sainte-Geneviève et une Sainte-Radegonde.

Ce qui mérite votre attention, c'est un énorme encadrement

en bois sculpté qui se trouve à la séparation du chœur et de la nef. Les sculptures présentent des rosaces et de fausses arcades à ogives assez délicatement ouvrées ; puis au-dessus des sculptures sont treize tableaux sur bois, formant caissons et montrant, les dix premiers, des sujets empruntés à la vie et à la mort de Jésus-Christ ; les trois derniers représentent le martyre de Saint-Etienne. On remarque, au tableau de l'Annonciation, la légende gothique *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundùm verbum tuum*. Les autres tableaux ne portent point d'inscriptions, mais leurs sujets sont bien connus, sauf toutefois la descente de Notre-Seigneur aux limbes qui a si rarement exercé le génie des artistes. Au-dessus de ces tableaux règne une jolie balustrade aussi en bois scuplté.

Les tablaux ont souffert de quelques infiltrations d'eau dans la voûte . et tout l'ouvrage est entamé des vers ; il en est de même de l'autel qui offre aussi des sculptures d'un bon goût. Mais la main des hommes est venue hâter l'œuvre destructive de la pluie et des vers, et vous voyez sur le bureau quelques fragments de ces sculptures que le vertueux curé de cette église m'a envoyés, se souvenant avec quel intérêt je les avais examinées.

J'ai vainement essayé de prévenir cette fâcheuse mutilation, rendue nécessaire par des scandales que faisaient pendant tous les offices des poliçons qui se cachaient derrière cette boiserie pour troubler les saints mystères. J'avais proposé de faire transporter à mes frais cet encadrement au fond du chœur. Il y aurait été moins exposé à l'humidité, et aurait fait à l'autel un admirable contre-retable. Le curé était bien disposé, mais la population a tenu obstinément à conserver cette boiserie à sa place, ainsi que deux autels qui y sont adossés, et il a fallu céder à cette fatale obstination ; et pour faire cesser

le scandale, couper la partie de l'encadrement qui servait à cacher les enfants. J'ai appris cette mutilation en recevant les fragments que vous voyez, sans doute elle est bien regrettable, mais la meilleure partie du monument subsiste, et je veillerai de tout mon pouvoir à sa conservation.

Il est sans doute encore plusieurs autres églises dignes de votre intérêt; mais je ne pourrais, faute d'examen suffisant, vous en parler pertinemment. Ainsi je passe à quelques-uns de nos vieux châteaux, leur revue sera courte.

Deux belles tours jumelles en granit, datant des premières années du quinzième siècle, garnies d'embrasures, de gargouilles et de machicoulis, accolées à un pavillon construit en 1516 et dont les fenêtres à croix dénotent assez l'époque; une autre tour du treizième siècle, dite la tour couronnée, parce que sur les parapets, elle porte une autre tour couverte d'un toît conique; voilà tout ce qui reste du château des puissants ducs d'Alençon.

Ces tours ont été transformées en prison, et pour les mieux approprier à cette destination, de récentes réparations ont été faites. L'extérieur avait déjà, à diverses époques, subi des changements peu heureux, et les réparations nouvelles ont remplacé avec bonheur ces divers changements. On voit généralement du goût dans cette restauration, il y a intention de bien faire, intention de rendre au monument son ancien caractère. Mais M. Dedaux avait-il étudié suffisamment cette architecture militaire du moyen âge encore si peu connue, et n'a-t-il point commis quelques anachronismes d'art. Ainsi cette entrée si sombre et si basse, telle qu'on voit parfois les poternes des plus anciens châteaux de la féodalité, cette entrée,

dis-je, convient-elle à une façade du quinzième siècle? Et ces fenêtres bâtardes ou le plein cintre est encadré dans l'ogive, et ces légers barreaux en fonte peinte sont-ils assez sévères? Aussi cette réparation, quoique faite avec goût, ne peut mériter les éloges de notre société; mais qu'il me soit permis au moins d'adresser, comme Alençonnais, mes félicitations à son auteur, M. Dedaux.

Le somptueux manoir des Matignon, des Colbert et des Montmorency, le château de Lonray a aussi reçu de nouvelles réparations dont vous avez pu apprécier le mérite, et si l'antiquaire peut déplorer quelques destructions inévitables, du moins le bon goût et le génie de M. le baron Mercier ont su utiliser dans les dispositions nouvelles ce que l'ancien château offrait de plus précieux. D'ailleurs nous ne saurions exiger des propriétaires, pour leurs habitations privées, le même respect des ornements antiques que nous avons droit de demander aux administrations pour les monuments publics. Ainsi nous ne vous signalerons point dans les châteaux de Carrouges et de la Saucerie, décrits par M. Galeron, et d'ailleurs assez généralement intacts, certaines réparations bien peu en harmonie avec les constructions anciennes, et si nous vous nommons le château si pittoresque d'Havoise, à deux lieues d'Alençon, c'est que la plus déplorable négligence laisse périr un monument dont la conservation n'exigerait qu'un entretien peu coûteux.

Mais après les églises et les châteaux, il est des monuments d'un autre genre dont la conservation encore plus négligée n'est cependant pas moins précieuse. Ce sont les manuscrits, les vieilles chartes, les vieux titres des abbayes et des châteaux: ce sont les archives des anciennes juridictions et les registres des communes, des églises et des autres établissements civils

et religieux. Là est toute l'histoire locale, là est la statistique des temps qui ne sont plus. Dans ces vieux documents, nous pourrions étudier avec fruit la vie privée de nos ancêtres, rechercher leurs costumes, leurs mœurs, leurs préjugés dans chaque temps et dans chaque condition, retrouver les élémens de notre géographie ancienne, la division des fiefs, leurs droits, leurs possesseurs; et là aussi nous saurions découvrir l'âge et les fondateurs des monuments et des institutions de notre localité.

Ces précieux documents, nous ne les possédons point, car c'est ne les pas avoir que de ne pouvoir les consulter. Des hommes zélés pour la science conservent, il est vrai, quelques chartes qu'ils ont sauvées des sacs des relieurs et des parcheminiers, qui malheureusement s'obstinent à employer presque toujours leurs parchemins, sans les soumettre à l'examen de personnes capables de juger leur mérite historique. Mais les pièces plus nombreuses, les documents du plus haut intérêt, les dépouilles des chartriers de l'abbaye, de l'évêché et des châteaux sont à la préfecture, jetés confusément dans des galletas mal clos, décorés du nom d'archives; et les vieux papiers de la mairie d'Alençon ne sont pas non plus dans un ordre meilleur. Toutefois, comme la commune ne remonte qu'à Louis XI, l'importance de nos archives municipales n'est que très-secondaire.

A la préfecture au contraire sont les éléments les plus anciens de l'histoire de notre département, et l'humidité, les vers, la poussière y détruisent incessamment ces chartes négligées. Si quelques hommes zélés ont parfois essayé d'entrer dans ces greniers, le froid le plus aigu en hiver, une chaleur étouffante en été; une poussière intolérable, des difficultés sans nombre pour en obtenir chaque jour la clef, un désordre effrayant, ont eu bientôt decouragé leur zèle. Qu'il

serait cependant facile d'assurer la conservation de ces documents, et de les faire servir aux études historiques ! Il ne faudrait qu'exécuter un décret de Napoléon, de 1807, je crois, décret non abrogé, décret qui a même reçu dans notre ville, un commencement d'exécution. Il prescrivait le dépôt aux bibliothèques des chefs-lieux de toutes pièces historiques antérieures à l'an 1550 ; et dans les bibliothèques que de facilités pour leur conservation et pour leur examen ! Je vous en fais la proposition, Messieurs, invitons M. le préfet de l'Orne à faire faire le dépôt à notre bibliothèque de tous les documents purement historiques, et devenus inutiles à l'administration. Heureux de contribuer à l'exécution d'une mesure si utile, je ne craindrais point, Messieurs, de passer dans ces greniers glacés quelques heures de l'hiver, certain que nous en aurions plus tard la récompense, en pouvant consulter à loisir ces chartes si long-temps ensevelies et de venger notre ville, par d'autres travaux historiques, du reproche d'insouciance qui lui a été trop souvent adressé.

M. Desnos confirme ce qu'a dit M. Lecointre touchant les réparations faites à l'église de Saint-Cenery ; il annonce que le château de Carrouges est menacé de destruction et signale dans la commune de la Touge, canton du Theil, un maître-autel orné de sculptures sur bois très-remarquables, qui appartenait autrefois à l'église des Recollets de la Ferté-Bernard.

M. De La Sicotière signale aussi des sculptures sur bois du reste peu anciennes, qui décorent le maître-autel de l'église de Saint-Léonard-des-Bois, près Saint-Cenery. Ces sculptures, de dimensions presque microscopiques ; représentent les unes des guirlandes, les autres des scènes de la vie de N. S. J. C.

Il donne ensuite quelques détails sur l'église d'Auteuil, ar-

rondissement de Mortagne, la plus curieuse peut-être des églises du département de l'Orne, en ce qu'elle offre presque toutes les moulures, presque tous les ornements connus de l'architecture du XIIe. siècle. Quelques anciens vitraux existaient dans cette église, le curé les a récemment vendus pour une misérable somme de 20 francs, dit-on.

M. Doisnard justifie l'administration au sujet de la destruction de l'église de Surdon, qui, dit-il, menaçait ruine.

M. de Caumont donne lecture d'une lettre que lui avait écrite M. Debrix au sujet d'un sarcophage découvert au pied d'une élévation conique, maintenant surmontée d'un moulin à vent, qui se trouve aux portes de Séez, et que quelques antiquaires ont prise pour un tumulus.

M. Boblaye dit que cette élévation est composée de terres amoncelées sur un ancien lieu de sépulture. Il croit, d'après sa régularité et son intégrité qu'elle a eté formée de terres provenant des fossés de la ville, et qu'elle est tout simplement une motte de fortification, *un cavalier*, ainsi que l'a dit M. de Maurey d'Orville, dans son histoire de Séez.

M. Boblaye a vu dans la même ville divers débris romains et des fragments de colonnes cannelées, au coin de la rue Saint-Martin et près de l'auberge de la Crosse. Il croit aussi avoir remarqué un tumulus à mille mètres au midi de l'ancienne église de Montmarcé, sur le bord d'un chemin creux; il signale la découverte faite à Planches d'une meule en lave d'Auvergne, et l'existence d'un puits qui paraît de construction romaine au lieu nommé *les Authieux du puits*, sur la voie romaine de Planches.

M. de Caumont dit que les meules d'Auvergne se rencontrent très-communément sur plusieurs points de la France, en Poitou, en Limousin, etc., et que tous les lieux qui se nomment

authieux, c'est-à-dire, les autels, ont eu autrefois plusieurs églises. Il en cite divers exemples.

M. Cheveraux désirerait que la statue en marbre de la marquise de Joyeuse, qui se voit dans un coin obscur de l'église Notre-Dame d'Alençon, fût placée plus convenablement.

M. de Caumont résume ce qui a été dit, il espère que la société, dans ses séances générales à Blois pourra voter quelques fonds pour la réparation des vitraux de Notre-Dame d'Alençon: il s'engage a en faire la demande.

Il invite MM. Debrix et Le Cointre à demander à Monseigneur l'évêque de Séez son concours pour seconder les efforts de la société.

Arrivant à la proposition faite par M. Le Cointre de demander à M. le préfet de l'Orne le dépôt à la bibliothèque d'Alençon, des chartes et autres pièces historiques antérieures à l'an 1550, qui existent aux archives départementales de l'Orne, il dit que plusieurs départements s'occupent de faire mettre maintenant leurs archives en ordre, et demande si le conseil général de l'Orne ne serait pas disposé à suivre cet exemple et à faire les frais d'un local convenable et d'un archiviste.

M. Le Cointre répond que les archives de la préfecture de l'Orne sont trop peu riches pour que l'on puisse espérer que le conseil général fasse ces frais. Il y a d'ailleurs avantage, pour les progrès des études historiques, à ce que les chartes soient déposées dans les bibliothèques publiques, plutôt que dans des archives séparées. Aux bibliothèques se trouvent les ouvrages que l'examen des chartes oblige de consulter. L'entrée des bibliothèques est donnée à tout le monde; l'accès des archives offre toujours des difficultés. D'ailleurs partie des pièces historiques qui appartenaient aux archives de l'Orne ont déjà été déposées à la bibliothèque d'Alençon, pendant que M.

Louis Dubois en était conservateur, entr'autres les cartulaires de plusieurs abbayes du département. Il y a donc un précédent, il ne s'agit que d'achever ce qui a été commencé de ne plus laisser scindée une suite de pièces historiques dont la réunion fera un des plus grands mérites. Il ne s'agit que de tirer de greniers mal clos où elles moisissent des chartes précieuses qui seront rendues à la publicité ; que d'empêcher des soustractions trop fréquentes, parce que les richesses des bibliothèques sont bien connues: il ne s'agit que de rendre moins facile *le dépouillement de la province au profit de Paris.*

M. Cauvin confirme les observations de M. Le Cointre, et dit toutes les difficultés qu'il a éprouvées pour être admis, à consulter quelques chartes dans les archives du Mans. Il désirerait voir déposées à la bibliothèque publique de cette ville toutes les pièces historiques qui existent aux archives départementales, spécialement les registres des insinuations ecclésiastiques dont les premiers remontent au premier quart du XVIe. siècle.

M. de Caumont reconnaît les inconvénients des dépôts d'archives signalés par M. Le Cointre ; il espère que partie des pièces ayant déjà été déposées à la bibliothèque d'Alençon, l'administration ne refusera pas d'y faire réunir celles qui existent encore aux archives.

Plusieurs autres membres appuyent la proposition qui est adoptée à l'unanimité dans les termes suivants :

M. le préfet de l'Orne sera invité à faire déposer à la bibliothèque publique d'Alençon les pièces historiques antérieures à l'an 1550, *qui existent encore aux archives départementales.*

M. de Caumont invite ensuite, au nom de la société, M. De la Sicotière à continuer et à publier les savantes recherches

qu'il a commencées sur l'histoire, les antiquités et les monuments du département de l'Orne.

Puis il engage M. Cauvin à faire connaître les mesures prises dans son département pour la conservation des monuments.

M. Cauvin donne quelques détails sur les réparations projetées pour l'église de Neuvi. Les dépenses n'atteindront pas le chiffre présumé d'abord, et l'édifice sera conservé sans altération.

Les réparations de l'église de la Ferté-Bernard se font avec les soins désirables.

Monseigneur l'évêque du Mans a pris toutes les mesures les plus efficaces pour conserver aux anciennes églises le caractère de leur époque. Aucune réparation d'église ne doit être faite sans son autorisation et sans l'approbation du projet de réparation donnée par un ecclésiastique éclairé que Monseign^r. a chargé de l'inspection des monuments religieux. Le coût des visites de cet ecclésiastique doit être mis à la charge des fabriques.

M. Desprovotières signale l'existence d'une statue tumulaire couchée dans le cimetière de Neufchâtel. Il croit que cette statue provient de l'abbaye de Perseigne. M. De La Sicotière indique une autre statue couchée dans le cimetière de Vivouin et deux dans le cimetière de Doucel. L'une d'elles a été attribuée à un Faudoas. C'est une erreur ; la famille de Faudoas n'est établie dans le pays que depuis 350 ans au plus.

M. d'Avannes proteste contre la fureur des peintures et des badigeonnages qui empâtent les moulures les plus élégantes, les sculptures les plus délicates. Il cite des fresques badigeonnées au château du Ham (arrondissement des Andelys), appartenant à la famille des Montmorency. Il craint que les réparations qui s'exécutent en ce moment dans la cathédrale

d'Evreux, ne soient pas assez surveillées dans l'intérêt de l'art, et il annonce que la chapelle du petit séminaire de cette ville va s'enrichir de vitraux sauvés de l'ancienne église de Saint-Evroult et depuis la révolution conservés à Conches.

On restaure la belle tour de Verneuil. M. d'Avannes désirerait que l'architecte fit supprimer des espèces d'auvents qui déparent ce monument.

La tour de Conches menace ruine et perd chaque jour quelques-unes des lames de plomb qui la recouvrent. Une restauration serait urgente, elle demanderait une dépense de 40,000 fr., mais elle est digne d'attirer l'attention du gouvernement ou des autorités locales.

M. Cheveraux confirme les observations de M. d'Avannes et émet le vœu que la société invite le conseil municipal de Conches à faire réparer la tour de cette ville.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

G. LE COINTRE-DUPONT.

Séance extraordinaire tenue au Mans, le 7 septembre 1836.

La séance est ouverte à 7 heures du soir.

M. Cauvin, inspecteur de la division, dont le chef-lieu est fixé au Mans, est invité, par M. le directeur, à présider la séance; MM. de Caumont et Lair siégent au bureau, M. Chevereaux, d'Évreux, est appelé à remplir les fonctions de secrétaire en l'absence de M. l'abbé Tournesac, inspecteur du département, qui est allé de compagnie avec M. Richelet faire une excursion monumentale dans le département de la Mayenne. On remarque parmi les membres de la Société présents à cette réunion :

M. l'abbé *Lottin*, chanoine et secrétaire de l'évêché.

M. *Aujubault*, conservateur de la bibliothèque publique du Mans.

M. *Desportes*, conservateur des musées d'antiquités, de peinture et d'histoire naturelle de la même ville.

M. *Godefroy*, de Caen, trésorier de l'association Normande,

Mme. *Cauvin*, membre de plusieurs sociétés savantes.

M. Cauvin prend la parole, et après avoir présenté le tableau des services que peut rendre la société pour la conservation des monuments dans les trois départements formant la division qui lui est confiée, il parle des efforts déjà tentés par les membres résidants dans cette partie de la France, et des résultats qu'ils ont obtenus. M. Cauvin s'occupe sans relâche d'étendre la société, afin qu'une surveillance plus exacte puisse être exercée sur différents points des départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire, où la compagnie n'a point encore de correspondants; il espère que bientôt, il aura complété, dans ces deux départements, l'organisation de la compagnie.

M. Cauvin parle ensuite des résultats d'une tournée d'inspection qu'il a faite récemment dans le département de la Sarthe, avec MM. Richelet et Tournesac.

Il cite entr'autres l'église de La Bazoge, dont la nef remarquable est composée d'une maçonnerie de petit échantillon; le pignon du portail septentrional offre des caractères particuliers qui mériteraient d'être étudiés.

L'église de Vivoin a également fixé l'attention de nos trois collègues. Cette église dont la nef paraît dater du XIIIe. siècle et le chœur, du milieu du XIVe, exigerait de nombreuses réparations auxquelles la commune, peu considérable et peu riche, n'est pas en état de subvenir.

Une statue fort ancienne, sous le costume monastique, décore un des portails; si l'on en croit les traditions du pays, elle serait l'effigie du fondateur; mais cette opinion ne peut être admise, si l'on considère qu'à une époque déjà reculée, Raoul, vicomte du Maine, fit don de l'établissement à l'abbaye de Marmoutiers: ne serait-ce pas plutôt un des moines du prieuré?

Dans la même commune, le portail de la maison de Charité, qui semble appartenir au XIIe. siècle, mérite d'attirer quelque attention.

En passant à Beaumont, MM. Cauvin et Richelet ont visité l'église qui ne répond point à l'importance de la ville; le portail méridional seul présente de l'intérêt.

M. Cauvin termine son rapport en déplorant l'état d'abandon dans lequel se trouve la chapelle de St.-Julien, bâtie dans le XVIe. siècle, à St.-Marceau, lieu où mourut ce Ier. évêque du Mans. Cette chapelle possède des vitraux remarquables que les enfants du voisinage se plaisent à mutiler chaque jour de plus en plus. M. le préfet de la Sarthe, instruit de ce malheur, a voulu les acquérir pour la cathédrale du Mans, mais le propriétaire s'y est toujours refusé.

M. de Caumont prend ensuite la parole, il a visité l'église de la Couture; il a vu avec un grand plaisir l'intelligence et le bon goût qui ont présidé aux réparations faites aux fenêtres; mais ce qui l'a frappé, ce sont les peintures sur verre, faites par un des ecclésiastiques, attachés à cette église, M. l'abbé Tournesac, qui est parvenu à imiter la vigueur du coloris des anciens vitraux.

M. Cauvin appuie l'observation de M. de Caumont, et ajoute que, grâce au talent de M. Tournesac, les fenêtres de l'apside que des mutilations avaient déshonorées, vont bientôt recouvrer leur éclat primitif.

M. Cauvin fait connaître que M. l'évêque du Mans, appréciant l'utilité des travaux de la société, et désirant d'ailleurs la seconder de tout son pouvoir, a manifesté l'intention d'établir une commission chargée de donner son avis sur toutes les réparations à faire aux églises du diocèse. C'est également dans le même but, qu'il a prononcé à la dernière retraite un discours pour faire sentir à tous les prêtres réunis, combien ils devaient veiller à la conservation des monuments religieux; de plus il avait adressé quelques mois auparavant une circulaire relative à cet objet à tous les curés de son diocèse.

L'assemblée émet le vœu que l'exemple de M. l'évêque du Mans trouve des imitateurs et prie M. l'abbé Lottin de vouloir bien être son interprète auprès de M. l'évêque et de lui témoigner toute sa gratitude.

M. l'abbé Lottin qui depuis long-temps a remarqué que les autels placés dans les chapelles de la cathédrale ne sont pas en harmonie avec le style de ce bel édifice, prie la société de vouloir bien lui adresser des modèles plus conformes avec le reste du monument; et il s'efforcera de les faire adopter.

M. de Caumont, accueillant cette heureuse idée, cite M. Lambert, de Bayeux, comme pouvant dessiner de bons modèles et promet d'en conférer avec lui et avec les personnes qui se sont le plus occupées de l'ornementation du moyen âge.

M. Cauvin déplore l'état dans lequel se trouvent une partie des murs extérieurs de la cathédrale du Mans, qui, enclavés dans des constructions informes sont chaque jour détériorés. Il exprime le vœu que la société s'interpose auprès du conseil général de la Sarthe, pour l'engager à voter des

fonds avec lesquels on pourrait faire l'acquisition des bâtiments qui masquent cet édifice.

La compagnie exprime le désir que ce vœu soit présenté au conseil général du département, par les membres de la compagnie qui résident au Mans.

M. de Caumont engage MM. les membres du département de la Sarthe, présents à cette séance à veiller à la conservation de murailles romaines d'un haut intérêt pour la science, qui subsistent au Mans. Il a vu avec peine dans la tournée qu'il a eu l'avantage de faire le matin même avec M. l'abbé Lottin et M. Cauvin, que l'une des tours les plus curieuses de ces murailles antiques a été récemment détruite pour obtenir l'élargissement d'une cour; M. de Caumont s'applaudit d'avoir figuré cette tour sur la pl. XXII[e]. de son cours d'antiquités monumentales, puisque cette figure d'ailleurs fort exacte en conservera le souvenir; mais il pense qu'on ne saurait trop déplorer la perte de l'objet lui-même ni mettre trop de vigilance à préserver les murailles antiques qui restent encore, des dégradations qu'elles pourraient recevoir par la suite. Il conviendrait sans doute, ajoute M. de Caumont, que le conseil municipal prît sous sa protection et achetât même des murailles qui sont une des curiosités de la ville et du pays; mais à défaut de mesures conservatrices prises par l'administration, les membres de la société doivent faire tous leurs efforts pour sauver ces précieuses reliques de l'âge romain, et signaler à l'autorité et au conseil de la compagnie, tous les changements ou travaux qui pourraient en compromettre l'existence.

Le Secrétaire,

CHEVERAUX, d'Évreux.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Le premier congrès scientifique de Belgique convoqué à Liége, par le savant baron de Reiffemberg, membre correspondant de l'institut de France, a complètement répondu à l'espoir que le monde savant en avait conçu. 140 membres, presque tous professeurs dans des universités formaient cette belle réunion. M. de Caumont, dont le cours d'antiquités monumentales est très-connu en Belgique, a été élu à la presqu'unanimité des suffrages, premier président du congrès; les vice-présidents étaient M. Ch. de Brouckere, directeur général de la banque et de la monnaie de Belgique, qui a successivement rempli précédemment les fonctions de ministre de l'intérieur, de la guerre et des affaires étrangères. M. Fohmann, professeur d'anatomie à l'université de Liége et M. Le Broussart, ancien inspecteur général des études en Belgique. Le congrès s'est divisé en 6 sections qui ont élu leurs bureaux particuliers.

La section d'Archéologie présidée par M. de Reiffenberg, a décidé que des bornes monumentales pareilles à celle placée à Formigny par les soins de M. de Caumont (V. le 1er volume du bulletin, p. 143), seront élevés sur différents points de la Belgique où des faits historiques méritent d'être rappelés, et en quelque sorte popularisés.

La même section a visité les églises de Liége dont plusieurs offrent beaucoup d'intérêt.

Plus de 800 personnes notables de Liége, parmi lesquelles on remarquait un grand nombre de dames, assistaient chaque jour aux réunions générales dans les tribunes de la magnifique

salle de l'université de Liége, qui offre en petit l'image de la Chambre des députés de Paris.

— Une société d'antiquaires doit être incessamment organisée en Belgique.

— L'année dernière (vers le mois de mars 1836), on découvrit dans la commune de Chavagne, arrondissement d'Angers, une collection de vases la plupart en argent, comparable à celle qui fut exhumée en 1830, à Berthouville, près Bernay (Eure), et qui donna lieu à deux mémoires, l'un de M. Raoul Rochette, l'autre de M. Auguste le Prévost (1). M. Grille, conservateur de la bibliothèque publique d'Angers et savant archéologue, dont la collection d'antiquités a été citée dans le 1er volume du bulletin monumental (page 351), s'est empressé d'acquérir cette précieuse collection, et il s'occupe de rédiger une notice sur les objets qui la composent. Peu de temps après la découverte de Chavagne, M. Grille adressa à la société pour la conservation des monuments, le catalogue des objets qu'il avait acquis; voici ce catalogue.

Objets en argent.

2 grands masques de divinités.
2 médaillons emblématiques avec figures en relief.
2 patères gravées, enrichies de thêmes mythologiques.
2 disques, dont un gravé au trait, représentant une chasse.
2 patères à manche, avec inscription.
2 patères, à deux anses,
11 autres patères sans anses de diverses grandeurs et formes.
1 grand bassin, dit *Lanx*, de forme ronde.
2 plateaux à rebord de moyenne grandeur, unis.

(1) Voir le 6e. volume de la société des antiquaires de Normandie, dont l'atlas représente les vases antiques de Berthouville.

2 patelles.

1 petit vase creux, à queue, en forme de casserole.

1 très-petit plat et une petite salière.

4 cuillers, dont deux très-petites pour l'encens.

2 rosaces.

1 miroir privé de son manche et de sa plaque de réflexion.

1 anse isolée avec ciselure.

1 fragment de bas-relief offrant une tête virile de profil se détachant sur un fond doré.

Objets en bronze.

1 petite patère saussée.

1 clef ayant sa tige et son panneton en fer, ornée à son autre extrémité, qui est de bronze, d'une tête de dogue ou de léopard.

Plusieurs médailles impériales en bronze, de trois modules à partir de Tibère, jusqu'à Constantin.

Poteries.

Quelques vases de terre commune et beaucoup de fragments de poterie rouge.

Tous les vases d'argent sont de la plus belle forme et de la plus belle conservation, et ils indiquent le plus beau temps de l'art. Tout porte à croire qu'ils appartenaient à un temple romain, comme ceux de Berthouville ; malgré les offres les plus avantageuses, qui ont été faites à M. Grille pour le déterminer à céder ces précieux objets, il en a généreusement fait don à sa ville. Un si beau procédé honore M. Grille déjà recommandable à bien d'autres titres et ne saurait mériter trop d'éloges.

EXTRAIT

Du procès-verbal des Séances générales tenues par la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques, dans la ville de Blois, département d'Indre-et-Loire, les 15, 16 *et* 17 *septembre* 1836.

Séance du 15 *Septembre.*

La séance est ouverte à 7 heures du soir, sous la présidence de M. de Caumont, correspondant de l'Institut de France, directeur de la compagnie, à l'hôtel de ville de Blois, dans la grande salle de la bibliothèque publique.

Sont invités à siéger au bureau :

M. de la Fontenelle, de Poitiers;
M. le marquis Le Ver, de Rouen;
M. de la Saussaye, de Blois;
M. Cauvin, du Mans;
} Inspecteurs divisionnaires.

M. Moreau, de Saintes, conservateur des monuments de la Charente-Inférieure;

M. Cardin, de Poitiers, conservateur des monuments de la Vienne;

M. Hazé, de Bourges, conservateur des monuments du Cher.

M. Massé, de Tours, conservateur des monuments d'Indre-et-Loire.

M. le comte Paul de Vibraye, de Blois, conservateur des monuments de Loir-et-Cher.

M. l'abbé Tournesac, du Mans, conservateur des monuments de la Sarthe;

M. Briquet, de Niort, conservateur des monuments des Deux-Sèvres;

M. Gaillard, de Rouen;
M. Lair, de Caen; } Membres du conseil administratif.
M. Smith, de Caen;

Les membres de la société parmi lesquels on remarque MM. A. de Bouville, de Pithiviers; de Jobal, de Blois; Chauvin, de Mamers; Boileau, de Blois; de Cossettes, de Montreuil-sur-Mer; Chevereaux, d'Evreux; Hunault de la Peltrie, d'Angers; C[te]. de Calonne, de Blois; Petit-Parreau, de Blois, sont rangés en cercle autour du bureau.

Des siéges disposés en face du bureau sont occupés par un grand nombre de personnes étrangères à la société (environ 100 personnes) qui ont suivi avec intérêt les éances. Parmi elles on remarque M. l'abbé Coussault, supérieur du grand séminaire de Poitiers; M. Prat, membre de plusieurs académies de Londres; M. Holland, président de l'institution royale de Londres; M. le marquis de la Porte, membre de plusieurs académies à Vendôme; M. Jorand, membre de la société des antiquaires de France, à Paris; M. Grangagnage, conseiller à la cour royale de Liége, et membre de l'académie de Bruxelles; M. le comte de Montlivault, vice-président de la société d'agriculture, sciences et arts de Tours; M. de la Place, ancien premier président de la cour royale d'Orléans; M. Pinault, architecte à Blois; M. le Royer de Longraire de Verdun, membre de plusieurs académies; M. Bottin, de Paris, ancien secrétaire de la société royale des an-

tiquaires de France; M. de Récy, membre des académies de Tours et de Blois; M. de la Tremblaye, conseiller de préfecture à Châteauroux (Indre); M. Cartier d'Amboise, directeur de la revue numismatique; M. Elie Dru, de Parthenay; M. de Clinchamps, de la Sarthe; Mme. Cauvin, du Mans, et plusieurs autres dames.

M. de Caumont annonce que le conseil administratif qui s'est réuni avant la séance, a nommé inspecteur divisionnaire pour les départements de la Mozelle, de la Meuse, de la Meurthe et du Bas-Rhin., M. de Saulcy, secrétaire de l'académie de Metz.

2°. Que le conseil a proclamé membres de la compagnie.

M. Target, préfet du Calvados, officier de la légion d'honneur; M. du Challais de Beaugency, élève de l'école de Chartres; M. Rivault, de Neuvy-en-Champagne (Sarthe); et M. Lhuillier, capitaine d'état major à Blois.

M. de Saulcy, inspecteur divisionnaire, est invité à prendre place au bureau et à remplir les fonctions de secrétaire général, en l'absence de M. l'abbé Paysant, vicaire général du diocèse de Bayeux, que ses hautes fonctions administratives retiennent dans le département du Calvados.

MM. du Challais, Lhuillier et Rivault, présents à la séance sont invités à siéger parmi les membres de la compagnie.

M. de Caumont fait ensuite connaître à l'assemblée, par un résumé méthodique et concis, les résultats importants auxquels est parvenue la société fondée par lui. Il retrace rapidement le cours des travaux de cette société depuis les réunions générales tenues à Douai en septembre 1835, et énumère les services qu'elle a rendus aux arts, et à tous les amis des sciences historiques. Trois séances générales

ont été tenues successivement depuis 6 mois, sur plusieurs points du royaume; à Vire d'abord, puis à Alençon, puis au Mans. Partout une enquête sevère sur les restaurations opérées dans les édifices religieux a été ouverte et suivie avec zèle par les membres de la société.

M. de Caumont termine en faisant remarquer que la société est en voie notable de progrès, et qu'il n'en veut prendre pour preuve que le nombre des membres présents à la séance annuelle de Blois, qui est plus que double du nombre de ceux qui assistaient à la séance générale de Douai.

DIVISION DE BLOIS.

La parole est accordée à M. L. de la Saussaye, inspecteur divisionnaire des départements du Loiret, d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher, du Cher, d'Indre-et-Loire, pour communiquer son rapport sur les monuments de son inspection.

M. de la Saussaye annonce qu'il n'a pu faire usage encore du crédit qui lui avait été ouvert l'an passé pour opérer la restauration des peintures à fresque, représentant la vie de St.-Genou. Cette restauration doit être effectuée dans le courant de l'automne.

Il donne ensuite lecture du rapport suivant de M. Vergnaud Romagnési, inspecteur des monuments historiques dans le département du Loiret.

Loiret. « En général, et nous l'éprouvons tous, c'est une tâche assez désagréable que celle de rendre compte de l'état des monuments dans les localités que l'on habite. Si

l'on y met de la complaisance et du laissé-aller de coterie ou de recommandation. on ne fait rien pour l'art et rien pour l'instruction des étrangers. Si l'on veut être consciencieux et dire nettement ce qu'on pense des édifications, restaurations, publications même, il faut faire la sourde oreille aux criailleries des intéressés de toute nature qui aboyent comme si on leur enlevait une proie. Ce parti est pourtant le plus sage et le seul à prendre, car il vaudrait mieux se taire que de ne point donner son opinion toute entière (sans pour cela prétendre qu'elle soit infaillible); tel est le mode que je me suis imposé jusqu'ici et que je continuerai à observer.

Depuis mon rapport, inséré au N°. 7 du 1er. volume du Bulletin monumental, peu de faits importants doivent vous être signalés, cependant je vous transmets quelques détails qui complètent ce rapport et d'autres qui ne sont pas, je crois, sans intérêt.

Mon rapport vous parlait de la porte St.-Laurent d'Orléans, et je conservais quelqu'espoir, fondé sur des promesses positives, de voir conserver au moins les parties les plus remarquables de ce monument du temps de Louis XII. Il en a été tout autrement; de prétendues nécessités ont donné lieu à la destruction complète de la façade ouest très-remarquable de la porte St.-Laurent. On la remplace en ce moment par un énorme perron à plusieurs repos dont les journaux de la localité ont vivement et avec raison blâmé la vicieuse construction, le mauvais aspect, et l'extrême rapidité produite par le peu de largeur des marches qu'on peut appeler *longidioses*, si cette expression peut être hasardée pour exprimer l'effet d'une largeur de 11 pouces à peine sur 65 pieds de long environ. Ce perron est supporté par des caveaux voûtés

tral, ce qui a contraint de ne les point dessiner à l'échelle, de les contourner et de donner au plan en général, un aspect tel que les édifices ont l'air de tomber les uns sur les autres. Ce vice avait été évité en 1713 par Inselin, graveur fort habile, qui a donné un plan in-4°. dans le même genre, mais où les monumens sont à leur place, dans leur position vraie et à l'échelle. Malgré ces observations de détail, cette production prouve de la part de l'auteur et de l'éditeur le désir de contribuer à la propagation des études historiques de notre ville.

Un concours a eu lieu à Orléans pour des façades à construire sur la place de Ste. Croix et pour la rue en face de cette basilique. Deux plans ont été trouvés supérieurs aux autres et ont mérité à leurs auteurs deux médailles. Mais cette dépense pourra être sans profit pour la ville, car on a néanmoins adopté un ancien plan qui avait été repoussé et on a permis l'exécution d'un autre plan qui n'est pas mieux goûté, de telle sorte que la place et la rue pourront être de deux aspects différents. A dire vrai, dans tous les plans présentés et adoptés on ne voit point d'idées nouvelles ni bien remarquables. En sommes-nous venus à ce point de l'art qu'on soit obligé de se traîner sur tout ce qui a été fait, sans pouvoir mettre au jour rien de neuf? C'est un peu comme cela partout, même dans la capitale, et assurément pour peu que cela continue, notre siècle ne comptera point comme époque en architecture.

BEAUGENCI. A Beaugenci, l'un des avancements supérieurs de la tour vedette, ou guérite, menaçant ruine, a été démoli récemment. Il est à craindre que ce *rustique* monument de *vigie*, sur le bord de la Loire, ne résiste pas long-temps aux

arrachis de pierre qu'on lui a fait subir depuis quelque temps à la base et au sommet. On doit désirer que la ville ou le département fasse l'acquisition de cette tour pour la conserver lors même qu'on ne pourrait l'approprier à rien ; son prix serait modique en ce moment, et l'on dépense beaucoup d'argent moins utilement.

Gergeau. A Gergeau, la démolition, faite en mai dernier, d'une tour de ville, située au nord-est de la ville, celle-là même près de laquelle un *grossier* Anglais (gros anglais), suivant l'expression d'un historien de cette ville, jeta une énorme pierre qui blessa Jeanne d'Arc, a offert quelques antiquités. Dans un puisart, qui sûrement était jadis un puits, se sont trouvés, au milieu de décombres, des ossemens, des cuillères gallo-romaines en bronze, un vase de terre cuite rouge et un peu plombé de la forme d'une ancienne aiguière à anse, et une clef à crochet nécessairement de l'enfance de l'art de la serrurerie, enfin une seule médaille en bronze, de Postume.

Gien. A Gien, le devant ou placage d'une ancienne maison ayant été enlevé, le dessous s'est trouvé avoir conservé sa façade primitive décorée de belles sculptures en bois assez bien conservées et d'assez bon goût. J'ai pu les faire dessiner avant que quelques amateurs en aient acheté une portion et que le propriétaire ait fait disparaître le reste sous un nouveau placage. Mon intention est de les publier dans la Statistique du département du Loiret que je suis sur le point de faire imprimer.

En mon particulier, j'ai suivi non loin d'une voie romaine et près d'Antenai, des fouilles où j'ai recueilli, outre un assez

grand nombre de médailles gauloises curieuses et bien conservées, des médailles romaines de tout module, des styles à écrire, des boucles d'oreilles, des boucles de harnais, des plaques d'armure avec un joli Hercule en bronze, une tête en terre cuite de bonne et originale expression, des bagues, des ébauchoirs en bronze et en os, des cuillères, des meules de moulin à blé, presqu'intactes et complètes, enfin divers autres objets que je me propose de faire lithographier avec une notice explicative.

Des documents d'une autre nature ont aussi augmenté les matériaux que je ne cesse de recueillir sur l'Orléanais: ce sont les travaux ébauchés d'une histoire du diocèse par un chanoine, et un document inédit relatif au siége d'Orléans, d'un haut intérêt en ce qu'il précise la solde mois par mois des chevaliers qui ont combattu, tant à Montargis qu'à Orléans; tels que le bâtard d'Orléans, le maréchal de St.-Cévéne, le connétable d'Écosse, etc. On y trouve des sommes employées à l'achat d'une quantité déterminée de poudre à tirer, de lances, d'arbalêtes, et enfin divers articles relatifs à *Jehanne la Pucelle*, et que je crois totalement inconnus, car aucun des auteurs qui ont écrit sur cette héroïne, ou sur le siége d'Orléans, n'en ont parlé.

Des recherches sur l'abbaye de St.-Mesmin, dont je fais imprimer en ce moment une histoire, m'ont mis à même de découvrir des chartes inédites; un sceau inconnu, des dessins de l'abbaye maintenant détruite sans qu'il en reste de souvenir; un coffre sculpté qui paraît en avoir été extrait, et un siège assurément enlevé, au temps de la ligue, de la salle de la Maladrerie de St.-Mesmin où les moines avaient leur haute justice. Ce siège qu'on peut appeller royal,

a été sculpté avec le plus grand soin dans toutes ses parties. le dossier a plus de six pieds de roi, de hauteur. Au centre, est un médaillon et, en demi relief, la figure d'un roi, qui a tout le caractère de tête et de coiffure de Henri II; au sommet est un buste de femme de 3/4 de relief. La tête, la coiffure avec tresses de cheveux couverts d'un chapeau orné d'une plume, gracieusement placée, indique une très-jolie femme et de haut rang; sur sa guimpe plissée pend une chaîne qui, à son extrémité, laisse tomber entre les deux seins, une grosse pierre précieuse bien enchâssée. Tout le travail de ce buste et des ornemens tailladés du vêtement et des supports à enroulements ou arabesques avec figures, ne laisse rien à désirer, et appartient sûrement à l'époque, où d'habiles artistes consacraient leurs veilles à la sculpture sur bois. J'ai fait mouler et dessiner avec soin ce petit et remarquable monument : cette planche sera jointe à mon mémoire sur St.-Mesmin.

St.-Sigismond. Non loin de la route d'Orléans à Vendôme par Ousouer-le-Marché, se trouvent le bourg de Gemigny et celui de St.-Sigismond, où nos vieux auteurs prétendent que fut précipité dans un puits, en 524, le roi de Bourgogne pris par Clodomir, et confiné dans ce hameau; on montre encore le puits dont l'eau, disent les paysans, guérit de la fièvre. Il y a peu de temps, les eaux étant très-basses, comme dans toute la Beauce, un cultivateur y descendit pour le curer, et y trouva diverses monnaies semblables, à ce qu'on a dit, à des pièces de six liards. Je n'ai pu en recueillir que deux dont une porte au revers, *Aurelianis civitas*; mais je n'ai pu parvenir encore à nettoyer la face. Je la crois de nos comtes

d'Orléans et inédite : comme on m'en a promis d'autres, j'attendrai pour les publier, si elles ne l'ont point été, que j'aie pu recueillir à peu près, tout ce qui a été disséminé de cette decouverte. »

L'Inspecteur des monuments du Loiret,

VERGNAUD-ROMAGNÉSI.

M. de la Saussaye lit ensuite une lettre de M. Bony-Pellieux de Beaugency, qui appelle l'attention de la compagnie, sur la tour de cette ville ; donjon du XIe. siècle fort intéressant, qui a été figuré et décrit dans le 5e. volume du cours d'antiquités de M. de Caumont, et dont il a été question dans le rapport précédent.

Cette belle tour a été récemment dégradée à la partie supérieure, et il est à craindre que la démolition commencée ne soit continuée.

A l'occasion de cette lettre de M. Pellieux, M. du Chalais prend la parole et annonce que la destruction de la tour de Beaugency serait prévenue si l'on pouvait acquérir la partie supérieure de cette tour qui appartient à deux propriétaires à la fois ; cette portion supérieure dont le possesseur demandait d'abord une somme de 400 fr. serait, dit il, concédée aujourd'hui pour une somme de 200 à 300 francs seulement.

M. du Chalais donne ensuite quelques détails sur les monuments druidiques des environs de Beaugency, il regrette ceux qui ont été détruits à Tavers : il rappelle à la société combien il croit important de décrire ceux qui subsistent, tels que ceux de Tripleville et autres, auxquels la tradition populaire a attaché le nom de Gargantua : des recherches approfondies sur ce sujet, donneraient sans

doute des lumières sur les causes qui ont fait attribuer à tant de lieux, dans ces contrées, le souvenir de ce personnage, qui dut être célèbre dans les récits fabuleux, qui amusaient les loisirs du peuple, long-temps avant que Rabelais en eût fait le héros de son roman.

Eure-et-Loir. La parole est à M. Doublet de Boisthibaut, qui, dans un élégante et chaleureuse improvisation décrit la magnifique cathédrale de Chartres, et l'affreux sinistre qui a failli anéantir ce monument, dans le mois de juin dernier.

M. de Boisthibault fait connaître une étrange mutilation qui eut lieu en 1780 dans le chœur de la cathédrale. Les chanoines, dit-il, plus ennemis des rhumes qu'amis des arts, firent murer et masquer d'un ignoble blocage, les admirables ciselures en dentelles qui entourent le chœur, et qui les exposaient à des courans d'air. Grâce aux instances de M. de Boisthibault, cette superfétation disparaitra bientôt. L'orateur cite encore les vitraux de la cathédrale; ces vitraux, dit il, sont d'une rare perfection et surtout d'une conservation inappréciable; leur étude peut offrir un très-grand secours aux artistes et aux historiens.

Après ces détails, M. de Boisthibault a fait un récit plein d'intérêt du dernier incendie que vient de subir la cathédrale de Chartres; il serait impossible de reproduire ici la riche improvisation de l'orateur, et il est à désirer que cette narration rédigée par l'auteur lui-même soit publiée comme une sorte de procès-verbal authentique, à consulter dans les temps futurs.

M. de Boisthibault s'est ensuite étendu sur les moyens employés par le gouvernement pour prévenir les dégra-

dations ultérieures de la cathédrale de Chartres, les voûtes demeurées intactes ont été sondées sur toute leur étendue et il a été reconnu qu'elles pourraient résister bien des siècles encore. Par mesure préalable de consolidation, il a été décidé qu'elles seraient revêtues, sur toute la surface de leur extrados, d'une couche épaisse d'un béton inaltérable composé de silex et de chaux; plus tard, lorsque les fonds votés par les chambres, seront complets, il sera procédé à la reconstruction du faitage de l'édifice, absolument sur son plan primitif; la charpente sera construite en fonte, et la couverture exécutée en plaques de cuivre. Le chœur, comme nous l'avons dit plus haut, sera demasqué et le badigeonnage, dont l'intérieur de la cathédrale a été souillé, sera soigneusement enlevé.

M. de Boisthibault, donne ensuite quelques détails sur l'église de St.-Pierre de Chartres, qui possède de beaux émaux et des vitres peintes; chefs d'œuvre du célèbre Pinaigrier.

Puis sur une maison en bois de la rue des Ecuyers, et enfin sur le château d'Auneau, intéressant par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, c'est-à-dire par le séjour qu'y fit le duc de Guise, avant l'escarmouche d'Auneau, entre les troupes catholiques et les Reitres. Il cite avec regret l'immense collection d'armures, provenant des hommes morts dans cette affaire, demeurée long-temps dans les combles du château, et passée depuis bien peu de temps, et à vil prix, entre les mains des brocanteurs.

Après l'audition de cette communication pleine d'intérêt, M. de Caumont remercie l'orateur au nom de la société.

M. de la Fontenelle de Vaudoré demande la parole pour faire observer qu'effectivement des sommes énormes furent employées à la construction de la cathédrale de

Chartres, et que les provinces voisines concoururent à la dépense; que Fulbert, évêque de Chartres, était en même temps trésorier de St.-Hilaire, de Poitiers, et que Guillaume, comte de Poitou et ami du prélat, contribua lui-même pour une forte somme.

Cher. M. Hazé de Bourges, conservateur des monuments du département du Cher, lit ensuite le rapport suivant, sur les monuments de ce département.

« Depuis deux ans que je réside à Bourges, dit M. Hazé, je n'ai encore pu obtenir toutes les données nécessaires pour faire un rapport complet sur les monuments confiés à ma surveillance. Je crois devoir toutefois communiquer les notes que j'ai déjà recueillies sur plusieurs d'entre eux.

Afin de mettre un peu d'ordre dans ces notes, je les rangerai par rayons en partant de Bourges et y rentrant après avoir parcouru un segment de cercle. La carte que j'ai dressée fera d'ailleurs comprendre la position de chacun des lieux que j'ai visités, j'ose espérer que cette carte sera complète avant peu.

Bourges. L'ancien *Avaricum* de J. César est une ville très-importante à explorer; on y retrouve une grande quantité de fragments romains : *murailles, pierres sculptées, tombeaux, médailles, carrelage, poteries*, etc.; mais les habitants semblent prendre à tâche de les détruire, et l'autorité, aussi peu amie des arts que les habitants, les seconde malheureusement dans l'exercice de ces actes de vandalisme, qu'il est bon de faire connaître au monde savant.

Le sol actuel de la ville de Bourges recouvre les débris de l'antique *Avaricum*.

On ne creuse jamais la terre, soit pour construire, soit

pour niveler, que l'on ne trouve des cendres, des ruines romaines ou autres encore en place ou incendiées, et c'est toujours à 6 ou 7 pieds de profondeur que l'on rencontre ces curiosités, à l'exception de la vallée St.-Paul, où les constructions trouvées étaient à fleur de terre et rasées à 5 pieds environ au-dessus de leur aire.

Tout autour de la ville, dans un rayon de 200 mètres, on trouve fréquemment des traces d'habitations gallo-romaines incendiées, des tombeaux, des squelettes, des poteries brisées, ce qui démontre les ravages des guerres soutenues par cette cité; mais bientôt toutes ces traces auront disparu, et si personne ne recueille, il ne sera plus possible d'écrire l'histoire de cette ville.

— En sortant de Bourges par la route de Paris, on a trouvé, à 200 toises environ, les ruines d'un aquéduc gallo-romain, maintenant ruiné; il venait des sources de Menneton Salon et amenait l'eau à Bourges.

— A trois lieues de Bourges, St.-Martin d'Auxigny possède une église dont le porche seul est conservé, et présente trois boudins plein cintre, supportés par des colonnes.

— Plus loin, à St.-Palais, l'église paraît mieux conservée, et semble par son extérieur être de la même époque.

— Vient ensuite Aubigny avec le petit castel du duc de Richemont; il est flanqué de tourelles, et sert maintenant d'hôtel de ville.

Il y a dans cette petite ville une grande quantité de maisons en bois. L'église est curieuse, il reste encore quelques traces de fortifications qui ne remontent pas au-delà du XIVe. siècle.

A Sury en Vaux, près Sancerre, on trouve un grand

nombre de tuiles romaines, ainsi que dans tout le canton de Sancerre en général. Souvent en fouillant la terre, on a trouvé des tombeaux, des médailles, des vases en bronze, des mosaïques, etc.

A St.-Sature, il existe une église de la fin du XIVe. siècle, qui n'est pas achevée; elle est la seule où j'aie vu des colonnettes groupées autour d'un fût beaucoup plus gros et montrant à l'extérieur une arête saillante qui interrompt leur circonférence.

Il y a, à l'extérieur, des gargouilles assez curieuses représentant des sirènes et autres figures de ce genre, mais elles sont mutilées.

Auprès de cette église, on trouve encore les traces d'un monument plus ancien, portant les caractères de la transition : on prétend que c'est l'ancienne église incendiée.

En allant de St.-Sature à Sancerre, on retrouve les ruines de la chapelle St^e.-Rhombe ; elles n'offrent rien de curieux sous le rapport de l'architecture que je crois du XIIIe. siècle.

A Bannay, on trouve un amas considérable d'ossements humains, rangés par couches et orientés tous de la même manière ; il en reste encore une grande quantité visible, le terrain ayant été rogné.

Sur la route de Sancerre à Bourges, près de ce village, j'ai trouvé un squelette de femme, portant un collier, des bracelets, et des anneaux de cuivre aux jambes ; il était recouvert de pierres noirâtres et de terre argileuse ; je pense que là était un tumulus.

J'ai acheté ces bijoux, et les ai placés au musée de Bourges.

A Aix d'Angillon, on voit une église romane, la nef est dépourvue de ses piliers, et le clocher est en partie

rasé ; les chapiteaux du chœur sont très-beaux et en parfaite conservation.

A Baugy, une église de style ogival quaternaire n'offre rien de bien remarquable ; on trouve dans les champs, aux environs, un grand nombre de tombeaux gallo-romains ornés de figures sculptées et d'inscriptions.

Villequier est une petite ville, fort ancienne, bâtie en amphithéâtre, et dont une partie des murailles existe encore ; des inscriptions funéraires sont placées dans l'église qui ne présente rien d'intéressant.

A Chassy, l'église est de trois époques, le chœur est de transition, la nef est moderne ; mais le portail roman a été remonté en 1834.

Près le presbytère, sur le chemin, est une croix en pierre avec un Christ grossièrement sculpté, que l'on serait tenté de faire remonter à une époque plus ancienne, si elle ne portait le millésime 1696.

A Mornay, dont l'église est ruinée, le chœur est roman et circulaire, la voûte est à plein cintre. Au-dehors, il y a des corbeaux, le portail doit dater de la même époque, probablement du XIIe siècle.

A Nérondes, l'église est assez bien conservée, et à transepts ; il y a un clocher au milieu orné de deux rangs de colonnes superposées ; l'hémicycle est plus ancien que le reste ; il y a deux chapelles plus modernes adjointes aux transepts.

A la Guerche, il existe une éminence factice en terre, les ingénieurs des ponts et chaussées vont la faire couper pour exécuter une nouvelle route.

On trouve à Sancoins et dans les environs, des monnaies et une grande quantité de briques et de constructions romaines, ce point n'est pas éloigné de la Loire.

A Chalivoy-Milon est une petite église dont le clocher en pierre présente deux glabes percés de plusieurs arcades. Le rond point à l'extérieur laisse encore voir la place de petites arcades cintrées avec divers ornemens romans (bâtons rompus, billettes, etc.)

A Vornay, se trouve une grande quantité de ruines romaines enfouies. On a trouvé dernièrement chez M. Jars, ex-député, l'aire d'une chambre carrelée de mosaïques composées de cubes d'un centimètre, en pierre blanche calcaire et de marbre noir, dit marbre fétide, le tout était supporté par des briques et des tuiles à rebords, recouvertes par un béton fort épais: les cubes étaient tenus à l'aide d'un mortier de ciment.

Plus près de Bourges est le domaine St.-Martin, route de Nevers, on y a découvert un ancien cimetière et parmi des tombes en forme d'auges et en pierre factice, se sont trouvés deux petits cyppes romains. M. Rossi, architecte, les a achetés pour le musée.

Aux carrières, dites du château, route de Dun-le-Roi, sont les restes d'un aquéduc romain, dont la direction est de Blet à Bourges; il a cinq pieds de hauteur, il est voûté en plein cintre. L'auget a un pied carré environ, il est parfaitement cimenté.

Plus loin sur les bords de l'Auron, on rencontre Plainpied, dont l'église, ancienne abbaye, est romane, bien conservée surtout à l'extérieur; les chapiteaux des colonnettes appliquées sur ces murs sont tous remarquables. L'intérieur est plus dégradé, un de ses collatéraux n'a plus de voûtes. Le clocher est placé au-dessus des transepts, et soutenu par quatre massifs dont l'un menace ruine. Il faudrait une dépense de 3,000 fr. pour conserver ce monument curieux.

Sous cette église est une crypte que je n'ai pu voir.

L'église de Vorly ne présente plus rien de curieux que le porche occidental à plein cintre orné de pointes de diamants; deux des chapiteaux sont remarquables et d'une forme originale : l'un présente deux animaux de trait à en juger par les harnois dont ils sont couverts, leurs museaux très-prolongés sont liés ensemble par une corde; sur l'autre deux oiseaux se tiennent par le bec. Le tabernacle en bois doré et orné d'un grand nombre de figures, offre deux ordonnances superposées de colonnes, de portes, de niches, de frontons, de guirlandes etc. bien sculptées, dans le goût des dessins de Michel-Ange Buonarotti. Il serait à désirer qu'il fût placé dans une église plus importante.

Le château du Bois, proche le village de Vorly, fut habité par Agnès-Sorel, à qui Charles VII l'avait donné après l'avoir acquis de la famille Des Trousseau; malheureusement, le propriétaire l'a laissé mutiler par un architecte ignorant qui en a abattu une partie.

A Dun-le-Roi, les ruines du petit châtelet méritent l'attention des architectes constructeurs; leur solidité, malgré les mauvais matériaux, est un problème aux yeux de l'observateur.

La tour de l'horloge est sur une des portes de l'ancienne ville; elle est flanquée de quatre tourelles, au milieu desquelles s'élèvent un toît en charpente très-élevé. Dans une chambre inférieure, j'ai trouvé des casaques d'armes en grosse toile, doublées en-dessous de plaques carrées d'acier très-fin fixées à l'étoffe par des rivets en cuivre. Dans un coffre en chêne étaient des parchemins scélés de cire de diverses couleurs : ils sont actuellement aux archives de la préfecture.

L'église est dans le style roman primitif, mais elle a été augmentée au XVe. siècle.

A Drévant, on trouve les ruines de plusieurs édifices qui annoncent une ville d'une certaine importance. Un théâtre de 240 pieds de diamètre dans œuvre, déjà indiqué, mais trop légèrement, par Caylus. Des thermes, un palais (un prétoire selon M. Raoul Rochette), un camp retranché, désigné sur la carte de Cassini, par le nom de camp de *César*. Beaucoup de monuments remarquables sont encore enfouis sous l'herbe; l'on peut consulter à ce sujet les deux premières livraisons des notices pittoresques que je publie en ce moment.

A St.-Amand, l'église était romane, mais au XIVe. siècle on y a ajouté des chapelles le long des nefs.

Près de St.-Amand, on voit les ruines de l'ancien château de Mont-Rond, possédé par les Condé, et démantelé par ordre de Louis XIV; on en a repris la démolition quelques années avant la révolution, et on l'a achevée de nos jours pour en retirer des pierres propres à bâtir. D'après ce que j'en ai vu en 1834, c'était un monument immense et qui devait présenter un grand intérêt.

Noir-Lac, ancienne abbaye de l'ordre de St.-Bernard, est convertie en manufacture de porcelaine. Les ogives et les sculptures du cloître ont un cachet et un style particulier.

De l'autre côté du Cher, dans les terres mortes, on trouve des ruines de monuments romains, construits sur le sable et sans fondation comme tous ceux qui sont situés sur les rives du Cher.

Bruère, vieille ville dont les fortifications sont en partie conservées, tire des ruines de plusieurs chapelles et d'un pont sur le Cher qui baigne le pied du côteau, un aspect de

vétusté remarquable. J'ai trouvé une inscription romaine déjà très-endommagée, incrustée dans l'encoignure d'une maison faisant l'angle d'une rue.

Entre Bruère et La Celle, sur la route, M. de Béthune de Charost a fait placer une borne millière trouvée à Allichamps (1).

A *Allichamps* on a trouvé des antiquités romaines.

Le château de Meillant est un des plus jolis monuments du XVIe. siècle; il a été dessiné et lithographié par Chapuis et par Vozelle.

L'église de La Celle est du même style que celle de l'Aix d'Angillon; elle est mieux conservée.

Sur la route d'Issoudun, près la porte de Bourges, on a trouvé en 1824, et on trouve en ce moment, des habitations gallo-romaines, des cryptes, des tombeaux, etc.

L'église *Mehun-sur-Yèvre* est romane du XIe. siècle; le porche est élevé au-dessus du sol et présente un aspect très-pittoresque, la nef a été refaite au XVe. siècle.

Le château a été construit par le duc de Berry Jean, et habité par Charles VII qui s'y laissa mourir de faim; ce château qui, d'après les dessins qu'on en a conservés, paraît avoir été considérable, a été vendu, à la Révolution, la somme de trois louis et abattu; il n'en reste plus qu'une tour et la moitié d'une deuxième tour.

L'ancienne porte de ville ou de l'horloge est bien conservée; diverses portions des murailles d'enceinte et des tours sont cachées par les constructions modernes.

(1) L'inscription de cette colonne indique qu'elle était placée à 13 milles de Bourges, 12 du château Meillant, et 15 des eaux de Nery.

A Neuvy-sur-Baranjon, dans les bois de Villate, existent évidemment les ruines d'une ville romaine.

Au châtelet, près Lignières, à Baunay, près de Sancerre, on trouve beaucoup de briques et de débris de la même époque.

A Naucay, il y a un fort joli château du XVIe. siècle; on dit qu'une des galeries est décorée de peintures à fresque bien conservées.

Je ne puis mieux terminer ce rapport qu'en faisant comprendre l'utilité qu'il y aurait pour la science à ce que des fouilles nombreuses et fréquentes fussent faites. Une grande partie du département renferme des ruines de monuments gallo-romains inconnus, d'une assez grande importance.

— En terminant cette intéressante revue, M. Hazé présente une carte monumentale du département du Cher, dressée d'après le système imaginé par M. de Caumont, et exposée dans le 4e. volume de son Cours d'Antiquités monumentales, p. 315 et pl. LXI *bis*.

M. Hazé reçoit les félicitations de l'assemblée pour le zèle avec lequel il a exploré le département du Cher et pour les intéressantes publications qu'il a fait paraître sur les antiquités de Drevant. La Société apprend avec plaisir que cet ouvrage sera étendu aux autres monuments du département du Cher, et que l'auteur publiera également des dessins de la cathédrale de Bourges, sur un très-grand format.

M. Hazé parle ensuite des restaurations faites à la cathédrale de Bourges et qui ne sont point de nature à satisfaire les amis des arts et des monuments nationaux.

Des chapiteaux ont été mutilés ainsi que des bas-reliefs du XVIe. siècle, précieux sous le rapport des costumes.

Au lieu de restaurations véritables on a voulu faire des embellissements dans plusieurs parties de l'édifice; ainsi sous

le grand comble on a détruit des portions de corniches pour les rétablir d'après un dessin uniforme qui n'existait point.

La balustrade qui surmonte cette corniche est d'un mauvais goût surtout. M. Hazé blâme aussi les clochetons établis sur les arcs-boutants et les restaurations du portail occidental.

La Société ne peut que regretter avec M. Hazé que les architectes n'observent pas mieux les caractères qui distinguent aux différents siècles l'architecture ogivale et fassent si souvent des amalgames hétérogènes d'ornements ou de moulures appartenant à des époques différentes de la période ogivale.

Indre. M. de la Tremblaye, conseiller de préfecture à Châteauroux, prend la parole pour communiquer, au nom de M. Novalet, maire de Mézières en Brême (Indre), une description intéressante de la chapelle d'Anjou, attenant à l'église de cette commune.

L'église collégiale de Mézières, dit M. Novalet, fut fondée par Alix de Brabant, fille de Godefroy de Brabant et de Jeanne de Vierzon (dite Jeanne de Brenne) et nièce, tant de Jean de Brabant, qui épousa Marguerite, fille de St.-Louis, que de Marie de Brabant, épouse de Philippe-le-Hardi. Alix est inhumée dans l'église de Mézières, qui fut consacrée en 1339, sous l'invocation de Ste.-Marie-Magdelaine, par Foucaud de Rochechouart, archevêque de Bourges.

Alix de Brabant eut de Jean Ier., comte d'Harcourt son mari, quatre enfans dont les descendants cédèrent, en 1445, la terre de Mézières, aux princes de la maison d'Anjou.

L'un d'eux, *Charles Ier. d'Anjou*, comte du Maine, fils de Louis II d'Anjou, roi de Naples, eut pour fils;

Louis d'Anjou, baron de Mézières, qui fut l'un des exécuteurs testamentaires de Charles IV, roi de Naples, son frère; il épousa Anne de Latrimouille, dont il eut trois enfants, parmi lesquels;

René d'Anjou qui naquit à Mézières, le 5 octobre 1483, accompagna François Ier. en Italie et en Provence, et mourut à Avignon en 1521; ce fut lui qui fonda la chapelle d'Anjou, annexée à l'église construite par Alix de Brabant;

De son mariage avec *Antoinette de Chabannes*, il eut six enfants dont l'un, *Nicolas d'Anjou*, né le 29 septembre 1518, épousa en 1543, Gabrielle de Mareuil, et obtint l'érection de Mézières en marquisat par lettres de Charles IX de 1567. Ce fut lui qui acheva la construction de la chapelle fondée par René, son père.

Cette chapelle, longue d'environ 12 mètres, sur six de largeur et sept de hauteur, est séparée de l'église par une archivolte ouverte, dans le vide de laquelle règne un mur d'appui qui servait de garde-main à l'estrade qu'occupaient les seigneurs, pendant les cérémonies religieuses. La séparation est complétée par une archivolte semblable à la première, dont l'ouverture est décorée par une galerie supportée par des colonnettes enrichies de jolies arabesques, et dont le couronnement principal est un écusson dont les armoiries sont effacées, mais qui conserve des lambrequins remarquables par la bizarrerie des découpures et des replis des feuilles qui les composent. Le pilier où les deux archivoltes viennent s'appuyer, est orné d'un cul-de-lampe, remarquable par la richesse de sa composition, et qui sert de point de départ à plusieurs des arceaux qui dessinent la voûte, et se replient à droite sur l'arête des

archivoltes, dont les clefs sont d'élégantes consoles, portant des têtes de faunes.

Les deux centres des voûtes sont fermées par deux écussons autour desquels les nombreux arceaux se réunissent et se replient en huit pendentifs composés de membres de sculptures d'une hardiesse et d'une variété remarquables. Toutes ces parties, ainsi que les cinq autres cul-de-lampes, placés, tant dans les angles de l'édifice, que vis-à-vis le pilier dont il a été question, sont d'une conservation parfaite, qui est due sans doute à plusieurs couches de lait de chaux, dont ils avaient été comme cuirassés, lorsqu'à diverses reprises on avait cru les embellir en les blanchissant, et qui, récemment enlevées avec précaution, laissent paraître les ornements dans un état de netteté et de fraîcheur qui laissent peu à désirer.

La chapelle est éclairée par quatre fenêtres, dont une au levant, une au couchant, deux au midi, divisées chacune en deux parties par un jambage mitoyen, dont la partie supérieure se bifurque en un double trèfle et en découpures bien liées avec le plein cintre qui fait la fermeture totale de chaque ouverture.

La fenêtre de l'ouest était garnie d'un admirable vitrage, représentant une descente de croix qui, se trouvant en mauvais état, fut entièrement détruit par l'ouragan de 1829. Les admirateurs du monument regrettent d'y voir substitué un chassis de bois à compartiments quarrés, comme la croisée d'un magasin.

Des trois autres ouvertures, deux conservent des vitraux presqu'intacts; brillants des plus riches couleurs, d'un dessin sinon très-pur, au moins d'un gracieux ensemble et dont l'harmonie est heureusement combinée.

Les jours découpés dans le haut, soit occupés par des fleurs-de-lys d'or sur un fond d'azur, par des ornements divers et par les chiffres des personnages qui y sont représentés.

Sur l'une, c'est Louis d'Anjou, ayant pour vis-à-vis St.-Louis, avec les attributs royaux et l'auréole des Saints; c'est Anne de Latrimouille à côté de sa patronne qui tient la Vierge dans ses bras : derrière le pince sont les fils, à genoux; les filles prient derrière leur mère. Au-dessous sont les écussons, soit séparés, soit accouplés des deux familles; les lys à la bordure de gueules; les aiglons d'azur : çà et là, les lettres A L enrelacées: sur une autre, c'est René d'Anjou avec ses fls, Antoinette de Chabannes et ses filles, groupe précieux par l'éclat, l'harmonie des couleurs, par la grâce, la finesse des détails dans les costumes, monument historique sous ce rapport. St.-René est à demi détruit; St.-Antine est profilé avec un ensemble remarquable; ici, près des armes d'Anjou, figurent les lions de Chabannes, et leschiffres lettres R. A.

Dans la dernière fenêtre, le panneau qui représentait Nicolas d'Anjou, et Gabrielle de Mareuil, n'existe plus; il ne reste que la moitié du vitrage, où sont encore les initiales N. G., et où sont représentés St.-Nicolas et l'ange Gabriel. Les figures ont environ quatre pieds de haut; le style général de la construction rappelle parfaitement l'époque de la renaissance des arts et des fantasques compositions du Primatrice.

Parmi les regrets qu'inspire la dégradation de ce monument, on déplore surtout celle de la chapelle et principalement de ses vitraux.

Une souscription volontaire ouverte pour les réparations,

a produit 7 à 800 fr.; le conseil municipal de Mézières a voté 600 fr. en demandant instamment des subventions qu'il n'a point encore obtenues; le conseil de fabrique s'est adressé aux ministres de l'intérieur et des cultes; après quelques refus ou d'équivoques promesses, il est toujours dans l'attente.

Un devis généal porte les frais de restauration de l'édifice à environ 10,000 fr.; une note de M. Brongniart évalue, par aperçu, sur les prix de Sèvres, la remise à neuf des vitraux, non compris la fenêtre du couchant, à 1,500 ou 2,000 fr.

Indre-et-Loire. La parole est à M. Massé de Tours, inspecteur des monumens d'Indre-et-Loire. Dans une communication verbale il passe en revue divers monuments, cite d'abord l'illustre château du Plessis-les-Tours dont il ne reste quequelques ruines à l'est du grand bâtiment. Ces traces consistent en quelques chanbranles de fenêtres à sculptures, et un escalier. Un petit bâtiment décrit avec une religieuse exactitude, par l'illustre Walter Scott, est signalé par M. Massé; il porte actuellement le nom de l'hôtellerie, et semble avoir été destiné à servir de conciergerie au château du Plessis-les-Tours; sa construction est du reste d'une grande simplicité.

M. Massé donne ensuite quelques notions sur l'église de St.-Catherine de Furban. Elle a été construite au XV. siècle, sur une église plus ancienne; elle possède un reliquaire en argent, portant les armes des Bomicauld, et ces mêmes armoiries se retrouvent sculptées aux clefs de voûte de la nef. Une des portes de l'église est surtout très-remarquable; les voûtes sont dans un état déplorable, plusieurs clavaux sont tombés, et M. Massé appelle sur ce monument toute la sollicitude de la société.

M. de Saulcy prend la parole pour recommander à M. Massé l'etude d'une petite église romane, située à droite de la route de l'île Bouchard à St.-Hespain, et la conservation des deux Dolmens, qui se trouvent, l'un à un quart de lieue en avant de l'île Bouchard, sur le chemin de Champigny-sur-Vende, et l'autre au bord de la grande route de l'île Bouchard à Ste.-Maure, au point même où venait aboutir le chemin du bac, avant la construction du pont récemment établi sur la Vienne.

M. Massé parle ensuite du vaste Dolmen de St.-Antoine, et d'une découverte nouvellement faite à Brais, près Richelieu, de médailles et de vases. Il espère obtenir bientôt des renseignements précis sur cette découverte.

M. de la Fontenelle observe que précédemment Braie était une ancienne viguerie du Poitou.

M. Massé donne quelques détails sur la maison sise à Tours, dans la rue des Trois-Pucelles (1), et que l'opinion publique signale comme l'habitation du grand prévôt Tristan L'hermite. Cette attribution semble à M. Massé confirmée par les caractères que présente l'édifice en question. Il cite entr'autres les inscriptions suivantes : *assez aurons* et *peu vivrons* placées aux coins des fenêtres du second étage, l'inscription fréquemment repétée ; *priez Dieu pour moi*, qui lui paraît convenable à la demeure d'un exécuteur des hautes œuvres. Les figures d'archers sculptées dans l'escalier, la construction même de cet escalier appliqué à une double muraille concentrique, garnie de petites ouvertures donnant jour sur l'escalier, les crochets énormes dont les caves sont gar-

(1) Cette maison fort curieuse a été citée par M. de Caumont, dans son Cours d'antiquités, tome v, page 463.

nies, l'existence de l'espèce de donjon adossé à cette maison, et qui surpassant en hauteur tous les édifices circonvoisins, a pu permettre d'établir des communications par signaux avec le Plessis-lès-Tours qui n'en est éloigné que d'un quart de lieue au plus, enfin la brique employée dans cette maison, tout semble à M. Massé attester la contemporanéité de cette maison avec celle du Plessis (1).

De l'église de St-Martin de Tours, il ne reste plus que la tour Charlemagne et celle de l'horloge. La cathédrale de St-Gatien, connue aussi autrefois sous le nom de St-Maurice, est dans un bon état de conservation : brûlée dans le cours du XIIe. siècle, elle fut bientôt rétablie : l'apside fut terminée sous St-Louis ; on y plaça les armoiries de la reine Blanche, mère de ce prince.

L'église de St-Clément fut bâtie par un neveu du cardinal Briçonnet, connu sous le titre de cardinal de St-Malo. Celle de St-Julien sert de magasin aux messageries Laffitte et Caillard : on avait, il y a quelques années, eu le projet de la restaurer et de la rendre au culte.

M. Massé donne ensuite une courte description de la petite église de Ste. Radegonde, élevée sous le vocable de St. Clair, et qui possède un fort joli bénitier de la renaissance, daté de 1522.

Nièvre. On entend une note de M. Grassé, conservateur des monuments de la Nièvre, qui n'a pu se rendre à la séance, dans laquelle il rend compte de ses travaux

(1) On a beaucoup construit en briques sous Louis XI. — Voir le Cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont, tome V. Chap. XII.

et décrit une très-belle hâche celtique en pierre, découverte dernièrement, et dont un plâtre a été adressé à la compagnie. M. Grassé prépare d'autres notices pour le bulletin de la société.

A dix heures la séance est levée.

L'Inspecteur divisionnaire remplissant les fonctions de secrétaire général,

De Saulcy, de Metz.

Séance du 16 septembre 1836.

La séance est ouverte à six heures et demie, sous la présidence de M. De Caumont. M. Cardin, de Poitiers, inspecteur des monuments historiques du département de la Vienne, remplit les fonctions de secrétaire. Le bureau est composé comme la veille.

Le procès-verbal de la séance du 15 est lu et adopté.

DIVISION DE METZ.

La parole est à M. De Saulcy, inspecteur de la division de Metz, qui fait un rapport sommaire sur les monuments de la Moselle et de la Meurthe : il signale la détérioration continue de ceux de Metz et de ses environs et la nécessité d'en constater l'existence, avant qu'ils aient entièrement disparu. Parmi ceux qui méritent le plus d'attirer l'attention, il cite un oratoire de Templiers, subsistant encore sous le nom *d'oratoire du Temple* et servant de magasin à poudre et à pierres à fusils; le chœur de l'église St-Pierre-aux-Romains, devenu mainte-

nant une forge d'artillerie ; une salle ornée de peintures des XIIIe. et XIVe. siècles, et représentant la vierge et les évangélistes avec les animaux symboliques ; une poutre offrant d'un côté la peinture d'un tournois et de l'autre celle d'animaux avec des attributs grotesques, enfin quelques maisons qui remontent au XIIIe. siècle.

Hors la ville de Metz, on voit le magnifique acquéduc de Jouy, mais malheureusement il est impossible de conserver plusieurs arcades ; l'on devra s'attacher principalement à celles qui sont le moins détériorées.

M. le Chev^{er}. Botin, de Paris, fait quelques observations sur les moyens de conserver les autres.

M. de Saulcy répond que plusieurs d'entre elles ne laissent aucune espérance de durée, et qu'il faut de toute nécessité y renoncer.

Il mentionne ensuite les églises crénelées destinées, dans le moyen âge, à servir de point de défense : il cite parmi elles, celle de Chezeller.

Dans la Meurthe, on trouve le château de Rôny, ancienne résidence des Dames de Lorraine, avant qu'ils s'établissent à Nancy.

Le château de Dieuloir est bâti sur les ruines de l'antique *Scarpona*: il ne reste plus rien de cette cité, mais en fouilllant, on trouve une foule d'objets. M. de Saulcy y a déterré plus de quatre cents urnes. A Montjou (*Mons Jovis*), est un château remarquable par ses ruines romaines et du moyen âge : on y voit aussi d'énormes fonts baptismaux recouverts de bas-reliefs qui ne peuvent être attribués à une époque postérieure au XIe. siècle : ils représenteut des baptêmes par immersion et les guerriers qui y figurent ont le costume Normand. A Thionville on regrette la démolition de la chapelle de Jutes,

lieu célèbre par le concile qui rendit la couronne à Louis-le-Débonnaire : ce prince, Hildegarde son épouse, Hiverlibald et plusieurs autres personnages historiques avaient été enterrés dans l'église de St-Arnout ; ces tombeaux furent transférés au XVIe. siècle par le Duc de Guize ; ils ont été brisés en 1793 : M. Paget possède les deux mains de la statue de Louis-le-Débonnaire.

Meurthe. On entend ensuite le rapport suivant adressé par M. Grille de Beuzelin, sur les monuments des environs de Toul et de Nancy.

Messieurs, chargé, en juillet 1835, par M. le ministre de l'instruction publique, de visiter avec la plus scrupuleuse exactitude, toutes les communes qui composent les deux arrondissements de Toul et de Nancy, dans le département de la Meurthe, j'ai employé près de trois mois à l'exploration matérielle des 307 localités que j'avais à parcourir, et près de quatre aux recherches historiques qui m'étaient nécessaires, pour la rédaction de mon rapport.

Ce rapport forme la valeur d'un volume in-8°. que M. le ministre se disposait à faire imprimer, je ne sais maintenant quel en sera le sort ; mais je vous envoie un abrégé concis du résumé de mes observations.

Dans les deux arrondissements de Toul et de Nancy, rien d'antérieur aux Romains. — En 1740, on avait découvert aux Saizerais, des tombeaux en pierre qui furent donnés comme Gaulois ; mais la discussion a été vive à leur égard, et comme les pièces de ce procès n'existent plus, il n'est pas possible de juger en dernier ressort.

Il existe des fragments de murs romains à Toul et d'autres

9

dans le lit de la Moselle à Scarpone. — Le bel aquéduc de Jouy dont quelques arcades sont si bien conservées se trouve tout près des frontières de l'arrondissement de Nancy ; mais dans le département de la Moselle. Pour rentrer dans les limites qui m'étaient tracées, je dois citer des traces de camps Romains, à Champigneules, à Afrique, aux Saizerais, dont le nom a celui de César pour origine. — Une étymologie latine se retrouve encore dans les noms de Vendœuvre, Tomblaine, Liverdus, et enfin Scarpone, dont le nom n'a pas changé, mais qui de ville est devenue hameau. Son sol même a été bouleversé par la Moselle, qui s'est tracé une nouvelle voie au milieu de ses ruines dont au reste il n'y a plus de traces ; mais il y aura sur leur emplacement des fouilles curieuses à faire ainsi qu'aux endroits que j'ai déjà désignés, et à Mousson, Etreval, Seicheprey, Chaouillus, Toutonville, Blénod-aux-Oignons, où, à diverses époques, le hasard a déjà fait découvrir des médailles, des armes et autres fragments.

J'ai suivi la trace de plusieurs voies ; celle de Toul à Troyes sert encore de chemin jusqu'au près de Colomby. J'ai pu reconnaître les restes de celle qui conduisait à Metz et à Trèves par Toul et Scarpone, celle de Metz à Strasbourg, par Turquinpol, une autre qui passait par Lunéville ; j'ai vainement cherché des ruines des habitations que les rois de la Ire et de la IIe. race avaient eues à *Goudreville* et *Rayaumeïz* près *Toul*, *Savonnières* et *Tussey* contre *Thuilley aux Groselles ;* mais il faut considérer, comme leurs contemporains, le donjon du château de *Vaudemont*, auquel la tradition a conservé le nom de tour de Brunehaut. Tous les caractères de la construction sont romains, la dureté du ciment qui joint les pierres

disposées en arêtes de poisson, le revêtement d'un appareil régulier, les ouvertures à plein cintre, à petits claveaux, lui assurent environ quatorze siècles d'existence. — Le donjon du château de *Preny* offre dans quelques parties les mêmes caractères de construction; mais la tradition romaine s'était peut-être conservée plus long-temps de ce côté, à cause du voisinage de l'aquéduc de Jouy. Le reste de ces deux châteaux et aussi tous les autres que j'ai retrouvés, datent des XIIIe. et XIVe. siècles. On y voit des restaurations successives qui les ont plus ou moins défigurés jusqu'au XVIIe. siècle, à la fin duquel le gouvernement les fit tous démanteler. — Il ne reste plus que des monceaux de décombres de ceux de *Frouard*, de *Pompey*, de *Moudres*, de *Mousson*, et de *Bainville-aux-Miroirs*. — Ceux de *Piemfort*, de *Belleville*, de *Puligny*, de *Port-sur-Seille*, de la *Motte*, de *Dombasle*, et de *Lenoncourt*, ont été transformés en fermes, ceux de *Ville-au-Val*, de *Goudreville*, de *Manonville*, restés châteaux, mais châteaux de plaisance, ont été rebâtis au XVIIIe. Celui de Fleville seul a conservé extérieurement quelques-uns des élégants détails du XVIe. siècle. Dans ce caractère d'architecture, je dois encore citer la façade du palais de René II, à Nancy (il avait été achevé par son fils le duc Antoine, dont la statue équestre décorait la niche au-dessus de la porte); le tombeau de René II, dans le couvent des cordeliers à Nancy et celui de Hugues-des-Hasards, évêque de Toul, dans l'église de Blénod-les-Oignons. Ces monuments du XVIe. siècle ne sont pas d'un style aussi pur que ceux de la même époque qui se trouvent encore en Touraine et en Normandie; l'ensemble en est riche, mais les ornements assez lourds et très-contournés rappellent le

goût Allemand, bien plus éloigné que le nôtre, alors, de la tradition Italienne.

Pour procéder aussi chronologiquement à propos de l'architecture religieuse, je dois dire que je n'ai rien trouvé d'authentiquement antérieur au XIe. siècle. — Le premier monument que je dois citer est le portail de l'ancienne abbaye de Laître-sous Amance, commencé en 1024 et achevé par la comtesse Sophie, en 1070; de la même époque est un petit portail à Mandic, un autre à Puxe, l'église entière de Blénod-les-Pont-à-Mousson, celles de Forcelles, de St.-Gorgon, de Belleau, du prieuré de Flavigny, où se trouvent des fragments d'architecture à plein cintre. Le caractère en est tout Allemand, ce sont les chapiteaux en dez, dont les exemples, de ce côté du Rhin, ne se trouvent guère que dans l'Alsace et dans les évêchés. Ils ont été appliqués à la colonnette qui sépare les fenêtres géminées communes à toutes les tours carrées des petites églises de village, pendant toute la période ogivale, et jusqu'à présent les moulures en damier, les plates-bandes sont aussi employées dans le peu de monuments antérieurs au style ogival que j'ai reconnus dans ma tournée.

Ceux de ce dernier style sont nombreux et importants. En première ligne, il faut mettre la belle cathédrale de Toul, dont toute la nef et le chœur appartiennent à l'ogival primitif, de la plus grande pureté, et St.-Gengoule dans la même ville, dont l'intérieur est de la même époque. — Tout auprès, dans le village d'Eyrouves se trouve une petite église pleine d'intérêt. Les colonnettes y sont accolées aux gros piliers et les voûtes ogivales; mais les nervures rondes, les ouvertures plein cintre, semblent devoir assigner une origine plus ancienne; j'y ai reconnu les mêmes

caractères de construction qu'à St.-Serge d'Angers. Les ouvertures des deux grandes églises de Toul sont ogivales géminées et surmontées d'une rosace, la grande voûte est une ogive peu hardie; mais les combles des bas côtés sont au contraire fort élancés. Le cloître de la cathédrale est contemporain de l'église, le portail est du XVe. siècle. Tous les mêmes caractères d'architecture se retrouvent à St.-Martin-de-Pont-à-Mousson, moins l'élégance des voûtes, mais le cloître n'existe plus, et cet édifice n'est pas d'une très-grande proportion, parce qu'il appartenait à une congrégation dont les ressources étaient bornées. — Il est cependant remarquable par la grâce de ses détails et la régularité de son plan. — Le portail est flamboyant et peut servir de transition pour passer au plus grand édifice que j'aie observé dans mes deux arrondissements après la cathédrale de Toul : je veux parler de l'église de St.-Nicolas, dont l'édifice actuel appartient entièrement à ce style. Le plan, peut-être imité de la première église bâtie sur cet emplacement, présente la singularité de l'inclinaison de l'axe d'une façon que je n'ai pas encore observée ailleurs. Cette inclinaison est si forte que l'axe prolongé de la nef se rencontre avec l'apside sur la ligne de jonction de l'hémycicle avec le mur de gauche. J'ai reconnu seulement deux autres exemples d'inclinaison de l'axe dans ma tournée; l'un est la petite chapelle d'une ancienne commanderie de St.-Jean-le-Nancy, l'autre est l'église fortifiée de Minorville, qui appartient aussi à une commanderie. La croix des ordres militaires surmonte la porte d'entrée; une croix semblable se voit encore à la paroisse de *Nillory*, qui avait été bâtie par les hospitaliers de Libdeau.

Je ne citerai pas ici en détail trente et quelques pe-

tites églises que j'ai reconnues dans les 307 communes sur lesquelles j'ai porté mon exploration. Elles sont en général composées d'une nef à latéraux, voûtée en ogive, ou d'une nef sans latéraux et à plafond plat, d'un hémicycle à cinq divisions, et d'une tour carrée sur l'entrée — Les fenêtres sont en ogive et les divisions rosacées, tréflées et lancolées, peuvent conduire à leur assigner pour date le XIVe., le XVe. et le XVIe. siècle.

Quelques-unes méritent pourtant une mention particulière. Telles sont celle de Nomeny petite, mais où se reconnaissent des fragments de différentes époques, depuis les pleins cintres du XIIe. jusqu'aux découpures du XVe.; St.-Epon de Nancy, dont la tour, célèbre par le supplice des prisonniers Bourguignons en 1477, avait alors au moins un siècle d'existence; celle de Vezelise est assez grande, du XVe. siècle, mais peu intéressante. Celles de Norroy et de Blénod-aux-Oignons sont du XVIe. siècle; elles ont conservé la forme ogivale, mais sans aucun des riches ornements qui appartiennent à ce style. Il en est de même de celle des Cordeliers à Nancy, devenue chapelle sépulcrale des ducs de Lorraine, et à laquelle a été accolée la chapelle ronde destinée au même usage.

Deux chapelles ont été aussi ajoutées à la cathédrale de Toul, dans le XVIe. siècle. — Fort heureusement leurs portes étroites empêchent de les apercevoir des bas côtés, car leur style Italien contrasterait désagréablement avec les formes ogivales. Elles sont décorées de colonnes de marbre sur deux rangs, d'ordre composite, avec l'entablement complet.

Il me reste encore à parler des vitraux et des morceaux de sculptures. — En verres peints, je dois citer trois formes

du XIIIe. siècle, qui sont à St.-Gengoule, de Toul. Toutes les verrières que j'ai remarquées à la cathédrale de cette ville, à St.-Nicolas, à Blénold, à Flavigny à St.-Epon de Nancy, et à Vezelise, sont des XVe. et XVIe. siècles. — Je n'ai trouvé de fragments de peinture que dans le cloître de la cathédrale de Toul, partout ailleurs le badigeon moderne en a fait justice. C'est ici le lieu de citer les tapisseries de Charles-le-Téméraire, qui furent prises dans sa tente et portées à Nancy après le pillage du camp des Bourguignons. — Ce précieux fragment des représentations coloriées du XVe. siècle est maintenant dans les anciennes salles du parlement de Lorraine. Le sujet est composé de toutes les scènes d'une pièce, jouée devant Louis XI, avec un grand succès par les clercs de la Basoche, le jugement de la *bonne chère* devant dame *expérience*; tous les personnages *allégoriques* ont leurs noms écrits sur le dos.

En fait de sculpture, je devrais parler d'abord des fragments romains, réunis à l'hôtel de ville de Nancy; mais ils sont tellement empilés dans une salle étroite et sombre qu'on ne peut les voir et encore moins les examiner.

J'arrive de suite aux fonds baptismaux, donnés par la comtesse Sophie de Bar à la chapelle du château de Mousson en 1083, les figures qui représentent le baptême de St.-Jean sont bien conservées, mais très-barbares; au contraire, les deux statues de Gérard d'Alsace, comte de Vaudemont, et d'Hadwidge, de Strasbourg, sa femme, qui sont aux Cordeliers de Nancy, sont d'un très-beau caractère et pourtant appartiennent à la même époque, car elles furent exécutées au prieuré de Belval, près Châtel-sur-Moselle, en 1071 à la mort de Gérard; le fauteuil épiscopal de Toul qui est en pierre admirablement sculpté, est du XIIIe. siècle.

Les tombeaux gravés au trait sur la pierre sont très-communs dans toutes ces églises; les plus anciens sont ceux des chanoines de Toul, au milieu du XIVe., un grand nombre du XVe. et du XVIe. se trouvent à Vezelise, Essey, Autrey, Germiny, etc. En fait de sculpture en haut relief du XVIe, Nancy possède une des plus belles œuvres qu'ait jamais produit l'art français, la statue de Philippe de Gueldres, femme de René II, qui est de Richier; celles de Charles de Lorraine, cardinal de Vaudemont, est aussi un bel ouvrage de Drouin; quant à diverses statues des comtes de Vaudemont qui sont aux Cordeliers de Nancy, elles sont trop défigurées par les restaurations, pour présenter un grand intérêt. Il en est de même de la croix de Charles à l'étang de St.-Jean. C'est un monument moderne sur lequel il n'y a d'ancien que le style de l'inscription.

Je m'arrête, non pas qu'il n'y ait encore un grand nombre de monuments à Nancy et dans les environs, dont je n'ai pas parlé; mais ils appartiennent tous aux constructions du duc Léopold et du roi Stanislas dans le XVIIIe. siècle, et ne pouvaient attirer l'attention d'un archéologue.

E. Grille de Beuzelin,

Inspecteur des monuments de Seine-et-Oise.

DIVISION DU MANS.

M. Cauvin, inspecteur de la division du Mans, prend la parole.

M. Cauvin expose que les cent cinquante francs accordés par la société pour les réparations de l'église de Neuvy vont

être immédiatement employés, M. le Préfet ayant de son côté obtenu quatre cents francs du ministre des cultes, ce qui, avec les contributions de la fabrique, suffira pour l'exécution du plan dont M. Cauvin a entretenu la compagnie.

L'adjudication des réparations à faire à l'église de la Ferté-Bernard avait été retardée, parce qu'aucun ouvrier du pays n'avait voulu s'en charger à la fixation qui en avait été faite de 1500 francs. Voyant à la seconde mise en adjudication que des ouvriers étrangers se présentaient et offraient un rabais sur la mise à prix, ils se sont chargés du travail pour la somme de neuf cents francs seulement. M. Cauvin termine en réclamant l'intervention de la société pour l'église d'Evron : le clocher est en bois, et fortement endommagé depuis le dernier ouragan.

Sarthe et Mayenne. M. l'abbé Tournesac fait le rapport suivant : « MESSIEURS, sur l'invitation de M. Cauvin, mon inspecteur divisionnaire, je me suis décidé à faire la statistique des monuments du diocèse du Mans, qui comprend dans sa circonscription le département de la Sarthe et celui de la Mayenne. »

M. de Caumont m'ayant invité à vous faire part des résultats de mon dernier voyage, je vais décrire rapidement trois des églises qui m'ont paru les plus intéressantes, savoir : Sillé, Evron et Ambrières.

L'église de Sillé-le-Guillaume, dont la longueur est de 115 pieds, sur 88 de large, a la forme d'une croix et n'a d'intéressant que la porte *ouest*, le pignon méridional et sa crypte ou chapelle souterraine.

La porte principale est un ouvrage de la première moitié du XVe. siècle peut-être. Des colonnes à droite et à gauche

avec entrecolonnements à feuilles de chêne et de rosier très-détachées supportent la voussure composée de quatre rangs de claveaux ogives concentriques et en retrait.

Le timpan représente une scène du jugement dernier ; le Sauveur est représenté assis, les pieds posés sur une cité, la tête ornée d'une auréole à croix grecque. A droite et à gauche deux anges en adoration, comme au portail de la Couture au Mans, portent les instruments de la passion ; deux personnages à genoux, dont l'un porte une couronne royale, pourraient bien être les bienfaiteurs qui ont contribué à cet ouvrage.

Le linteau offre quatre anges sonnant de la trompette et les morts demi-nus sortant de leurs tombeaux.

A la droite sont les élus, à la gauche on voit les damnés. L'archivolte la plus près du timpan est occupée par les douze apôtres assis autour de la scène pour assister au jugement dernier.

La porte est partagée par un meneau, portant la vierge et l'enfant un peu dégradés, et qu'il serait encore facile de restaurer.

Malheureusement on a enlevé la statue de St.-Julien et celle du bienheureux Geoffroy de Loudon, évêque du Mans, qui fut toujours regardé comme l'un des plus grands bienfaiteurs de cette église.

Le gable méridional est un ouvrage de la fin du Xe. ou du commencement du XIe. Deux arcades à deux rangs de claveaux concentriques et symétriques supportent la partie supérieure qui paraît présenter des caractères moins anciens.

L'une de ces arcades est occupée par une porte cintrée avec linteau au-dessous du timpan. Les impostes sont des têtes à figures de chats larges et applaties.

Cette ouverture est l'entrée de la crypte dont la longueur correspond à celle du transept de 88 pieds, et qui offre une voûte

en moëllon, en berceau sans ornement aucun. A droite en entrant est une petite apside dont la voûte offre encore quelques peintures grossières à fresque. Deux autres chapelles se trouvent plus loin du même côté, mais l'obscurité ne m'a pas permis d'en considérer la forme.

Le tout est éclairé par deux fenêtres étroites au nord et une à côté de la porte par laquelle on entre. On reconnaît que deux portes conduisaient sous la nef, l'une est murée et présente un commencement de couloir également muré.

Enfin je pense que cette construction est la première église sur laquelle on aurait élevé, au XIIIe. ou au XIVe., celle qui existe au dessus.

— Avant de parler de l'église d'Evron, je vais dire un mot d'une chapelle qui la touche au nord. C'est une apside allongée du XIIe. siècle. La porte latérale en granit est vraiment remarquable. C'est une ogive prononcée décorée des sculptures du style roman.

Les jambages sont accompagnés de colonnes dont la base est engagée dans le sol; les chapiteaux sont des feuillages et volutes angulaires. Les claveaux plats à l'intrados sont arrondis séparément sur leur face de tête. Il n'y a qu'un dessin qui puisse faire comprendre ce que présentent les autres rangs de claveaux.

— L'église d'Evron, dont le chœur seul est remarquable, appartenait aux bénédictins.

Une tour est à l'entrée de la nef, l'extérieur de celle-ci est fort remarquable. Le granit dont elle se compose ou l'époque reculée à laquelle elle fut élevée sont cause qu'elle n'offre pas de sculptures ni de moulures. Une partie de la nef fut construite après le chœur achevé, et il est probable que les religieux avaient l'intention de continuer leur entreprise à en juger par les pierres de liaison que l'on remarque extérieurement.

Le chœur est entouré de latéraux et de sept chapelles placées en rayon autour de l'apside. C'est sans contredit le plus intéressant du diocèse après la cathédrale. Ses colonnes légères, ses chapiteaux, les archivoltes des neuf arcades du chœur ornées de feuilles de chêne relevées, tout annonce un ouvrage du commencement du XVe. siècle. Les voûtes du bas et du haut de la nef sont aussi élevées que celles du chœur, ce qui remplace le transept.

Cette église possède encore quelques vitraux peints, mal assortis. Ce n'est pas là ce qui fait le plus de peine, c'est l'état des voûtes souffrantes, c'est la pluie qui pénètre dans beaucoup d'endroits; enfin la flèche en bois, la plus élevée du diocèse, qui menace de tomber prochainement sur la voûte méridionale. Il y aurait beaucoup d'autres choses à faire remarquer si je ne craignais d'être long.

—Je n'ai plus qu'un mot à vous dire sur l'église d'Ambrière, la plus intéressante que j'aie rencontrée dans ma tournée, c'est une croix latine toute entière de la première époque sans aucune augmentation.

L'*opus spicatum* est souvent reproduit sur l'extérieur de ses murailles. Elle doit sans doute sa conservation à l'absence des voûtes qui, ne poussant plus les murs depuis leur chûte, leur a laissé l'aplomb qui est souvent perdu dans les murs de cette époque.

En résumé l'église de Sillé-le-Guillaume est intéressante à cause de son portail occidental et de sa crypte ou chapelle souterraine.

L'église d'Evron nous offre le plus beau chœur après celui de notre cathédrale, et qui est menacé par la chûte de son clocher central.

Enfin l'église d'Ambrière est un rare morceau d'architecture

du XII[e]. siècle qui nous est conservé sans altération notable.

M. de Caumont, après avoir adressé des remercîments à M. Cauvin, inspecteur divisionnaire, et à M. Tournesac, inspecteur de la Sarthe, pour les services qu'ils ont rendus l'un et l'autre, entretient la Société des peintures appliquées par M. Tournesac sur les vitres de l'église de la Couture au Mans. M. de Caumont pense que cet essai mérite les plus grands éloges et les encouragements de la Société. Jusqu'ici les vitraux que l'on a essayé de passer au feu n'ont point imité parfaitement les teintes du moyen âge, les dessins qu'ils représentent ne sont pas non plus dans le style de l'époque, et la plupart de ceux qui, à sa connaissance, ont été placés dans les églises jurent à côté des vitres des XIII[e]. et XIV[e]. siècles, si belles de couleur et d'effet.

M. Tournesac, continue M. de Caumont, me paraît au contraire avoir bien saisi les couleurs de tous les vitraux anciens ; il a très-bien imité le dessin des figures, à tel point que des personnages qui, dans l'église de la Couture, avaient été détruits à moitié, ont été complétés par M. Tournesac, sans qu'il soit possible à l'observateur non prévenu de distinguer les parties anciennes des parties refaites.

Il ne reste plus, ajoute M. de Caumont, que de constater si les peintures sur verre seront durables ; mais il y a tout lieu de l'espérer, puisqu'elles sont appliquées à l'intérieur, et que, comme je l'ai appris de M. Tournesac, il est difficile de les enlever même par un frottement prolongé, après leur dessication. M. de Caumont engage au surplus M. Tournesac à donner lui-même des détails sur le procédé dont il se sert.

Répondant à cette invitation, M. Tournesac dit que son procédé consiste à faire d'abord une teinte unie sur les vitres, au moyen du blanc de céruse, à y ajouter de l'huile grasse,

à esquisser ensuite ses dessins avec un pinceau et à appliquer ses couleurs après que la dessination est complète. Il se sert avec succès du bleu de Berlin, du carmin et du vermillon. M. Tournesac est occupé à refaire en entier les vitraux de la nef de l'église de la Couture, travail énorme qui atteste son zèle infatigable ; il espère avoir terminé dans un an ou deux.

M. Massé, de Tours, parle des peintures sur verre qui viennent d'être faites à la métropole de cette ville, d'après un procédé semblable à celui de M. Tournesac. Un vitrier de Tours a aussi essayé de passer au feu des vitres pour la cathédrale, et ce qui a été tenté mérite d'être encouragé.

Relativement à la difficulté que l'on éprouve à imiter la teinte des vitraux anciens, M. Hazé fait observer que c'est sans doute en partie à la poussière que les âges ont accumulée sur le côté extérieur des vitraux qu'il faut attribuer la teinte sombre qu'ils produisent et l'effet religieux qui en résulte, que lors de leur mise en œuvre, ils donnaient certainement un jour plus éclatant.

DIVISION DE POITIERS.

M. De la Fontenelle, inspecteur divisionnaire à Poitiers, fait un rapport sur divers monuments situés dans les départements compris dans sa division. Des fonds ont été votés par le Conseil général des Deux-Sèvres pour l'église de Celle : c'est dans cette localité que commença le traité entre Louis XI et Philippe de Comines pour déterminer celui-ci à se fixer en Poitou : le château d'Argenton rappelle le séjour en Poitou de ce célèbre historien. On trouvait jadis dans la chapelle de Thouars le tombeau de La Trimouille, devenu archevêque d'Auch et cardinal. La statue de La Trimouille surnommé

le Pieux s'y trouvait aussi. Transférée au musée des Petits-Augustins, à Paris, elle l'a depuis été à Niort, et déposée dans l'église de Notre-Dame.—Le château d'Oyron bâti par Gouffier de Boissy et l'amiral de Bonnivet son frère, possédé ensuite par les ducs de Roanne et Madame de Montespan, et le Maréchal d'Aubusson de la Feuillade, appartient maintenant à M. de Boix-Ayrault, Baron d'Oyron, qui conserve ce beau monument avec tout le soin qu'il mérite. Dans l'église on remarque le tombeau de N. de Montmorency, mariée à N. Gouffier de Roanne. On va restaurer les tombeaux de Boissy et de Bonnivet existant dans cette église, en y employant les deux cents francs votés à cette fin dans la séance qui eut lieu à Douai l'an dernier.

— Des fonds ont été accordés, il y a quelques années, sur la demande de M. de la Fontenelle pour réparer le portail de l'église de Vouvant, ce qui a été exécuté : on a aussi fait des restaurations au château de ce lieu; il rappelle le souvenir de la fameuse mélusine : il est la propriété de la commune. — A la Chaise-le-Vicomte, les tombeaux des vicomtes de Thouars ont été transférés d'une église dans l'autre, et sur la demande de M. De La Fontenelle, des fonds ont été donnés par le gouvernement pour la réparer, ce qui a été fait. Pour bâtir l'église de St.-Jean, le vicomte de Thouars, non content de faire contribuer ses principaux vassaux, déroba un précieux missel à l'abbaye de St.-Florent de Saumur et le vendit fort cher.

A Avrillé, des peulven ont été récemment détruits: ils étaient superposés sur une fondation en pierres sèches. A *Parthenay*, M. de la Fontenelle cite l'église de Notre Dame de la Coudre, célèbre par l'allocution de St.-Bernard à Guillaume-le-jeune pour l'arracher au schisme de l'anti-pape Anaclet. Il parle ensuite du château de Coudray Salbart, près Niort : c'était la possession la plus méridionale des seigneurs

de Parthenay: il appartient aujourd'hui à M. Dufay.—L'église de la Forêt-sur-Sèvre avait été bâtie par les seigneurs du lieu et probablement par un fils d'un de ces seigneurs qui, nommé à l'évêché de Paris, se fit remarquer par les profusions par lesquelles il signala son entrée dans son diocèse et dont la chronique scandaleuse nous a conservé le souvenir.—Le château du Puy-du-Fou dans la Vendée avait été bâti à l'époque de la renaissance par les seigneurs de ce nom, lesquels s'étaient tellement distingués dans les guerres d'Italie, qu'ils y obtinrent un Duché.—Le château de Montcontour est remarquable comme construction militaire.—L'église de l'abbaye de Fontaine-le-Comte près Poitiers fut fondée par Guillaume, comte de Poitou, et enrichie par Richard Cœur-de-Lion. Dans la Charente-Inférieure, M. De La Fontenelle indique un lieu nommé *Vieux-Poitiers* ou *ville Potière*, près Saintes, où on a trouvé une médaille des Santones et des médailles romaines. On y remarque les vestiges d'une sorte d'amphithéatre. M. de la Fontenelle termine en signalant à la société le zèle qui a porté M. Dupuy-Vaillant, trésorier de la société des antiquaires de l'ouest, et M. Poeydavant, receveur de l'enregistrement à Melle, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux relatifs à l'histoire de France, à acheter, pour en assurer la conservation, le premier le château de Montreuil-Bonnin, près Poitiers, le second, les restes de l'abbaye de Maillezaie.

M. le directeur informe à ce sujet la société que Mme. de Rezé a également acheté dans cette vue le château d'Arques; la société décide que des lettres de félicitation seront adressées à Mme. de Rezé, à M. Dupuy-Vaillant, et à M. Poeydavant.

M. André, procureur du roi à Bressuire, chevalier de la légion d'honneur, fait un rapport sur l'état des monuments de l'arrondissement de Bressuire : il déplore celui où se trouvent

les églises de cette contrée. J'appelle l'attention de la Société sur les édifices suivants. — Le clocher de Bressuire est construit en granit, haut de 150 pieds et a 300 marches : sa base appartient à l'époque Anglo-Française, la partie moyenne est du XVe. siècle et son étage supérieur du règne de Louis XIII. Le conseil général, et ceux de l'arrondissement et de la commune ont voté des fonds pour son entretien : on n'a pas encore reçu l'approbation du gouvernement, qui certainement sera accordée sans difficulté. Le château de Bressuire, aujourd'hui fort dégradé, est un monument de l'architecture militaire des XIVe. et XVe. siècles : il fut pris par Duguesclin sur les Anglais et réparé au XVe. siècle. — Le château d'Argenton doit être traversé par un tunnel destiné à servir à la route qui se fait dans cette localité : la chapelle est ornée d'une fresque qui remonte peut-être au XIIIe. siècle. A l'église de St.-Léon, de Thouars, le portail appartient à l'architecture romane ; il s'y trouve sept ou huit statues du XIe. siècle, c'était là qu'était le tombeau de Marguerite d'Ecosse, première femme de Louis XI : il a été détruit de 1750 à 1780. — Le château a été bâti sous le règne de Louis XIII, par Marie de la Tour, duchesse de La Trémouille : elle y déploya toute la magnificence que l'on pouvait attendre de la puissante maison qui le faisait élever : il rappelle plusieurs traits de l'architecture du Louvre : les artistes chargés de cette construction y voulurent donner des exemples de l'architecture des divers siècles, et son aspect induirait aisément en erreur celui qui ne serait pas prévenu de cette circonstance : tous les monuments de Thouars appartiennent au règne de Louis XIII, et l'on doit citer comme un exemple du goût bizarre qui y présida, un clocher dont le premier étage est en style ogival et le supérieur en style roman. Donné sous

ne pourra plus en admirer l'ensemble, et pour comble de malheur, d'insoucians ouvriers en ont brisé quelques parties.

M. Baugier, dessinateur distingué, mon ami et mon collaborateur, à qui je dois les notes dont je me sers pour rédiger cet article, s'est empressé de dessiner avec son exactitude ordinaire le vitrail en entier, avant qu'il eût éprouvé de nouvelles dégradations.

L'emplacement que venait de quitter le jeu d'orgues restait vide et nu. Dans leur amour éclairé pour les arts, MM. les fabriciens ont appelé un peintre et l'ont chargé de restaurations dont, sans doute, ils avaient, par avance, arrêté le plan. Le décorateur a d'abord barbouillé les vitres de la rose occidentale, puis il a dessiné au-dessous en perspective défectueuse, une suite d'arceaux surmontés d'évangélistes en carton. Rien n'est plus détestable que les couleurs et l'agencement de cette espèce de colonnade. On a voulu, je crois, imiter l'ordre dorique; le fait est que cette colonnade n'appartient à aucun ordre d'architecture, et que tenant un peu de tous, elle grimace singulièrement avec les piliers et les arcs ogivaux qui séparent la nef des bas côtés et dont elle a la prétention de simuler le prolongement.

Le badigeon a poursuivi les orgues dans leur nouvel emplacement. Élevé à une quinzaine de pieds du sol, le buffet d'orgues laissait au-dessous un dégagement assez vaste; on a converti ce dégagement en caveau sépulcral. Des statues en marbre blanc, dues au ciseau de Bouchardon, ont été affublées de draperies, de bois peint et entourées de pans de murailles badigeonnées au noir de fumée.

Voilà, Messieurs, les embellissements contre lesquels j'ai protesté, contre lesquels ont protesté avec moi tous les hommes de goût du pays. Un article de journal a dans cette circonstance

attaqué le conservateur des monuments du département des Deux-Sèvres ; j'ai répondu que je n'avais d'autre pouvoir que celui de la persuasion. Ce pouvoir ne suffit pas : si le gouvernement n'y met ordre, nous sommes destinés à voir ces actes de barbarie se renouveler tous les jours. J'ai maintenant à dire un mot des tombeaux de Brioux.

—Brioux (Brigiosum), chef-lieu de canton du département des Deux-Sèvres, est situé à 11 kilomètres de Melle, sur l'ancienne voie romaine conduisant de Saintes à Poitiers. Au milieu du bourg, sur le bord de la route, se trouve un vaste espace plein de tombes en pierre dont plusieurs sont à fleur de terre. Ce terrain comprend la place publique, le jardin du presbytère et quelques champs plus éloignés de la route. Une pièce de terre contiguë au jardin du curé est le seul endroit qui ait été fouillé. Sa contenance est à peu près de 1292 mètres carrés; on a déterré plus de 200 tombes, elles étaient placées sur quatre rangs; d'une seule pièce et affectant des formes différentes ; leur longueur varie depuis 3 pieds jusqu'à 6 pieds et demi, point d'inscriptions, peu d'os. On a trouvé dans ces tombeaux, une bague en or enrichie d'un camée représentant une tête d'Esculape ; une bague d'argent, avec camée représentant un aigle ; un collier en verroterie à fleurs coloriées bleu, blanc et rouge ; enfin des agraffes en argent. La plupart de ces objets ont été vendus à Paris.

Voici une planche dessinée par M. Baugier et dans laquelle sont représentées les variétés de tombes et de couvercles que nous avons remarquées.

En terminant ce rapport, je dois annoncer qu'une société statistique pour le département des Deux-Sèvres, ainsi qu'un musée départemental, viennent d'être fondés à Niort.

Charente-Inférieure. M. Moreau, inspecteur conservateur

des monuments du département de la Charente-Inférieure, fait un rapport sur les monuments de ce département. Après avoir rappelé ses rapports présentés antérieurement et notamment aux réunions générales de l'année précédente à Douai, M. Moreau annonce que l'arc de triomphe de Saintes, conservé par les travaux que fit sous Louis XIV l'architecte Blondel, courrait les plus grands dangers s'il venait à s'en détacher quelques pierres, et l'on sait que depuis long-temps les pièces de l'appareil sont disjointes dans plusieurs parties de l'édifice. M. Moreau espère que les réparations d'entretien que l'on fait en ce moment au pont sur lequel se trouve l'arc de triomphe ne seront pas sans utilité pour la consolidation et la durée du monument romain.

M. Moreau parle ensuite des bains de Saintes, figurés dans le second volume du Cours d'antiquités de M. de Caumont. Ces bains découverts sur la propriété d'un homme peu fortuné, qui portait toutefois quelqu'intérêt à leur conservation, viennent de passer à ses héritiers, et ceux-ci paraissent y attacher peu d'importance. Il est bien à regretter, ajoute M. Moreau, que la Société ne puisse en faire l'acquisition; y compris le terrain qui les entoure, ces bains pourraient coûter 1,500 fr.

M. Moreau donne ensuite un grand nombre de détails remplis d'intérêt sur les monuments du moyen âge, nouvellement explorés par lui dans la Charente-Inférieure, et montre une jolie collection de dessins de ces monuments, due à son habile crayon. Il serait difficile de reproduire, dans un procès-verbal, ces diverses descriptions; l'auteur se propose d'ailleurs de les rédiger sous le titre d'*Essai sur la statistique monumentale de la Charente-Inférieure*. Parmi les églises citées par M. Moreau, se trouve celle de Fenioux qui paraît du XIIe

siècle, et dans le cimetière de laquelle est un monument curieux qui sera plus tard décrit dans le Bulletin de la Société.

On trouve dans la Charente-Inférieure, dit M. Moreau, diverses mottes ou monticules factices en terre qui ont dû jadis supporter des tours de châteaux et conformes à celles que M. de Caumont a citées en grand nombre dans le 5e. volume de son Cours d'antiquités monumentales. On peut citer notamment la motte de *Montécla*, près le Gua, dont le château est mentionné dans une charte du XIe. siècle. Les mottes observées par M. Moreau sont pour la plupart quadrangulaires et entourées de fossés; quelques-unes sont arrondies ou coniques, notamment à Tribet et à Tirepeu, commune de Bernay.

DIVISION DE LIMOGES.

M. De Caumont donne lecture de la note suivante que lui a fait parvenir M. le baron de Gaujal, inspecteur de la division comprenant la Haute-Vienne, la Creuse et le Cantal.

« Monsieur et honoré confrère, permettez-moi d'appeler votre attention et celle de la société qui a pour objet la conservation des monuments historiques sur les dégradations qu'éprouvent trop souvent plusieurs de ces monuments qui, s'ils ne sont pas toujours appréciés, devraient être toujours respectés. J'avais remarqué, il y a quelques années, l'une de ces dégradations que j'ai récemment revue. La triste impression que j'avais ressentie s'est renouvelée, et je crois devoir réclamer tout le zèle et tous les efforts de la société pour prévenir de pareils actes de vandalisme.

« Dans la commune de Nieudan, département du Cantal, canton de la Roguelron, à trois ou quatre lieues d'Aurillac,

est une auberge isolée qui porte le nom de *Peyro Levado*. M'y étant arrêté, je demandai à voir le dolmen, origine de ce nom. Je trouvai à peu de distance, presque sur le bord de la grande route, une ancienne pierre levée, mais qui avait cessé de l'être, parce que des deux pierres posées verticalement qui la soutenaient l'une avait disparu; et quand je m'informai pourquoi elle n'était plus là, on m'apprit qu'elle avait été cassée pour servir au remblai de la route. Ce n'est pas tout : près de ce dolmen, situé dans un lieu découvert et une contrée où les chênes abondent, se voyait un monument bien autrement rare et intéressant, c'était une enceinte circulaire, ayant, d'après les renseignements que j'ai recueillis, environ cinquante pieds de diamètre et formée de pierres brutes et irrégulières. Malheureusement, ces pierres étaient bonnes pour le remblai de la route, elles ont eu le sort de l'un des supports de la pierre levée; le propriétaire du champ où se trouvait cette enceinte voyant le sol ainsi déblayé, l'a fait labourer, de manière qu'aujourd'hui on n'en reconnaît plus même l'emplacement. Ainsi a péri sans laisser aucune trace un monument curieux qui, placé dans un lieu isolé, avait dû se conserver intact, et que personne, que je sache, n'avait observé. Voilà ce qui se passe en France au XIXe. siècle : voilà comme les monuments sont détruits sans que qui que ce soit le remarque ou le signale. Il est urgent qu'ils soient mis sous la protection spéciale du gouvernement ou d'une société, et j'ai appris avec bien de l'intérêt que la compagnie s'était occupée d'un mode d'intervention pour concourir à leur conservation. »

La société déplore, avec M. le baron de Gaujal, la destruction du monument de Nieudan ; elle a déjà prié MM. les ingénieurs des ponts et chaussées de surveiller les fournisseurs de pierres sur les routes, et d'empêcher autant qu'il serait en

eux la destruction des monuments celtiques dans le but de se procurer des matériaux: elle leur renouvellera ses recommandations.

Un membre fait observer que MM. les ingénieurs des ponts et chaussées qui pourraient rendre tant de services et s'interposer dans maintes occasions à la destruction des édifices, sont loin d'en agir ainsi dans beaucoup d'occasions ; quelques-uns, il est vrai, ont protégé les monuments anciens, mais d'autres, et c'est le plus grand nombre, les ont sacrifiés ou mutilés sans regret, quelquefois sans aucune utilité et en quelque sorte pour le plaisir de détruire. Le seul moyen d'empêcher des actes si fâcheux, serait de donner des instructions précises à MM. les ingénieurs, mais il est à craindre que l'état d'indépendance où chacune de nos administrations veut être par rapport aux autres, n'empêche le directeur des ponts et chaussées ou tout autre, d'agir pour la conservation des monuments, d'accord avec le ministre de l'intérieur ou avec tel autre ministre qui pourrait efficacement protéger nos édifices anciens. C'est le défaut d'ensemble qui nous perd, ajoute l'honorable membre, et qui rend si difficile en France l'exécution d'un projet un peu vaste, quelqu'utile qu'il soit.

M. De Caumont reprend la parole pour continuer de rendre compte des travaux dans la division de Limoges.

M. Ardant, conservateur des monuments de la Haute-Vienne, a fait parvenir des notes sur différentes trouvailles de médailles et d'objets antiques faites dans son département ; il prépare de concert avec M. de Gaujal un essai sur la statistique monumentale des environs de Limoges ; il y a lieu d'espérer que M. de Gaujal, qui, dans une de ses dernières lettres, approuvait notre projet de publier des statistiques monumentales par département et par provinces, nous donnera par la suite un travail

général embrassant les quatre départements soumis à son inspection.—Il n'y a pas encore de conservateurs de désignés pour les départements de la Creuse et de la Corrèze, mais ces nominations ne tarderont pas à être faites.

DIVISION DE BORDEAUX.

Aucun des inspecteurs de cette division n'étant présent à la réunion, M. le directeur prend la parole pour rendre compte des travaux de la Société, dans les départements qui en font partie.

M. Jouannet, membre de l'Institut de France et inspecteur divisionnaire, si recommandable par ses travaux précédents, continue ses recherches avec autant de zèle que de succès.

A Angoulême, M. Castaigne, conservateur des monuments de la Charente, met la dernière main à une Statistique monumentale de ce département, dont il annonce le prochain envoi au bureau de la Société.

Dans la Dordogne, la demande écrite, adressée à M. le préfet par M. de Caumont lors de son passage par Périgueux, en 1834, concernant l'établissement d'un nouveau musée d'antiquités et la réclamation qu'il fit dans le même but près de M. le maire de la ville (V. le 1er. volume du Bulletin) ont produit le résultat que la Société devait en attendre. Les journaux ont annoncé dernièrement la translation des précieux morceaux de sculpture antique, entassés aux Arênes, dans un local convenable et spacieux, disposé aux frais de l'administration municipale. A cette occasion, M. l'abbé Audierne, conservateur des monuments historiques de la Dordogne, a donné une preuve nouvelle de son zèle et de son

désintéressement en offrant de réunir sa propre collection à celle de la ville, et cette proposition qui a été acceptée avec reconnaissance, mérite à son auteur, de tous les archéologues français et de la Société en particulier, de justes éloges et des remercîments.

DIVISION D'AMIENS.

M. le marquis Le Ver est appelé à donner des renseignements sur la division qui lui est confiée. Cet honorable savant annonce la création d'une Société d'antiquaires à Amiens, laquelle s'occupera non seulement de décrire les monuments, mais encore de les conserver, ce qui rendra de grands services au pays et secondera les efforts de la Société. M. le marquis Le Ver parle ensuite de diverses découvertes d'antiquités faites dans le département du Pas-de-Calais, et dont il a chargé M. Ed. de Cossettes de rendre compte à la Société. M. de Cossettes est en conséquence invité à donner lecture de son rapport et s'exprime ainsi :

Messieurs, une question intéressante, mais non encore résolue sur la position de Quintovic, avait décidé M. le marquis Le Ver, inspecteur de la division dans laquelle se trouve mon département, à faire exécuter des fouilles sur un lieu situé près de la petite ville d'Etaples : chargé de ce travail, j'ai l'honneur, de vous en présenter le résultat.

Sur la rive droite de la Cauche, à son embouchure et à un quart de lieue à l'ouest d'Etaples, se trouve, comme sur toute cette côte une grande étendue de sables amenés de la mer, amoncelés par les vents, et changeant souvent de place par leur action. Après un vent d'ouest violent et continu, ces

sables mirent à découvert une grande quantité de fragments de poterie, et beaucoup de médailles qui furent presque toutes ramassées par un berger qui faisait paître ordinairement son troupeau dans les environs; les médailles, objet de commerce pour ce berger, furent recueillies partie par le curé d'Etaples, partie par le propriétaire de ces sables, qui en a offert le plus grand nombre au musée de Boulogne-sur-Mer. Je dois dire en parlant de Boulogne, que cette ville intéressante sous beaucoup de rapports, possède un musée très-curieux, enrichi par le zèle remarquable des habitants de la ville et des environs; M. le marquis Le Ver dans l'inspection, duquel est située cette ville, a donné une somme de 1,000 fr. pour employer à des fouilles qui doivent être très-productives; espérons que le zèle de MM. les administrateurs égalera celui des administrés, et que cette somme bien employée donnera d'intéressants résultats.

Pour revenir à nos découvertes, beaucoup de monticules de sable, présentent un certain alignement dans leur disposition; M. Le Ver, qui lui-même avait examiné les lieux, me chargea d'en faire l'ouverture.

La première de ces fouilles mit au jour les fondations parfaitement conservées d'une maison. Ces fondations étaient composées de quatre murailles en cailloux non taillés, maçonnées en mortier ordinaire; les quatre angles étaient fortifiés de quatre grosses pierres en grès tertiaire. Les murailles formaient un carré long de trente pieds sur dix-huit, leur épaisseur était de vingt pouces, et leur hauteur au-dessus du sol de dix-huit. Ces fondations n'avaient pas été endommagées et conservaient partout la même hauteur, excepté au milieu de la façade du midi où l'on voyait l'emplacement d'une porte.

D'après le peu de solidité et la manière dont cette maçonnerie est construite, il paraît probable que la maison devait être en bois et même couverte en chaume, puisque là il ne s'est trouvé aucuns débris de tuiles, mais beaucoup de charbon de bois mêlés de beaucoup de clous et autres férailles, et une sorte de terreau noir qui ressemble à de la paille brûlée; une chose à remarquer, c'est la grande quantité de parcelles de feuilles de cuivre qu'on y a rencontrées, vous pouvez en voir des échantillons que voici. Quel emploi avait-on fait de ces feuilles qui se rencontrent partout?

Sur l'aire composée d'argile déposée sur une couche de deux ou trois pouces de marne reposant sur le sable, nous trouvâmes plusieurs médailles, anneaux, fibules, que vous pouvez voir; dans un coin était une assez grande quantité de blé carbonisé, ainsi qu'un fragment de meule.

Après la fouille de cette maison, nous passâmes à une autre qui a offert tout-à-fait la même construction, seulement les proportions étaient plus petites; elle n'avait que vingt-cinq pieds sur quinze. L'aire comme à la première avait une légère inclinaison des deux côtés vers le centre.

Ayant ensuite fait creuser en plusieurs endroits, notamment où M. Le Ver avait remarqué beaucoup de débris de tuiles romaines, nous trouvâmes là comme ailleurs, des murs sans solidité, des fondations reposant sur le sable, très-peu profondes et hors d'état de supporter un bâtiment un peu considérable; on est étonné que des fondations aussi faibles aient pu même soutenir le poids de ces énormes tuiles dont le sol est jonché. Quelques-unes de ces tuiles sont entières avec leurs faitières, d'autres en fragments plus ou moins grands; nulle part, où l'on a travaillé, n'existent de vestiges qui puissent faire croire qu'il y ait eu des constructions en maçonnerie.

L'étendue de ce village, car quel nom donner à d'aussi chétives constructions, est cependant très-grande, deux ou trois rangs de maisons et quelquefois plus s'étendent sur une longueur de plus d'une demi-lieue. Des aires l'une sur l'autre, prouvent que plusieurs fois on a bâti sur le même emplacement, habité toujours par des pêcheurs, à en juger par les hameçons en bronze que l'on a rencontrés fréquemment, et par l'énorme quantité de coquillages qui se trouvent amoncelés près des maisons; quelques tas ont plus de six pieds d'élévation, du reste ces coquillages étaient bien peu délicats, et les appétits les moins difficiles les repousseraient aujourd'hui.

D'après la description que je viens de vous faire, Messieurs, vous ne voyez point là une cité de l'importance de Quintovic, mais vous y verrez un lieu habité long-temps sous les Romains, telle est l'idée que fait naître l'énorme quantité de fragments de poteries rouges et grises répandues sur le sol, et le grand nombre de médailles, anneaux, fibules, statuettes, etc. Les médailles ne remontent point, au moins celles que j'ai vues, au-delà de Nerva; les dernières sont d'Arcadius, je dis les dernières improprement, car en voici deux, que MM. de la Saussaye et Cartier ont jugées de Philippe-Auguste et de Philippe de Valois; il faut vous dire aussi qu'un des ouvriers que j'employais, trouva à côté une pièce de 1 fr. au millésime de 1805, et quelques pouces au-dessous une de ces statuettes de Latone qu'on rencontre partout, et que je vous présente; elle est sans tête depuis long-temps, peut-être est-ce depuis l'introduction du Christianisme.

Jusqu'ici rien ne prouve que là était Quintovic, puisque tout ce qu'on y rencontre appartient à l'époque gallo-romaine, mais, Messieurs, c'était un endroit populeux. Peut-être les fouilles que M. le Ver se propose d'étendre davantage, prou-

veront avec d'autres documents qu'il a en sa possession, que près de là se trouvait cette ville, objet d'intéressantes recherches. En effet, il ne serait pas invraisemblable de penser que près d'anciennes et nombreuses habitations envahies par les sables, se trouvait une cité qui depuis peut-être a partagé le même sort. Espérons que les travaux que va faire exécuter M. le marquis Le Ver auront quelque succès, et qu'à notre prochaine réunion, il pourra fixer votre opinion sur la position de Quintovic.

Ed. DE COSSETTES,

DIVISION DE MONTAUBAN.

On entend une lettre de M. le baron de Crazannes, inspecteur de la division dont le chef-lieu est à Montauban, dans laquelle il rend compte de l'administration, de la division et des importants travaux 1°. de M. Brécy, conservateur des monuments de Lot-et-Garonne, auquel on doit la publication et la description des monuments d'Agen, 2°. de M. Laguse-Fossat, conservateur des monuments de Tarn-et-Garonne, et secrétaire de la société du cloître de Moissac. M. de Crazannes donne des éloges à cette réunion établie dans un but si louable et si utile.

M. de Caumont prend la parole pour exprimer de son côté combien il éprouve de sympathie pour les archéologues qui ont fondé la société du cloître de Moissac.

DIVISION DE TOULOUSE.

Passant à la division de Toulouse, M. le directeur entretient la compagnie des travaux de M. Dumège, et des belles publications de la société archéologique du Midi, dont

ce savant est le secrétaire perpétuel. Cette honorable société a déjà mis au jour deux beaux volumes in-4°., ornés de planches excellentes.

Les membres qui la composent, ont recueilli des matériaux immenses sur les antiquités des départements méridionaux. M. Moquin-Tandon, professeur à la faculté des sciences, promet son concours à la société française, pour la conservation des monuments, dont il est membre.

Aude. Nous avons reçu, continue M. de Caumont, de M. de Tournal de Narbonne, conservateur des monuments de l'Aude, une notice intéressante sur l'église circulaire de Rieux-Mérenville, et vous apprendrez avec une vive satisfaction que l'intéressante collection d'antiquités dont j'ai eu le plaisir d'entretenir la compagnie il y a deux ans (1er. volume du bulletin, p. 153), a pris de notables accroissements depuis cette époque.

DIVISION DE MONTPELLIER.

La division de Montpellier, continue M. le directeur, comprend les départements de l'*Hérault*, du *Gard*, de l'*Aveyron* et de la *Lozère*.

M. Jules Renouvier, dont vous avez lu avec tant d'intérêt le beau mémoire concernant l'introduction du style ogival dans le sud-est de la France (1er. volume du bulletin), a bien voulu se charger d'administrer cette division ; personne ne pourrait remplir plus dignement que lui cette importante mission.

M. Jules Renouvier qui explore avec un si grand talent d'observation, les monuments de cette partie de la France,

vient de publier un excellent mémoire, sur la statistique monumentale de l'Hérault, il a fait aussi une excursion dans les Pyrénées, le mémoire curieux qu'il a rédigé durant ce voyage est imprimé et va paraître dans le bulletin.

M. le baron de Gaujal, inspecteur divisionnaire à Limoges, a fait une excursion dans la division de M. Renouvier, et nous a envoyé une savante notice sur les antiquités du Larzac, imprimée dans le même n°. du bulletin que celle de M. Renouvier sur les monuments des Pyrénées.

Dans le département du Gard, M. Pelet, qui a rendu de si grands services et qui a défendu avec tant de dévouement les grands monuments romains du midi de la France, contre les détériorations auxquelles ils ont été exposés, nous a fait parvenir un rapport très-curieux sur les découvertes faites à Nîmes, à la fin de l'année 1835. Vous allez l'entendre, j'en suis sûr, avec un vif intérêt.

« *Rapport de M. Pelet.* Dans un but de salubrité publique, dit M. Auguste Pelet, l'autorité a jugé convenable de faire recouvrir à Nîmes cette partie de l'Agau(1), qui s'étend depuis l'observatoire Valz, jusqu'à la place du château; l'exécution de cette pensée philantropique a été la cause de la découverte en même temps de la destruction d'un monument romain des plus intéressants pour l'étude de Nîmes antique.

« Le canal de l'Agau était à un niveau trop élevé pour être seulement recouvert, il fallait aussi que les maisons qui devaient border la nouvelle rue ne fussent point enfouies, et comme on ne pouvait se dispenser de conserver un écoule-

(1) Canal qui traverse la ville, du couchant au levant, pour conduire les eaux de la fontaine dans les égouts extérieurs de la ville.

ment aux eaux de la fontaine, il devenait indispensable aussi de construire un nouvel aquéduc à un niveau tel que l'extrados de sa voûte ne dépassât pas le radier actuel de l'Agau.

« Le creusement de ce nouveau canal mit à découvert, à un mètre au-dessous du fond de l'Agau, un pavé construit en grandes dalles de pierre de roque-malière ayant 3 mètres de longueur, 70 à 80 centimètres de large sur 25 ou 30 d'épaisseur; elles étaient généralement taillées en forme de trapèze et juxta-posées de manière à ne permettre aucune infiltration à travers leurs joints; ces dalles étaient assises sur un ciment très-dur de chaux et de sable ayant 30 centimètres d'épaisseur. Au-dessous de ce massif, il s'est trouvé un aquéduc demi-circulaire fait avec beaucoup de soin en moëllons taillés en voussoirs de 40 centimètres de haut; cet aquéduc a une largeur de 2m. 30 sur 1m. 48 de hauteur, il est pavé en grandes dalles pareilles à celles qui le recouvrent.

« Ce système de construction s'est constamment retrouvé sur l'axe de la nouvelle rue dans une longueur de 180 mètres environ; il est probable qu'au-delà de la maison Valz, l'aquéduc a été détruit à l'époque où les maisons de la ville moderne ont été bâties. Mais il faut espérer qu'il se sera conservé intact sous la place du château où aucun creusement n'a eu lieu, parce que là, par bonheur, s'est rencontré l'aquéduc de dégorgement de l'ancien moulin Pelissier, dont la direction oblique aura contribué, plus que toutes les observations des amis de l'antiquité, à sauver d'une destruction totale un des grands et beaux établissements publics des Romains.

« Les dépenses qu'avaient nécessité un pareil pavé, les soins avec lesquels il avait été construit, sa direction perpendiculaire à la façade de la porte d'Auguste, et son niveau répondant au sol ancien de cette porte, ne pouvaient laisser aucun doute

sur sa destination primitive, c'était évidemment le pavé de la principale rue de la ville antique aboutissant peut-être au *Forum* qui se trouve situé sur le prolongement de son axe.

« J'eus, cette fois encore, à regretter que le conseil général du département ou le conseil municipal, ne destinassent pas annuellement quelques fonds pour être employés à des fouilles lorsqu'elles étaient jugées devoir jeter quelques lumières sur la topographie à laquelle se rattache le plus souvent l'histoire des villes de province, je ne pus obtenir qu'une tranchée fût faite transversalement afin de déterminer la largeur de cette voie, je me convainquis seulement que du côté droit de la rue, en entrant par la porte d'Auguste, les dalles ne continuaient pas, tandis qu'il n'en était pas de même du côté opposé; si l'on devait conclure de cette observation que l'endroit où les dalles paraissaient se terminer était le bord de la rue, il résulterait que l'aquéduc demi-circulaire dont j'ai parlé n'aurait pas été au milieu de la voie, puisqu'il était parfaitement au-dessous des dalles entièrement découvertes; en examinant du dessus des toîts de la maison qui fait face à la rue, la direction de cet aquéduc, par rapport à la porte d'Auguste, je jugeais qu'il se trouvait vis-à-vis la grande ouverture de droite de cette porte, formée, comme on le sait, de deux grands et deux petits portiques.

« On remarquait sur les dalles découvertes des traces assez profondes de roues, l'éloignement de ces ornières était de 1^{m}. 47, à partir du milieu de chacune d'elles. Par une tranchée transversale on se serait assuré si la voie avait la même largeur que la porte romaine, et si la partie non découverte qui aurait été en face du portique de gauche portait les mêmes traces de roues; car s'il n'en était point ainsi, il y aurait probabilité que dans les portes romaines formées de deux por-

tiques, l'un d'eux, peut-être celui de droite, servait de passage aux chars et l'autre aux piétons, on aurait pu trouver aussi vis-à-vis le pied droit de séparation des deux portiques une marque quelconque de division entre ces deux voies.

« Les dalles du pavé étaient percées de 40 en 40 mètres d'un trou rond qui communiquait à l'égout placé au-dessous ; ces trous avaient 40 centimètres de large et servaient probablement de passage aux esclaves chargés de nétoyer l'aquéduc ; on n'a trouvé aucune des pierres qui devaient servir, dans le principe, à boucher ces ouvertures. De 10 en 10 mètres, il y avait aussi des deux côtés de la voie des trous quarrés de 20 centimètres pour l'écoulement des eaux de la rue dans l'aquéduc, aucun d'eux ne portait de traces de scellement d'une grille.

« A six mètres au-dessous du pont *Sigalon*, actuellement détruit, il s'est trouvé, entre les dalles et la voûte de l'aquéduc un tuyau en plomb enchassé dans le ciment ; il était de forme elliptique ayant dans son grand axe 11 centimètres, et 8 dans son petit : il était posé transversalement à la voie et avait sa haute pente du côté du midi.

« Une argile noire et très-compacte remplissait l'aquéduc jusqu'à la clef de sa voûte, les jardiniers venaient la chercher en donnant même quelque rétribution aux entrepreneurs du nouveau canal. Cette économie dans l'enlèvement des terres, l'état de parfaite conservation de l'aquéduc, sa direction et sa pente dans le même sens que celui qu'on allait construire me faisaient vivement insister pour son entier déblayement, car, d'après son niveau, il était probable qu'on le retrouverait conservé dans toute sa longueur jusqu'à son dégorgement dans les grands égouts de la ville, et dans ce cas le nouveau canal devenait donc inutile ; la voie romaine pouvait être ainsi

entièrement conservée, recouverte à la vérité d'un pavé moderne, mais au moins elle était toujours là et pouvait un jour être rendue à sa première destination.

« Toutes ces considérations ne parurent pas suffisantes, le niveau de l'aquéduc antique, me répondit-on, doit nous faire supposer que son ouverture de dégorgement dans le grand égout extérieur de la ville est plus basse que ne doit l'être celle du canal que l'on va construire, et dont on ne peut changer la position, par suite d'un engagement contracté entre la ville et M. le conseiller Haron, de ne point détourner les eaux qui traversent sa propriété.

« Je ne vis dans cette objection qu'une fin de non recevoir, car il ne me paraît pas démontré que l'ouverture du canal antique, soit plus basse que celle du canal dont on s'est servi après l'ancien moulin Pelissier, parce qu'il y avait là une écluse et une chute d'eau considérable qui devait racheter au moins la différence de niveau qu'on observait en amont du moulin ; dans tous les cas, l'objet valait la peine d'être vérifié et la dépense n'en était pas considérable ; mais il est dans la destinée des monuments antiques d'être moins détruits par le temps et les barbares que par la civilisation, et cette fois des travaux utiles et destinés à assainir une partie de la ville semblent excuser ce nouveau vandalisme.

« La construction de la nouvelle rue me paraît avoir pour conséquence naturelle, la démolition de la maison Valz; sans cela elle ne serait qu'un cul-de-sac sans utilité. On sentira aussi sans doute la nécessité de faire l'acquisition d'une remise qui se trouve en face du côté opposé, et sans abattre la maison qui en fait partie, on pourra au moyen d'un passage voûté faire communiquer la nouvelle rue au boulevard, en passant sous la porte d'Auguste. Le peu de dépense que néces-

site ce beau résultat me fait espérer que l'autorité s'empressera de le proposer, et que la rue principale de l'antique *Nemausus* renaîtra bientôt sous une forme moderne (1). »

DIVISION D'AVIGNON.

M. Artaud, dit M. de Caumont, a fait espérer diverses notices sur les antiquités des 7 départemens compris dans la divison qui lui est confiée. M. Requin continue de rendre les plus grands services au musée Calvet, dont il est administrateur et qui a reçu par ses soins de notables accroissements, et M. Rastoul est animé du même zèle pour seconder nos efforts dans le département de Vaucluse.

COURS D'ANTIQUITÉS.

Nous avons cru, continue M. de Caumont, devoir faire de nouveaux efforts pour rendre l'archéologie populaire, persuadés que le meilleur moyen d'intéresser à la conservation des édifices est d'apprendre à en apprécier l'âge et le mérite. Mes efforts ont été, sur plusieurs points, couronnés de succès.

L'année dernière, M. Cauvin vous apprit que mon Cours d'Antiquités avait été professé par M. l'abbé Chevraux, au séminaire, et par M. Pesche, à l'hôtel de ville du Mans. Cette année, mon ouvrage a été adopté comme base d'un pareil enseignement au séminaire de Beauvais, j'espère que bientôt l'histoire de l'architecture

(1) Un plan trouvé tout nouvellement et qui date de 400 ans désigne cette rue comme la plus grande, la plus belle et la plus marchande de la ville; il y a quelques mois, ce n'était qu'un égout.

au moyen âge sera enseignée dans plusieurs autres séminaires, et qu'ensuite elle fera partie des sciences ecclésiastiques. J'entretiens à ce sujet avec MM. les supérieurs de plusieurs séminaires et avec quelques évêques, des relations dont j'ai lieu d'être satisfait. Et je me suis empressé d'offrir mon ouvrage aux bibliothèques de plusieurs séminaires où il pourra être consulté par les élèves en attendant l'établissement de conférences orales.

Si l'on professait dans tous les séminaires diocésains, comme on le fait au Mans et à Beauvais, l'histoire de l'architecture religieuse au moyen âge, on ferait comprendre facilement aux jeunes lévites destinés à desservir les paroisses que les églises qui leur seront confiées ont une importance très-grande et que comme plusieurs savants l'ont dit avec raison, *l'histoire du développement de la civilisation chrétienne se trouve admirablement représentée par le développement parallèle et contemporain de l'architecture religieuse* (1).

DÉLIBÉRATIONS.

Le conseil général de la société, représenté par les 14 dignitaires siégeant au bureau et les membres présents, entre en délibération; récapitulant les demandes faites dans les séances précédentes, il arrête ce qui suit :

1°. *Une somme de 400 francs sera employée à acquérir les parties moyenne et supérieure de la tour de Beaugency, conformément à la proposition faite par MM. Bony-Pelieux et du Challais. Ces deux membres sont chargés de faire les démarches nécessaires pour la con-*

(1) M. de Tourmal, revue méridionale.

clusion du marché, et de s'entendre à cet effet, avec l'inspecteur de la division.

2°. *Une somme de 100 francs sera immédiatement versée dans la caisse de la société du cloître de Moissac, pour être employée aux réparations entreprises pour la conservation de ce monument.*

3°. *Une somme de 100 francs sera mise à la disposition de M. Le Cointre, d'Alençon, pour aider à la réparation des vitraux de l'église N. D. de cette ville. M. Le Cointre est invité à s'adjoindre M. l'abbé Tournesac, inspecteur des monuments de la Sarthe, pour la direction de ce travail.*

Les trois médailles d'argent que la société se proposait de décerner aux architectes qui auraient montré le plus d'intelligence dans la restauration des anciens édifices sont déposées sur le bureau; mais le conseil décide, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu de les décerner cette année et qu'elles seront renvoyées au trésorier de la compagnie pour être décernées l'an prochain, s'il y a lieu.

La Société décide ensuite, 1°. que l'inspecteur de la division de Blois, écrira à M. de Marolles, pour l'engager à conserver l'église d'Ecqueville, dont il est propriétaire; 2°. qu'une autre lettre sera écrite à M. le maire de Vendôme, pour l'engager à faire transporter à la bibliothèque publique de cette ville, diverses statues déposées dans les ruines du château de Vendôme; l'une de ces statues représente, dit-on, Jeanne d'Albret.

La Société recommande d'une manière spéciale à M. de La Saussaye, de veiller à la conservation du grand monument romain de Thésée-sur-Cher.

Le conseil recommande ensuite à tous les inspecteurs et

les membresde la société de s'entendre spécialement avec les évêques et les principaux membres du clergé, ainsi qu'avec MM. les préfets et sous-préfets, sur les moyens à employer pour la conservation des édifices.

Sur la proposition de M. Hazé, il est décidé que le plan tracé précédemment par une commission composée de MM. de La Saussaye, André, de Saulcy, de La Fontenelle, Briquet, Cardin, pour la rédaction des Statistiques monumentales, sera imprimé dans le Bulletin et indiqué comme bon à suivre aux membres de la Société. Les planches jointes aux mémoires et statistiques monumentales devront, autant que possible, être dans le format in-4° afin de pouvoir être placés dans le Bulletin.

Ces différentes mesures arrêtées et proclamées, le directeur déclare la session générale de 1836 close, et la séance est levée immédiatement.

L'inspecteur des monuments de la Vienne remplissant les fonctions de secrétaire général,

CARDIN, de Poitiers.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Le conseil administratif de la Société s'est réuni à Caen, le 17 décembre, sous la présidence de M. Target, préfet du Calvados et membre du conseil.

M. l'abbé Paysant, secrétaire-général, a rendu compte de la correspondance. Puis le conseil a pris connaissance du procès-verbal des séances générales tenues à Blois les 15, 16 et 17 septembre 1836.

M. ROBIN, évêque de Bayeux, a été proclamé membre du conseil général administratif, en remplacement de M. Dancel, décédé.

M. LE COINTRE DU PONT, d'Alençon, a été revêtu des mêmes fonctions en remplacement de feu M. Gaillard, secrétaire de l'académie de Rouen.

M. l'abbé MANÇEAU, vicaire de la métropole de Tours; Mme. la Mse. DE SALVERT, de Riom (Puy-de-Dôme); M. RICHELET, membre de plusieurs Sociétés savantes au Mans, et M. DESPORTES, directeur des musées de la même ville, ont été proclamés membres de la Société.

Cours d'Antiquités.—M. de Caumont recommencera, au mois de février, son Cours d'antiquités nationales et esquissera l'histoire complète de l'art depuis les temps les plus anciens jusqu'au XVIIIe. siècle, en suivant l'ordre de son Cours imprimé. Les leçons auront lieu dans la salle des séances de la Société des Antiquaires de Normandie, les lundi, mercredi et samedi de chaque semaine, à partir du jour de l'ouverture du Cours.

— M. de La Saussaye a obtenu une des trois médailles d'or décernées cette année par l'académie des inscriptions pour les recherches sur la Sologne, qui lui a déjà valu une médaille.

Le prix de numismatique a été décerné à M. de Saulcy.

— *Histoire de la Ville de Caen et de ses progrès*, par G. Mancel et C. Woinez (1). — La ville de Caen a eu plusieurs historiens. Le plus ancien, *Debras* (Charles de Bourgueville), écrivait à la fin du XVIe. siècle. Il a conservé la connaissance de plusieurs usages qui ont disparu dans la révolution : son style naïf et même sa crédulité intéressent encore les habitants de Caen.

Le célèbre Huet publia deux éditions de son ouvrage intitulé *Origines de Caen*. Ce livre est particulièrement remarquable par les recherches de l'auteur sur l'origine des monuments, des noms des rues et des places de cette ville. La 1re. édition est de 1702, la seconde de 1706.

Enfin le savant abbé De La Rue a donné au commencement du XIXe. siècle des *Essais sur Caen*. Comme on le voit par le titre, M. De La Rue a voulu faire imprimer des mémoires particuliers sur ce qu'il trouvait de plus intéressant dans les chartes qu'il avait pu consulter depuis que la révolution avait réuni dans les archives de l'administration les pièces des chartriers des abbayes inaccessibles avant cette époque. Cette facilité et la science de l'auteur dans l'histoire du moyen âge lui donnent une supériorité incontestable sur ses devanciers.

Cependant MM. G. Mancel et C. Woinez n'ont pas sans doute trouvé les histoires de la ville de Caen assez intéressantes pour être lues de suite. Ils ont cru, disent-ils, dans leur prospectus faire une chose utile et agréable au public en présentant une nouvelle histoire de cette ville et

(1) Cet ouvrage paraissant par livraisons de 50 c. se trouve à Caen, chez Clérisse, libraire-éditeur, rue du Moulin, 2.

de ses développements successifs. Ils ont refondu en un seul corps tout ce qu'ils ont pu découvrir sur cette matière.

On conçoit bien qu'en écrivant sur une localité aussi importante, ils ont dû s'occuper des événements qui sont arrivés en Normandie lorsqu'ils avaient une connexion plus ou moins directe avec l'histoire de Caen.

On accordera facilement confiance à leur consciencieux travail en voyant les citations nombreuses sur lesquelles ils s'appuient.

Il est difficile d'intéresser toutes les classes de lecteurs avec les annales d'une seule ville, cependant tous les détails qui tiennent à la localité offrent souvent une instruction profonde qui complète chez eux celle nécessaire à l'histoire d'une province.

MM. Mancel et Woinez ont divisé leur ouvrage en quatre parties.

Caen avant l'établissement des Normands. — Caen durant la possession de la Normandie par les Normands. — Caen depuis la réunion de cette province à la France jusqu'à la révolution. — Caen depuis 1788.

De ces quatre parties la première est publiée et l'ouvrage est déjà parvenu à la 5me. livraison. 13 cahiers composant 188 pages d'histoire et 20 de préface ont paru.

La dernière livraison finit à la mort de Guillaume-le-Conquérant.

Quel que soit le jugement que l'on portera sur cette nouvelle production, on devra reconnaître l'impartialité et la modération qui ont guidé la plume de nos jeunes concitoyens, et on ne pourra en lisant leur ouvrage qu'applaudir aux motifs qui ont dirigé leurs solides études.

NOTICE

Sur des Constructions gallo-romaines découvertes à Pérennou (Finistère);

PAR M. DU MARHALLA,

Inspecteur des monuments historiques de ce département.

(*Extrait d'une lettre adressée par l'auteur à M. de Caumont.*)

J'ai découvert, il a peu de temps, au milieu même de nos propriétés une *villa* romaine avec ses fresques et ses thermes, située sur un des points les plus pittoresques du pays. Nulle étymologie, nulle tradition ne rappelait son existence; les parties supérieures des murs avaient comblé de leurs débris le bas des édifices, quelques pouces de terre végétale les avaient recouverts. Un bois s'élevait sur les décombres. Il est présumable que les bâtiments furent détruits peu de temps après avoir cessé d'être habités, et les restes que nous retrouvons, promptement dérobés à l'action de l'atmosphère, présentent aujourd'hui l'ensemble le plus complet que la Bretagne possède en ce genre.

La plus considérable des deux constructions dont je joins ici le plan, regarde le sud; elle est placée à mi-côte, à 150 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le terrain s'abaisse en pente douce jusqu'au bord de l'Odet qui baigne le pied de la

colline. De tous les points de l'habitation, on découvre le bassin que la rivière forme en cet endroit, et par-dessus les campagnes qui l'entourent d'une ceinture, on voit l'Océan s'étendre à l'horizon.

Un fragment de brique trouvé dans le voisinage et quelques inégalités du sol dirigèrent nos premières recherches, et nous eûmes bientôt la certitude que nous allions remuer des ruines romaines. Le bâtiment que nous découvrîmes offre un développement considérable. Le corps-de-logis principal (pl. III, fig. 1.) a 126 pieds de long, sur 9 pieds seulement de profondeur. Il est partagé en quatre pièces : l'une à l'est (A), de 43 pieds ; une seconde à l'ouest (B), de 52 ; la troisième (C) n'a que 9 pieds ; la quatrième (D) en a 12. Il est probable que d'autres subdivisions existaient encore ; mais elles n'ont point laissé de traces, et j'aurai soin de n'indiquer ici que les choses parfaitement reconnaissables.

Aux extrémités, deux aîles de 42 pieds de long sur 23 de large s'avancent en saillie vers le sud. Elles sont distribuées d'une manière à peu près analogue. Nous trouvons dans l'aîle de l'est : 1°. un appartement (E) de 15 pieds sur 18. 2°. deux petites pièces de 9 pieds de long, dont l'une (F) a 7 pieds de large, et l'autre (G) 10. 3°. une quatrième pièce (H) de 12 pieds sur 18, au-dessous du niveau des précédentes.

L'aîle de l'ouest nous présente : 1°. un appartement (E') de 17 pieds sur 18. 2°. deux petites pièces de 10 pieds de long, dont l'une (F') a 7 pieds de large et l'autre (G') 10. 3°. Une quatrième pièce (H') de 18 pieds sur 9, plus basse que les précédentes.

Une galerie ouverte (I) règne autour des bâtiments et ne s'interrompt que près de l'extrémité de l'aîle de l'est où nous rencontrons une pièce (K) au même niveau que la pièce

voisine (H), ayant 12 pieds de long et 11 pieds de large comme la galerie.

Les murs, dans les parties les plus dégradées, n'ont plus guère que 3 pieds d'élévation; les mieux conservées n'excèdent pas 8 à 9 pieds. Ils sont construits en petit appareil et rappellent parfaitement la description donnée page 160 du second volume de votre Cours d'antiquités monumentales. Nulle part ne se présentent de cordons en briques, et cependant, si nous rapportons la construction de l'édifice qui nous occupe, à la date d'une médaille trouvée au milieu du *stratumen*, elle ne remonterait pas au-delà de l'an 264 de l'ère chrétienne.

Les trois petits murs qui forment les subdivisions du premier corps de bâtiment que je viens de décrire, reposent sur des *pierres volumineuses, très-irrégulières, posées sans ciment;* mais en général la maçonnerie des fondations est exécutée avec le même soin que celles des parties supérieures. Les assises ont 4 à 5 pouces. Des lignes imprimées dans la chaux, et semblables à celles que nous figurons encore sur quelques bâtisses modernes, forment à chaque pierre un petit encadrement. Cependant elles étaient partout dérobées aux regards, et l'on se demande pourquoi cette recherche inutile. Les murs étaient tapissés de 2 à 3 pouces de ciment; la surface en était unie et l'on y avait dessiné des panneaux de différentes grandeurs, dont les angles étaient ornés de rosaces. Nous avons retrouvé des peintures vertes, bleues, jaunes, noires, rouges, et ces dernières surtout ont encore un éclat remarquable.

La partie inférieure des parquets est formée d'un amas de pierres entassées sans ordre, qui s'élève du côté de l'est jusqu'à la hauteur de 6 pieds; il n'a pas plus de 3 pieds à l'ouest. Par cette disposition le rez-de-chaussée se trouve d'équerre et

domine le sol environnant. Une couche de chaux mêlée de briques concassées, recouvre immédiatement le stratumen et constitue la partie supérieure du parquet. A la hauteur de cette couche le mur subit un retrait, et le ciment vient s'appuyer sur la saillie qui en résulte.

La pièce (H') qui occupe l'extrémité de l'aile de l'ouest ne nous offrit aucune trace de parquet; elle est construite en matériaux plus grossiers et n'a qu'une seule ouverture à l'extérieur. Etait-ce un *stabulum*? Quelques pièces (C, E', F' et G') sont entièrement fermées, et quoique les murs aient encore 2 et 3 pieds au-dessus du parquet, ils n'offrent aucune trace de portes; on devait y descendre par des escaliers.

Les deux pièces extrêmes de l'aile gauche (K, H,) sont d'une construction plus soignée. Le stratumen n'ayant pas ici plus de 6 pouces, elles se trouvent à 5 pieds au-dessous du niveau des pièces adjacentes (I, F, G), et s'ouvrent sur la cour que nous n'avons pas encore déblayée. Cependant nous avons déjà pu reconnaître qu'elle avait été pavée en belles pierres de taille (L), et qu'un canal (M) destiné à recevoir les eaux pluviales était creusé le long des bâtiments. Un pan de mur extérieur (N) servait peut-être à soutenir une terrasse qui s'étendait au-devant de la galerie.

En face de cette habitation, la terre est labourée, et la charrue n'a pas respecté les restes de deux petites constructions que nous retrouvons à une distance de 80 pas. Les murs ne s'élèvent pas à 3 pieds au-dessus des fondations. Le retrait que nous remarquons indique que les parquets avaient ici peu de profondeur. Le premier de ces deux pavillons est subdivisé en deux compartiments dont l'un à 8 pieds carrés et l'autre 4 pieds sur 8. Le second a 40 pieds sur 21. Les pierres du stratumen ne sont plus entassées pêle-mêle, mais disposées avec

plus de soin les unes au-dessus des autres. Ni l'un ni l'autre n'est parallèle à l'édifice principal, et jusqu'à présent nous n'avons aucune donnée sur l'ensemble qu'ils devaient offrir.

Les thermes sont situés au bas de la montagne, à quelques pas des bords de l'Odet. Cet édifice est de forme rectangulaire (pl., III fig. 2). Sa façade est tournée au sud-est, et son développement est de 53 pieds sur 21. Un mur de refend règne sur les trois quarts de sa longueur et les partage en deux parties inégales. L'une antérieure se subdivise en deux compartiments ; celui qui se présente le premier (A) est de 25 pieds sur 6 ; une porte s'ouvrait au milieu et l'on y montait par deux degrés en pierres de taille. Sur un stratumen de 20 pouces reposent deux couches de chaux superposées. La seconde formée d'un mélange de ciment et de fragments de petites pierres et de briques imite assez bien la *scagliola* dont les Italiens font encore un fréquent usage.

Cette mosaïque grossière n'existe pas dans la pièce voisine(B). On remarque dans celle-ci une petite cavité (C) que le parquet n'avait pas recouvert, et dont j'ignore l'usage.

Une porte percée dans le mur de refend nous conduit dans la partie postérieure des thermes. Les trois appartements que nous y trouvons sont enfoncés dans le sol, de 3 pieds au-dessous des précédents. On pénètre par quatre marches dans une pièce (D) où nulle trace de parquet n'existe, mais on y rencontre les débris d'un fourneau *a a* dont les parties latérales étaient formées de quatre grosses pierres posées de champ. Leur base, rouge encore, atteste l'action d'une chaleur intense, la fumée a laissé plus haut les preuves de son passage, et sur leur sommet quatre entailles tapissées par la rouille, trahissent les barres de fer qu'elles supportaient. Quelques briques inclinées nous montrent qu'un ouvrage en demi-cintre devait

s'élever au-dessus d'elles. Une fenêtre était percée en face de ce fourneau.

Les deux autres compartiments (E, F) sont séparés par un petit mur de trois pieds de haut, percé de deux arcades (XX), et leur parquet conserve encore l'empreinte des piliers carrés (K, K, K) qu'il supportait.

Nous y avons trouvé des blocs de ciment de 2 pieds d'épaisseur, dans lesquels des carreaux de marbre étaient incrustés, et nous avons supposé que la table qui couvrait ces hypocaustes offrait un pavé semblable à celui que nous voyons encore dans la partie de l'édifice qu'il me reste à décrire.

Deux pièces la partagent : l'une (G) a 12 pieds sur 13; son stratumen sert de base à deux couches de ciment de 18 pouces d'épaisseur. La seconde couche formée de chaux et de briques réduites en poudre était recouverte de morceaux de marbre, la plupart triangulaires, offrant des couleurs variées. Nous en avons reconnu 15 espèces différentes. Les murs, jusqu'à la hauteur de 18 pouces, étaient revêtus de marbre blanc, puis décorés de peintures rouges et vertes; des corniches que nous avons retrouvées, formées de ciment peint et de marbre, les couronnaient sans doute. Une première porte conduisait dans la pièce qui répond à notre vestibule (A), une seconde s'ouvrait au-dessus des hypocaustes. Un canal traversait le seuil de cette dernière porte et se continuait entre la pièce que nous quittons et l'appartement voisin, pour se terminer à l'extérieur dans un conduit en pierre (I) d'un travail grossier, enterré dans le sol.

La dernière pièce des thermes (H) a 5 pieds sur 12. Son parquet est de 6 pouces au-dessous du niveau de la pièce précédente et nous offre du reste une disposition analogue. Les murs sont tapissés de ce ciment rouge qui forme le *nucleus*

du pavé, et les fragments de marbre qui y adhéraient encore paraîtraient indiquer qu'ils en étaient complètement revêtus.

Voilà, dans toute leur simplicité, les détails des constructions romaines que nous avons découvertes. Leur physionomie rappelle bien les maisons de Pompeï que j'ai visitées avec une attention scrupuleuse; mais l'analogie n'est pas assez complète pour que je puisse assigner à chaque partie sa destination. Il y aurait d'ailleurs quelque témérité, en présence du Cours d'antiquités monumentales où tant de faits sont grouppés pour appuyer une opinion, à hazarder des hypothèses sur une observation isolée. Si nos découvertes ont pour vous quelque intérêt, je me garderai bien de l'atténuer en leur donnant une interprétation qui ne serait peut-être qu'un voile jeté sur la vérité.

Il me reste à vous dire quelques mots des objets que nous avons recueillis au milieu des décombres :

Dix médailles en moyen bronze sont aux effigies de Tibère, Claude, Faustine, Antonin, Marc-Aurèle, Commode. Une autre en petit bronze, trouvée près des fondations, est de Victorin père, tyran associé à Posthume dans les Gaules, de l'an 264 à l'an 268.

Nous avons des briques de plusieurs dimensions : les plus petites ont 7 pouces carrés, les plus communes 1 pied sur 15 pouces y compris les rebords. Les briques convexes destinées à les recouvrir ont 15 pouces de long, 4 pouces d'ouverture à l'une de leurs extrémités et 3 pouces à l'autre. Quelques-unes sont blanches et d'une argile plus compacte, la plupart rougeâtres comme les nôtres.

Les fragments de vases que nous conservons indiquent une grande variété de formes et de composition. Les plus beaux

appartiennent à la poterie rouge que vous avez décrite. L'un entre autres rappelle par sa forme et ses dimensions celui dont vous donnez la figure, planche 23, 2ᵉ. partie de votre Cours; mais les reliefs sont différents. Au-dessous d'un rang d'oves, de légères arcades sont soutenues par de petites colonnes torses et l'on reconnaît dans les divers compartiments une Vénus, un Satyre, une Baigneuse, un Hercule; d'autres se rapprochent de la figure 4, planche 24; quelques-uns enfin ont plus de rapports avec la figure 2 de la même planche. Deux rangs de perles entourent plusieurs médaillons dans lesquels on voit alternativement un lièvre et un dauphin.

Nous avons retrouvé au fond de l'un d'eux, une matière pulvérulente, d'un rouge foncé, analogue peut-être à celle que vous indiquez page 205 de votre second volume.

Deux de ces vases nous transmettent les noms de leurs fabricans, l'un au nominatif, *Albinus;* l'autre au génitif, *Calvi.* Vers l'époque où les Romains quittaient leur patrie pour imposer leur joug à nos pères, le Vésuve engloutissait Pompeïa, et par une coïncidence singulière, l'une des premières inscriptions qui frappe les regards en entrant dans cette ville renaissante, est le nom d'Albinus gravé sur la porte d'un marchand d'amulettes.

Quelques-unes de nos poteries noires sont ornées de moulures. Des fleurs sont figurées en creux sur un vase en terre grise. Des restes d'amphores, et les débris les plus nombreux sont d'une terre fort grossière. Quelques-uns mêmes paraissent avoir été formés d'une argile micacée que donne en se décomposant le micaschiste de notre sol.

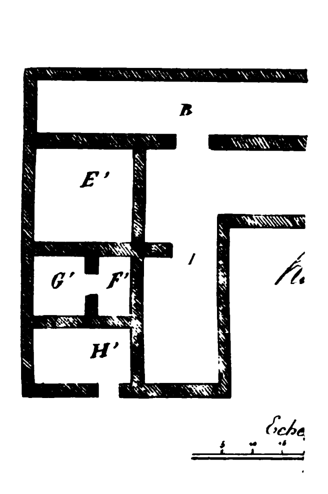
Je ne vous fatiguerai pas des détails d'une foule de fragments de verre, de plomb, de cuivre, de scories que nous avons retrouvés; mais je ne dois pas omettre une espèce

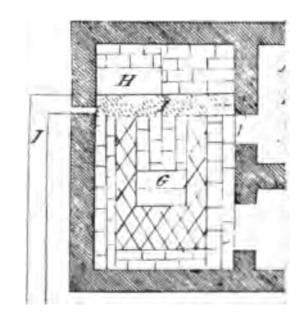
d'épinglette ou agraffe en or ; sur l'une de ses faces, elle était ornée de reliefs presqu'entièrement effacés. De l'autre côté, et vers la partie supérieure, une épingle mobile était attachée non par une charnière, mais à l'aide d'une spirale métallique qui permettait de l'ouvrir et de la fermer. On pouvait la fixer vers le bas au moyen d'un petit crochet dont la partie inférieure de la plaque est munie.

Cette description rapide serait insuffisante, si la plupart des objets que je fais passer sous vos yeux ne vous étaient déjà familiers. Les Romains se retrouvent partout avec le même caractère et les mêmes usages; mais leurs habitudes toutes méridionales et leur architecture exotique forment un contraste frappant sous notre ciel brumeux et nos roches primitives. Ils négligent nos pierres de taille, pour des matériaux que nous dédaignons; ils prodiguent le ciment dont nous avons appris à nous montrer avares.

Déjà notre découverte a eu pour premier effet, d'éveiller l'attention sur plusieurs points du département. Je viens de recevoir l'invitation d'aller reconnaître quelques débris qui paraîtraient appartenir à la même époque que nos ruines. Si j'étais payé par le succès des recherches que je vais entreprendre, je me ferais un devoir de vous en informer. Je joindrai à ma lettre quelques notes sur les principaux monuments du Finistère, et je croirais avoir obtenu le résultat le plus utile, si je pouvais vous inspirer le désir de les connaître par vous-même. Vous avez exploré presque toute la France, et vous n'avez pas encore songé à vos voisins de Bretagne. Notre architecture, il est vrai, n'a pas une importance générale; les modifications de l'art arrivent plus lentement au fond de l'Armorique; mais nos monuments puisent peut-être un nouveau genre d'intérêt dans cette position exceptionnelle.

Et d'ailleurs, si nos clochers du XV[e] et du XVI[e]. siècles ne pouvaient trouver grâce à vos yeux, j'invoquerais le souvenir des Celtes dont la Basse-Bretagne conserve encore la langue. Ne viendrez-vous pas interroger cette terre classique des Druides, toute hérissée de menhirs et et de Cromlechs. La moisson serait d'autant plus abondante, que dans l'isolement où nous sommes, elle n'est pas souvent recueillie. Je n'ai pas besoin de vous dire combien nous serions heureux d'avoir un tel interprète de nos documents historiques; mais je puis ajouter que le souhait que j'aime à former ici n'est pas un vœu purement égoïste; c'est plaider, je crois, la cause de la science.





Ruines

NOTE

Sur la Chapelle St.-Mesmin, près d'Orléans.

PAR M. DU CHALLAIS,

Membre de la Société pour la conservation des Monuments.

La chapelle St.-Mesmin, qui maintenant sert de paroisse à un petit village auquel elle a donné son nom, est située sur la rive droite de la Loire, dans une position assez pittoresque, à une lieue environ d'Orléans, à l'ouest et près d'un château qui ne présente d'autre intérêt que celui d'avoir appartenu à Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, et d'avoir été habité par la célèbre tragédienne, Mademoiselle Raucourt.

Elle se compose d'une nef terminée par une abside circulaire, sans transepts, et accompagnée de deux bas côtés qui finissent circulairement aussi, mais un peu avant l'abside principale.

Ces deux bas côtés sont moins élevés que la grande nef, et semblent au premier coup-d'œil avoir été ajoutés après coup, car leur toit naît à l'endroit même où finissent les fenêtres qui l'éclairent, et l'on dirait qu'ils en interceptent une partie. Cependant en examinant leur contexture intérieure, on s'aperçoit qu'il n'en est rien. Ils sont actuellement percés de fenêtres à plein cintre et ogivales, qui peuvent remonter tout au plus au commencement du XVIIe. siècle ou à la fin du XVIe. J'y ai remarqué néanmoins une petite fenêtre actuellement bouchée, que du reste j'ai vue dans beaucoup d'églises de l'Orléanais; longue étroite, allant toujours en se rétrécissant plus elle approche du jour, en un mot tout-à-fait semblable à la meurtrière d'une tour. On aperçoit aussi

au bas côté méridional sous une couche de mortier, qui actuellement les cache presqu'en entier, plusieurs rangs de pierres (petit appareil) et de *briques*; ce mur est flanqué de deux contreforts qui sont également moitié en briques, moitié en pierre. Le bas-côté septentrional n'offre rien de remarquable, si ce n'est qu'il est précédé d'un gros clocher moderne, le seul qui ait probablement existé, car on ne voit pas quelle place devait occuper celui qui l'a remplacé; et de ce côté l'a terre a été considérablement rehaussée.

L'abside principale était percée de trois fenêtres romanes sans aucun autre ornement qu'une archivolte en pierres symétriques toutes égales. Deux seulement, celles qui regardent le nord et le midi existent encore, celle du milieu, plus large, mais non plus haute que les deux autres a été bouchée; quant à celles qui se trouvent au-dessus des toits des bas côtés, il y en a, je crois, six au nord et six au midi, fort endommagées actuellement, mais qui dans le principe semblent avoir eu toutes des archivoltes en brique. Nous ne voudrions pas assurer cependant que les briques fussent de la même nature que celles de la façade dont nous allons parler tout à l'heure, et ne provinssent d'un raccommodage, ainsi que quelques-unes qu'on remarque aux croisées de l'abside de la grande nef. Cette abside est contenue par plusieurs piliers peu apparents, tous en pierre (moyen appareil), les uns, longs et maigres s'élèvent jusqu'au faîte, les autres sont peu élevés.

Il faut descendre quelques marches pour parvenir dans l'intérieur de l'église, qui est plus bas que le sol, et divisé en trois nefs par des arcades en plein cintre, assez basses, soutenues par de gros piliers carrés, hauts de huit ou neuf pieds tout au plus, sans chapiteaux, et ayant seulement un petit tailloir sur chacun des côtés; je crois que l'église est voûtée en bois.

La façade de l'ouest, construite, moitié en brique, moitié en pierre, est accompagnée de deux contreforts, construits de la même manière, si ce n'est, que c'est le grand appareil dont on s'est servi dans la confection des contreforts, tandis que l'on a constamment employé le petit pour élever le reste de la façade. Le pilier du midi, est encore intact, mais celui du nord a été détruit par la construction du clocher dont nous avons parlé plus haut. J'ai mesuré une des briques de cette façade qui se trouve tout entière à découvert auprès de la porte d'entrée, elle peut avoir un pouce et demi d'épaisseur sur huit de long et huit de large; celles du bas de la façade, et celles du pillier, sont absolument semblables, mais celles qui sont plus hautes, quoique de la même épaisseur ne m'ont pas paru de beaucoup plus longues que nos briques ordinaires. Il est remarquer aussi que les pierres et les briques ne sont jamais par assises régulières, il y aura par exemple, tantôt une, deux, trois rangées de briques; tantôt, deux, quatre, six rangées de pierres, etc., et on n'observe de briques que deux pieds tout au plus au-dessus de la seule croisée qui éclaire cette façade, et trois environ au-dessus de la porte d'entrée.

Cette croisée qui se trouve au-dessus de la porte d'entrée, n'est décorée d'aucun ornement; seulement son archivolte est composée de petites pierres symétriques toutes égales entre elles.

La porte en plein cintre est la seule partie de l'église qui soit décorée de quelques ornements. Son archivolte se compose d'un rang de lozanges en pierre d'Apremont, je crois, longs de huit pouces environ sur quatre de large, et parmi lesquels on en remarque un ou deux en briques.

Ces lozanges sont encadrés dans un ciment rose , qui forme autour d'eux un cordon épais de dix lignes. Ces pierres longues de dix pouces environ sont rangées côte à côte, et de manière que leurs pointes s'entre-regardent. Le tout est encadré d'un cordon fort simple; on en voit beaucoup de semblables aux portes romanes.

Si l'on en croit une légende racontée par S. Guyon et Ch. De La Saussaye, parmi les Saints qui suivaient Clovis lorsqu'il se rendit maître d'Orléans, deux surtout avaient su captiver sa confiance, Euspicius et Maximinus son neveu, tous deux natifs de Verdun, et à la prière desquels il avait épargné cette ville. Saisi d'admiration pour leurs vertus, il leur céda, la terre de Mici entre la Loire et le Loiret, et quelques autres biens, leur permettant d'y bâtir un monastère dont Euspicius fut le premier abbé et d'où sont sortis tous les patrons de l'Orléanais.

Lorsqu'il mourut, Maximinus ou Mesmin lui succéda et continua avec succès l'œuvre qu'avait entrepris son oncle et son prédécesseur, la conversion des paysans des environs qui étaient encore plongés dans l'idolâtrie. Mais sur les bords de la Loire, dans un bourg nommé *Beraria villa*, il existait une caverne infecte , qu'habitait un énorme dragon qui portait la terreur et le ravage dans le pays, et surtout s'opposait aux conversions miraculeuses du Saint. Mesmin avait essayé de le détruire , mais ses efforts avaient toujours été infructueux. Enfin aidé de Dieu , il parvint à s'introduire dans la terrible caverne, y fit un croc dans lequel il mit un tison et par ce moyen que Guyon explique plus au long, il tua le serpent, purifia la caverne et en fit une chapelle. Les habitants de *Beraria villa*, aussitôt après la défaite du serpent se convertirent presque

tous, et Mesmin qui venait souvent au milieu d'eux, voulut après sa mort être enterré dans la grotte où il avait tué le serpent. Là, il continua à faire un grand nombre de miracles, et l'on venait de bien loin pour visiter son tombeau.

Les choses en étaient là, quand un homme puissant nommé Agilux ou Ay, qui pour lors était vicomte d'Orléans, furieux contre un de ses esclaves qui avait commis quelques fautes, donna ordre à ses serviteurs de l'aller arracher du tombeau du Saint qu'il avait choisi pour asile fuyant la colère de son maître. Mais ceux-ci s'étaient à peine mis en marche, que saisis d'un tremblement convulsif, ils ne purent aller plus avant, et furent contraints de retourner sur leurs pas. Agilux était payen, il refusa de croire au miracle que lui avaient raconté ses serviteurs, et plus furieux que jamais, il saisit son épée, et prit lui-même le chemin du tombeau de St. Mesmin, jurant d'immoler l'esclave. Mais il n'avait pas encore fait la moitié du chemin, que saisi comme eux d'un tremblement convulsif, il ne put ni avancer ni reculer, et tomba à terre sans connaissance. Il y serait mort, si ses serviteurs n'étaient accourus aussitôt, et ne l'avaient porté au tombeau du Saint par l'intercession duquel il fut guéri.

Rappelé à la vie, Agilux avoua sa faute, mit l'esclave en liberté et se fit moine au monastère de Mici, où après avoir fait bâtir plusieurs églises, entr'autres, celle de St.-Ay qu'il dédia à la Vierge et avoir fait un voyage à Rome, il passa le reste de sa vie dans le jeûne et la prière. En mourant, il légua la plus grande partie de ses biens aux moines de Mici, et fut honoré sous le nom de St.-Ay.

Guyon et De La Saussaye ne disent point s'il fit rendre quelques honneurs au tombeau de St.-Mesmin; on pourrait

le supposer malgré leur silence; mais un historien de l'Orléanais, l'abbé Dubois (1), prétend d'après Léthald et Berthode, moines de St.-Mesmin, qui, à ce qu'il paraît, ont écrit la vie de leur patron, que c'est lui-même qui vers 550 fit bâtir l'église que nous voyons aujourd'hui à la Chapelle. Il existait au moins une église dans cet endroit en 670, parce qu'à cette époque Sigobert, évêque d'Orléans, fit enlever les reliques de St.-Mesmin qui y étaient conservées, pour les faire transporter dans une autre qu'il avait fait bâtir en son nom.

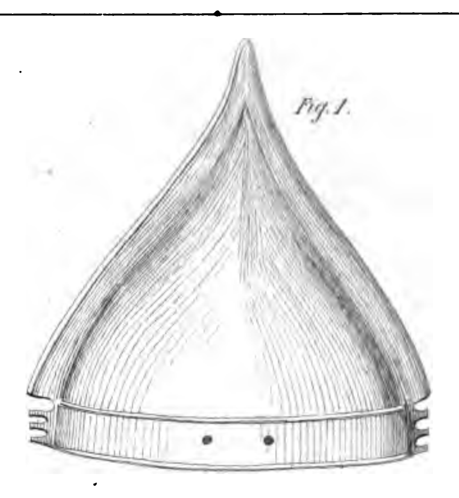
Est-ce l'église que nous voyons maintenant, nous laissons aux savants à le décider.

Quant à la légende dont nous avons parlé tout à l'heure, il nous semble, qu'en la dépouillant de tout ce qu'elle a de merveilleux, elle contient quelque vérité. Car le serpent de Béraria villa, c'est la divinité qui y était honorée, la grotte, c'était ou son temple ou une grotte véritable qui lui était consacrée. La mort, c'était la cessation de son culte. C'est une allégorie qui chez nous se répete encore à propos de St.-Lephard de Meung et dans bien d'autres pays encore.

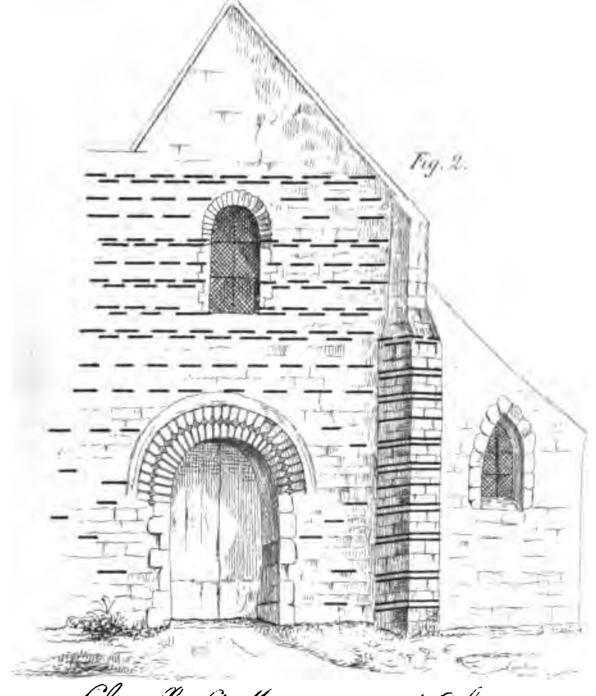
Il n'y a rien d'impossible non plus que ce St.-Ay, dont l'existence est bien constatée, n'ait contruit une église en l'honneur du saint personnage qu'il avait adopté pour patron.

(1) Voyez un Office de St.Mesmin publié en 1834, par M. Séjourné, curé de la Chapelle St.Mesmin, avec quelques pages sur la vie de son patron. La chronique telle qu'elle est racontée dans cette brochure, diffère un peu, quant aux accessoires de celle de Guyon et de La Saussaye, mais quant au fond elle est la même.

M. Séjourné m'a assuré que la place publique de ce village s'appelle encore aujourd'hui *le Frau,* qu'il fait dériver de *forum*.



Casque en bronze trouvé au mont d'Eraines.
(Calvados)



Chapelle S.t Mesmin près d'Orléans.

MÉMOIRE

Sur la valeur et le prix des livres dans la Basse-Normandie, depuis le XIe. siècle jusqu'au XVe., et sur les anciennes bibliothèques de la ville de Caen.

PAR FEU M. L'ABBÉ DE LA RUE,

Membre de l'Institut de France.

NOTA. Ce mémoire inédit fait partie des notes manuscrites de feu M. l'abbé De La Rue, achetées par M. De Caumont (1).

Des recherches sur les collections de livres appelées bibliothèques, sont d'autant plus intéressantes pour l'histoire d'un pays, qu'elles donnent tout à la fois des idées sur le goût de ses habitants pour les sciences, la littérature et les arts, et il est agréable pour l'homme de lettres de suivre ses prédécesseurs dans leurs cabinets, de les y voir appliqués à transcrire des manuscrits ; de connaître le genre de leurs travaux par le genre de leurs transcriptions, et enfin de calculer les sommes considérables qu'ils dépensent pour se procurer des manuscrits originaux, et pour nous transmettre les dépôts précieux de leurs collections.

Les livres qui pouvaient nous instruire de l'histoire de notre

(1) D'autres notes provenant de la succession de M. De La Rue ont été acquises par M. Galeron et M. le Marquis de S^te^.-Marie, de St.-Lo.

pays soit sous le régime des Romains, soit sous la domination des Saxons, soit enfin sous la 1re. et 2e. race de nos rois, furent presque tous pillés ou brûlés par les Normands lors de leur invasion dans notre province. C'est l'historien Orderic Vital qui atteste ce fait et qui en gémit (1). Mais si nous partageons ses regrets sur des ravages dont la suite fut irréparable, il faut gémir en paix et sans trop s'exaspérer contre leurs auteurs ; ils furent nos pères et ont droit à notre indulgence.

D'ailleurs les nombreuses abbayes qu'ils fondèrent dans les siècles suivants produisirent des hommes qui tâchèrent de nous faire oublier leurs torts par les nombreux ouvrages qu'ils transcrivirent ou qu'ils composèrent.

On sait qu'il y avait alors dans ces abbayes un lieu appelé *scriptorium* où ces pieux cénobites se livraient à copier des livres, et nous avons même quelques fondations qui furent faites pour entretenir ce genre de travail dans plusieurs monastères.

Comme on ne connaissait pas alors l'écriture cursive et comme nous n'avons de manuscrits écrits de cette manière que depuis la découverte de l'imprimerie, on doit croire que la fonction d'écrivain fut très-importante dans les siècles qui la précédèrent ; les auteurs avaient presque tous un secrétaire ; Robert Wace et Guernes de Pont-Ste.-Maxence parlent de ceux qui transcrivaient leurs ouvrages, et c'est de là sans doute que nous n'avons pas de manuscrits que nous puissions regarder comme autographes.

Je ne parlerai pas des nombreux ouvrages transcrits dans les abbayes de la Basse-Normandie. On en

(1) Orderic Vital apud Duchesne.

trouve un grand nombre dans les bibliothèques de Londres et de Paris, et on les reconnaît facilement aux anciennes inscriptions qui désignent le monastère auquel ils appartenaient. Mais comme leur nomenclature serait trop longue, j'aime mieux parler de la valeur des manuscrits dans ces temps reculés.

Le duc Guillaume, avant de mourir, se fit apporter ses trésors par le duc de Mortain son frère, et les historiens remarquent que parmi ces richesses, il y avait beaucoup de livres qu'il légua aux principales églises de la province, qui avaient presque toutes alors des écoles publiques.

Adelaïde de Louvain, épouse du duc de Normandie, Henry Ier., paya un marc d'argent, *ars et pesé*, suivant l'expression du temps, à l'écrivain qui transcrivit la vie de son mari écrite en vers français par un poète nommé David, et le marc d'argent valait alors plus de 16 marcs de notre monnaie actuelle.

Robert abbé du Mont St.-Michel, dans son appendix à la chronique de Sigebert, remarque comme un fait important et digne de l'histoire, la donation de 140 volumes faite à l'abbaye du Bec, par Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, dans le XIIe. siècle.

On trouve dans les manuscrits de Duchesne des extraits qu'il avait faits d'un ancien martyrologe de l'abbaye du Mont-St.-Michel, dans lesquels on lit :

« X. Kalend. Februarii. Obiit Thomas Clericus qui nobis
« dedit bibliothecam. »

Ainsi l'on plaçait au nombre des Saints un homme dont le mérite, suivant le martyrologe, était d'avoir donné une bibliothèque à un monastère (1).

(1) Manuscrits de Duchesne, no. 9,612. Bibl. Roy.

Le nécrologe de l'abbaye de St^e.-Foys de Longueville ne va pas si loin, il se contente de marquer que le trois des ides de juillet on devait célébrer l'obit de Gilles de la Ferrière qui avait donné à ce monastère les chroniques d'Hégésippe et un vol. de St.-Augustin sur les psaumes, mais il ajoute qu'on avait vendu le premier ouvrage pour les besoins de l'église.

Les livres étaient si rares et si précieux à cette époque, et c'était un si grand avantage d'en posséder, que beaucoup d'auteurs qui n'en avaient pas préféraient publier leurs ouvrages sous le titre de traductions, plutôt que de s'en dire les auteurs, alors ils affirmaient qu'ils avaient traduit d'après les manuscrits des principales églises, comme de St.-Denis, Clugny, Beauvais, Cologne, Fécamp, Salisbury, Seville, Tolède, etc., et on les croyait facilement, parce qu'alors il n'y avait vraiment de livres que dans les églises cathédrales et abbatiales. Ainsi les romanciers de la table ronde disent que leurs ouvrages sont tirés ou des manuscrits de l'abbaye de Fécamp, ou de ceux de la cathédrale de Salisbury, dans laquelle ils prétendaient que le roi Arthur, après avoir fait écrire les exploits de ses paladins, avait déposé ses manuscrits. Je ne sais si vraiment il y avait à Salisbury quelques ouvrages propres à donner lieu à de telles assertions. Mais on trouve à la bibliothèque nationale de Paris plusieurs manuscrits qui ont été écrits dès le XIIe. siècle dans l'abbaye de Préaux et qui renferment en latin les exploits de Charlemagne, de Rolland, d'Ollivier et autres paladins de cette espèce.

En 1266, Odon Rigault, archevêque de Rouen, faisant la visite de la province comme métropolitain, note dans son procès-verbal qu'il a trouvé dans l'abbaye de Cherbourg des manuscrits infiniment précieux, et le prélat ordonne plusieurs dispositions pour leur conservation : « multos et bonos

« libros ad studendum quos precepimus sollicite custodiri, etc. (1). »

Si nous passons aux XIVe et XVe. siècles, nous verrons que les manuscrits, quoique très-multipliés, acquièrent une valeur plus considérable par la beauté de l'exécution ; et notre pays fut alors très-renommé pour ses artistes dans ce genre.

Les heures que le roi Charles VI donna en 1412 à la duchesse de Bourgogne coutèrent 600 écus, et le vicomte de Bayeux fut chargé d'en payer une partie sur la recette des domaines de sa vicomté.

L'éditeur du catalogue de la bibliothèque du duc de La Vallière a donné une notice détaillée du beau manuscrit appelé *le missel du duc de Bedford*, parce qu'il appartenait à ce prince, et il attribue aux artistes Normands cet ouvrage qui passe pour un chef-d'œuvre dans l'art d'écrire et celui d'enluminer les livres.

Un ancien rôle de l'abbaye de St.-Etienne de Caen, de l'an 1431, contenant le compte de la trésorerie de ce monastère, porte en dépense une somme de 7 fr. pour l'achat des ouvrages de Pierre Lombard, autrement dit le maître des sentences, et pour cette somme on eût acheté cette même année soixante-dix boisseaux de blé. (2 s. le boisseau prix moyen.)

Le compte du chantre de la même abbaye pour l'année 1441 porte 22 s. pour un livre de musique, et l'on voit qu'avec cette somme on eût eu dix boisseaux de blé.

Telle était la valeur des livres qu'on les donnait dans ce siècle pour la valeur d'un emprunt.

Ainsi, en 1457, l'université de Caen envoya en députation à Rome Jacques Lefebvre, curé de Grainville, et pour la

(1) Bibl. Roy. no. 1245.

dépense de son voyage elle lui assura 100 fr., mais pour qu'il en fit les avances, elle lui donna en gage sept volumes, tous ouvrages de droit ; or, avec ces 100 fr. on eût eu alors 800 boisseaux de blé, ou si l'on veut un autre calcul, les 100 fr. égalent 12 marcs d'argent de la valeur actuelle (1). (2 s. pour le boisseau.)

La même année, l'université emprunta une somme de 90 fr. à la faculté des arts, et celle-ci reçut en échange 6 volumes; savoir :

Biblia sacra.
Retractationes St.-Augustini.
Ejusdem confessiones.
Ejusdem duo alia opera
et catholicon.

On peut voir par les règles ci-dessus le prix de ces ouvrages estimés à plus d'onze marcs de notre monnaie actuelle (2) ou à 670 boisseaux de blé.

En 1466, Jean Hue, prêtre et aveugle, donna un missel neuf à l'usage de Bayeux et 20 sols de rente pour être reçu à l'hopital St.-Gatien (3).

En 1467, le prieur de l'Hôtel-Dieu de Caen remet à l'université deux volumes qu'elle lui avait donnés en gage de dix saluts d'or qu'elle lui avait prêtés, et comme le salut d'or valait 30 s., les deux volumes valaient au moins 15 fr. et le blé étant à 2 s. 6 d. le boisseau, mesure d'Arques, on eût eu pour ces 15 livres, 120 boisseaux de froment (4).

Enfin, en 1470, époque où l'on imprima pour la

(1) Univ. Cadom. Commentaria.
(2) Ibidem.
(3) Tabell. de Caen, Ad. ann. 1466.
(4) Univ. Cadom. comment.

première fois à Paris, on fit faire un antiphonaire pour la paroisse de Cerisy. Le curé paya 20 fr. à l'écrivain, somme égale à 160 boisseaux de blé ; les prêtres de la paroisse furent si contens de la générosité du curé qu'ils lui remirent pendant 10 ans les deux repas qu'il était tenu de leur donner les jours de Noel et de Pâques de chaque année. Les paroissiens de leur côté firent beaucoup de présents à l'écrivain, toutes ses largesses furent consignées dans une pièce de vers français qu'on écrivit en tête du manuscrit ; on y trouve les noms de tous les bienfaiteurs et voici entre autres comment le poète s'exprime sur un d'eux :

Messire Jehan Pichard
Fist du bien à l'écrivain
Et lui donna matin et tard
De son bon cidre et de son pain.

L'année suivante 1471, la même paroisse fit faire un processionnaire ; l'écrivain fut Jean Le Cart ; on le logea, on le nourrit pendant son travail, enfin on lui fit tant de cadeaux qu'il ne voulut point recevoir d'argent. C'est Baluze qui avait vu ces manuscrits et qui nous a conservé ces détails qu'on trouve dans ses cartons à la bibliothèque nationale.

Pour bien juger de ces travaux et de ces dépenses, il faudrait avoir sous les yeux les manuscrits de ces différents siècles. Mais les Anglais pendant leur domination en Normandie enlevèrent ce que nous avions de plus précieux. J'ai vu entre autres dans le muséum de Londres deux manuscrits grand in-folio sur vélin ; le 1er. est le roman de. . . . . . . qui avait appartenu aux anciens seigneurs d'Hermanville ; le 2e. est un poëme composé par Jean de Courcy, en 1416, et intitulé *le chemin de vaillance :* rien n'égale la beauté du

vélin, celle de l'écriture et enfin celle des miniatures de ces manuscrits.

Il ne nous reste plus que quelques cartulaires déposés aux archives de la Préfecture, plusieurs sont d'une très-belle exécution, mais il n'y en a aucun qui remonte au XIII[e]. siècle.

Maintenant je passe aux détails historiques sur les anciennes bibliothèques de Caen. La 1[re]. est celle de St.-Etienne. St.-Lanfranc, premier abbé de ce monastère, y établit une école dans le XI[e]. siècle; il en sortit plusieurs prélats fameux dans l'église de Normandie et dans celle d'Angleterre, et il est difficile qu'une école subsiste avec quelque célébrité, si elle n'a pas une bibliothèque où les étudiants puissent se former.

Ainsi, les moines de Caen, non seulement lurent, mais encore composèrent plusieurs ouvrages; à leur tête on doit placer ceux de St.-Lanfranc publiés par Dom d'Achery; nous distinguerons le *Chronicon Cadomense* conservé dans la bibliothèque de la reine Christine et transporté ensuite dans celle du Vatican, et enfin une notice historique sur la mort de Guillaume-le-Conquérant, extraite d'une histoire de ce prince, composée dans ce monastère. Duchesne a imprimé quelques fragments mutilés du *Chronicon Cadomense* et Cambden dans ses *Anglica Normanica* a publié la notice dont nous venons de parler.

La bibliothèque de St.-Etienne avait été formée peu à peu. On trouve dans les anciens comptes de ce monastère que les moines achetaient assez souvent des manuscrits; ils devaient même en avoir de fort précieux, car on lit dans les comptes de 1432, chapitre de la dépense: *pro redimendo librum nostrum de Anglia, XXII libras*. Ce

manuscrit avait probablement été volé par un Anglais pendant le siége de Caen en 1417, mais les 22 livres payés pour le racheter, lui donnent une valeur de 176 boisseaux de blé, et ce prix fait supposer un ouvrage important.

Mais cette bibliothèque, qui devait être infiniment précieuse surtout pour l'histoire de Caen, fut pillée par les protestants en 1562, et il résulte du procès-verbal de ces ravages dressé par ordre du bailly de Caen, le 27 septembre 1563, que cette bibliothèque qui avait 22 pieds de long sur 14 de large, avait été dilapidée au point qu'on avait enlevé jusqu'aux boiseries qui portaient les livres et même enlevé le plomb de la couverture.

Une autre église qui eut un établissement de ce genre, fut celle du Sépulchre de la même ville. On trouve sa bibliothèque mentionnée dans plusieurs inventaires du trésor de cette église, écrits dans le XIVe. siècle; les livres continuaient encore à cette époque de faire partie du trésor des églises. Mais on n'y trouve que des bibles, des commentateurs sur les ouvrages des hagiographes; le seul livre qui m'ait paru digne de remarque est intitulé tantôt : *patena medicina*, et tantôt *liber pantheni super medicinam*, du moins je pense que c'est le même ouvrage diversement intitulé, et il est très-rare à cette époque de trouver des manuscrits sur la médecine.

Malheureusement cette bibliothèque fut, comme celle des Bénédictins, pillée et détruite en 1562, lorsque Rob. de la Mare, duc de Bouillon, fit raser la collégiale du Sépulchre avec le canon du Château.

La 3e. bibliothèque de Caen fut celle de l'université. Son premier établissement date de l'année 1457, mais avant d'en parler, il est bon, pour en faire mieux sentir

l'importance, de dire quels moyens avaient les maîtres comme les écoliers, de se procurer des livres avant la formation de la bibliothèque académique.

Les statuts donnés par Henry VI à l'université en 1439, portent qu'elle aurait le droit d'établir dans la ville deux libraires qui auraient tous les livres nécessaires pour l'étude dans les diverses facultés, qu'ils seraient tenus d'exposer ces livres dans leurs boutiques pendant l'année, excepté les jours de cérémonies publiques de l'université où ils devaient les exposer à la porte des églises dans lesquelles la cérémonie aurait lieu, qu'enfin ils auraient un catalogue contenant le juste prix des livres et qu'ils ne pourraient jamais exiger de l'acheteur que le sou pour livre au-delà de ce prix.

Mais comme la valeur considérable des livres ne permettait pas à tous les écoliers de se les procuror, les libraires devaient, d'après les mêmes statuts, avoir les ouvrages classiques et autres, divisés par quarts ou par sixains, et les confier à l'étudiant qui voulait bien les copier pour son compte, et dans ce cas le libraire ne recevait du copiste que la somme fixée par l'université pour le prêt du manuscrit original.

Mais il ne suffisait pas d'avoir la volonté de copier, il fallait du parchemin ou du papier et les mêmes statuts ordonnent que l'université aurait à Caen deux parcheminiers en titre qui fourniraient aux maîtres et aux élèves le parchemin dont ils auraient besoin et ce à un prix juste et qui serait fixé par le Recteur ; aussi jusque dans le XVIIe. siècle ce fut toujours le chef de l'académie qui fixa le prix du parchemin et du papier au commencement de chaque année scholastique.

Tous autres parcheminiers étrangers pouvaient en apporter dans la ville et les statuts de l'université les exemptent de tout impôt à raison de cette marchandise. Mais c'était aux

deux parcheminiers d'office d'en fixer le prix en présence de deux députés de l'université, et chaque botte contenant 36 peaux devait 20 deniers au recteur qui en recevait moitié de l'acheteur et moitié du vendeur.

En 1497, l'université, pour faciliter davantage le commerce du papier, aggrégea à son corps et par là même à ses priviléges les premiers manufacturiers qui établirent des moulins à papier à Rouen, à Pont-Audemer, à Orbec, à Fervaques et à Valognes.

Toutes ces entraves, si nuisibles au progrès des lettres, mais que nécessitaient les circonstances avant la découverte de l'imprimerie, devaient disparaître en grande partie par l'établissement d'une bibliothèque publique. L'université l'arrêta comme je l'ai déjà dit, en 1457. Thomas Onfroy, doyen des arts, fut chargé d'en diriger l'emplacement. La faculté des arts qui, à cette époque, est qualifiée *populosa facultas*, avait déjà beaucoup de manuscrits, elle les réunit à ceux de l'université; les livres gardés jusqu'alors dans des coffres forts, furent placés sur des tablettes, et suivant l'usage du temps, fixés avec des chaînes de fer : *opera concathenata sunt.*

Malgré cette précaution on vola trois volumes dans la bibliothèque, en 1460; savoir :

Postilla de Lira super psalterium.
Epistola Ebrardi ad parisienses.
Magistri et discipuli.

On fulmina inutilement des monitoires pour connaître les détenteurs; la faculté des arts répara cette perte en achetant de nouveaux ouvrages cette même année, et l'université assura la conservation de la bibliothèque en ordonnant qu'un de ses bédeaux coucherait dans une chambre adjacente.

La générosité de la faculté des arts fut imitée par un grand nombre de personnes, et en 1478 la bibliothèque était tellement augmentée en livres, qu'il fallut en augmenter l'emplacement; l'abbé de Barbery donna un mille de tuile pour couvrir le nouveau bâtiment.

Mais en 1480, nouveau vol dans la bibliothèque; demande au pape d'une bulle contre les détenteurs; même délit en 1486; excommunication affichée en latin et en français dans toutes les rues de la ville; enfin ordre au bibliothécaire de résider auprès de la bibliothèque.

Malgré ces excès la bibliothèque continua toujours de s'aggrandir par les donations multipliées de ses professeurs, qui, quoique pourvus des premières dignités dans les cathédrales de la province, ne perdaient jamais de vue les intérêts des lettres et la mère commune qui les y avait formés. On trouve toujours dans les actes de l'université les noms de ces bienfaiteurs, et très-souvent la liste des ouvrages qu'ils avaient donnés.

Mais il serait trop long de rapporter tous ces noms, je me bornerai à citer les plus marquants.

Robert Cornegrue, évêque de Séez.

Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux.

L'amiral de Graville.

Roger d'Estampes, 1er. et 2e. du nom, doyens du Sépulchre.

Pierre Basan qui donna toute sa bibliothèque.

Ursin Thibout, vicaire-général du patriarche de Jérusalem et curé de St.-Pierre, qui donna le tiers de la sienne.

Pierre de Lesnauderie et le fameux Pierre Regnault, imprimeur à Caen, dans le XVe. siècle.

Parmi les autres bienfaiteurs on remarque les d'Argouges,

des Doimond, des d'Annebaut, des Mallet de Graville, des Nollent et autres anciennes familles de la province.

S'il est agréable de parcourir les noms de ces bienfaiteurs, il est avantageux de parcourir la liste des livres qu'ils donnèrent à la bibliothèque de l'université, parce qu'on y trouve beaucoup d'ouvrages qui ont été inconnus à tous les historiens de l'art typographique.

Cette ancienne bibliothèque subsista jusque vers 1701; mais comme elle ne consistait qu'en éditions du XVe. siècle et de la moitié du XVIe., et que le surplus était en manuscrits, elle était peu fréquentée; aussi, M. Foucault, intendant de Caen, qui avait servi utilement l'université dans la reconstruction des grandes écoles, obtint d'elle et sans peine tout ce qu'il y avait de curieux dans cette bibliothèque primitive et il en restait peu de volumes dans la dernière bibliothèque.

Cette 2e. bibliothèque de l'université fut établie en 1736. D'abord M. le cardinal Fleury donna des fonds pour cet établissement, mais M. de Colleville l'enrichit de la précieuse bibliothèque du fameux Bochart son grand-père, et à son exemple beaucoup d'autres amateurs augmentèrent la bibliothèque académique.

Les autres bibliothèques de la ville de Caen furent celles des maisons religieuses; excepté celle des Cordeliers, on n'y trouvait que des ouvrages ordinaires, et si quelques-uns avaient du prix, c'était parce qu'ils avaient été imprimés à Caen, dans la première moitié du XVIe. siècle.

La bibliothèque des Cordeliers devait être distinguée de toutes les autres. Ces religieux avaient commencé à la former dès le XVe. siècle, car j'ai vu quelques ouvrages imprimés à cette époque et sur lesquels on avait écrit qu'ils avaient été achetés des aumônes des fidèles. Mais François

Martin, docteur de Sorbonne, provincial de son ordre et gardien du couvent de Caen, fut un véritable bibliomane, et ce fut particulièrement à ses soins qu'on dut la précieuse bibliothèque des Cordeliers ; remplie d'ouvrages rares et curieux, elle fut souvent visitée par les érudits et les littérateurs de notre ville ; celui qui en profita le plus fut le père Martin lui-même. Lorsqu'il fut reçu membre de l'académie de Caen, il lut pour discours de réception un mémoire historique sur les bibliothèques anciennes et modernes dont l'autographe est en ma possession ; on y voit un homme extrêmement versé dans l'histoire bibliographique. Dalembert, dans son éloge de M. Huet, dit avoir vu plus de 500 lettres du père Martin à ce prélat, et presque toutes ces lettres contiennent le fruit de ses lectures qui servaient presque toujours à M. Huet dans ses diverses compositions.

Cette précieuse bibliothèque a été pillée pendant la terreur et en grande partie dissipée.

NOTA. *Cette notice intéressante de M. de La Rue laisse cependant beaucoup à désirer, et l'auteur possédait sur ce sujet des matériaux qu'il n'a malheureusement pas utilisés. — Nous n'avons voulu rien ajouter ni rien changer à ce mémoire écrit de la main de l'abbé de La Rue ; nous devons dire seulement que la bibliothèque communale de Caen renferme aujourd'hui les livres qui se trouvaient à l'université avant la révolution, et plusieurs de ceux que le père Martin avait réunis aux Cordeliers.*

(Note de M. de Caumont.)

EXTRAIT

D'un mémoire de M. VERGNAUD ROMAGNÉSI, *inspecteur des Monuments historiques du Loiret, sur l'ancienne porte St.-Laurent à Orléans.*

Un monument remarquable et que s'empressèrent de dessiner tous les artistes qui visitèrent Orléans vient de disparaître sans qu'on ait même eu soin d'éviter la mutilation et le bris des gracieuses et délicates sculptures qui en décoraient la façade.

L'ancienne porte St.-Laurent, sacrifiée comme tant d'autres monuments au vandalisme municipal des cités, vient d'être démolie. Le jardin botanique auquel ces bâtiments servaient de serres, a disparu ainsi que sa belle terrasse dominant la Loire, pour faire place à un entrepôt jugé inutile par un grand nombre d'habitants commerçants, et élevé dans un lieu peu propre à la conservation des liquides suivant l'opinion de tous les intéressés.

Cette porte formait l'angle sud-ouest de la ville et terminait de ce côté vers la Loire, la quatrième enceinte d'Orléans; commencée sous Charles VIII et terminée sous Louis XII. Les boulevards et les fossés à l'extrémité desquels elle se trouvait, avaient été faits sur la ligne qu'occupaient les ouvrages en terre des Anglais lors du siége de 1429. Divers faits d'armes eurent lieu à cette époque vers le même lieu, et sont relatés dans l'histoire du siége d'Orléans. François Ier., vers 1539, y fit élever une grosse tour qui flanquait ses

murailles crénelées au sud, et elle fut démolie vers 1580, lorsqu'on disposa les divers locaux de cette porte en logements habitables et qu'on forma en avant du bâtiment une esplanade vers la Loire, bordée de murailles crénelées et à courtines. Au temps de la ligue, on établit, en avant de cette porte, un cavalier en forme de cœur, qu'on appela le Ravelin St.-Laurent, dénomination qui est restée à ce quartier.

En 1640, sous Louis XIII, la ville fit niveler l'esplanade intérieure de la porte St.-Laurent, diminuer la hauteur de ses murailles au sud, et construire un contre-mur pour former avec des rampes d'appui la magnifique terrasse qui dominait le val de la Loire dans une admirable et immense étendue de pays. Peu de temps après ces divers travaux, les Apothicaires établirent dans le terre-plain de la porte St.-Laurent un jardin botanique qui porta long-temps le nom des Apothicaires.

Lorsque Mlle. de Montpensier se présenta devant Orléans et tâcha de pénétrer dans la ville pour la conserver à la fronde, l'entrée des portes barrières St.-Jean et Madeleine lui fut refusée; elle trouva la porte St.-Laurent murée, et fut obligée de faire le tour de son ravelin pour être introduite par la porte brûlée que les mariniers brisèrent à coups de hache pour lui donner accès dans la ville dont elle s'empara à la vue de l'armée royale campée de l'autre côté de la Loire.

En 1447, on commença à mutiler la porte St.-Laurent, les échevins firent diminuer la hauteur de la tourelle et décorer ses anciens bâtiments ainsi que les nouveaux qu'ils venaient de faire construire. Ces travaux avaient pour but d'approprier ce local aux festins et aux repas de la ville qui y furent donnés pendant long-temps.

Vers 1765, M. de Barentin, intendant de la généralité, fit disparaître le ravelin St.-Laurent, élargir le Quai et fermer

la ville de ce côté par une grille en fer qui porta son nom ainsi que le Quai.

Depuis cette époque jusqu'en 1788, la décoration des salles fut soigneusement entretenue, et diverses sociétés littéraires et agricoles tinrent leurs séances dans ce local.

En 1791, une assemblée politique obtint la permission de s'y réunir, elle dégénéra bientôt du but louable de son institution primitive et se transporta sous le nom de Club dans un autre local.

En 1794, le représentant du peuple *Ferri* fit enlever les diverses grilles en fer et les balcons, rampes, etc., sous le prétexte d'en fondre des boulets; la grille de la porte St.-Laurent disparut alors et fut remplacée lors de l'établissement de l'octroi par une palissade en bois.

Néanmoins le jardin botanique ou jardin de ville continua à être entretenu, et M. l'abbé Dubois, nommé démonstrateur de botanique sous le consulat, y donna des leçons qui amenèrent la publication de sa flore orléanaise estimée de tous les botanistes.

En 1814, l'approche des Cosaques fit remplacer la palissade en planches tombant de vétusté par une forte barrière en madriers épais et crénelés qui subsistèrent jusqu'en 1831, que l'on posa une grille en fer à la place.

Dès l'année 1817, la ville avait fait l'acquisition des belles plantes de serre réunies au château de la chapelle St.-Mesmin par Mlle. Raucourt, actrice du théâtre français.

En 1832, on commença à enlever les plantes de ce jardin et elles furent peu après transportées au patereau dans un terrain peu propre à un semblable établissement.

Lors de sa destruction récente, la porte St.-Laurent offrait dans sa façade principale une porte murée ayant servi d'entrée

15

à son pont-levis et une poterne murée qui donnait accès à sa planchette; au-dessus de la porte, une niche richement décorée de sculptures élégantes et où se trouvait jadis un Saint-Laurent. Les rainures du pont-levis régnaient des deux côtés de la niche. Deux tourelles rasées à leur extrémité supérieure et terminées en cul-de-lampe à la hauteur de la porte, flanquaient à droite et à gauche ce bâtiment et terminaient un double rang de machicoulis d'une forme particulière. Des bâtiments modernes couronnaient et accompagnaient le tout au sud où se trouvait la superbe terrasse vivement regrettée et qui ne pourra jamais être remplacée par les lourdes et mesquines constructions qui s'élèvent en ce moment.

EXTRAIT

D'une notice de M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI, *sur une ancienne bannière de la ville d'Orléans, portée jadis aux processions de la délivrance d'Orléans, et où se trouvent peints Charles VII et Jeanne d'Arc.*

Après la délivrance d'Orléans par la présence et l'intrépidité de Jeanne d'Arc, la vaillance de Dunois et des autres chefs de guerre, le courage et les sacrifices des habitants, une procession solennelle fut faite le 8 mai 1429 de la cathédrale à St.-Paul.

Cette cérémonie eut lieu depuis à pareil jour de chaque année, et des bannières et étendards y furent constamment portés. Louis XII et François Ier. firent tous deux présent aux citoyens d'Orléans de bannières et drapeaux qui semblent, d'après les anciens historiens de la ville, avoir été destinés à la pompe de la ville. De ce nombre était une bannière royale confiée à la garde d'une cinquantaine qui la portaient à la procession du 8 mai. Cette bannière royale sur laquelle étaient les *portraits de la vierge et de l'enfant Jésus*, en remplaça une plus ancienne, peinte en 1430 par un nommé *Mayet*, *vitrier peintre*.

Cette riche bannière royale, peut-être déjà en mauvais état, peut-être lacérée par les Protestants en 1562, disparut depuis cette époque, et fut remplacée après les troubles religieux par une nouvelle bannière qui subsista jusqu'en 1792. Cette dernière fut conservée par un Orléanais et on en fit faire

une nouvelle absolument semblable en 1817, qui a été portée à la même cérémonie jusqu'en 1830.

Quant à la riche bannière royale, il paraît qu'elle demeura enfouie dans les greniers de l'hôtel de ville où recueillie par quelque habitant jusqu'en 1771, époque à laquelle la ville d'Orléans fit rétablir sur la rue Royale le monument élevé autrefois sur le pont en l'honneur de Jeanne d'Arc. M. Desfriches, dessinateur remarquable à cette époque et conseiller de ville, provoqua cette détermination et fut chargé de surveiller la réédification du monument Cet artiste zélé s'entoura de tous les documents nécessaires et en acquit un grand nombre de ses propres deniers; de ce nombre fut, à ce que nous a souvent assuré Mme. de Limay, sa fille, la bannière royale dont nous nous occupons; elle l'avait tellement présente à la mémoire qu'elle nous en avait fait la description de mémoire, croyant que son père l'avait sacrifiée malgré lui aux exigeants vandales du gouvernement de 1792.

A la mort récente de Mme. de Limay, cette bannière s'est trouvée cachée au milieu d'autres vieilles toiles dans la poussière du galetas; elle fut acquise par un brocanteur des mains duquel elle est passée dans le cabinet de M. Vergnaud-Romagnési où les archéologues et les artistes viennent lui rendre de fréquentes visites motivées par le double intérêt qu'elle présente pour l'histoire et pour l'art.

Sa dimension, le soin apporté à ses personnages historiques et aux accessoires ne peuvent laisser aucun doute sur son origine et sa destination. Elle porte encore, quoique malheureusement lacérée en divers endroits, une partie des franges qui la bordaient de trois côtés et la trace des clous dorés qui la suspendaient au bâton transversal porté par la pique de l'étendart.

L'un des côtés offre au sommet deux anges étendant vers la ville des couronnes et vers le ciel des palmes.

Le centre est occupé par la ville minutieusement représentée de face ainsi que son pont, la Loire et les tourelles près desquelles Jeanne d'Arc fut blessée.

Les édifices de la ville par leur conformation et l'existence de quelques-uns d'entre eux, assignent incontestablement à cette vue la date du commencement du règne de François Ier.

Au bas des tourelles sont à gauche des moines de différents ordres à genoux, et à droite des échevins et des docteurs de l'université en costume semblable à celui qu'ils portaient lors de l'entrée de Charles-Quint reçu à Orléans par François Ier. en 1539.

Plusieurs cartouches avec des versets et des psaumes chantés à la procession du 8 mai se trouvent aussi sur ce côté de la bannière.

A l'envers on voit une composition simple, mais rendue en général avec un grand talent de peinture.

Le centre est occupé par la Vierge tenant sur ses genoux l'enfant Jesus qui se penche vers Charles VII et lui met un anneau au doigt. Le roi est à genoux couvert du manteau royal ayant à ses genoux le sceptre et la couronne. Derrière lui est un archevêque crossé, mitré et en chappe qui l'approche de l'enfant Jésus.

En face du roi est Jeanne d'Arc armée, ceinte de son épée et les cheveux longs et noués. Derrière elle est un évêque, sûrement St.-Aignan, patron d'Orléans.

Des cartouches avec des versets, des psaumes de la procession de la Pucelle sont peints ça et là pour indiquer l'alliance étroite du roi avec Dieu et la défaite des ennemis.

Ce côté, suivant les peintres dont nous avons soigneusement

recueilli les opinions, offre comme dessin, comme peinture et comme coloris, de grandes beautés, particulièrement le grouppe de la Vierge et de l'enfant Jésus exécuté tout-à-fait dans la manière de Léonard de Vinci et à tel point que plusieurs d'entre eux n'hésitent point à penser que cette riche et belle bannière a pu être faite sous les yeux de ce grand peintre qui aurait mis la dernière main à quelques-unes de ses parties. Quant à nous, nous n'émettrons point d'opinion à cet égard en nous contentant de faire observer qu'à l'époque (vers 1518) où ce tableau a dû être donné à la ville d'Orléans par François I[er]. Léonard de Vinci habitait assez près, le petit château de Clou à Amboise où il avait un atelier et des élèves.

NOTE

Sur des Casques trouvés au mont d'Eraines (Calvados);

PAR M. LAMBERT.

On a trouvé, dans la commune de Jort, arrondissement de Falaise, lieu déjà connu par la découverte de plusieurs antiquités romaines, divers objets en bronze, des fibules, des coins de même métal, des tessons de poterie rouge et des fragments de vases de verre. Ces derniers objets sont semblables pour la forme, la grandeur et la matière à ceux qui sont publiés dans les recueils d'Antiquités. Ils ne peuvent par conséquent donner lieu à aucune observation nouvelle pour ce qui regarde l'archéologie en général. Mais nous pensons qu'il n'en peut être ainsi du casque de bronze, figuré dans le dessin ci-joint et trouvé au mont d'Eraines à une lieue de Jort. A quelle époque, à quel peuple appartient-il ?

Voici ses dimensions : hauteur 10 pouces 6 lignes; grand diamètre de l'ovale, 8 pouces moins 2 lignes; largeur, 6 pouces 2 lignes. Le dessin le présente au quart de l'original.

Formé de deux lames de bronze qui ont à peu près une demi-ligne d'épaisseur, appliquées l'une contre l'autre, il affecte une figure conique dont les lignes, vers le plus grand diamètre de l'ovale, sont légèrement courbées et se terminent en crête ou arête. Le bandeau ou la couronne est figuré par deux petits filets traversés en avant et en arrière, dans la direction de la crête, par trois clous ou pointes également de

bronze. On voit encore sur les deux côtés du petit diamètre de l'ovale les deux trous qui servaient à fixer la mentonnière. Une petite trace de dorure, grande comme le bout du pouce, se fait remarquer sur l'un des côtés convexes de la calote.

Nous ignorons si quelque Musée possède des casques de la forme de celui-ci, mais nous ne nous rappelons pas d'en avoir vu ailleurs de pareils, et nous avons fait inutilement des recherches pour découvrir à quelle époque il peut être attribué.

Les figures données par M. Allou, dans le Xe. vol. de la Société des Antiquaires de France, n'en présentent pas une seule qui puisse lui être appliquée.

Cette considération nous a déterminé à soumettre le dessin ci-joint aux abonnés du Bulletin monumental, en réclamant les renseignements qu'ils pourront nous transmettre sur l'âge de ce casque curieux (1).

(1) Ce casque trouvé au Mont-d'Eraines était enfoui avec sept ou huit autres, à une petite profondeur; ils furent exhumés il y a 8 ou 9 ans.

PLAN

Proposé par le Congrès scientifique de France, 4e. session, pour la confection d'une Statistique monumentale et historique de la France au moyen âge.

La commission a dû fixer d'abord les limites du temps qu'elle devait embrasser sous la dénomination vague de moyen âge.

Ces limites ont été déterminées ainsi qu'il suit :

Le moyen âge commence à l'invasion sur le territoire de la France actuelle, des peuples *de race Franke ou Gothe.*

Le moyen âge finit à la renaissance des arts en France, c'est-à-dire aux dix dernières années du XVe. siècle.

Ceci posé, la commission a admis en principe que la première partie d'une bonne statistique monumentale et historique devait comporter la géographie religieuse et politique de la France. Bien que, suivant les termes du programme, la commission dût se borner à traiter la question relativement au laps du temps désigné sous le nom de moyen âge, elle a pensé toutefois que sous le point de vue géographique il était sinon urgent, du moins d'une utilité incontestable de provoquer la rédaction de cartes géographiques ultérieures à l'invasion Franke pour les faire en quelque sorte servir de point de départ et de base aux travaux géographiques ultérieurs, dont elle a reconnu la nécessité.

La commission a donc adopté le programme suivant, donnant les titres des cartes géographiques à construire.

1°. Division du territoire en *Civitates;* subdivisées en *Pagi;* autrement dit, répartition sur le sol de la France des nations et des peuplades Gauloises.

2°. Division ecclésiastique du territoire en diocèses, représentatifs des *Civitates* préexistantes; diocèses subdivisés en doyennés; et plus tard en archidiaconés.

3°. Division féodale de la première époque, c'est-à-dire en duchés, comtés, marquisats, vigueries et vicomtés.

4°. Division féodale de la deuxième époque, c'est-à-dire en marquisats, comtés, vicomtés, baronnies et châtellenies.

La commission recommande aux auteurs de ces quatre cartes d'y figurer les monastères et autres monuments isolés, et d'inscrire à chaque localité, si faire se peut, les différentes modifications que son nom a subies, en y ajoutant la date précise de chacune des variations de formes.

Après avoir ainsi posé les bases d'une statistique géographique du moyen âge, la commission s'est ensuite occupée des monuments, dont elle demande un catalogue raisonné et chronologique.

Les monuments sont divisés en trois grandes classes.

1°. Monuments religieux.

2°. Monuments militaires.

3°. Monuments civils.

Chacune de ces trois classes a semblé à la commission devoir se subdiviser ainsi qu'il suit :

1re. *Classe. Monuments religieux.*

1°. De l'invasion des Franks et des Goths jusqu'au IXe. siècle inclusivement.

2°. Du IXe. au XIIe. siècle exclusivement.

3°. Du XIIe. siècle.

4°. Du XIIIe. aux dix dernières années du XVe. siècle.

2e. *Classe. Monuments militaires.*

1°. Camps.

2°. Enceintes de villes.

3°. Châteaux forts du Xe. au XIIe. siècle exclusivement.

4°. Châteaux forts du XIIe. siècle.

5°. Châteaux forts du XIIIe. aux dix dernières années du XVe. siècle.

3e. *Classe. Monuments civils.*

1°. Routes, chemins, chaussées levées.

2°. Enceintes de pays.

3°. Maisons, habitations souterraines.

4°. Hospices.

5°. Abbayes.

6°. Maisons communes.

7°. Palais.

Les monuments funéraires si intéressants à étudier ayant semblé à la commission former une classe mixte, tenant à la fois des monuments religieux et civils, elle a pensé devoir les réunir sous un titre distinct et entièrement en-dehors des trois grandes catégories établies plus haut.

La commission croit bon de faire observer que les divisions établies dans le cadre de statistique monumentale et historique reproduits plus haut sont exactement celles qui ont été adoptées par M. de Caumont dans son Cours d'archéologie, et que par suite la lecture sérieuse de ce Cours ne peut être qu'extrêmement utile aux personnes qui voudront aborder cette intéressante étude.

Les Membres de la Commission :

Signé : André (de Bressuire), Briquet (de Niort), Cauvin (du Mans), Emm. Gaillard (de Rouen), de La Fontenelle, de Poitiers, de Saulcy (de Metz), *Rapporteur.*

NOTICE

Sur des arcades, des colonnes sculptées, et des peintures murales, découvertes à la préfecture de Maine-et-Loire (jadis ancienne abbaye de Saint-Aubin).

PAR M. VICTOR GODARD, Architecte.

Dans la cour de la Préfecture, sous la galerie située du côté de l'escalier des bureaux, le long de la salle des archives, se développe une longue muraille enduite d'une légère couche de chaux. Ces jours derniers, des maçons, chargés de réparer des lézardes, l'attaquèrent avec le marteau et découvrirent une colonne : avis en fut donné à M. le préfet, qui ordonna de déblayer la muraille, et l'œil fut réellement surpris de voir dans son épaisseur plusieurs grandes et petites arcades enluminées comme des vignettes. C'était féerie que cette métamorphose d'un vaste pan de mur en arcades à jour, en colonnes bariolées, on eût dit d'une décoration d'opera. Mais déjà les couleurs se ternissent : il est heureux, toutefois, que ce monument ait été découvert sous l'administration de celui qui fit, au conseil général, voter des fonds pour l'église de Cunault. Ainsi, ce trésor de nos aïeux va nous être rendu dans sa pompe primitive, et son majestueux désordre d'imagination accusant la richesse des Bénédictins et leur goût pour les arts.

Une question se présente : à quelle époque ces colonnes et ces arcades furent-elles cachées? Nous avons appris sur les lieux que le mur reçut, il y a une vingtaine d'années, une

couche de chaux qui paraît encore fraîche ; mais cette couche n'était pas la première, des personnes d'un grand âge nous ayant assuré avoir toujours vu en cet endroit une longue et blanche muraille.

Nous pensons donc, en l'absence de date et de tradition, que ce monument fut caché sous la chaux au XVII[e]. siècle, lors de la reconstruction des grands couvents de France, et par l'ordre des Bénédictins eux-mêmes. Car il faut bien l'avouer, le siècle de Louis XIV fut tel qu'il traita de barbare tout le moyen âge, et qu'en un jour l'église gallicane et la monarchie française oublièrent leur passé. Singulière contradiction de l'esprit humain, tandis que le monarque faisait compulser les archives pour reculer dans l'abîme des temps, les aïeux de Robert-le-Fort, ce grand père des Capets, tandis que les Bénédictins se livraient à de vastes recherches historiques et nationales : vous les voyez : le premier, masquer ou détruire ses châteaux, médailles illustres de son origine ; les seconds, renverser leurs antiques monastères et construire sur leurs ruines, ces immenses maisons uniformes dont nous avons le type dans celles du Ronceray, de St.-Nicolas, de la Préfecture, de St.-Maure-sur-Loire, de la Sénatorerie à Saumur, etc., etc.

Nul doute après cela que nous ne devions faire remonter au XVII[e]. siècle la disparition de notre monument. Curieux par ses sculptures, il ne l'est pas moins par ses peintures murales ; on sait combien celles du moyen âge sont rares aujourd'hui. Faites à la détrempe, elles ont généralement peu de solidité, et se détériorent à l'air ; les nôtres éprouvent déjà cette action : le dessin en est barbare, mais expressif ; il représente l'histoire d'Hérode ordonnant le massacre, et des rois mages guidés par l'ange et l'étoile. C'est une page précieuse pour l'histoire de l'art ; il est temps de la couvrir d'un vitrage.

Espérons aussi qu'aux soins de M. le préfet se joindra le talent d'un bon peintre qui, à l'exposition prochaine, reproduirait par tableaux séparés, ensuite par ensemble, l'architecture et les dessins du monument; la ville achèterait certainement un pareil travail et le placerait dans son musée.

Essayons de déterminer l'origine de nos sculptures. Sur le tympan de l'une des arcades est un bas-relief polycrome représentant le combat de Goliath et de David. Le premier a pour vêtement le capuchon et la chemise de maille sans cuirasse; l'artiste a négligé la vérité historique du costume, Goliath ressemble à un Franc et nullement à un Juif: c'est ridicule sans doute; mais nos sculpteurs sont-ils déjà si loin des anachronismes? Quoi qu'il en soit, ce costume de Goliath est une date certaine, la chemise de maille, son capuchon et le bouclier triangulaire ont formé, durant le XIe. siècle, l'armure des guerriers, les cuirasses sont postérieures. L'artiste, affublant ses personnages du costume de son temps, nous a donné la date du bas-relief. Il ne peut guère être postérieur au XIe. siècle, puisqu'il fait corps avec une arcade plein-cintre; or, ce plein-cintre cessa d'être en usage au du XIIe. siècle. Il ne peut être antérieur au XIe., car, avant cette époque, nous osons avancer, sans crainte d'être contredit, qu'il n'y eut point de statuaire en occident, le concile de Francfort avait trop sévèrement banni les images: nous avons d'ailleurs pour nous l'opinion du savant M. de Caumont, et l'examen de beaucoup de monuments.

On distingue encore ici un demi-cercle d'anges, là un demi-cercle de guerriers armés du bouclier triangulaire, plus loin des moissonneurs, des vendangeurs. Nous ferons observer qu'une mosaïque du XIe. siècle, située dans l'église royale de St.-Denis, retrace également la scène du vendangeur rem-

plissant un tonneau, nouvelle preuve à l'appui de l'origine de nos sculptures. Cette scène, assez commune au moyen âge, était un emblême de Jésus-Christ versant son sang dans le monde. Sur le principal cintre, paraît une espèce de zodiaque beaucoup moins complet que ceux des églises de Notre-Dame de Paris et de St.-Denis ; à dire vrai, nous n'avons remarqué qu'un seul signe, celui des poissons. Au reste, ces sortes de zodiaques furent, au moyen âge, plutôt des ornements qu'une image réelle de la course du soleil. On sait dans quelle erreur celui de la cathédrale de Paris a fait tomber le savant, mais trop systématique Dupuis.

Quelques-uns de nos chapiteaux sont ornés de centaures, de spynxs ailés, de torpilles, de syrènes, comme à Cunault, et à la vieille église de St.-Germain-des-Prés, à Paris, celle-ci également du XIe. siècle ; autre preuve analogique de la date que nous assignons à notre monument. Il y a encore des tortues, des têtes humaines sur des têtes d'animaux, des figures grimaçantes ; antiques symboles dont l'Orient fut le berceau, et que nous nous réservons d'exposer plus tard, s'il y a lieu. Il nous suffit maintenant d'assurer que ces sortes de figures se font remarquer seulement sur les édifices des XIe. et XIIe. siècles. En effet, si nous jetons un coup-d'œil sur les monuments antérieurs, nous verrons, par exemple, que la haute coupole de l'église St.-Martin, à Angers, l'évêché, du côté de la Place Neuve, l'église de Savenières, dans sa partie construite en petit appareil de briques et de pierres noires, les voûtes des absides de l'église St.-Laurent du Tertre en moyen appareil, et d'autres édifices sont tous dénués de ce genre d'ornement qui devint au contraire général au XIe. siècle. Cela ne confirme-t-il pas encore notre date ?

La vierge, qui présente au monde son fils, est dans une

posture typique et commune au XIe. siècle ; à Cunault, à Notre-Dame de Paris, dans le tympan des portails de ces églises, tous des XIe. et XIIe. siècles, l'Enfant Jésus est offert au monde de la même manière qu'ici, c'est-à-dire, placé sur les genoux de sa mère, quelquefois sur ceux du Tout-Puissant.

Passons aux arabesques du principal cintre : elles ont trompé le rédacteur d'un article qui a paru sur nos arcades ; il a pensé que ce travail était dans le goût mauresque. Afin de rectifier l'erreur, il est convenable de dire, après Schlegel et Delaborde, que ce prétendu goût mauresque-arabe n'est lui-même qu'un dérivé du style byzantin : notre monument vient encore à l'appui de l'opinion de ces savants. Il ne fait plus de doute que les artistes de l'Alhambra et des mosquées de Cordoue n'aient été, les uns Arabes et les autres chrétiens-byzantins : c'est même à cette union que le docte Schlegel fait remonter la franc-maçonnerie. Ne soyons donc point surpris de voir, sur notre grand cintre, des arabesques qui ne sont pas mauresques ; faisons remarquer qu'elles sont d'un très-bon travail, bien supérieur à celui des bas-reliefs, nouvelle preuve de l'enfance de la statuaire chrétienne en Occident, et d'un art déjà consommé dans l'arabesque. Nos contrés iconoclastes, antérieurement au XIe. siècle, durent recevoir des Byzantins arabesques avant la statuaire. Nous en avons des exemples dès le IXe. siècle ; on les cultiva jusqu'au XIIe. : la présence d'animaux et des têtes humaines sur celles de la préfecture les rapporte au XIe.

Un caractère propre qui indique que notre monument n'est pas du style mauresque, c'est l'absence du renflément à la base des cintres formant le fer à cheval. Quant à l'allure égyptienne que l'on prétend trouver, nous n'y croyons pas ;

le plein cintre n'a jamais été égyptien. Ce peuple ignorait l'emploi de la voûte et du demi-cercle. Le carré, la pyramide, les polygones, composaient uniquement son architecture.

Il en est autrement des soudures d'animaux avec des têtes humaines, des corps de femme, etc., etc., que nous voyons sur nos arcades. Ce style nous est venu de l'Orient, des vieux sanctuaires de cette région, de l'Egypte, si l'on veut; mais comment? Après avoir traversé le byzantin, le gnosticisme et le paganisme; vous concevez alors qu'il ait eu le temps de perdre son allure primitive. Dira-t-on également des peintures qu'elles sont de style égyptien? Elles ont, il est vrai, une raideur pareille à celle de certains personnages que l'on peut étudier dans le Panthéon égyptien de Champollion; mais c'est moins une imitation calculée, un goût d'école, qu'une rencontre malheureuse de mauvais style. Chemins opposés qui se croisent ont un point de commun : de même des barbouilleurs, de même des grands artistes; les premiers se croisent dans le mauvais goût, les seconds dans le beau; voilà le nœud de l'énigme. Nos peintures sont de pur style byzantin du XIe. siècle. Nous savons bien qu'il serait aisé de nous objecter quelques dessins en Occident antérieurs au XIe., par exemple, un superbe manuscrit à vignettes du IXe., à l'usage de Charles-le-Chauve, classé sous le n°. 323 (département des manuscrits, à la bibliothèque du roi), manuscrit où l'on voit quelques peintures à peu près semblables à celles de notre monument; mais nous avons toujours cru qu'il avait été offert en présent par un prince d'Orient à Charles-le-Chauve; n'en fût-il pas ainsi, il serait encore faux de conclure sur d'aussi petites données au développement d'un art interdit dans l'Occident par le concile de Francfort. Mais Charlemagne, dira-t-on, fit fleurir les beaux arts? A cela je répondrai

qu'après de longues recherches on est parvenu à découvrir seulement une peinture mosaïque en pied, de ce grand prince, peinture du plus mauvais goût ; encore est-il généralement cru qu'elle est faite en Italie, région toujours favorable au culte des images, partant au développement des beaux arts. Les rares exemples de peinture et de sculpture que l'on pourrait citer en Occident, avant le XIe. siècle, sont une preuve manifeste que celles-ci ne faisaient point école dans nos contrées. Vers le XIe. au contraire, elles se répandent généralement ; pas une église, pas un couvent, une chapelle qui n'en soient décorés. C'est donc toujours à cette date que nous sommes forcés de rattacher notre monument, car il est difficile de penser, si célèbre qu'ait été l'abbaye de St.-Aubin, qu'il y ait eu chez elle, aux VIIe., VIIIe. ou IXe. siècles, profession d'un art très-rare encore à la cour des princes. Si maintenant nous jetons un regard sur les onze arcades du monument, nous dirons que les six premières sont d'une architecture mixte, c'est-à-dire à la fois romane et byzantine ; les quatre suivantes entièrement byzantines ; et la onzième et dernière purement romane : les dix premières du XIe. siècle, et la dernière de l'un de ces quatre siècles, VIIe., VIIIe., IXe. ou X^e., difficiles pour ne ne pas dire impossible à déterminer.

Quant à cette console décorée de deux moines, d'une branche de chêne et d'un démon enchaîné, qui traverse perpendiculairement le cintre du grand portail, elle appartient à la fin du XIVe. siècle ; ainsi, dans le bâtiment de la Préfecture, nous distinguons cinq styles : *du roman pur* dans l'arcade, au fond de la galerie ; *du roman byzantin*, dans les six premières, à gauche de l'entrée de la galerie ; du *byzantin pur*, dans les quatre arcades intermédiaires, faciles à distinguer

des autres par la profusion des couleurs ; puis du style improprement appelé *gothique*, dans la console perpendiculaire au grand cintre du milieu ; enfin du style moderne, du XVIIe. siècle, dans les vastes bâtiments de la préfecture. Nous avons, je crois, parcouru toutes les révolutions architectoniques de ce monument.

Reste à savoir quel parti l'on tirera de nos arcades ; le meilleur serait celui qui à l'économie joindrait l'utilité. La salle des archives est sombre, malsaine, humide, elle a besoin d'air et de lumière, rien n'est plus facile que de parer à cet inconvénient. En dégageant les colonnes et les arcades, vos croisées sont faites, votre salle est éclairée, assainie, et cela sans autres frais que quelques châssis à petits verres qui seraient posés à la place du mur de refend. Par ce moyen encore, les sculptures du côté de la salle seraient déblayées comme celles du côté de la galerie. On aurait à la fois utilité et beauté. Mais on nous a objecté que la salle des archives est déjà trop petite, qu'elle doit être rétrécie d'une vingtaine de pieds, afin d'agrandir celle du conseil général ; enfin, qu'en abattant le mur de refend, on perdrait plus d'un douzième des rayons où sont classées les chartes. Nous avons vu les lieux, et remarqué que les rayons montent à peine à la moitié de la hauteur de la salle ; qu'il est très-facile de les élever jusqu'à la voûte, et de gagner ainsi au-delà des pertes en longueur. Donc point de difficulté, il suffit de déplacer plusieurs liasses de parchemins. La question des fonds est facile à résoudre ; quelques centaines de francs, voilà tout : et nous pouvons compter, pour les faire, sur le gouvernement, sur le conseil général et au besoin sur une souscription.

Ces arcades, ainsi déblayées, formeraient un magnifique frontispice en harmonie avec nos vieux manuscrits.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Le conseil de la Société Française pour la conservation des monuments, s'est réuni à Caen le 23 février 1837, sous la présidence de M. de Caumont; après avoir pris connaissance de la correspondance, le conseil a proclamé membre du conseil général administratif, M. le marquis DE FORTIA D'URBAN, membre de l'institut de France, à Paris.

Ont été nommés membres de la société, MM.

BLISSON, membre de plusieurs sociétés savantes, *au Mans*.
HEURTEBISE, supérieur du séminaire, *ibid*.
HOUDEBERT, président de la société académique, *ibid*.
BERCY, professeur au séminaire, *ibid*.

— Le conseil a tenu une autre séance le 29 avril, dans laquelle il a été décidé que la session générale annuelle de la compagnie aurait lieu dans la ville du Mans (Sarthe), et qu'elle durerait depuis le 19 jusqu'au 24 juin. M. Cauvin, inspecteur divisionnaire, a été chargé des préparatifs et de faire près des autorités locales les démarches convenables.

M. OLLIVIER, juge, membre de plusieurs sociétés savantes à Valence, a été proclamé inspecteur conservateur des monuments historiques du département *de la Drôme*.

Ont été proclamés membres de la Société sur la proposition de MM. Cauvin, de Caumont et Richelet, MM. :

DROUET, ancien maître de Forges, membre de plusieurs sociétés savantes, au *Mans*.

BEAUVAIS DE ST.-PAUL, membre de plusieurs sociétés savantes, *à St.-Michel-de-Chavaigne* (Sarthe).

Adolphe ESPAULART, membre de plusieurs sociétés savantes, *au Mans*.

Fréd. NASSE, membre de l'association Normande, *à Lisieux*.

Alph. LIASARD, *à Mathieu* (Calvados).

Le conseil a arrêté qu'indépendamment de la session générale annuelle qui se tiendra au mois de juin dans la ville du Mans, trois séances générales pourront avoir lieu à Metz les 8, 9 et 10 septembre, pendant la réunion du congrès scientifique de France.

— Le 16 mai 1837, le conseil a nommé membres de la société, sur la proposition de MM. Cauvin, Richelet et de Caumont, MM. :

THOMINE-DESMAZURES, chanoine titulaire de l'église cathédrale de Bayeux.

DESJOBERT, membre de la société académique, *au Mans*.

MAUTOUCHET (l'abbé), directeur du séminaire, *ibid.*

CLOCHEAU, id. id. id. *ibid.*

GOBIL, id. directeur des études au petit séminaire, *au Mans*.

LANDEL, ancien conseiller de préfecture, *au Mans*.

DE LA RUE, architecte du département de la Sarthe, *au Mans*.

DE MONTESSON, propriétaire, *au Mans*.

DE CLINCHAMPS fils, id. *ibid.*

— Le cours d'Antiquités Monumentales professé à Caen par M. de Caumont réunit cette année, comme les années précédentes, bon nombre de jeunes gens studieux, des avocats, des hommes du monde, des artistes et quelques officiers de la garnison. Le professeur a terminé sa revue des antiquités celti-

ques et gallo-romaines et commencé l'histoire de l'architecture au moyen âge. Dans la dernière conférence M. de Caumont a victorieusement combattu cette opinion émise par la plupart des antiquaires qui se sont occupés jusqu'ici de l'architecture du moyen âge : *que la plupart des moulures d'ornement employées dans nos églises des Xe, XIe et XIIe siècles ont été introduites par les peuples du Nord; que les zigzags et les autres figures si fréquentes dans ces édifices auraient été adoptés par eux à cause de l'impuissance où ils étaient d'en exécuter d'autres; qu'en un mot le système d'ornementation qui a précédé l'adoption de l'ogive tenait au goût de l'époque et à la dégénérescence de l'art.*

M. de Caumont a démontré combien cette opinion est peu fondée, et renversant successivement par des preuves incontestables les motifs sur lesquels elle avait été étayée, il a prouvé que toutes ces moulures, toutes ces formes, existaient dès le temps de la domination romaine et qu'elles étaient employées principalement dans la décoration des mosaïques.

En effet, si l'on examine les mosaïques découvertes dans le midi de la France, notamment celles qui sont aujourd'hui déposées dans le musée de peinture de Lyon, à la maison carrée de Nismes, à Vienne, à Narbonne et dans quelques autres cabinets, et celles que nous découvrons chaque jour dans le nord de la France, on retrouvera dans les bordures de ces tableaux toutes les figures reproduites en relief sur les monuments religieux des XIe et XIIe siècles. Les zig-zags, les frètes crénelés, les quatre-feuilles, les étoiles, les entrelacs, les tissus nattés, s'y remontrent à profusion.

Maintenant par quelle métamorphose ces figures peintes en mosaïque dans les pavés gallo-romains des IIe et IIIe siècles ont-elles, au moyen âge, été reproduites en relief dans

les archivoltes et les autres parties les plus ornées des édifices religieux ? Voilà comment le professeur a cherché à l'expliquer.

D'abord, si nous n'avons d'autres mosaïques romaines que celles qui ont été ensevelies sous terre après la destruction des édifices dont elles ornaient le pavé, il n'en est pas moins vrai que ce genre de peinture était aussi employé quelquefois à décorer les murs, et les découvertes faites sur les différents points de la France ne permettent pas d'en douter. La scène du théâtre romain d'Orange présentait encore il y a peu d'années les restes de pareils tableaux incrustés au milieu des panneaux de ce mur colossal qui excite l'admiration du voyageur.

La peinture en mosaïque fut aussi mise à contribution pour orner les premières églises chrétiennes. Un grand nombre de passages d'historiens le prouve, Grégoire de Tours l'atteste de son côté lorsque, parlant de l'église construite par Agricole, évêque de Châlons, il dit qu'elle fut peinte en mosaïque, *Musivo depinxit*.

Pour les archivoltes des portes et des arcades, ce furent les dessins employés dans la bordure des tableaux en mosaïque que l'on dut reproduire ; les zig-zags, les frètes, les quatre-feuilles, les moulures hachées, les entrelacs se plièrent facilement aux contours des arcades, des portes et des fenêtres.

Cependant l'art de la mosaïque, réduit à ce genre d'exécution, ne pouvait que dégénérer d'une manière rapide. On voulut bientôt diminuer le nombre des pièces d'appareil, et la forme symétrique des figures le plus ordinairement reproduites permit d'exprimer avec un petit nombre de pièces des ornements que l'on avait d'abord formés par la réunion d'un nombre considérable de petits cubes. Bientôt on arriva à former des quatre-feuilles au moyen de 4 pierres de forme lancéolée, incrustées

dans un ciment rougeâtre servant à en relever le contour. Plusieurs autres figures furent produites d'après le même système.

Mais pour rendre l'effet des mosaïques qui expriment des ombres, qui donnent du relief aux figures par la distribution des teintes, il fallait en venir aux moulures en relief, et du moment que le peintre en mosaïque devint maçon, il fallut sculpter la pierre et rendre au moyen du ciseau les creux et les reliefs que l'on ne savait plus exprimer par l'assortiment des couleurs et la distribution des ombres.

Voilà ce qui explique pourquoi l'on finit par substituer les moulures en relief aux pièces d'incrustation. Ce fut ce système qui, développé et perfectionné par les architectes des XIe et XIIe siècles, produisit chez nous des morceaux si remarquables, si beaux d'effet dont la France nous offre une si riche collection, architecture qui a reçu de M. de Caumont la dénomination de *style roman* de la 1re et de la 5e époque.

Cette leçon dont nous ne faisons qu'indiquer l'objet a vivement intéressé les auditeurs. — Le cours complet sera terminé au mois de juin.

— La 5e session du congrès scientifique de France s'ouvrira à Metz le 5 septembre prochain, voici les principaux sujets de discussion proposés pour la section d'archéologie.

1°. Quel fut l'état de l'art Métallurgique dans les Gaules, avant l'invasion des Romains, durant la puissance de ceux-ci, et sous la première race de nos Rois?

2°. Quelle était la véritable destination des instruments de bronze, désignés vulgairement sous les noms de *haches* ou *coins*, que l'on attribue aux Celtes, et que l'on trouve en grand nombre dans toutes les parties de la France, et dans quelques pays étrangers?

3°. Quelles roches les anciens ont-ils employées dans les provinces de l'est et du nord, pour construire et décorer leurs monuments?

4°. Lorsqu'après la conquête des Gaules le paganisme y pénétra, cette religion se fondit-elle avec l'ancienne, et resta-t-elle sous l'influence des Druides, ou au contraire, son organisation fut-elle bien distincte et en opposition avec la religion druidique?

5°. Quel but les anciens se proposaient-ils en plaçant des vases dans les tombeaux? A quel motif peut-on attribuer l'identité de formes que l'on remarque parmi ces vases, même parmi ceux trouvés à de très-grandes distances les uns des autres?

6°. Les Gaulois ont-ils élevé des *Tumuli* dans le nord et l'est de la France, avant l'invasion des Romains?

7°. A quelles marques peut-on distinguer un tombeau frank d'un tombeau gaulois, quand ils sont dépourvus d'inscriptions et de bas-reliefs!

8°. Quel a été le système général d'invasion suivi en Lorraine par les peuples du nord? Ont-ils laissé des traces de leur passage, et quelles sont ces traces?

9°. Ne pourrait-on pas, au moyen d'objets d'art trouvés dans certaines contrées, parvenir à retracer, au moins approximativement, les limites territoriales des anciens peuples?

10°. L'architecture civile et l'architecture militaire du nord et de l'est de la France n'ont pas encore été classées. Quels sont les caractères propres à en donner une bonne classification?

11°. Quelle a été l'influence des idées religieuses des peuples sur la construction de leurs monuments, et particulièrement dans ce qui concerne les monuments du nord-est de la France?

12°. Faire l'histoire de la peinture sur verre dans nôtre province. On sait que la plupart des artistes peintres venaient de l'Alsace et de Champagne, et que des verreries considérables existaient au moyen âge dans les Vosges. Serait-il possible, d'après la qualité du verre et le genre de peinture adopté, d'indiquer les principaux travaux exécutés hors du pays par des artistes Champenois, Alsaciens et Lorrains ?

13°. A quelle date peut-on faire remonter en France l'origine de la noblesse héréditaire et celle de la noblesse caste ; distinction nécessaire pour bien apprécier les faits de chaque époque ?

14°. L'institution communale est-elle le véritable point de départ de la formation d'une classe moyenne ? Cette institution qui a précédé, pour les grandes villes, l'octroi des chartes, des priviléges, n'est-elle pas, au contraire, la sanction donnée à l'existence antérieure de cette même classe ?

15°. Le système historique de la lutte des races, prouvé par l'histoire d'Angleterre, jusqu'à une époque rapprochée de la nôtre, peut-il être appliqué à la France après le XIIe. siècle ? Y a-t-il eu depuis lors en France autre chose que la lutte des opprimés contre les oppresseurs ?

16°. Quelle est la valeur des caractères paléographiques pour la classification des monnaies du moyen âge ? Les changements progressifs dans la forme des lettres ont-ils été uniformes dans toute la France ? Quelles sont les dates que l'on peut affecter pour les monnaies aux périodes archéologiques connues sous les noms de romane, de transition, de gothique, ou ogivale, enfin de la renaissance.

17°. Les noms de villes portés sur les monnaies des rois de France jusqu'à St.-Louis indiquent-ils toujours qu'elles ont été fabriquées dans ces villes mêmes ? n'est-ce pas quelquefois un titre de propriété que le souverain voulait indiquer ?

18°. Dans quel sens doit-on prendre les noms des villes joints au mot *moneta* que l'on trouve dans les actes des XIe., XIIe. et XIIIe. siècles : par exemple, *moneta Lillensis*, *Iprensis*, *Audomarensis*, *Gandensis*, etc. ? Ces noms indiquent-ils toujours une monnaie frappée au nom du prince, du seigneur, ou bien une monnaie frappée au nom de ces mêmes villes ? Le système monétaire était-il uniforme pour les pièces fabriquées dans les diverses villes soumises à la puissance du même Seigneur?

Les membres de la société qui voudraient traiter par écrit une ou plusieurs de ces questions, pourront adresser leurs notes à M. Simon, juge, secrétaire général du congrès, ou à M. de Saulcy, inspecteur divisionnaire des monuments historiques, à Metz.

— M. de Caumont va publier les visites pastorales d'Odon Rigault, archevêque de Rouen, au XIIIe siècle, dans les diocèses de la Basse-Normandie. Le manuscrit très-connu de ce curieux procès-verbal, existe à la bibliothèque royale sous le numéro 1245 et vient du fond de Gaignères.

— M. l'abbé Piton-Després vient de trouver à Coutances une copie très-bien conservée sur vélin, du Pouillé du diocèse de Coutances dressé au XIIIe. siècle par ordre de Jean d'Essey, évêque de Coutances. Cette copie doit être du XVe siècle ou du XIVe, l'écriture en est très-soignée et facile à lire ; elle vient d'être examinée par M. de Caumont.

— La revue numismatique dirigée par MM. de La Saussaye et Cartier, a obtenu un succès complet et bien mérité. Cet excellent recueil a maintenant plus de 300 abonnés, nouvelle preuve que les publications de province sont en progrès.

— M. de Gerville vient de découvrir une inscription tumulaire gallo-romaine, dans le bois de Barnavast, près de Valognes.

— MM. de Bouville, de Caumont et de La Saussaye se proposent d'explorer les bords du Rhin et une partie de l'Allemagne immédiatement après la session du congrès scientifique de Metz.

— M. le marquis de Castellane a publié dans la 3e livraison du 3e volume de la société archéologique de Toulouse, un mémoire extrêmement intéressant sur les inscriptions du XIIe siècle qui ont été reconnues dans les diverses parties de la France.

—M. Girault de Prangey de Langres, vient de publier une magnifique description de l'Alhambra, dans le format grand in-folio, avec 30 planches excellentes lithographiées d'après les dessins de l'auteur. Ce bel ouvrage doit être regardé comme un des plus remarquables qui aient paru depuis quelques années, et l'importance de l'Alhambra le rend précieux pour les savants qui s'occupent spécialement d'études monumentales.

— Le roi Charles Albert fait imprimer à Turin, les chartes et autres pièces historiques déposées dans les archives de cette ville. Un magnifique volume in-folio contenant les chartes de l'an 602 à l'an 1292 a été adressé par le gouvernement Sarde à la Société des Antiquaires de Normandie. Ces documents sont publiés par les soins d'une commission formée à cet effet par ordre du gouvernement.

— Le rétablissement d'une des campanilles des belles tours de l'abbaye de St.-Etienne vient d'être terminé avec succès par les soins de M. Guy, membre de la Société.

MÉMOIRE

Sur l'ancienne abbaye de St.-Martin de Troüar,

PAR M. L'ABBÉ LAFFETEY,

Professeur de rhétorique et d'archéologie au séminaire de Villiers (Calvados).

L'abbaye de St.-Martin de Troüar était située dans le bourg du même nom à 3 lieues de Caen, sur la route de Pont-l'Evêque. Le bourg est maintenant connu sous le nom de Troarn, mais l'orthographe des anciens manuscrits se retrouve encore aujourd'hui dans la prononciation des habitants. Un grand nombre d'entre eux se rappelle avec douleur l'abbaye, détruite il y a environ 45 ans, et dont les décombres ont servi à construire plusieurs maisons du bourg. Les ruines qui ont échappé au marteau du vandalisme, sont en petit nombre ; mais elles ont été respectées par le temps, qui permet encore au voyageur de les décrire. Ces ruines me paraissent dignes du plus grand intérêt. Je les ai soigneusement visitées et je vais essayer d'en donner une idée, après que j'aurai raconté l'origine de l'abbaye et les principaux événements qui lient son histoire à celle de la contrée.

Tous les détails que je vais donner sont parfaitement authentiques ; je les ai puisés dans un volumineux manuscrit de 275 pages in-folio que M. le Maire de Troarn a bien voulu me communiquer. Il a pour titre : *Inventaire général des chartes et titres des fondations, dotations, possessions, droits et*

privilèges de l'abbaye de St.-Martin de Trouar, *ordre de St.-Benoit, diocèse de Bayeux*. Ce manuscrit indique avec une minutieuse exactitude le lieu précis qu'occupaient dans le chartrier les pièces originales dont il constate l'existence et qu'il analyse presque toujours en les énumérant. Il est du 17ᵉ. siècle ; car on lit à la première page, qu'il a été dressé par Dom Alberic Vienne, prêtre sacristain de ladite abbaye, sur l'ordre de M. de Sourches, grand prévôt de France, père de l'abbé qui possédait alors le monastère ; or on sait que M. de Sourches le posséda depuis 1613 jusqu'en 1677.

L'abbaye fut fondée en 1022 par Roger, comte de Montgommeri, qu'un historien anglais appelle : *pius ac benignissimus fundator Troarnis*. Elle eut pour premier abbé, le docte théologien Durand qui a écrit contre l'hérésiarque Béranger. L'église était terminée en 1059. Odo ou Eudes, évêque de Bayeux, en fit la consécration. Cette fondation fut confirmée par Guillaume-le-Conquérant, Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie, et quand cette province fut réunie à la couronne de France, par St.-Louis et son fils Philippe III.

En 1193, l'abbaye de St.-Martin réunit à la baronnie de Trouar celle de Robehomme ; celle-ci lui fut donnée par Jean, comte d'Alençon, fils du fondateur. Toutes les chartes de fondation lui avaient conféré le droit de basse et moyenne justice sur tous ses sujets et tenants de quelque qualité qu'ils fussent ; et c'est un fait digne de remarque que la charge de sergent royal de Trouar était noble et héréditaire, et qu'elle avait été exercée par des personnes d'une haute extraction.

Je ne m'étendrai pas sur l'énumération des vastes domaines dont l'abbaye fut dotée par ses riches et puissants bienfaiteurs. L'inventaire nous apprend qu'ils consistaient en herbages,

prés, marais, rivières, pesches et pescheries, bois et bocages, chasses et garennes de toute sorte, foires, tripot, etc.; de plus comme les gabelles n'existaient pas encore, et que la fabrication du sel n'était frappée d'aucun monopole, l'abbaye possédait plusieurs salines à Varaville et à Sallenelles. Ces établissements étaient des donations confirmées à différentes époques par les rois d'Angleterre, ducs de Normandie.

Il en est un d'un autre genre, et qui faisait trop d'honneur au monastère pour que son chroniqueur le passât sous silence. On lit à la page 229, que c'était une coutume sainte et ancienne dans l'ordre de St.-Benoît, d'avoir, au temps passé, proche les monastères, une maison dédiée pour recevoir les pauvres et pélerins, et que fidèles à cette pieuse tradition de leur ordre, les religieux de Trouar fondèrent en 1213 l'hôpital de Ste.-Magdeleine des Saux en la paroisse de St.-Samson à une demi-lieue du bourg.

Mais en se consacrant ainsi au culte de la charité, ils n'oublièrent pas ce qu'exigeait d'eux la fidélité au roi et à la patrie. On se rappelle ces temps désastreux, où Henri V, roi d'Angleterre, se flattait de conquérir la France dont il avait usurpé la couronne; ses généraux et ses armées sillonnaient en tout sens notre pays dévasté, et Talbot, le plus célèbre d'entre eux, conduisait à Caen un corps de troupe pour réduire nos concitoyens à l'obéissance. En ce temps-là le monastère de Trouar avait pour supérieur l'abbé Robert qui entreprit de tenir tête à l'ennemi, au moins de retarder sa marche triomphante. En conséquence, ordre fut donné aux vassaux de l'abbaye de rompre le pont de St.-Samson sur la Dives qui fermait le passage à l'Anglais. Cette courageuse, mais inutile résolution, coûta cher à l'abbaye. La Dives fut passée, le monastère pris d'assaut et mis au pillage, les bâti-

ments furent en partie ruinés, et grand nombre de ses titres périrent dans les flammes. Dans la suite la fortune s'étant ralliée à nos drapeaux, l'abbé Robert qui avait cédé prudemment à l'orage revint avec trente de ses religieux relever les ruines de l'abbaye. Le roi Charles VII avec lequel il eut une entrevue lui témoigna sa bienveillance et son estime.

Au reste les Anglais ne furent pas les seuls adversaires contre lesquels lutta l'énergie des abbés de St.-Martin, les officiers de l'évêque de Bayeux rencontrèrent quelquefois de ce côté une vigoureuse résistance dans l'exercice de leurs fonctions. Il est vrai que la bulle de fondation, accordée par le pape Innocent II l'an 1111, confirmait les biens présents et à venir du monastère, ainsi que son patronage sur les églises contenues dans la circonscription de son territoire, sous la restriction d'usage : *salvâ diocesanorum episcoporum canonicâ justitiâ*. Et quatorze autres bulles de différens papes concernant la discipline et les droits du monastère, contenaient cette formule ou autre semblable; mais un bref d'Innocent III avait déclaré les églises du prieuré de Trouar *ab episcopali juridictione per amicabilem compositionem exemptas*. Cette transaction amicale eut lieu en 1169 entre l'évêque de Bayeux et l'abbé de Trouar à l'effet de fixer réciproquement les limites de la juridiction; cependant la lutte s'engagea plus d'une fois sur ce terrain, des actions furent intentées et soutenues de part et d'autre devant le bailliage, la sénéchaussée et le parlement; plusieurs cases du chartrier suffisaient à peine pour contenir les nombreux dossiers de ces immenses procédures. Il faut avouer que la juridiction de NN. SS. les évêques de Bayeux était singulièrement restreinte par celle des abbés qui nommaient à tous les bénéfices dépendants du prieuré de Trouar, en sorte, dit le manuscrit, que les titulaires de ces

différentes cures n'étaient que les vicaires perpétuels de l'abbé. Les redevances annuelles qui avaient été consenties à la charge du monastère devenaient une source intarissable de contestations ; et les abbés de St.-Martin qui avaient le droit de porter les ornements pontificaux dans tous les lieux de leur juridiction, de donner la bénédiction solennelle partout où il ne se trouvait ni légat ni évêque, mettaient autant d'ardeur à défendre leurs droits qu'à étendre leurs priviléges. Ce dernier leur avait été accordé par le cardinal légat d'Avignon au nom du souverain pontife en 1456. En reconnaissance de cette faveur, tant que le pape fit son séjour à Avignon ou dans quelqu'autre ville en deça des monts, l'abbé de Trouar fut obligé *chacun an* d'aller lui faire la cour, à moins qu'il n'en fût légitimement empêché, et dans ce cas il devait solliciter une dispense qui lui était accordée par le chambrier (le camerier) du pape.

Tels sont les faits les plus intéressants qui m'ont frappé dans le manuscrit. En vain j'y ai cherché la description du monastère et en particulier celle de l'église. Je n'ai recueilli que quelques détails insignifiants. C'est ainsi qu'il est fait mention d'une sentence du bailly de Caen (1565) ordonnant le rétablissement du cloître, des vitres de l'église et du chapitre, de la chaire du chœur et du chapitre, après la ruine et pillage de l'abbaye par les calvinistes de Caen. On y voit également qu'après la dévastation du monastère par les Anglais, l'abbé Robert fit recouvrir le grand clocher en plomb et rétablir le cloître et les granges, mais pour le reste, il faut se borner à des souvenirs. L'église qui, dit-on, avait près de 200 pieds de longueur est entièrement détruite. Deux tronçons de piliers à larges cannelures indiquent l'emplacement d'une porte latérale qui s'ouvrait dans le cloître. Ils s'élèvent de

2 pieds environ au-dessus du sol. Plus loin on aperçoit d'autres fragments de piliers, et un fronton triangulaire, confondu avec la poussière des décombres. Le cimetière est maintenant une cour plantée d'arbres à fruits. Il paraît qu'en remuant la terre à une certaine profondeur, on a trouvé récemment des cercueils en pierre qui renfermaient des cadavres assez bien conservés. On a respecté ces tombeaux.

Le chartrier qui fermait ainsi que l'église un des côtés du cloître subsiste en partie. Il a été converti en bâtiment d'exploitation, et quoique percé d'un grand nombre d'ouvertures plus ou moins irrégulières, il conserve cependant encore un caractère monumental.

D'un côté, la maçonnerie en arêtes de poisson, et quelques cintres surbaissés dont la forme se dessine encore sur le mur, malgré le moellon qui les remplit, sont les seules traces d'architecture que l'on y découvre. Mais du côté opposé, une des anciennes fenêtres a échappé aux nombreuses mutilations qui ont ôté à l'édifice sa première physionomie. Ce sont deux ogives romanes formant une arcade géminée; elles sont couronnées par une troisième qui les enveloppe, et ornées de *dents de scie*. L'intervalle qui sépare leur sommet est percé à jour et représente une espèce de trèfle à *cinq lobes* (1); au point où elles se réunissent, elles s'appuient sur un pilier qui divise la fenêtre en deux parties égales; ce pilier est formé de quatre petites colonnes très-élégamment grouppées. La corniche qui les surmonte est entourée de feuilles parfaitement évidées et d'une sculpture remarquable. Ces feuilles ne sont point de simples crochets roulés en volutes, ce sont des pétales lancéolés et dont les découpures imitent, mais impar-

(1) Je n'ai pas trouvé dans l'ouvrage de M. de Caumont l'expression qui caractérise ce genre d'ornement.

faitement, la feuille du chêne. Le même style se remarque aussi à l'intérieur. Au-dessous de l'appartement éclairé par cette fenêtre est une salle voûtée que l'on assure avoir été la salle du chapitre. Au milieu se dresse un énorme pilier cylindrique où viennent aboutir tous les arceaux. Les murs sont soutenus extérieurement par des contre-forts qui s'élèvent jusqu'au toit. Voilà ce que j'avais à dire du chartrier.

J'arrive à la description de l'entrée principale du monastère. C'est un portique voûté semblable à ceux qui précèdent ordinairement le portail de nos églises gothiques. On passe sous une belle arcade qui peut avoir 9 à 10 pieds d'ouverture à la naissance de l'ogive. Celle-ci est régulière, je veux dire qu'elle a les proportions d'un triangle équilatéral. L'archivolte et la plupart des arceaux, qui dessinent la voûte, s'appuient sur de maigres colonnes disposées en faisceau, et dont le fût saillant aux trois quarts environ semble tapisser les massifs qu'elles recouvrent. D'autres arceaux n'ont pour point de départ et pour appui que des corbeaux ou modillons. Ces corbeaux sont des têtes assez bien modelées et dont l'expression n'est pas trop grimaçante : l'une d'entre elles m'a frappé par la délicatesse avec laquelle la chevelure est ciselée. Le portique est adossé à des appartements dont le plancher descend à peu près au milieu de l'arcade du fond, et est soutenu en cet endroit par le cintre d'une porte très-basse. Au-dessus de cette porte une console et un *dais* richement sculptés indiquent la place d'une statue qui pouvait avoir deux pieds et demi de haut. En-dehors du portique au-dessus de l'arche principale un cadre de 2 pieds carré, formant saillie sur le mur, enfermait autrefois les armoiries du fondateur ou celles de quelque puissant abbé. L'écusson en forme de pentagone a été gratté ainsi que les deux animaux qui le soutenaient, l'empreinte seule en est restée. Il était surmonté d'un petit

cordon de pierre, simulant une ogive trilobée qu'accompagnent deux petits pinacles à flèche très-aigüe. Tout ceci était renfermé dans l'intérieur du cadre. Mais ce qui donne surtout à cette entrée un caractère majestueux, ce sont quatre piliers rectangulaires disposés symétriquement qui s'élevant deux à deux de chaque côté du portique se terminent en forme de clochetons. Les deux plus élevés font saillie de toute leur épaisseur sur le plan de l'édifice ; ils sont aussi les plus rapprochés de l'arcade. En avant de ces piliers se remarquent des *dais* ou *couronnes* ne tenant que d'un côté au mur qui les supporte. Ces *dais* surmontent des niches destinées à recevoir des statues et sont ciselés à jour avec beaucoup d'élégance. Quand on observe de près les détails de ces ciselures, on voit que les différentes modifications de l'ogive à trois lobes en forment pour ainsi dire la base et le caractère dominant. A 12 pieds environ au-dessus du sol les quatre piliers se terminent par une corniche qui sert en même temps de piédestal aux clochetons ; au-dessous de cette corniche serpente une branche de vigne d'une rare beauté et d'une conservation parfaite. Les clochetons se détachent entièrement du portique au-dessus duquel ils s'élancent. Ils se composent d'une colonne terminée par une pyramide à quatre faces. L'intersection des faces n'offre point d'arêtes vives, mais de gros cordons de pierre. L'ogive trilobée se retrouve encore sculptée sur le fût de ces colonnes avant la naissance de la pyramide.

Je termine ici la description de ces vénérables ruines. Je crois n'avoir omis aucun détail important, mais je sens le besoin d'appeler l'indulgence plutôt que l'attention de la Société pour la conservation des monuments sur le travail que j'ose lui soumettre, puisse-t-elle l'agréer au moins comme une preuve du désir que j'ai de mériter l'honneur qu'elle m'accorde en me permettant de m'associer à ses travaux.

UN MOT

Sur l'état de l'Architecture Religieuse aux XIe., XIIe. et XIIIe. siècles dans les provinces Rhénanes;

PAR M. DE CAUMONT.

Après avoir analysé les caractères de l'architecture religieuse dans l'ouest de la France aux XIe., XIIe. et XIIIe. siècles, ainsi que j'ai essayé de le faire dans mon Cours d'antiquités monumentales (4e. partie) et dans les différents mémoires que j'ai publiés sur ce sujet, j'ai cru devoir rechercher en quoi les monuments de la même époque diffèrent des nôtres dans d'autres pays, afin d'indiquer par un examen comparatif rapide quelles modifications le génie des architectes pouvait avoir introduit dans la décoration, la forme et l'élévation des édifices, et d'autre part pour examiner s'il y avait *isochronisme* parfait entre les édifices offrant, à de grandes distances, identité de types architectoniques.

Ces deux problèmes complexes, dont l'un surtout est difficile à résoudre à cause de l'incertitude qui règne si souvent sur les véritables dates des constructions existantes, m'ont déterminé à entreprendre plusieurs voyages archéologiques dont j'aurais depuis long-temps rendu compte dans le Bulletin, si j'avais eu le temps de mettre mes notes au net et de faire lithographier quelques croquis indispensables pour bien comprendre les faits que je dois exposer.

Ces faits pourront donner lieu à plusieurs articles : le premier, que je vais réduire aux observations les plus générales, le plus succinctement présentées, aura pour but d'indiquer ce qui distingue les monuments de l'Allemagne occidentale, élevés depuis le XIe. siècle inclusivement jusqu'au XIVe.

Deux savants, M. Schweighauser, de l'Institut, et M. Whewel, de Cambridge, ont exploré les bords du Rhin avant moi, et nos observations devront plus d'une fois s'accorder. Je suis heureux d'avoir été devancé par des hommes de ce mérite, et je m'empresse de déclarer que je n'ai pas l'intention de faire *quant à présent* un travail comparable à ceux dont ils ont enrichi la science, mais de donner seulement un court aperçu des styles architectoniques de l'Allemagne comparés à ceux de la France occidentale.

M. Whewell a publié ses curieuses observations sous le titre de *Architectural notes on german churches ;* celles de M. Schveighauser (1) ont paru dans le 3e. volume de la Société des Antiquaires de Normandie (2) ; elles sont d'une grande justesse et d'un grand intérêt : je ne puis trop recommander de les consulter.

Forme des églises. En Allemagne la forme des églises romanes diffère souvent beaucoup de celle qui a prévalu chez nous au XIe. et au XIIe. siècles ; il en résulte pour l'ensemble des édifices, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, une disposition

(1) Observations sur quelques monuments religieux des bords du Rhin.

(2) Il existe aussi un mémoire intéressant par M. Grille de Beuzelin, conservateur des monuments historiques de Seine-et-Oise, et qui est intitulé : *Notes archéologiques recueillies dans un voyage en Allemagne pendant l'année* 1833.

très différente de celle qui existe dans nos grandes églises romanes de la France occidentale.

D'abord quant au plan, plusieurs églises allemandes ont deux absides principales aux deux extrémités : l'une à l'est, l'autre à l'ouest, comme l'église Ste-Croix de Liège, la cathédrale de Trèves, celles de Worms, de Spire, de Mayence (Voir la pl. V, nº. 1.) et il est assez ordinaire, dans ce cas, de trouver des tours placées de chaque côté de ces absides (1).

Quand il n'y a point de terminaison absidale à l'ouest, on trouve quelquefois un prolongement carré, répondant comme l'abside orientale au diamètre de la nef centrale, et qui n'en diffère que par la forme rectangulaire substituée à la forme semi-circulaire : l'église des Saints-Apôtres à Cologne, offre un exemple de cette disposition (V. la Pl. V, nº. 2).

Dans les églises qui n'ont à l'ouest aucune saillie semi-circulaire ou carrée, il n'y a pas toujours comme chez nous, de portail répondant à la grande nef, et souvent les entrées sont de côté. Cette disposition existe aussi dans les églises les plus anciennes de Liège et de quelques autres parties de la Belgique.

Les dimensions du transept varient beaucoup dans les grandes églises : à Trèves, il a très-peu de saillie sur les ailes de la nef, quoique celles-ci ne soient point garnies de chapelles. Il en présente davantage à Leach, à Bonn, à Mayence, à Spire, à Worms, etc., etc.

Le transept est aussi plus ou moins rapproché de la courbure de l'abside, mais il est rare qu'il en soit distant comme

(1) Il paraît que la seconde abside (à l'ouest) n'a dans la plupart des églises qui en sont pourvues été construite qu'après celle de l'est, et qu'ainsi les plus anciennes églises n'en avaient pas dans l'origine.

dans nos églises romanes de Normandie, et souvent il forme la base sur laquelle vient s'appuyer le demi-cercle de l'abside: comme à Trèves, à Mayence, aux églises de St-Martin, des Apôtres, de St-Cunibert, à Cologne, et dans un grand nombre d'autres édifices.

Quelques transepts se terminent par des absides semi-circulaires; on en voit des exemples remarquables dans l'église de Sainte-Marie du capitole à Cologne dont le plan est figuré pl. V, n°. 3 (1), et dans celles de St.-Martin et des Saints Apôtres de la même ville.

Quoique ces absides transversales soient rares dans le N.O. de France, elles s'y rencontrent parfois; il y a long-temps que j'ai cité celles de la curieuse et élégante cathédrale de Noyon, monument du XIIe. siècle : la nef transversale ou transept de la cathédrale de Soissons se termine par une abside circulaire au nord, tandis qu'elle est rectangulaire à l'extrémité méridionale.

Ainsi que M. Whewel l'a remarqué, plusieurs églises comme celles de Bonn et de Marpurg, offrent aux extrémités du transept des absides polygonales et non semi-circulaires.

Lorsque deux absides existent aux extrémités orientale et occidentale de la grande nef, il arrive aussi plus souvent que l'une est semi-circulaire et l'autre polygonale, c'est ce qui a lieu à Worms (2).

Pour terminer ce qui a rapport au plan des églises romanes

(1) Ce plan est visuel et non géométrique, c'est-à-dire qu'il a été dressé à vue d'œil, mais il suffit pour indiquer exactement la disposition de l'édifice.

(2) M. Whewel pense que cette dernière forme annonce en général une époque plus récente que les absides semi-circulaires.

des bords du Rhin, lorsqu'elles ont deux absides, on trouve quelquefois deux transepts placés l'un vers l'abside orientale, l'autre vers l'abside occidentale (églises des Saints Apôtres, de St-André et de St-Cunibert à Cologne; de Mayence, de Leach, etc.). Dans ces églises à double transept, si l'une des nefs transversales se termine par deux absides semi-circulaires, l'autre est presque toujours quadrangulaire, et les terminaisons semi-circulaires se trouvent au transept de l'abside orientale. (V. le plan de l'église des saints Apôtres, pl. V, fig. 2.)

Forme générale extérieure. Des plans si différents dans quelques-unes de leurs parties de ceux qui prédominaient chez nous ont dû, comme on le prévoit, apporter à la forme extérieure, des modifications non moins sensibles.

L'absence d'un portail principal à l'ouest de la façade remplacée par une saillie absidale, la disposition symétrique des tours près des deux absides; la décoration extérieure usitée dans certaines parties des murs et dont je vais parler tout-à-l'heure; voilà ce qui donne aux grands édifices un aspect très-différent des nôtres (1).

Pour faire mieux saisir cet ensemble des églises romanes germaniques, j'ai tracé, pl, V, l'esquisse de la cathédrale de Worms. On y voit comme je l'ai dit plus haut, des tours flanquant chacune des deux absides terminales, et de plus deux coupoles placées sur les deux transepts.

(1) Il est bon de dire que je parle toujours des grands édifices, les églises d'une étendue médiocre n'ont pas ordinairement deux absides et alors leur disposition se rapproche beaucoup de celle des nôtres, et quelquefois elle en diffère à peine; telles sont les églises de Senzig, de Boppart et autres.

C'est effectivement là le type qui paraît avoir été adopté pour les grandes basiliques ; quatre tours pyramidales et deux dômes, voilà ce que l'on trouve à Leach, à Mayence, à Spire, à Treves et dans quelques autres cathédrales.

TOURS. Les tours le plus souvent carrées, quelquefois rondes ou octogones se terminent assez ordinairement sur chacune de leurs faces, au-dessous de la pyramide, par des frontons triangulaires, disposition spéciale aux tours de l'Allemagne, de la Belgique (pays de Liège), de quelques parties de la France orientale, etc., que l'on ne trouve pas dans l'ouest. Quelques tours ont un entablement droit comme les nôtres (St.-Cunibert, St.-Martin de Cologne); dans ce cas et lorsqu'elles affectent la forme carrée. on ne trouve pas de tourelles ou clochetons aux angles des pyramides : celles que l'on voit accolées à la grosse tour de St.-Martin de Cologne (pl. V. n°.4) ne sont pas implantées sur la tour carrée comme nos clochetons, mais simplement collées contre celle-ci dont le diamètre embrasse toute la largeur de la nef.

INTÉRIEUR. A l'intérieur, les grandes églises offrent à peu près la même ordonnance que les nôtres. Dans quelques-unes, comme à Trèves, Boppart, Andernach, Notre-Dame de Coblence, etc., etc., on remarque au-dessus des bas côtés un étage ou galerie dont la largeur est égale à celle des ailes, ayant deux ouvertures plus ou moins larges sur la nef, au-dessus des arcades du premier ordre. Dans mes conférences, j'ai désigné il y a long-temps ces galeries sous le nom *de tribunes*; M. Whewel les mentionne avec raison comme un des caractères de l'architecture romane germanique.

Mais la même disposition existe aussi dans quelques-unes

de nos églises romanes de France. Nous avons de vastes tribunes sur les bas côtés de la nef de St.-Etienne de Caen, on en voyait dans la curieuse église de Charroux, département de la Vienne, et j'en ai remarqué dans plusieurs autres grandes églises du XIe. ou du XIIe. siècle, notamment à Senlis, à Noyon, etc., etc.

On peut d'ailleurs regarder comme très-anciennes les galeries ou tribunes au-dessus des ailes, il y en avait dans les premières basiliques chrétiennes; la rotonde d'Aix-la-Chapelle offre aussi de vastes tribunes.

Quoi qu'il en soit, en Allemagne comme dans les églises de France où elles existent, les tribunes se prolongent au-dessus des ailes et leurs arcades se trouvent comme celles du rez-de-chaussée, séparées les unes des autres par les piliers ou massifs qui s'élèvent jusqu'à la voûte de la grande nef.

Les ouvertures des tribunes ont souvent été subdivisées ou remplies par des arcades plus petites portées sur des colonnes. C'est ce que l'on voit dans les travées de la cathédrale de Trèves. Ailleurs elles n'offrent point de subdivisions et se présentent comme celles de la nef de l'abbaye de St.-Etienne de Caen.

Les tribunes sont ordinairement surmontées par un rang des fenêtres occupant la partie supérieure des murs latéraux de la grande nef. Mais à la cathédrale de Trèves, dont la hauteur n'est pas très-considérable, surtout si on la compare à la longueur de l'édifice, ce rang de fenêtres n'existe pas. Les tribunes sont éclairées par des fenêtres qui jettent dans la nef une lumière abondante, mais qui ont été considérablement agrandies en supposant qu'elles aient existé dans l'origine, ce qui me paraît douteux.

ORNEMENTATION. — *Colonnes*. Les piliers supportant les arcades, sont parfois tous unis; mais souvent ils sont garnis de colonnes engagées, comme on en trouve si souvent chez nous. Des colonnes *monocylindriques* se voient aussi, mais rarement dans quelques parties des églises : celle de Ste-Marie du Capitole fournit l'exemple le plus remarquable que j'aie à citer de l'emploi des colonnes dégagées (pl. V, n°. 8).

Ces colonnes diminuent sensiblement depuis la base jusqu'au chapiteau, comme des colonnes doriques; elles ont des bases très-pures, dont j'ai reproduit le profil, n° 12, pl. VI, et leurs proportions sont presque classiques.

En général, les bases de toutes les colonnes romanes ont, en Allemagne, une pureté que l'on ne trouve pas ordinairement chez nous. Les tores, les scoties, les listels, offrent presque toujours une grande correction; on peut en juger par quelques profils reproduits sur la pl. V. Le profil n°. 10 a été pris dans la partie la plus ancienne de la cathédrale de Mayence. Le n°. 11 représente une des colonnes de la grande nef à Spire; Les bases des colonnes engagées qui ornent à l'extérieur l'abside orientale de la même cathédrale, sont peut-être plus remarquables encore; l'une d'elles figurée n°. 9 est telle qu'on la ferait pour une colonne d'ordre corinthien.

Non seulement les bases des colonnes, mais encore les pilastres, les soubassements, les stylobates continus, étaient décorés de moulures que l'on ne trouve pas habituellement chez nous. Je citerai pour exemple le stylobate qui sert de base à la façade du transept méridional de la cathédrale de Spire.

Dans plusieurs églises on trouve à la base des colonnes des pattes qui s'avancent vers les angles du socle ou

soubassement. En Allemagne comme en France, ce caractère annonce généralement le XIIe. siècle ou la transition; et on l'y trouve aussi dans le XIIIe. siècle comme chez nous.

Les colonnes garnies d'anneaux se rapportent aux mêmes dates.

Les chapiteaux des colonnes sont généralement moins élégants que les bases. La forme la plus habituelle dans le XIe., et qui se rencontre très-fréquemment dans le XIIe., est celle d'un dé arrondi en-dessous, semblable à ceux des colonnes n°. 8, pl. V.

J'ai presque toujours trouvé ce chapiteau associé aux colonnes cylindriques et bien souvent aussi aux colonnes engagées.

Les chapiteaux corinthiens profondément fouillés, se rencontrent surtout au XIIe. siècle. Ceux que l'on voit à l'une des portes principales de la cathédrale de Mayence, sont aussi remarquables qu'on puisse les rencontrer. Ce genre de chapiteaux qui caractérise chez nous l'époque de transition, le byzantin fleuri, est traité de la même manière : ce sont des feuilles d'acanthe très-bien détachées et d'un bel effet, quelquefois soutenues par des bandelettes ornées de perles.

ENTABLEMENT. L'entablement le plus ordinaire dans quelques parties de la Belgique, en Allemagne, en Alsace, et que l'on retrouve ailleurs encore, se compose d'un larmier et d'une corniche plus ou moins saillante portée sur de petites arcades reposant elles-mêmes sur des consoles applaties et sur des pilastres qui tiennent la place des contreforts, comme on en voit sur la tour de St.-Martin, figurée pl. V. Ces modillons se trouvent aussi en Alsace, dans le midi de la France, etc., etc.

19

D'autres modillons d'une forme assez gracieuse et d'un plus grand relief se trouvent aussi en Allemagne. Mais il n'est pas ordinaire de voir comme chez nous sur ces consoles des figures grimaçantes.

La corniche qui surmonte les modillons est richement ornée dans quelques grands édifices; ce sont ordinairement des billettes ou des contre-billettes qui décorent le larmier, et la cymaise est ornée de feuilles ou de ciselures diverses qu'il n'est pas facile de décrire. J'ai figuré pl. V, n°. 10, celles qui ornent l'entablement du transept nord de la cathédrale de Worms. La cymaise formée d'un quart de rond et d'une doucine, est couverte d'un rang d'oves coupées au centre par un listel. Au-dessous de la cimaise est un rang de petites cavités en forme de pyramides tronquées quadrangulaires.

Dans un grand nombre d'églises romanes, il existe un système d'entablement beaucoup plus compliqué et qui ne se rencontre point dans les édifices religieux de la France occidentale, mais que j'ai vu quelquefois dans nos provinces du midi. La corniche se trouve au-dessus d'une galerie composée de pleins-cintres portés sur des colonnettes quelquefois accouplées, et qui reposent sur un soubassement orné parfois d'un rang de petits paneaux quadrangulaires, séparés les uns des autres par des encadrements. (A A, pl. V, fig. 4.) Quelquefois on a rempli ou plaqué ces cavités carrées avec des pierres de couleur, et de loin elles ressemblent aux métopes d'une frise dorique.

C'est ordinairement autour des absides que l'on trouve ces galeries inconnues dans notre architecture romane, mais à Spire et peut-être ailleurs elles se prolongent jusqu'à l'extrémité occidentale des murs latéraux de la grande nef.

Il est impossible de méconnaître dans les galeries dont je

parle, l'élément des balustrades qui, au XIIIe. siècle, ont couronné les murs de nos cathédrales, mais ici la disposition est différente ; au lieu de surmonter la corniche, elles la supportent, au lieu de former balcon découvert et de masquer comme chez nous, la base des toits coniques, elles se trouvent au-dessous de ces toits où elles forment une allée couverte.

Nous avons bien dès le XIe. siècle, et surtout au XIIe., des arcades simulées décorant extérieurement les murs latéraux et les absides de quelques églises, mais ce sont des applications et non des galeries formant passage ouvert comme celles que je viens d'indiquer. D'ailleurs cette décoration se trouve ordinairement au niveau des fenêtres et celles-ci s'ouvrent au milieu des cintres simulés, au lieu que les galeries absidales des églises Allemandes forment toujours un étage particulier, une sorte d'attique au-dessus des fenêtres ; elles se lient à l'entablement et en font en quelque sorte partie.

Les arcades simulées dont je parlais tout-à-l'heure ont aussi été employées à la décoration des murs extérieurs et intérieurs : lorsqu'elles sont de petite dimension et destinées à figurer des rampes ou balustrades comme celles qui ornent la tour de St.-Martin de Cologne (pl. V, fig. 4), elles reposent quelquefois sur un rang de ces panneaux carrés que je comparais tout-à-l'heure à des métopes.

Moulures. Il y a long-temps que M. Schweighaeuser a constaté dans les églises romanes de l'Alsace et des provinces Rhénanes, sinon l'absence complète, au moins la rareté des frètes crénelées, des losanges, des zig-zags et de quelques autres moulures communes en Normandie, sur les monuments des XIe. et XIIe. siècles. Nous ne pouvons que confirmer les remarques de ce judicieux observateur, en répétant ce que nous avons

dit souvent dans nos rapports antérieurs, savoir : que ces moulures sont aussi assez rares dans le Poitou, la Saintonge, le Périgord, le midi de la France et même sur les bords de la Loire.

Les moulures ont été employées avec sobriété dans la décoration des églises allemandes ; les archivoltes des arcades et des fenêtres sont presque toujours unies (1). Celles des portes offrent parfois deux plates-bandes bordées de tores, et qui ne sont que par exception couvertes de ciselures (rinceaux, entrelacs, etc., etc.)

Les façades des églises étant, comme nous l'avons dit, souvent occupées par la saillie des absides, on n'y voit pas de ces portes à bordures multiples, qui ont exercé chez nous le ciseau du sculpteur. Quelques portes sont néanmoins assez ornées, dans les églises qui n'ont point d'abside à l'ouest.

Les sculptures exécutées sur les archivoltes, ont beaucoup de rapport avec les rinceaux et les entrelacs caractéristiques dans d'autres pays de l'architecture romane la plus ornée. (Voir les fig. 9 et 10 de la pl. VII du Bulletin monumental, 2e. volume.)

Sur les corniches, on trouve souvent les billettes, différents genres de hachures, des têtes de clous, de diamants, et plusieurs moulures qu'un dessin seul pourrait bien faire comprendre. Celle que j'ai figurée pl. V, n°. 7, offre l'image d'un rang de cornets plus ou moins évasés.

(1) Il y a cependant des exceptions fort remarquables pour les fenêtres : celles du transept méridional de la cathédrale de Spire, offrent des rinceaux ou feuillages profondément fouillés et tels que je n'en ai vu nulle part ailleurs.

N'ayant point l'intention de donner de notions complètes sur l'architecture romane germanique, mais bien un simple aperçu en attendant la rédaction d'un travail comparatif étendu à d'autres contrées, je passe à quelques réflexions sur la marche de l'art en Allemagne, au XIII°. siècle, afin d'indiquer comment le style ogival s'est développé dans ce pays.

Dans le coup d'œil que je viens de jeter sur l'architecture qui se rapporte au *type roman*, d'après la nomenclature précédemment établie (1), je n'ai tenu aucun compte des dates relatives; j'ai confondu et cité ensemble des monuments du XI°. siècle et du XII°., et même quelques-uns du XIII°. siècle, lorsqu'ils appartenaient par leur style à l'architecture romane.

L'ogive de transition, telle que nous la trouvons chez nous au XII°. siècle, se rencontre mélangée aux cintres, dans plusieurs des églises qui nous ont servi à établir ce qui précède; mais un fait important, c'est qu'une partie de ces édifices dans lesquels le style ogival se montre à peine, où le style roman prédomine complètement, appartiennent au XIII°. siècle. Le roman de transition régnait encore sur les bords du Rhin, lorsque sur quelques points de la France le style ogival était déjà brillant d'élégance et de légèreté.

Ainsi, d'après les recherches des antiquaires de Cologne, l'église St.-Cunibert, telle qu'elle existe à présent, en exceptant quelques parties reconstruites, fut

(1) V. l'histoire sommaire de l'architecture au moyen âge, tome 2me. du Bulletin monumental, et le tome 4me. de mon Cours d'antiquités monumentales.

bâtie par l'archevêque Conrad de Hochsteden, qui la consacra en 1247 (1). Partout dans cette église l'ornementation est romane : les pleins-cintres dominent et les ogives qui s'y voient sont mariées aux cintres comme dans notre roman de transition du XIIe. siècle (2).

L'église des Apôtres dans un style roman plus pur que la précédente, quoique l'on y remarque la forme ogive dans quelques arcades, est aussi en partie du XIIIe. siècle ; car un incendie ayant occasionné de grands ravages à l'édifice en 1199, on travailla de 1200 à 1219 à réparer les avaries et il fallut refaire les voûtes et une partie des nefs.

Le dôme et la nef de St.-Géréon de Cologne, commencés en 1212 et achevés vers 1227, sont aussi dans le style roman de transition. A l'extérieur on remarque, il est vrai, des arcs-boutants et des fenêtres géminées qui ne permettent guère de douter que l'architecte de ce dôme remarquable (3) n'eût vu quelques-unes des cathédrales qui s'élevaient à cette époque, sur divers points de la France. Mais s'il a essayé d'introduire quelques innovations empruntées au style ogival, l'in-

(1) Renseignements communiqués par M. de Noel. — Guide du voyageur à Cologne, publié par MM. Renard et Dubyen.

(2) On y remarque des fenêtres voûtées en ogive à l'intérieur, et dont l'ouverture extérieure est à plein-cintre. J'ai vu plusieurs fois des faits semblables en France dans les monuments de transition, et M. Mérimée a remarqué dans ses voyages que l'ogive a été adoptée fort tard pour les fenêtres. — St.-Cunibert renferme quelques vitraux curieux du XIIIe. siècle.

(3) Le diamètre de la coupole oblongue de St-Géréon, est de 53 pieds sur 60 : on dit qu'après les coupoles de Ste-Sophie et de la cathédrale de Florence, c'est la plus vaste qui ait été construite en Europe au moyen-âge.

térieur de ce bel édifice prouve qu'il était néanmoins fidèle aux traditions de l'école romane.

Il serait facile de citer beaucoup d'autres exemples de l'emploi habituel du plein cintre et du style roman ou byzantin dans le XIIIe. siècle; on a même employé ce style au XIVe. pour les réparations ou additions qui ont été faites à de grandes églises romanes (1), et en cela les architectes Allemands ont fait preuve de goût et donné un exemple que les architectes Français ne suivaient guère à cette époque.

Il résulte des exemples indiqués ci-dessus et des observations faites par plusieurs antiquaires Allemands, qu'au XIIIe. siècle on n'employait point, au moins généralement, ce style gracieux et léger que nous trouvons dans nos cathédrales de Paris, de Reims, de Chartres, style que nous avons appelé ogival primitif et qui régnait aussi en Angleterre où il a été désigné par quelques archéologues sous la dénomination d'ancien style Anglais, *Early English.*

Aussi est-ce à tort, je crois, que quelques antiquaires avaient pensé à chercher en Allemagne le berceau de l'architecture gothique, puisque les faits démentent cette supposition. Il est vrai que certains édifices exceptionnels nous montrent le style ogival à peu près aussi avancé en Allemagne que chez nous. Telles sont l'église Notre-Dame de Trèves, élevée vers 1227, et diverses parties de la cathédrale de Cologne, commencée en 1248, précisément un an après

(1) M. l'évêque de Spire rapporte au XIVe. siècle diverses parties de sa cathédrale, qui s'harmonisent parfaitement avec le reste. Quelques parties de la cathédrale de Mayence sont aussi du XIVe. siècle, d'après les renseignements de M. Wetter, savant archéologue de cette ville.

la dédicace de l'église romane de St-Cunibert. Mais ces basiliques dont le style est si différent de celui que l'on employait pour la plupart des édifices contemporains, ont, très-vraisemblablement été construites par des compagnies d'ouvriers étrangers, et élevées sous la direction d'artistes ou d'architectes qui appartenaient à l'école française : telle est au moins la supposition que d'autres ont faite avant moi et que je trouve assez naturelle.

Il appartient aux antiquaires allemands de rechercher quelles causes ont retardé l'adoption d'un système qui avait prédominé dans nos contrées et dont les avantages étaient appréciés dans plusieurs régions en France et en Angleterre : nous devons nous contenter d'indiquer ce fait aux méditations de nos lecteurs (1).

Mais il importe d'ajouter que ce retard visible en Allemagne dans l'adoption du style ogival au XIII[e]. siècle, et la persistance de l'architecture romane, parallèlement au

(1) Ce fait maintenant hors de doute avait frappé M. Schweighauser long-temps avant nous : ce savant et judicieux observateur s'exprimait ainsi à ce sujet, dans le mémoire que nous avons déjà cité :

« Il m'a semblé, dit-il, que dans ces contrées on a en général conservé le style roman ou byzantin pendant fort long-temps, en n'y appliquant que fort tard les délicatesses du ciseau ; et qu'ensuite on a transporté celles-ci au style pointu plus qu'on ne l'a fait ailleurs : car j'ai vu plusieurs fois les portes à ogives ornées de ces combinaisons byzantines si variées, que le genre gothique a remplacées par des feuillages plus uniformes. Néanmoins c'est peut être par la raison de ce perfectionnement tardif et prolongé que j'ai vu dans ce même rayon les ornements bizantins les plus parfaits et du meilleur goût que j'aie jamais rencontrés. »

style ogival primitif, est remarquable aussi dans plusieurs contrées de la France, ainsi que j'espère le démontrer plus tard dans un mémoire spécial. M. Renouvier a prouvé que le midi de la France était sous ce rapport presque dans le même état que les bords du Rhin. Bon nombre d'églises du commencement du XIIIe. appartiennent encore au style de transition dans le centre de la France au sud de la Loire, et ailleurs.

Il sera curieux, lorsque la statistique monumentale sera plus avancée, de tirer de ces études des aperçus sur la géographie du style ogival primitif. Cette recherche dont je m'occupe avec tout l'intérêt qu'elle doit inspirer, conduira peut-être *à préciser dans quelle contrée était le siège principal de l'école architectonique à laquelle nous devons les basiliques élevées au XIIIe. siècle, dans le style ogival.*

XIVe. SIÈCLE. En considérant que les architectes allemands étaient encore, au XIIIe. siècle, fidèles aux principes de l'école du XIIe. siècle, on serait tenté de croire qu'au XIVe. siècle ils adoptèrent notre style ogival primitif : mais il n'en est pas ainsi. Si les observations rapides et sans doute bien incomplètes que j'ai pu faire dans une excursion rapide, ne m'ont pas trompé, le style ogival secondaire, tel que nous le voyons dans nos monuments du XIVe. siècle, se rencontre en Allemagne à cette dernière époque, sauf quelques différences de détail dont on peut faire ici abstraction.

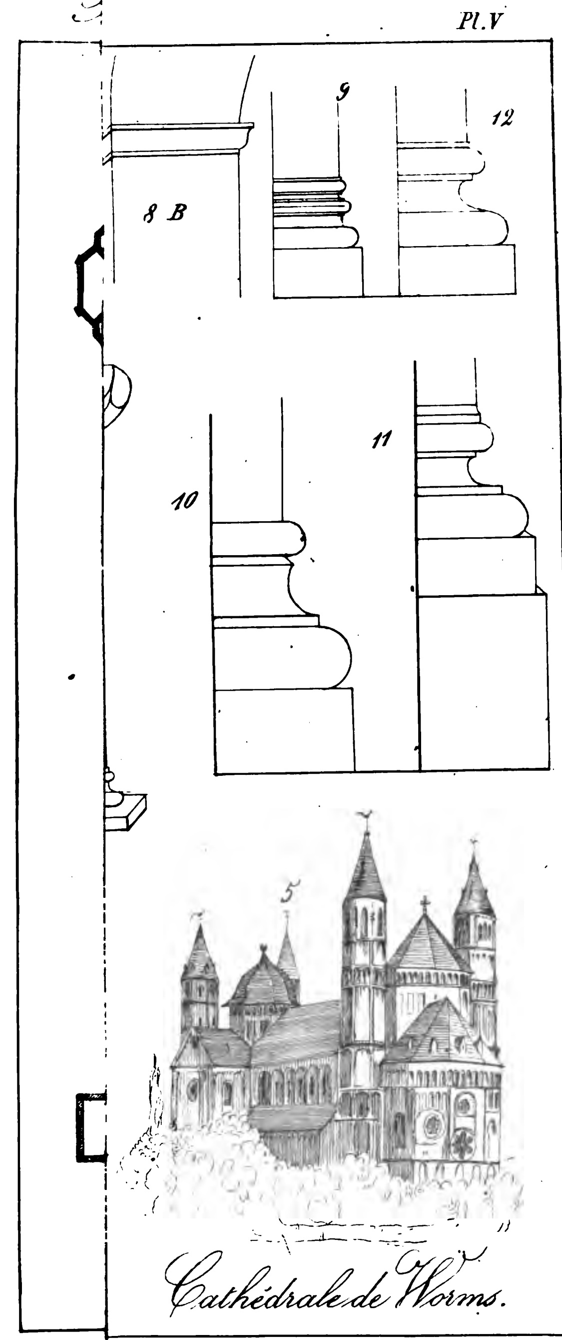
Ainsi l'on aurait passé du style byzantin de transition au style ogival secondaire; les architectes auraient pris cette architecture au point où elle était parvenue au XIVe. siècle dans d'autres pays, lorsqu'ils abandonnèrent le style byzantin.

XVe. SIÈCLE. Au XVe. siècle, les nervures prismatiques, les colonnettes effilées et les autres caractères de l'époque se montrent dans l'architecture ogivale des bords du Rhin comme dans la nôtre; il faut seulement observer que l'on trouve, dans les fenêtres subdivisées en meneaux, des dessins ou compartiments arrondis plus souvent que les dessins contournés, si communs chez nous et que M. Le Prévost appelle *flamboyants*. Les feuillages frisés contournés et plusieurs moulures employées à profusion dans l'ouest de la France, à cette époque, ne se trouvent pas aussi habituellement et sont traités un peu différemment en Allemagne.

Les panneaux soit en application, soit détachés, et les détails qui constituent le style perpendiculaire de M. Rickman prédominent dans l'ornementation des monuments du XVe. siècle; j'avais déjà fait la même observation en Belgique.

L'exemple le plus beau, le plus riche de ce système d'ornementation *perpendiculaire*, pour me servir de l'expression de M. Rickman, est la façade de la cathédrale de Strasbourg. On rapporte habituellement au XIVe. siècle cet admirable portail; mais si la construction du mur est de cette époque, ce que je ne prétends pas contester, je suis convaincu qu'il n'en est pas de même de tous les ornements qui le recouvrent. En effet, il me paraît évident qu'une multitude de soudures et d'additions de moulures ont été faites dans cette façade lorsqu'on termina la tour. L'architecte voulut sans doute alors mettre le vaste soubassement de la pyramide en rapport avec cette admirable aiguille, et des placages dans le style ogival prismatique furent habilement soudés au moyen d'entailles faites artistement dans la pierre et toutefois visibles encore.

De là sans doute ces pinacles partant de l'extrados des



Cathédrale de Worms.

xv^e
les ce
se mo
comm
trouve
dessin
dessin
Prévo
nés e
de la
lemen

Le
détail
man
XVe

L'
neme
sion
Strasl
cet a
de ce
conve
qui le
titude
dans
voulu
pyran
placa
soudé
et tou

De

arcades qui couronnent les portes, et les panneaux à jour qui viennent former claire-voie sur le mur jusqu'au niveau de la rosace. Tout cela appartient au génie de l'architecture ogivale de la troisième époque. Mais une preuve plus concluante peut-être des reprises en sous-œuvre et de l'âge des ornements de cette façade qu'on ne peut se lasser d'admirer, c'est la similitude des balustrades ou rampes qu'on y remarque à différentes hauteurs, avec celle de la partie supérieure de la tour; on ne peut douter que les balustrades de la façade n'aient été copiées sur celles de la pyramide et dès-lors on a dû refaire encore beaucoup d'autres détails.

Mais je m'aperçois que je suis sorti des bornes de cet article où il ne devait pas être question de l'architecture ogivale du XVe. siècle, et je m'empresse de terminer, me réservant à exposer plus tard un peu plus longuement, mes idées sur la marche de l'art et le développement du style ogival en France et dans les contrées voisines.

STATISTIQUE MONUMENTALE.

NOTES

Sur quelques Monuments du moyen âge, extraites d'un rapport verbal fait en décembre 1836 au Conseil de la Société pour la conservation des monuments;

Par M. DE CAUMONT.

J'ai visité, il y a quelques mois, une série de monuments assez curieux en partant d'Aix-la-Chapelle et suivant une ligne oblique jusqu'à Fontevrault, département de Maine-et-Loire; je vais indiquer le plus brièvement possible en quoi ils consistent et le style qui les distingue.

Aix-la-Chapelle. « Cette ville n'offre plus de constructions romaines, mais sa cathédrale, fondée par Charlemagne, excite toujours le respect et la curiosité des voyageurs. Malheureusement, il reste à peine quelques portions non altérées de l'édifice de ce grand prince; elles se trouvent dans le dôme qui forme la nef de la cathédrale actuelle. A l'intérieur, ce dôme a été complètement retouché, les colonnes de marbre qui le décoraient ont été enlevées, et les arcades réparées et badigeonnées. Mais, à l'extérieur, on distingue encore quelques portions des murs primitifs, et j'y ai remarqué des pi-

lastres dont les chapiteaux corinthiens se rapprochent beaucoup, pour *le faire*, de ceux que l'on voit dans les pignons de l'église de St.-Jean de Poitiers. Les modillons, simples et sans figures grimaçantes, paraissent aussi en partie d'une époque ancienne.

« On voit au centre de cette nef circulaire le tombeau de Charlemagne, mort en 814. Au-dessus de ce tombeau, est suspendue une énorme couronne d'argent et de cuivre doré, dont Frédéric Ier. fit don à l'église, en 1163. Le diamètre de ce monument d'orfèvrerie est de 18 pieds : il porte quarante-huit cierges, dont les uns peuvent être placés dans des espèces de lanternes, et les autres, fixés immédiatement sur les cercles de cette couronne, qui nous représente quelques-unes de celles qui avaient été, au moyen âge, suspendues comme ornement dans nos églises. La cathédrale de Bayeux possédait un énorme candélabre de ce genre; il fut détruit durant les guerres de religion.

« Les portes de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle sont coulées en bronze, et on les croit généralement antiques. Il n'est pourtant pas prouvé qu'elles remontent à une époque antérieure à la fondation de l'église. Le chœur, construction assez hardie, du XIVe. siècle, ne peut s'harmoniser qu'assez mal avec une nef circulaire. On a cependant tiré tout le parti possible de cet édifice, si différent de celui de Charlemagne.

« Près du chœur, on conserve une admirable collection de reliquaires, chefs-d'œuvre des artistes les plus habiles des XIIe., XIIIe., XIVe. et XVe. siècles. Leur valeur est estimée à huit millions de francs, et l'on n'est point étonné de ce haut prix, quand on examine la complication de ces monuments d'orfèvrerie, la beauté de leurs formes, et la finesse de leurs

ciselures. La châsse de Saint-Taurin d'Evreux peut donner une idée de la perfection qui distingue ces ouvrages remarquables. Les trois plus grandes châsses qui représentent des églises avec leurs toits, leurs portes et leurs fenêtres, ont environ six pieds de longueur, elles sont en vermeil, étincelantes de pierreries, et couvertes de ciselures et de personnages.

« J'ai visité ces merveilleuses productions des artistes du moyen âge, de compagnie avec M. Dawson-Turner de Yarmouth, auteur du grand Ouvrage sur la Normandie, dont les planches ont été dessinées par Cotman. (*Architectural antiquities of Normandy*; 1 vol. in-folio, avec 100 planches.)

« Les colonnes qui ornaient la cathédrale, et qui avaient été transportées à Paris, ont été rapportées depuis, mais n'ont point été replacées, elles sont aujourd'hui couchées à terre, dans le cloître attenant à l'église.

« Les autres églises d'Aix-la-Chapelle méritent beaucoup moins d'intérêt. Il n'y en a pas qui remontent au-delà du XIIIe. ou du XIVe. siècle, et elles sont en grande partie du XVe. L'hôtel-de-ville, qui avait primitivement été bâti au XIVe. siècle, a été refait en grande partie au XVIe., ainsi que l'attestent les pendentifs de ses voûtes, mais les fenêtres de la façade sont plus modernes encore. Il occupe une partie de l'emplacement du palais de Charlemagne. On a récemment réuni dans cet hôtel, près de la Bibliothèque, diverses antiquités romaines, trouvées dans le pays. »

LIÈGE. « Cette ville offre six églises, dont trois surtout méritent d'être citées comme anciennes : ce sont Saint-Jacques, Saint-Denis et Saint-Barthélemy. Saint-Jacques n'offre d'ancien que sa façade qui est de 1014; la majeure partie de la nef et le chœur ont été refaits à la fin du XVe. siècle et au commen-

cement du XVIe. Les voûtes, ornées de pendentifs, ont été peintes en bleu, et sur ce fond se détachent des arabesques dorées d'un grand effet.

« L'église Saint-Barthélemy, de la fin du Xe. siècle, est presque tout entière dans le style semi-circulaire ou roman. La façade en est flanquée de deux tours octogones, couronnées de frontons triangulaires à la naissance du toit, disposition assez ordinaire dans les tours d'églises de l'Allemagne et des bords du Rhin. Les fenêtres n'ont point de colonnettes, et le cintre en est formé par de longs claveaux.

« La petite église Saint-Denis, également du Xe. siècle, offre le même genre de fenêtres, et présente à l'extérieur les mêmes caractères d'ancienneté; à l'intérieur, elle a été complètement défigurée.

« Sainte-Croix est une église du XIIe. siècle, dans laquelle on remarque le mélange du plein-cintre et de l'ogive, ainsi que les autres caractères de l'époque de transition : quelques parties seulement sont plus modernes.

« Saint-Pol, aujourd'hui cathédrale, est en partie du XIIIe. siècle, en partie d'une époque moins ancienne. C'est une grande et belle église, où malheureusement on n'a pas épargné les placages en marbre et les épaisses couches de peinture.

« Le palais des évêques de Liège, monument fort intéressant d'architecture civile, remonte au XVe. et au XVIe. siècles. C'est à cette dernière époque qu'il faut, je crois, rapporter la plupart des galeries qui entourent la cour, et dont les arcades reposent sur des colonnes fortement renflées, qui toutes diffèrent les unes des autres par les sculptures qui les couvrent. Sous ce rapport, elles ressemblent à celles de la Bourse d'Anvers, dont le style mauresque est aussi fort remarquable. »

Huy et Dinan. « De Liége à Namur, on parcourt, sur les bords de la Meuse, la route la plus pittoresque que l'on puisse imaginer. Le marbre qui compose les côteaux de cette charmante vallée, forme à chaque pas les escarpemens et les accidens les plus variés. Sur quelques-unes de ces protubérances qui semblent menacer la vallée, on aperçoit çà et là des ruines de donjons, dont les murailles brisées s'harmonisent merveilleusement avec les rochers à teintes noirâtres, qui ressemblent eux-mêmes à des ruines.

« La petite ville de Huy, sur la Meuse, présente une église dans le style du XIVe. siècle, dont les voûtes sont d'une grande hauteur.

« Une autre église, non moins intéressante par sa hardiesse, et d'un style analogue, se rencontre, dans la ville de Dinant adossée à l'énorme rocher qui borde la Meuse, sur ce point de la vallée.

« Presque tous les monuments sont modernes à Namur, et cette ville offre peu d'intérêt pour l'antiquaire.

Mézières. « Mézières possède une belle église construite à la fin du XVe. siècle et terminée dans le XVIe. On y remarque des sculptures que les amis de l'art ne pourront se lasser d'admirer, notamment dans le portail méridional. Construite avec un calcaire qui a le plus grand rapport avec celui de Caen, l'église de Mézières est bien conservée, et paraît n'avoir besoin d'aucune réparation importante. La voûte est ornée de quelques culs de lampe, dont plusieurs ont malheureusement été peints en bleu et en rouge. »

Reims. « Reims était, sous la domination romaine, une des grandes villes de la Gaule. On peut encore facilement

en reconnaître l'étendue, puisque les murailles du moyen âge avaient exactement remplacé les murailles gallo-romaines. On voit dans l'enceinte actuelle les portes de Mars et de Cérès, et les autres entrées de la ville existaient là où elles sont, dès le III°. siècle.

« La porte de Mars offre encore trois magnifiques arcades ornées de colonnes corinthiennes, qui viennent d'être complètement déblayées par les soins de l'autorité municipale. C'est auprès de ces arcades que les évêques de Reims avaient établi leur demeure, d'après Flodoar, historien du IX°. siècle, et c'est peut-être à cette circonstance qu'on en doit la conservation, attendu qu'elles furent alors bouchées, et même en partie engagées sous des terres amoncelées.

« La porte de Mars est le seul monument romain intact que l'on voie à Reims, mais il existe un grand nombre de ruines ensevelies sous les maisons. Les nombreuses constructions élevées depuis quelques temps ont fait reconnaître, lorsqu'elles ont été fondées, bon nombre de débris précieux. Malheureusement ces débris n'ont été ni exhumés, ni régulièrement explorés, et ils reposeront probablement longtemps encore dans les lieux où ils sont enfouis depuis le IV°. siècle.

« Deux églises méritent particulièrement l'attention du voyageur, dans la ville de Reims : la cathédrale et Saint-Rémy.

« La cathédrale, monument du XIII°. siècle, un des plus beaux de l'Europe, a été plusieurs fois dessinée, gravée et décrite. Ses vitraux, presque tous conservés, impriment au temple une teinte sombre et majestueuse qui rehausse encore le mérite de l'architecture.

« L'église Saint-Rémy est un vaste édifice dont la nef,

convertie en magasin depuis la révolution, vient d'être restaurée et sera rendue au culte. Cette partie de l'église paraît du XIIe. siècle. J'ai remarqué, sur les pilastres qui supportent les arcades du premier ordre, des colonnes antiques en granit poli, évidemment provenues d'un monument antérieur, et qui auront été placées là lorsqu'on a reconstruit l'église. Étonné de la présence de ces colonnes, qui ont le plus grand rapport avec celles qui ornaient la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, je me suis empressé de consulter M. Louis Paris, conservateur des archives du département. Il m'a répondu qu'il n'avait pas été moins surpris que moi de la présence de ces colonnes antiques, et qu'il conjecturait qu'elles avaient appartenu au premier tombeau élevé sur la dépouille mortelle de Saint-Rémy, et pour la décoration duquel les monuments romains, alors existants dans la ville de Reims, avaient probablement été mis à contribution.

« Le dépôt central des archives de la Marne, à la garde duquel M. Louis Paris a été préposé, est devenu, par ses soins, une des collections de ce genre les mieux classées et les plus remarquables; M. Paris se propose de former, près de ce dépôt, voisin de la bibliothèque, un musée d'antiquités qui renfermera les fragments d'architecture et de sculpture découverts à Reims. Déjà une collection de médailles est placée dans la bibliothèque publique. »

SOISSONS. « La cathédrale de Soissons est un bel édifice du XIIIe. siècle. Le chœur a été fini en 1212, ainsi que l'atteste l'inscription suivante que j'ai découverte dans une des chapelles : *Anno milleno bis centeno duodeno, hunc chorum intrare cœpit grex canonicorum septimo idus maii.* La nef est probablement postérieure à cette date. C'est vraisemblablement par le chœur qu'on a commencé.

« L'abbaye de Saint-Jean, dont le génie militaire a fait disparaître la plus grande partie, présente encore une magnifique façade et un brillant portail dont les archivoltes multipliées sont d'une richesse admirable. Cette partie de l'église sera heureusement conservée comme un monument d'architecture des plus remarquables de France.

« L'église de l'ancienne abbaye de Saint-Léger, qui n'est plus consacrée au culte, et une chapelle près du collége, appartiennent au style ogival primitif. »

CHALONS. Deux églises méritent particulièrement d'être visitées à Châlons; Notre-Dame et la cathédrale.

Notre-Dame, que je crois de la 2me. moitié du XIIe. siècle, sans en connaître la date précise, est la plus curieuse à étudier.

Les formes et les combinaisons qui caractérisent le style ogival des premiers temps, s'y trouvent associées à des sculptures byzantines d'une grâce et d'un fini remarquables. Ainsi, dans la façade occidentale, on voit au-dessus du portail trois lancettes inégales au-dessus desquelles est une rose à compartiments primitifs, disposition absolument pareille à celle de la façade de la cathédrale de Chartres.

A l'intérieur, les colonnes engagées ont pour la plupart des chapiteaux richement ornés de feuillages profondément fouillés, d'entrelacs, de bandelettes garnies de perles, etc., etc., le tout traité avec beaucoup de délicatesse.

Le portail latéral au sud, malheureusement très-mutilé, offrait dans le tympan N. S. J. C. au milieu des quatre animaux symboliques : des statues très-curieuses semblables à celles du portail de Chartres et de celui du Mans, étaient entées sur les colonnes comme dans ces deux églises : le soubassement ou stylobate est orné de canelures.

La cathédrale de Châlons doit être des XIII[e]., XIV[e]. et XV[e]. siècles. Le chœur appartient vraisemblablement à la première de ces trois époques. La nef paraît presque toute entière du XIV[e]. avec quelques parties du XV[e] : la façade de l'ouest est moderne et dans le style classique.

On a refait de la manière la plus barbare les chapiteaux des colonnettes qui supportent des arcades simulées le long des collatéraux du chœur. Tandis qu'il était facile de copier ceux qui existaient, on a laissé je ne sais quel maçon tailler de grossiers chapiteaux, n'appartenant à aucun style ni à aucune époque (1) ; il faudra nécessairement faire disparaître ce travail ridicule.

Compiègne. « L'église Saint-André de Compiègne est en grande partie du XIII[e]. siècle ; les chapelles latérales et les bas-côtés appartiennent à la fin du XV[e].

« Dans l'église Sainte-Anne, qui est de la dernière époque ogivale, j'ai remarqué de vastes fonds baptismaux en marbre, qui mériteraient d'être dessinés et qui paraissent appartenir au XII[e]. siècle. »

Senlis. « Senlis est une ville ancienne : quelques parties des murailles d'enceinte offrent des chaînes de briques, et sont vraisemblablement antérieures au V[e]. siècle.

« La cathédrale, décrite et figurée dans le grand ouvrage de M. Chappuy, montre, dans ses parties basses, les carac-

(1) On y voit un rang de pièces lancéolées et raides, en guise de feuilles, au-dessus desquelles se déroulent des volutes ioniques : de sorte que ce chapiteau aussi mal taillé qu'il soit possible de l'imaginer, appartiendrait au composite, s'il était possible de le rattacher à aucun ordre.

tères de l'architecture du XII[e]. siècle. Les parties hautes sont plus récentes, et le clocher paraît remonter au XVI[e]. siècle, ainsi que le grand portail latéral. »

VENDOME. Je passe sous silence les monuments de Chartres et de Châteaudun, que j'ai décrits il y a long-temps dans un rapport détaillé, et que j'ai revus avec un bien vif intérêt.

A Vendôme, les ruines de l'abbaye de Ste-Trinité, et surtout l'élégante église qui subsiste encore intacte, méritent toute l'attention des archéologues.

Les parties les plus anciennes de cette basilique, se trouvent au centre du transept : elles appartiennent au style roman. Le chœur, les chapelles qui l'entourent, et les parties de la nef qui en sont le plus rapprochées, doivent dater du XIV[e]. siècle, d'après le style général et surtout le caractère des colonnes et des chapiteaux. Il faut toutefois excepter quelques parties refaites vers le temps de Louis XII, à l'extrémité du chœur.

La nef appartient aussi à la fin du XV[e]. siècle (1493), et l'admirable portail qui décore la façade occidentale, n'a été terminé que dans les premières années du XVI[e].

Cette façade si riche de sculpture et qui s'élève avec tant de grâce et de légèreté, peut être considérée comme un des plus beaux morceaux qui existent, de ce style fleuri qui a précédé la renaissance. Les arcs-boutants superposés qui s'appuient sur le sommet des murs latéraux de la grande nef, méritent aussi d'être remarqués et forment, des deux côtés de la façade, de gracieuses draperies du meilleur effet (1). Cette église renferme quelques vitraux peints.

(1) L'intrados de ces arcades aériennes est garni d'une

En avant de l'église se trouve une magnifique tour romane qui sert de clocher, et que je crois du XIIe. siècle. D'anciens bâtiments de l'abbaye présentent encore, dans une étendue de 2 à 300 pas, diverses moulures du XIIe. siècle ; il est probable que ces bâtiments bien plus considérables autrefois, offraient un grand intérêt avant la reconstruction des maisons claustrales faite il y a plus d'un siècle dans le style moderne.

La halle de Vendôme est une église dont les parties les plus anciennes à l'ouest sont à peu près du même temps que le portail de la basilique dont je viens de parler, tandis que le chœur ne me paraît point antérieur au règne de François Ier. La façade occidentale ressemble sous plusieurs rapports à celle de l'église abbatiale : c'est aussi un morceau remarquable.

La chapelle du collége appartient au style ogival le plus fleuri (temps de Louis XI et peut-être de Louis XII). On remarque à l'extérieur, dans l'abside, une porte d'une admirable délicatesse, donnant sur la rue du Change. Dans un des murs latéraux sont deux colonnes romanes qui paraissent avoir été replacées là, ou qui sont des débris d'une ancienne construction.

Le château de Vendôme domine la ville au sommet d'un côteau formé de craie, il offre de belles masses et un assemblage de tours et de murailles appartenant à différents siècles, depuis le XIe. siècle jusqu'au XVe. Je l'ai dessiné de plusieurs côtés.

BLOIS. Je ne mentionnerai à Blois que l'église Saint-

frange de festons trilobés, ornement qui, comme je l'ai dit dans mon Cours, caractérise le dernier style ogival.

Nicolas, le château ayant été décrit dans mon Cours d'antiquités et dans le tome 2e. du bulletin, p. 420, ainsi que quelques maisons anciennes de cette ville.

L'église St.-Nicolas, ancienne abbaye de St.-Lomer, est de trois époques : le portail et les trois premières travées de la nef appartiennent au XIIIe. siècle ; le reste de la nef et le chœur sont du XIIe. Une petite chapelle servant de sacristie à l'extrémité orientale de l'église date de la fin du XVe.

Le chœur et la partie de la nef appartenant au XIIe. siècle méritent surtout d'être examinés, et il est à désirer que M. De la Saussaye donne une description spéciale des chapiteaux : ils sont richement sculptés et semblables de style à ceux de Notre-Dame de Châlons que je citais tout-à-l'heure. L'église St.-Nicolas offre beaucoup d'autres rapports avec celle de Notre-Dame. Les arcades sont aussi en tiers-point : ce sont des ogives de transition, à contours gracieux et très-réguliers.

Luynes. J'ai décrit et figuré l'aquéduc romain de Luynes dans le 3e. volume de mon Cours d'Antiquités monumentales. Le château dont je n'ai parlé nulle part encore et qui domine la ville, est un de ceux dont l'extérieur était enveloppé d'un manteau de murailles épaisses garnies de tours, et dont l'intérieur offrait des logements spacieux. On a refait la moitié des maisons à une époque qui ne m'est pas connue, mais qui ne peut être éloignée. Les parties les plus anciennes paraissent du XVe. siècle, ce qui ne veut pas dire que quelques murs ne soient pas d'une date antérieure : la forme du château est carrée, on y entre par un pont-levis.

Près du château est une charmante église servant aujour-

d'hui de magasin et que le propriétaire promet de conserver ; elle date, je crois, de la fin du XVe. siècle, peut-être du règne de Louis XI. Le portail avec ses feuilles de vigne rampantes, ses feuilles de choux frisés, etc., etc., offre un exemple remarquable de la perfection avec laquelle on sculptait à cette époque.

L'église paroissiale est sans intérêt, quelques-unes des fenêtres à compartiments flamboyants annoncent le XVe. siècle. Près de l'église une maison en bois dont les pilastres portent de petites figures ciselées paraît du XVIe. siècle ou de la fin du XVe.

SAINT-MARS-LA-PILE. Après le mémoire publié par M. de La Saussaye, je n'aurai rien à ajouter sur la Pile-St.-Mars ; la description de notre confrère est aussi exacte que complète.

L'église de la paroisse est romane ; la nef en petit appareil paraît plus ancienne que le chœur. On y voit, au haut des murs latéraux, deux rangs de briques formant cordon, mais j'ignore si cette chaîne n'a point été faite après coup pour rétablir le niveau lorsqu'on a réparé la partie supérieure du mur.

Le chœur est construit en appareil moyen et semblerait ainsi moins ancien que la nef ; il se termine par trois absides. La corniche extérieure est garnie de modillons ; les fenêtres à plein cintre sont couronnées d'un cordon. Au centre du transept est une tour dans le même style et vraisemblablement du même temps.

LANGEAIS (Indre-et-Loire). Le magnifique château de Langeais dans lequel fut célébré, en 1490, le mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, est un curieux monu-

ment dont les dates n'ont pas encore été bien étudiées; il me paraît en effet impossible d'admettre que le château ait été construit tel que nous le voyons, au XIII°. siècle, par Pierre de Brosses, favori et ministre de Philippe-le-Hardi, fils de St.-Louis. Le style prismatique qui domine dans presque toutes les parties de ce bel édifice annonce le XV°. siècle, et vraisemblablement il aura été reconstruit dans ce siècle ou à la fin du XIV°.

En avançant vers le centre du cap ou promontoire, à l'extrémité duquel se trouve le château précédent, on trouve les ruines du donjon primitif, bâti en 992 par Foulques Nerra, comte d'Anjou, avec deux enceintes très-vastes sur le haut du côteau. Ce donjon, que j'ai dessiné, était construit en petit appareil et les cintres des fenêtres offraient encore comme les constructions romaines, des claveaux alternativement en briques et en pierres cunéiformes encadrées dans un cordon de brique. Il est curieux de pouvoir constater ainsi à la fin du X°. siècle l'emploi de ce procédé.

Dans quelques parties, l'église de Langeais est romane, peut-être du XII°. siècle. Les fenêtres de la grande nef ont été élargies au XVI°. et divisées par plusieurs meneaux; du côté du sud, à l'extérieur, est une espèce de galerie ou charpente en bois supportée par des colonnes du XII°. siècle, comme on en trouve dans les cloîtres de la même époque.

La tour romane, placée à l'ouest et qui est fort belle a été, probablement au XV°. siècle, garnie de contreforts: des reprises considérables ont alors été faites. La porte pratiquée sous cette tour appartient aussi au dernier style ogival.

CANDES. Candes, au confluent de la Vienne et de la Loire, est célèbre par la mort de St.-Martin, évêque de Tours. L'église

dessinée depuis plusieurs années par M. Deville (1) offre un curieux sujet d'études. Le chœur m'a paru du XII[e]. siècle; la nef plus moderne peut dater du commencement du XIII[e].; le grand portail latéral au sud, orné de statues très-remarquables, qui ont été peintes et placées dans des niches trilobées, est évidemment du XIII[e]., probablement un peu postérieur à la nef.

Les machicoulis qui couronnent les murs de la nef et lui donnent l'aspect d'une forteresse ne me paraissent guère antérieurs au XV[e]. siècle.

CHINON. Deux églises ont particulièrement attiré mon attention dans la ville de Chinon. L'une dédiée à St.-Maurice est de transition et date peut-être du milieu du XII[e]. siècle; on y voit des colonnes à chapiteaux effilés qui annoncent le développement du style ogival. La nef latérale au sud doit avoir été ajoutée au XVI[e]. siècle : cette église renferme plusieurs tapisseries remarquables du XVI[e]. siècle, représentant l'histoire de St.-Saturnin, martyr.

St.-Mesme, autre église aujourd'hui abandonnée, paraît plus ancienne, sans toutefois, je crois, appartenir à une époque antérieure à la fin du XI[e]. ou au commencement du XII[e]. siècle; elle offrait dans sa façade occidentale qui est très-endommagée des sculptures remarquables et 33 petites statues dans des niches à plein cintre; dans les murs latéraux, les fenêtres à plein-cintre étaient surmontées d'une cymaise portant des billettes et se prolongeant d'une fenêtre à l'autre.

(1) Dans l'intéressant volume publié, en 1836, par M. Mérimée, sous le titre de notes d'un voyage dans l'ouest de la France, on trouve une description très-complète de l'église de Candes.

L'église St.-Etienne appartient au dernier style ogival.

Plusieurs maisons du XVIe. siècle et de la fin du XVe. méritent d'être dessinées à Chinon.

Les ruines du vaste château qui domine la ville appartiennent à diverses époques ; les parties les plus apparentes aujourd'hui ne sont pas d'une date très-reculée.

Nota. La description de l'abbaye de Fontevrault où je suis allé en partant de Chinon, doit être présentée avec quelque détail ; je la joindrai aux notes présentées à la Société en octobre 1836, sur les monuments de la rive gauche de la Loire et des bords du Cher, et qui doivent faire l'objet d'un autre article.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Le Conseil administratif de la Société pour la conservation des monuments s'est réuni à Caen le 5 juin 1837 : il a nommé membres de la Société, sur la présentation de MM. Cauvin et de Caumont : MM.

JOLY, évêque de Séez;
LE CTE DE CHAMBORD, propriétaire à *Montfort-l'Amaury*;
LE CTE DE CHATEAUFORT, id. au *Mans*;
LE CTE DE MAILLY, ancien pair de France, *ibid.*
LE CTE DE TILLY, propriétaire *ibid.*
ETOC DEMAZY, id. *ibid.*
LE CHAT, id. *ibid.*
FOULARD, id. *ibid.*
GUILLOIS, curé de la paroisse du Pré, *ibid.*
CHORIN, curé de St-Victeur, (Sarthe.)
BOUVET, professeur de philosophie au séminaire du *Mans*;
Ephrem HOUEL, secrétaire de la Société Académique à *St-Lo;*
BERARD, membre de plus. soc. sav. à *Pontlieue*, (Sarthe);
GHÉERBRANT, direct. des cont. ind. à *Mamers*, (Sarthe);

Mgr. l'évêque de Séez a été proclamé membre du Conseil général administratif.

Séance extraordinaire à Lisieux. — Le 12 juin, la Société a tenu une séance générale à Lisieux, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Le Bureau était composé de MM. de Caumont, P. A. Lair, de Caen, Le Roy-Beaulieu, maire de Lisieux, et Galeron, de Falaise, remplissant les fonctions de secrétaire.

On remarquait parmi les membres présents : M. l'abbé Gauthier, M. de Pipperey, M. Fréd. Nasse, M. Thébault, professeur de mathématiques, M. Fournet, membre du Conseil d'ar-

rondissement, M. Périer, président du tribunal de commerce, M. Chastelet, principal du collége de Falaise, et environ 60 membres de l'association normande, invités à cette séance.

M. de Caumont, après avoir expliqué le but de la société, a soumis à l'assemblée diverses questions sur l'état des églises de la contrée, leur degré d'intérêt, les sculptures, les vitraux, les inscriptions qu'elles renferment; sur les réparations des différents édifices anciens de l'arrondissement, sur les découvertes d'antiquités faites dans les campagnes, etc., etc. Cette enquête a donné lieu à plusieurs communications intéressantes qui ont été consignées au procès-verbal.

La société s'est ensuite transportée dans les églises de la ville qu'elle a examinées avec soin. Les observations concernant les réparations à faire et les ouvrages de mauvais goût à enlever, ont été notées et adressées à l'autorité.

La Société a vu également les constructions romaines découvertes au nord de la cathédrale en nivelant la cour de la Gendarmerie. Elle a demandé que les débris de colonnes antiques qui en sont provenues, fussent déposés à l'Hôtel-de-Ville, avec les autres fragments d'antiquité qui pourront être recueillis dans l'arrondissement, pour former un commencement de musée: cette demande a été accueillie par M. le maire.

Acquisition du donjon de Beaugency. — La sollicitude montrée par la Société pour la conservation du donjon de Beaugency, a produit le meilleur effet sur l'esprit public. M. le maire de Beaugency, informé que la Société avait alloué une somme de 400 fr. pour l'acquisition de cette tour, s'est empressé de faire de concert avec M. Jourdain-Pellieux, les démarches nécessaires pour réaliser le vœu de la société. M. le préfet du Loiret a voulu de son côté contribuer à cette bonne œuvre, en autorisant le maire de Beaugency à acheter la tour au nom du département

Cette négociation vient d'être heureusement conclue moyennant la somme de 350 fr. : ainsi les 400 fr. votés par la Société, demeurent libres et pourront recevoir une autre destination.

Le résultat que nous annonçons est un des plus satisfaisants que la Société ait obtenus. En effet, sa délibération a décidé l'autorité à conserver un édifice dont elle ne s'occupait point auparavant et qui allait périr. Elle a donné ainsi aux administrateurs du département du Loiret une impulsion qui produira, nous l'espérons, d'autres bons résultats. Ceux qui ont racheté le donjon de Beaugency, et l'ont arraché des mains des Vandales, ne pourront se montrer moins bien disposés pour la conservation des autres édifices qui viendraient à être menacés, et la Société ne réclamerait pas en vain leur coopération. Nous devons dire que M. Jourdain-Pellieux, de Beaugency (1), et M. Duchalais, que la Société avait chargés de négocier l'acquisition du donjon, se sont dignement acquittés de leur mission. M. Jourdain-Pellieux a vu plusieurs fois le propriétaire de la tour, et c'est en grande partie à ses démarches que l'on doit l'heureuse conclusion que nous nous empressons d'annoncer (2).

(1) C'est par erreur que dans les précédents nos. du Bulletin M. Bony-Pellieux avait été indiqué comme chargé par la société de cette négociation : M. Bony-Pellieux de Beaugency, est membre de la société pour la conservation des monuments, et a rendu dans son pays des services à la science ; mais c'était M. Jourdain-Pellieux, son homonime, qui avait été chargé de faire les démarches relatives à l'acquisition de la tour et qui avait écrit à la Société à ce sujet.

(2) La Société a appris avec infiniment de plaisir que M. Mérimée et M. Desnoyers ont bien voulu s'intéresser aussi à la conservation de la tour de Beaugency et la recommander à M. le préfet du Loiret.

Nouvelle publication de M. Renouvier. — M. Jules Renouvier, inspecteur divisionnaire des monuments historiques, qui explore avec tant de fruit les anciens diocèses du Bas-Languedoc, vient de publier un ouvrage intitulé : *Histoire, antiquités, et architectonique de l'abbaye de St.-Guillem-du-Désert.*

Cet ouvrage remarquable comme ceux que nous devons déjà au même auteur, par la justesse des aperçus et la solidité des recherches, est accompagné de 15 planches, dessinées par M. Laurens.

Les constructions qui existent encore à St.-Guillem offrent un vif intérêt. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici une analyse de la description qu'en fait M. Renouvier; nous allons au moins citer un passage de son livre qui résume des observations curieuses sur la géographie et le développement des styles architectoniques.

« Toutes les fois que nous avons voulu comparer l'édifice de St.-Guillem à quelque autre, dit M. Renouvier, c'est en Italie et en Allemagne qu'il a fallu aller chercher l'analogie. Ces rapprochements entre des monuments de pays si divers ne sont point arbitraires. L'influence de Charlemagne, étendue sur l'Europe, y avait donné à l'art une impulsion unitaire. Les artistes qui se répandirent alors sur les bords du Rhin, dans le midi de la France, en Italie, y produisirent des églises qui n'étaient ni les basiliques romaines de Constantin, ni les dômes bysantins de Justinien et des exarques de Ravenne, mais quelque chose de plus, un style nouveau déjà élancé, déjà chrétien. Ce style renfermait encore, il est vrai, beaucoup trop d'imitations romaines ; aussi la barbarie dut-elle se prolonger et s'étendre, pour que l'innovation s'introduisît jusques dans les moindres parties de l'art. Ce fut la tâche des Sarrasins, des Normands et de tous les barbares dont les invasions affligèrent les derniers

moments de Charlemagne. Les pays plus particulièrement occupés par eux ne reçurent pas l'empreinte de ce style, que quelques personnes veulent appeler la *renaissance carlovingienne*, terme impropre, puisqu'il désigne plutôt le retour au passé que le progrès vers l'avenir; mais l'architecte ne laissa pas pour cela d'y marcher, par des voies qui lui étaient propres, à l'accomplissement de ses destinées. On chercherait vainement en Angleterre et en Normandie des monuments de style carlovingien. En Allemagne, ce style régna avec autorité sans repousser les innovations barbares, et conduisit directement, par une suite de changements logiques, à la grande et complète architecture chrétienne. En Italie, il eut à un plus haut degré les caractères d'imitation antique, et se continua avec les mêmes tendances jusqu'aux renaissances successives qui ont marqué l'art italien moderne. Dans le midi de la France, enfin, il fut souvent interrompu par les invasions du Nord, mais elles n'y furent point assez complètes pour absorber tous les éléments antiques que ce style contenait, et empêcher les habitudes classiques de se reproduire avec plus de force au XIIe. siècle. Aussi voit-on que, dans le midi de la France comme en Italie, après de magnifiques tentatives, l'architecture manqua de force et d'élan, précisément au moment où dans le Nord elle prenait ce vol hardi qui marquera à jamais le XIIIe. siècle comme une des plus grandes époques de développement du beau; lorsqu'on aura cessé, ce qui ne peut manquer d'arriver bientôt, de prendre pour type unique les époques de diffusion, d'imitation et de correction : Périclès, Antonin, Léon X, Louis XIV, et qu'on aura remis en honneur les époques d'organisation, d'unité et d'originalité : Solon, Tarquin, Charlemagne, Innocent III et saint Louis. »

EXTRAIT

Du procès-verbal de la session générale annuelle, tenue par la société française pour la conservation et la description des monuments historiques, dans la ville du Mans, département de la Sarthe, les 20, 21, 22 et 23 juin 1837.

Séance préparatoire du 19 juin.

Dans la séance préparatoire qui a eu lieu à l'hôtel de la préfecture de la Sarthe, le 19 juin 1837 ; le conseil a proclamé membres de la Société,

M. le Comte Amédée de Pipret, membre de l'association Normande, à Lisieux.

M. Despinose, propriétaire, à Caen.

M. Thebault, professeur de mathématiques, à Lisieux.

M. l'abbé Delaunay, supérieur du séminaire de Versailles.

M. De Clinchamps, président de la société archéologique d'Avranches.

M. De La Sicotière, membre de la société des Antiquaires de Normandie, à Alençon.

M. Desnos, membre de plusieurs sociétés savantes, *ib.*

M. le général, comte Coutard, propriétaire, au Mans,

M. Verdier, professeur de mathématiques au collége du Mans.
M. Le Gris de la Pommeraye, propriétaire, *ibid.*
M. Basse, maire de la ville du Mans
M. Rousseau, professeur au Mans.
M. le comte de Solérac, propriétaire, *ibid.*

Après ces diverses nominations, M. de Caumont a proclamé au nom de la Société, M. *Richelet*, membre du conseil, général administratif, conformément à la décision prise précédemment.

M. Anjubault a été, en l'absence de M. l'abbé Paysant, chargé de remplir les fonctions de secrétaire-général pour le temps de la session.

On a arrêté que, pendant les quatre jours fixés pour la durée de la session, il y aurait séance ordinaire le matin, de 8 heures à 11 ; visite et exploration des monuments de la ville, de 2 heures à 5; et séance publique, de 7 heures à 9.

Cet ordre de travaux a été exactement suivi les 20, 21, 22 et 23 juin.

Séance ordinaire du 20 *juin.*

Présidence de M. de Caumont.

La séance s'est ouverte à huit heures du matin, sous la présidence de M. de Caumont. Ont siégé au bureau : M. Cauvin, inspecteur divisionnaire, M. l'abbé Tournesac, inspecteur du département de la Sarthe, M. le comte de Vibraye, conservateur des monuments de Loir-et-Cher, M. de Clinchamps, président de la Société archéologique d'Avranches, M. Richelet, membre du conseil administratif, M. Anjubault, sécretaire-général, M. Joubert, inspecteur des monuments de Maine-et-Loire, et M. Gaugain, trésorier de la Société.

Parmi les membres qui ont assisté à cette séance ou aux suivantes, on a remarqué M. l'abbé *Heurtebise*, supérieur du séminaire du Mans, M. l'abbé *Manceau*, vicaire de l'église métropolitaine de Tours, M. *Desnos*, d'Alençon, M. l'abbé *Lottin*, chanoine de la cathédrale du Mans, M. l'abbé *Le Bailly*, id., M. l'abbé *Guillois*, curé de l'église du Pré, M. Adolphe *Espaulart*, membre de plusieurs sociétés savantes, au Mans, M. *Chauvin*, id., à Pisicux (Sarthe), M. *Chevreaux*, sécretaire de l'académie d'Évreux, M. l'abbé *Chorin*, curé de St.-Victeur, M. *Drouet*, membre de plusieurs sociétés savantes, au Mans, M. *Etoc-Demazy*, *id.* au Mans, M. le Cte. *de Bellefille*, *id. ibid.*, M. *Blisson*, *id. ibid.*, M. *Rivault*, propriétaire à Neuvy en Champagne (Sarthe), M. *Gobil*, supérieur du séminaire au Mans, M. l'abbé *Bouvet*, professeur de philosophie, *ibid.*, M. *Desjoberts*. membre de plusieurs sociétés savantes, au Mans, M. l'abbé *Delaunay*, supérieur du séminaire de Fontainebleau, M. *Boileau*, membre de plusieurs sociétés savantes, à Blois, M. *de la Sicotière*, membre de la société des Antiquaires de Normandie, à Alençon, M. le lieutenant général comte *Coutard*, M. l'abbé *Clocheau*, professeur au séminaire du Mans, M. *Mautouchet*, *id.*, M. *Landel*, ancien conseiller de préfecture, M. *de Solerac*, propriétaire au Mans, M. *de la Pommeraye*, *id.*, M. le comte *de Tilly*, du Mans, M. l'abbé *Chevrau*, professeur au séminaire du Mans, M. le comte *de Mailly*, ancien pair de France, etc., etc.

Il est donné lecture de différentes lettres par lesquelles MM. de la *Fontenelle*, de Poitiers; *Moreau* de Saintes; *Massé*, de Tours; *Lair*, de Caen; *Galeron*, de Falaise; marquis *de la Porte*, de Vendome; *de Magneville*, de Caen, expriment leurs regrets de ne pouvoir se rendre à la réunion.

M. Richelet donne lecture du discours suivant, sur l'étude de l'histoire et de l'archéologie :

Messieurs, la connaissance de l'histoire est sans nul doute le plus utile des enseignements qu'on puisse donner à l'homme; en effet, dans toutes les positions de la vie on y trouve de sages préceptes; car le passé est la peinture vivante du présent et de l'avenir. Si vous voulez pénétrer dans les replis les plus cachés du cœur humain, si vous voulez en sonder tous les vices, en apprécier toutes les vertus, ouvrez le grand livre de l'histoire, étudiez-en tous les feuillets avec une consciencieuse impartialité, ne passez aucun fait sans en tirer les conséquences nécessaires, et vous parviendrez d'une manière certaine à votre but. Mais qu'il me soit permis de retracer ici toute ma pensée, en exposant en peu de mots, comme je les comprends, les devoirs de l'historien et de l'archéologue; de les montrer se prêtant tous deux un mutuel secours et tendant par des voies différentes, plus ou moins laborieuses, à la découverte de la vérité, pour en tirer des conséquences utiles au développement moral et philosophique des peuples présents et de leur postérité. L'histoire et l'archéologie, envisagées d'un autre point de vue, perdront leur véritable intérêt, si elles veulent seulement parler à l'esprit sans instruire le cœur; et, dès lors, l'une se complaira à vous offrir des faits agencés sous une forme dramatique, tout au plus convenables pour récréer vos loisirs; l'autre, à vous étaler, avec complaisance, une foule de détails oiseux auxquels vous refuserez souvent d'accorder le plus léger intérêt.

L'histoire, dépouillée des enseignements qu'on doit en attendre, est une statue privée de vie; c'est un arbre stérile, dont le vert feuillage plaît à la vue et dont les fleurs passent

sans jamais laisser de fruits ; mais quand elle va chercher dans la vaste scène du monde le secret de son existence, en interrogeant, avec une minutieuse attention, les monuments qui nous restent des religions, des mœurs, des coutumes, des sciences et des arts, pour en tirer des inductions profitables à notre perfectionnement, elle acquiert tout-à-coup un haut degré d'importance ; elle devient une mine féconde en sages préceptes, un guide certain dans la voie des institutions utiles.

L'archéologie, de son côté, Messieurs, bornée à sa partie matérielle, perd à peu près tout l'intérêt qu'elle doit inspirer ; c'est alors le résultat d'une curiosité sans importance, c'est un jeu puérile, un amusement circonscrit dans des bornes étroites ; mais, si vous ne la séparez pas de sa partie philosophique, elle grandit tout-à-coup, elle s'élève aux plus hautes considérations en nous retraçant le passé dans un tableau fidèle. En effet, quand les peuples ont disparu, quand ils ont franchi les limites de la vie à la mort, anéantis par une de ces catastrophes dont la volonté providentielle fait parfois usage et dont nul n'a le secret, n'est-il pas d'un haut intérêt pour les nations florissantes, d'aller chercher au milieu des ruines les matériaux propres à reconstruire des temples, des palais, des cités tout entières, d'y retrouver les lois, les usages, l'industrie de ces peuples dont la civilisation justement appréciée peut tourner à notre profit.

Si l'on admet ce principe dans tous ses développements, on trouvera dès lors entre l'historien et l'archéologue une liaison intime, une espèce de contrat tacite, d'où résulte l'obligation de s'appuyer l'un sur l'autre, et de ne jamais marcher sans avoir établi entre eux une parfaite harmonie.

Alors la tâche de tous deux devient noble et digne de re-

connaissance, car elle tend à découvrir la vérité, et la vérité dans l'histoire est le plus puissant enseignement du genre humain. Honneur, Messieurs, à l'historien, si, ne se bornant pas à rajeunir le style de ceux qui l'ont précédé, il ne craint point de consacrer ses veilles à utiliser les minutieuses élucubrations de l'archéologue, pour en tirer, à l'aide d'une sage critique, les puissantes considérations susceptibles de concourir à notre amélioration. Honneur, d'un autre côté, à l'archéologue infatigable et patient, qui, livré à des travaux pénibles, presque toujours sans récompense, passe sa vie à déchiffrer les chroniques d'un autre âge, à rendre à la lumière les documents voilés des manuscrits, à relever chaque pierre des monuments écroulés pour leur rendre leur forme primitive, à descendre enfin dans les détails les plus minutieux sous le rapport de l'économie sociale, en tenant toujours à la main, comme la base de ses recherches, les archives de l'histoire.

Notre sentiment, Messieurs, sur la manière d'étudier l'histoire et l'archéologie, fera reconnaître aisément l'impossibilité où se trouverait un seul homme de suffire à une semblable entreprise; il faudra donc appliquer ici le grand principe de la division du travail, en général si nécessaire pour arriver à d'heureux résultats; tous deux recevront alors justement la part de gloire à laquelle ils ont droit, si tous deux tendent au même but, c'est-à-dire, à l'amélioration morale et matérielle des peuples modernes, par l'expérience des générations passées.

Toute autre manière d'envisager les études, dont nous venons de vous entretenir, nous paraît sans importance, parce qu'elle est à peu près sans utilité. Nous aurions sans doute pu donner de grands développements à nos observations

mais il nous suffisait de faire connaître notre opinion qui se résume dans ce peu de mots :

L'archéologie, si elle ne marche accompagnée de l'histoire, pèche dans sa base la plus essentielle ; l'histoire, si elle ne profite de l'espèce de palingénésie, opérée par l'archéologue, se prive de son véritable intérêt et ne peut plus avoir aucune utilité pratique.

On passe à la lecture des rapports et mémoires.

M. l'abbé Manceau de Tours, lit au nom de M. Massé, conservateur des monuments d'Indre-et-Loire, la notice suivante sur l'église abbatiale de St.-Julien de cette ville.

Notice historique et archéologique sur l'église abbatiale de St.-Julien de Tours ; par M. Massé. — Il est des monuments dont l'oubli est une tache dans notre époque de progrès et de civilisation. Aujourd'hui plus que jamais on aime à se rapprocher de ces temps reculés auxquels on arrache des souvenirs ineffaçables malgré le silence absolu de la pierre et du marbre. Il s'en faut cependant qu'on ait entièrement soulevé cet immense linceul qui couvre encore tant de superbes débris, trophées d'un autre âge, soumis depuis leur apparition à de si rudes épreuves.

Dans la belle saison de chaque année, le luxe et la mode, dont l'empire est si puissant ici-bas, font émigrer de la capitale presque toute la fashion ; et des salons de Paris à l'étranger, la distance est franchie à perdre haleine. Voilà, pour le plus grand nombre des voyageurs opulents qui voient, avec une égale indifférence, les belles ruines de Marmoutiers, et ce délicieux vallon qu'arrose le Cher et la Loire.

On doit, du reste, cette justice à une infinité de français,

qu'enthousiastes pour tout ce qui est exotique, ils connaissent l'Allemagne, l'Angleterre jusque dans leurs plus intimes détails, et professent un dédain honteux pour nos richesses monumentales. Parlez-leur de la sainte chapelle de Champigny, ou de l'orgue de St.-Gatien de Tours, ils vous répondront par les noms retentissants de Cologne ou de Westminster. Ce n'est point ainsi que comprennent les voyages, ces pélerins dévoués, qui, debout en présence des monuments, font tête à l'orage. Quand pour eux arrive le temps de la moisson, ils quittent leurs modestes foyers, et suivant dans leur campagne l'itinéraire qu'ils se sont tracé, parcourent d'un œil avide ces débris imposants dont ils ressuscitent les vieux souvenirs et la grandeur passée. Recueillant jusqu'à la moindre tradition, leurs investigations ne s'arrêtent qu'à l'endroit où la source est tarie. Déçus parfois dans leurs brillantes espérances, les monuments qu'ils interrogent gardent souvent le mutisme le plus absolu, plus souvent encore quelque circonstance les empêche de connaître tel fragment dont le rôle dans l'histoire est quelquefois si important. C'est donc aux hommes du pays à les en informer, afin de populariser ces monuments, encore debout, consacrés par plusieurs siècles.

Ne consultant que notre amour pour les arts, nous ferons tous nos efforts pour tracer avec exactitude la description de St.-Julien, église assez précieuse, puisqu'elle est sans aucune de ces agrégations qu'on remarque fréquemment dans beaucoup d'autres, et qu'elle peut donner l'état de l'architecture et de la sculpture au treizième siècle. Pour la partie historique, nous emprunterons quelques détails à la notice abrégée que nous a laissée dans son ouvrage notre savant compatriote, feu Chalmel, digne à tous égards de la reconnaissance de ses concitoyens.

Vers le sixième siècle de l'ère chrétienne fut érigée l'abbaye de St.-Julien (sanctus Julianus de scalariâ), de l'ordre de St.-Benoît, congrégation de St.-Maur. On la nommait St.-Julien-des-Échelles, parce que située au bord de la Loire, entre la ville romaine et la martinopole, on abordait en cet endroit qu'on appelait alors Échelles, comme on dit encore aujourd'hui les Échelles du Levant.

Suivant Grégoire de Tours, écrivain digne de foi, l'église fut bâtie avant qu'il parvînt à l'épiscopat, par des religieux venus d'Auvergne; et la chronique de Tours ajoute qu'elle avait été dédiée à St.-Maurice. Ces religieux ayant appris que Grégoire, à son retour de Clermont, en avait rapporté les reliques de St.-Julien, le prièrent d'en gratifier leur église, ce qu'il leur accorda; alors elle fut mise sous l'invocation de ce saint, et Grégoire la consacra le vingt-neuf juin cinq cent soixante-seize.

Les Normands, ces pirates du nord si redoutés, détruisirent entièrement en 856 l'abbaye de St.-Julien, riche déjà de plusieurs dotations. Théotolon, archevêque de Tours, la fit reconstruire en 938, et la dota, d'accord avec sa sœur Gersinde, de plusieurs domaines de leur patrimoine. En 942, il y fit venir Odon, abbé de Cluny, son ami et son compatriote, pour y faire revivre la règle.

Le 24 février 1224, dit M. Chalmel, un orage épouvantable ébranla tellement la voûte de l'église, qu'elle tomba avec une partie des murs qui la soutenaient. Elle ne fut bien rétablie que sous le règne de St.-Louis. Robert, prieur de Rhédon, contribua à la reconstruction de la voûte, ainsi que l'indiquait l'inscription qui y était placée.

Cette église dans laquelle nous n'avons remarqué aucun des caractères particuliers au dixième siècle, dut crouler en-

tièrement lors du sinistre rapporté ici par notre compatriote. La tour carrée ou beffroy un peu plus ancienne que l'église, il est vrai, est de style roman; ses ouvertures plein-cintre et les sculptures qui les décorent, confirment notre opinion à son égard. Cette tour donnant entrée à l'église et placée dans la direction de sa grande nef, fut construite dans la première moitié du douzième siècle. L'église, qui appartient au treizième, fut très-probablement terminée sous le règne de Philippe-Auguste. Voici du moins les preuves que nous pouvons fournir à l'appui de cette date, ce sont les inscriptions de St.-Julien et quelques citations d'un manuscrit (1) relatif à l'histoire de cette église (2).

⁝ RDE ⁝ REDON ⁝ P OR ⁝ ME ⁝ FEĈ	Reginaldus Rhedonensis posuit atque *sous-entendu* oram meam fecit.
⁝ JOH (Plusieurs mots effacés). FECIT	Johannes.... fecit.
⁝ M ⁝ DE (Un mot illisible). OR ME ⁝ FEĈ	Menardus Dei *gratiâ* ?? oram meam fecit.

Les trois inscriptions que nous reproduisons sont à la voûte de l'église et disposées dans l'ordre qu'elles occupent ici. Plusieurs mots de la seconde et de la troisième, sont ou effacés ou illisibles; mais un point important était que dans

(1) Ce manuscrit est à la bibliothèque publique de Tours.

(2) Ces inscriptions existent encore à la voûte de l'église; elles auront sans doute échappé aux recherches de M. Chalmel, puisqu'il dit: « *ainsi que l'indiquait l'inscription qui y était placée.* »

les trois inscriptions les noms propres fussent connus. En parcourant le manuscrit cité plus haut, nous avons remarqué parmi les abbés de St.-Julien, les cinq suivants, dont les trois premiers sont placés exactement dans le même ordre que le sont les inscriptions dans chacune des travées.

D'abord, vient un Reginaldus, deuxième du nom, qui prit possession du titre d'abbé en . . . . . 1204.

Ensuite, Jean, 3e. du nom, en . . 1210.
Menardus, en . . . . . . 1218.
Jean, 4e. du nom, en . . 1230.
Menardus, 2e. du nom, en . 1231.

On ne peut nier qu'il y ait ici coïncidence parfaite entre les noms du manuscrit et les inscriptions de l'église; et quant à l'admission des trois premiers noms, elle ne sera l'objet d'aucune controverse, si l'on se rappelle l'inconcevable activité avec laquelle les grandes constructions religieuses s'élevèrent sous le règne de Philippe-Auguste, qui, avant son expédition en Terre-sainte, venait de réunir la Touraine à la couronne. Les arceaux de quelques-unes des travées présentent, il est vrai, des fleurs de lys accolées aux tours de Castille; mais ces peintures ont très-probablement été faites du temps de St.-Louis, de tous les protecteurs de l'abbaye, le plus puissant et le plus généreux.

La traduction de la première inscription par M. Chalmel, « Robert, prieur de Redon », vient encore fortifier notre opinion. Dans les trois lettres qui forment le premier mot de de cette inscription est un D, lettre qui ne peut évidemment entrer dans *Robert*, mais bien dans *Reginaldus*. Le tréma, placé sur la dernière lettre du second mot, est un signe positif d'abréviation, et *Redon* est sans doute ici pour Rhedonensis.

On nous pardonnera d'être entré dans quelques détails un

peu longs, peut-être, pour une notice aussi abrégée ; ces inscriptions cependant, sur lesquelles nous n'émettons qu'une opinion, nous ont paru d'un assez haut intérêt pour trouver place ici. Ce sont, en effet, presque les seuls titres qu'on puisse invoquer encore en faveur de ce monument si précieux par le grandiose et le beau style de son architecture.

Comme toutes les fondations religieuses importantes, l'abbaye de St.-Julien possédait une bibliothèque, qui, si elle existait encore, serait bien précieuse à consulter ; mais, à part quelques rares ouvrages disséminés sans doute sur plusieurs points, la révolution détruisit presque entièrement ces archives curieuses. Le même sort était réservé à la majeure partie des manuscrits de la magnifique abbaye de Marmoutiers dont celle-là relevait, et ce fait est d'autant plus déplorable que dans ces deux institutions hiératiques du même ordre, régies par des lois semblables, tout était en communauté de biens, de travaux et de pensées ; que l'histoire de l'une pouvait être écrite dans les chroniques de l'autre ; mais les chroniques disparurent avec les institutions ; et pour ce qui était des monuments, après avoir résisté aux épreuves de plusieurs siècles, ils croulent pierre à pierre depuis plus de quarante ans. Par un bonheur inespéré, l'église de St.-Julien devait échapper à ces actes de vandalisme. Elle est encore debout, et nous pourrons du moins en donner une description à défaut des principaux souvenirs historiques presqu'aussi muets aujourd'hui que la tombe.

Dans presque tous les édifices religieux du moyen âge que nous possédons encore, on peut fréquemment, en raison de leur importance, constater la présence de plusieurs siècles. De là résultent ces défauts d'harmonie, qui, s'ils ne peuvent être aperçus dans l'ensemble où ils existent cependant, sont

bien facilement perceptibles dans les détails. Sans aucune de ces agrégations, l'église de St.-Julien est un monument vierge. L'unité de style, et son élégance doivent la placer, sinon pour l'importance du moins pour ses beautés, au même rang que les magnifiques constructions du treizième siècle. Cette église offre un plan rectangle auquel on a ajouté des collatéraux de chaque côté du chœur depuis le transept jusqu'au chevet, ses proportions diffèrent de celles de beaucoup d'autres édifices sacrés. Sans abside, elle est terminée par un mur droit. La voûte en ogive de la grande nef est formée de neuf travées dans chacune desquelles se coupent diagonalement les nervures légères que reçoivent des colonnes engagées dans les piliers massifs; sur quelques arceaux on aperçoit encore les fleurs de lys de St.-Louis, sur fond d'azur et les tours de Castille.

Le grandiose de cet édifice, ses fenêtres aux meneaux légers, la galerie intérieure à jour, la rose rayonnante du transept, les chapiteaux variés des colonnes d'une beauté sévère, hérissés d'un double rang de feuilles terminées en crochets, tout, dans ce temple saint, plonge l'âme dans une douce rêverie, depuis ces jets de moulures qui dessinent avec tant de pureté les ogives colossales jusqu'aux plus petits détails de sculpture d'une exécution exquise.

Dans ce monument type, tout est en rapport d'harmonie. Renfermé sous les plus heureuses proportions, sa longueur totale dans œuvre est de quarante-sept mètres quarante centimètres. La nef, y compris les bas-côtés est large de dix-huit mètres soixante-onze centimètres, et à l'endroit du chœur, de vingt-sept mètres trente-un centimètres. La plus grande hauteur du sol à la clef de la voûte principale est de trente mètres. La tour placée à la façade occidentale a quarante

mètres environ de hauteur sur huit mètres de largeur à la base; cette tour de style roman est ceinte de bandeaux à moulures fortement caractérisées qui la divisent en plusieurs étages.

De quelqu'endroit qu'il regarde ce monument aux contreforts et aux arcs-boutants si hardiment jetés, le spectateur est saisi d'admiration pour son développement intérieur, la rectitude de ses lignes et la perspective majestueuse de son ensemble.

En appelant le plus grand nombre possible de personnes à partager notre admiration pour ces belles nefs, que les chants sacrés et les sons de l'orgue firent vibrer tant de fois, nous exprimerons un dernier vœu :

Que ce temple soit rendu au culte, et tous les amis des arts applaudiront à ce moyen de conserver un de nos plus beaux monuments.

Après cette lecture, M. l'abbé Manceau parle des efforts tentés infructueusement par une réunion de souscripteurs, formée à Tours, pour acheter ce monument, et le préserver ainsi des altérations dont il est menacé comme propriété particulière. Des offres considérables ont été faites par cette généreuse société. M. Lépicier s'étant rendu adjudicataire de l'église St.-Julien, moyennant 141,000 fr., cette somme lui a été offerte et serait encore fournie aujourd'hui, si elle était acceptée ; mais M. Lépicier veut céder en même temps d'autres propriétés contiguës, et il demande le remboursement de frais et de dépenses considérables : or ces nouvelles conditions excèdent les ressources de la société des souscripteurs.

M. de Caumont, après avoir exprimé le plaisir que lui a

fait éprouver la notice de M. Massé, dit qu'il a visité autrefois l'église St.-Julien ; mais que d'après ses caractères architectoniques, il a jugé cet édifice comme étant de la deuxième moitié du XIIIe. siècle, et que quelques parties lui ont paru moins anciennes encore, autant qu'il s'en souvient.

M. Drouet lit un mémoire contenant la description d'un grand nombre de pièces carlovingiennes récemment découvertes, et qui font partie de sa riche collection.

Ce trésor trouvé dans la commune de Chavaignes (Sarthe), était composé de plus de 400 monnaies du règne de Charles-le-Chauve, presque toutes frappées au Mans. De jolies oboles de ce prince, plusieurs variétés de ses deniers et quelques autres pièces contemporaines qui s'y trouvaient mêlées, étaient inédites (1). Chose remarquable, les pièces exhumées à Chavaignes, avaient été réunies dans une géode de grès ferrifère que M. Drouet présente à l'assemblée.

M. Desnos, d'Alençon, a la parole et lit le mémoire suivant :

Note sur deux fontaines minérales du Saonnois, par M. Desnos.—Vers les derniers jours de mai, nous engageâmes quelques personnes, notamment MM. Boblaye et Léon de la Sicotière, à venir visiter avec nous quelques sources miné-

(1) Le Mémoire de M. Drouet ayant été réclamé, avec instance, pour la Revue numismatique, par M. de La Saussaye, présent à la réunion, la Société a cru devoir acquiescer à ce vœu, en considérant que la Revue numismatique est très-répandue parmi les hommes voués à cette étude, et qu'ainsi l'importante découverte de M. Drouet se trouvera plus promptement connue des personnes qu'elle doit particulièrement intéresser.

rales, situées dans la partie de l'arrondissement de Mamers, qui portait autrefois le nom de *Saonnois*, pour chercher à nous éclairer sur plusieurs particularités que nous avions entendu citer sur le compte de l'une d'elles. Cette source, nous avait-on assuré, fournissait l'eau en plus grande abondance et à un niveau plus élevé dans les temps très-secs que dans la saison humide ou pluvieuse.

Appelée dans le pays *Gouffre de la Georgette*, elle sourd au milieu d'un pré, situé au fond d'un petit vallon formé en cet endroit par de légères ondulations d'un terrain secondaire, rapporté par M. Boblaye au *Brad-ford Clay*, ou à *l'Oxford-Clay*. Ce pré dépend du territoire de René. Deux autres sources, qui habituellement ne jaillissent que lors des temps de sécheresse, s'y trouvent encore et y sont disposées en triangle avec la première.

L'ouverture de la principale de ces sources, qui paraît avoir été autrefois de trois mètres au moins et de forme circulaire, se trouve aujourd'hui réduite, par les décombres qui la remplissent jusqu'au niveau du sol, à un tout petit bassin où l'eau monte en bouillonnant. MM. de la Sicotière et Boblaye ont reconnu avec surprise que ces décombres sont d'origine romaine, ils y ont trouvé des fragments de briques, de volumineux morceaux de ciment rouge et gris, des débris de tuyaux en terre cuite, quelques incrustations assez volumineuses, dues, suivant toute apparence, aux eaux de la source à une époque éloignée.

En explorant les environs de la fontaine, nous pûmes remarquer que la végétation très-riche et très-abondante dans tout le reste du pré, était chétive, pour ne pas dire nulle, à quelque distance aux alentours, et que la surface du sol était jonchée de débris semblables à ceux observés dans le bassin

et sur les bords, et où furent remarqués, par M. Léon de la Sicotière, quelques fragments de poteries romaines. Cette absence de végétation à peu de distance de la source, décrit à l'est et au sud, en se prolongeant à l'ouest, des lignes régulières, coupées dans quelques endroits par des angles également réguliers. Enfin, plus loin et tout-à-fait à l'est du pré, un amas de ruines et de décombres avec quelques vestiges de murailles disposées en polygone, vinrent fixer notre attention. Ces restes de murailles ou plutôt leurs fondements paraissent se prolonger assez loin dans les champs d'alentour, où les rencontrent encore quelquefois les cultivateurs en remuant la terre. En examinant ces divers objets, nous pûmes nous convaincre que les décombres étaient identiques à ceux qu'on apercevait dans le gouffre, et que les pans de murs encore subsistants à la hauteur de quelques décimètres, offraient un parement extérieur en pierres taillées et d'appareil, le tout uni par un ciment très-dur.

Ces diverses observations portèrent les deux savants, dont nous venons de parler, à conclure que d'anciens bains avaient dû exister en ce lieu pendant la domination romaine. Cette supposition paraît d'autant plus admissible, que plusieurs voies du voisinage pourraient bien être d'origine romaine : telles sont peut-être celles venant d'Evreux et de Chartres, et se réunissant à Bellesme pour se diriger ensuite vers Mamers, et conduire aux cités des Cénomans et des Diablintes, celle venant d'Essay, par St.-Pol-le-Vicomte, pour aller au Mans. Celle-ci pouvait passer très-près de ce lieu, et même se confondre avec le chemin de René à Dangeul, qui dans la majeure partie de son trajet, présente encore aujourd'hui, chose tout-à-fait rare dans ce pays peu riche en pierre, des traces d'un encaissement de quatre

à cinq mètres de largeur, remarquable par sa solidité et par le petit volume des pierres soigneusement placées qui le constituent, surtout à son départ de Dangeul.

En outre de tout ceci, la tradition locale, que nous rapportons seulement ici comme souvenir, veut qu'une ville du nom de *Tulle*, suivant les uns, ou de *St.-Georges*, suivant les autres, ait existé dans le pré de la Georgette. Cette ville aurait été engloutie à une époque bien reculée, et néanmoins on entendrait encore le son des cloches la veille des grandes fêtes, si on se rendait au bord du gouffre. Depuis cette époque, l'abîme a menacé de s'ouvrir de nouveau, et ce n'a été qu'avec la plus grande peine qu'on est parvenu à le fermer avec du foin, de la paille, des chênes entiers et des pierres, au moment où on pouvait redouter qu'il vînt à inonder le pays; et malgré tout cela, quiconque y tomberait, ne reparaîtrait jamais; ce qui, dit-on, est arrivé, il y a deux ans, à un jeune veau que son inexpérience y avait attiré pour se désaltérer. Soit instinct de conservation, soit que l'eau, assez peu agréable à boire, flatte peu leur palais, les bœufs mis dans le pré pendant l'automne, ne s'en approchent jamais, nous a-t-on assuré.

L'ouverture de la source est aujourd'hui remplie de décombres, dont il est difficile de connaître la profondeur; mais la quantité d'eau fournie autrefois a dû suffire à l'entretien de quelques usines, comme semblent l'indiquer encore des noms de lieu, tels que celui de *Moulin-à-Eau* qui se trouve placé sur le ruisseau que cette source a pu entretenir, et qui aujourd'hui se trouve être à sec.

Quoi qu'il en soit, ces différentes traditions nous ont paru présenter assez d'intérêt, pour nous déterminer à en-

treprendre quelques recherches chimiques sur les eaux de la source, afin de connaître ou d'apprécier les motifs qui auraient pu donner lieu à l'érection d'un établissement de bains en cet endroit. A cet effet nous puisâmes au milieu du gouffre environ un demi-litre d'eau, pour l'emporter à Alençon et l'y soumettre à nos recherches (1).

A une demi-lieue environ de la Georgette; sur le territoire de Dangeul, à l'est du bourg et tout près de la route départementale n°. 11, qui conduit de Mamers au Mans, vers la moitié du versant occidental de la colline formée par l'*Oxford-clay*, existe la fontaine *des Buttes* ou de *Carrouget*, dont les eaux sont amenées par un étroit canal dans une sorte de grotte, située à la base d'un demi-tumulus adossé et de niveau à son sommet avec le point culminant de la colline. Cette espèce de tumulus semble avoir eu pour but, suivant l'opinion très-vraisemblable de M. Boblaye, de protéger le bassin de la source.

Toujours est-il que cette source nous semble avoir été connue dans l'antiquité sous des rapports différents de ceux de la Georgette : la beauté du site, le parfum de solitude qu'on y respire, le léger bruissement de la source elle-même, tout semble y porter au recueillement, et avoir dû concourir à lui donner le caractère de fontaine sacrée ou miraculeuse. Elle a conservé jusqu'ici ce caractère,

(1) Cette analyse très-soignée n'étant pas du domaine de l'archéologie, n'a point été imprimée dans le Bulletin; mais elle doit d'autant plus vivement intéresser les naturalistes, qu'outre diverses substances minérales, M. Desnos a trouvé dans l'eau de la Georgette une autre matière qu'il croit être du succin. On a trouvé parfois le succin dans les argiles de Bradford, d'où sort la source.

puisqu'on y vient encore de très-loin chercher ses eaux, employées dans le pays contre une foule de maladies chroniques, telles qu'hydropisies, rhumatismes, etc. : elles sont, suivant nous, inférieures en propriétés thérapeutiques, à celles de la Georgette, dont cependant la composition chimique se trouve être identique, moins les proportions de matière organique que le trajet parcouru de la source à la grotte a dû évidemment diminuer.

L'entrée ou plutôt l'extrémité du canal, qui vient se terminer à la grotte par une maçonnerie en pierres de taille dont l'une, portant une inscription à la date de 1785, où figurait le nom d'un curé de Dangeul, est en grande partie détruite aujourd'hui ; on y remarque un dépôt d'une matière jaunâtre entièrement semblable à celui de la Georgette.

Quelques fragments de tuiles, se rencontrant près de cette fontaine tout-à-fait éloignée d'habitations, ont fait penser à M. de la Sicotière qu'une chapelle pouvait avoir existé au-dessus de la grotte : cette supposition nous paraît expliquer d'une manière satisfaisante la présence de ces débris de constructions.

Si la médecine moderne venait à reconnaître à ces eaux, comme cela paraît avoir eu lieu autrefois, des propriétés notables, cette position serait on ne peut plus propre à l'érection d'un établissement de bains. Il serait situé à proximité de la grande route, et entouré de tous côtés par le plus riche et le plus délicieux paysage.

A l'occasion du mémoire de M. Desnos, M. de la Sicotière exprime le désir de voir examiner toutes les eaux présumées avoir été utilisées par les Romains, afin d'aider

les recherches que l'on a déjà pu faire sur leurs connaissances relativement aux propriétés des diverses sources minérales.

Les vestiges de voies antiques, indiquées dans la notice de M. Desnos, donnent lieu à une discussion, dans laquelle MM. Cauvin, Drouet et de La Sicotière exposent leur opinion sur la direction des routes qui mettaient le Maine en communication avec la Normandie.

M. l'abbé de Launay entretient la société des eaux ferrugineuses utilisées par les Romains près de la ville de Provins, dans laquelle il existe diverses constructions très-intéressantes, qui mériteraient une description spéciale et détaillée.

M. de Launay signale encore à Provins une tour romane fort élevée, et à Moret, près Fontainebleau, une église remarquable et d'une époque reculée.

M. de La Sicotière a la parole : il présente l'extrait d'un manuscrit de Bart Des Boulais, intitulé : « Vie de Marie d'Armagnac, comtesse du Perche, patronne de Mortagne. » On remarque dans cette curieuse notice, qui doit être publiée plus tard par M. de La Sicotière, la copie du testament de Marie d'Armagnac, pièce intéressante pour faire connaître les formules et le style usités par les notaires du XVe. siècle (1).

M. le directeur propose à la Société d'aller visiter le musée, la bibliothèque, puis quelques-uns des monuments anciens de la ville du Mans. Cette proposition est adoptée.

(1) M. de La Sicotière communiquera avec plaisir des copies de ces actes à ceux qui désireraient en posséder.

Séance ordinaire du 21 juin 1837.

Présidence de M. de La Saussaye.

M. de La Saussaye, inspecteur divisionnaire à Blois, est invité par M. le directeur et par M. Cauvin, à présider la séance; il occupe le fauteuil et déclare la séance ouverte.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la réunion précédente, M. de Caumont communique trois lettres adressées à la Société :

La première de Mgr. l'évêque de Séez, membre du Conseil général administratif, annonce que des ordres ont été donnés, pour que dans les réparations projetées à l'église de Montgaroult, près d'Argentan, il ne soit fait aucune altération aux caractères architectoniques des parties anciennes de cette église.

La seconde de M. Michon, supérieur du séminaire des Thibaudières, près Blanzac (Charente), recommande à la Société les réparations de l'église de l'ancienne abbaye de Puyreroux, qui remonte au XIe. siècle, et pour lesquelles il a déjà dépensé des sommes considérables.

La troisième de M. Castaigne, inspecteur des monuments historiques de la Charente, appuie la demande de M. l'abbé Michon.

On entend ensuite avec un vif intérêt un travail de M. Richelet, sur la peinture sur verre au moyen âge, et particulièrement sur les vitres peintes de la cathédrale du Mans (1).

(1) Nous aurions reproduit ici cet intéressant mémoire, si l'auteur n'avait désiré continuer ses recherches et augmenter son travail avant de le livrer à l'impression.

M. Anjubault lit ensuite le rapport suivant, adressé par M. Moreau, de Saintes, inspecteur-conservateur des monuments historiques de la Charente-Inférieure.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — La voie militaire de Bordeaux à Autun, passe sur une partie des rives de la Gironde, dépendante du département de la Charente-Inférieure. J'ai dirigé mes recherches vers le lieu désigné sous le nom de *Tamnum* dans l'itinéraire d'Antonin.

Un château féodal portait celui de *Talmont*. Ce manoir n'existe plus; mais on voit encore une partie des murailles qui défendaient la place. Les flots de la Gironde, en frappant le rocher sur lequel elle est assise, envahissent chaque jour une partie du terrain et menacent de le faire entièrement disparaître.

C'est à peu de distance du bourg qu'était l'ancien *Tamnum*. Une plaine assez étendue forme le sol de cette mansion. Au centre est un massif de maçonnerie romaine qu'on appelle le *Fa*, un moulin est construit dessus. La grande quantité de briques antiques répandues sur la terre peut faire juger quelle était l'importance de *Tamnum*; à ces briques sont joints des morceaux de marbre, du ciment, des restes de poterie; j'ai trouvé sur le même lieu les débris d'un chapiteau orné de feuilles d'acanthe, que j'ai fait déposer chez le maire de Barzan.

Il ne reste en place que le bloc de pierres de petit appareil liées avec le ciment romain, dont je viens de parler. Ce massif, d'une forme à peu près circulaire, a environ 50 pieds de diamètre et 10 de hauteur; le nom de *Fa* qu'on lui donne, peut provenir de *Fanum*. Ce devait être un temple, probablement bâti sur cette élévation, et auquel appartenaient les fragments de chapiteau corinthien que j'ai recueillis. Je crois que des fouilles faites dans ce lieu pourraient être fructueuses.

Il y a à Talmont une église romane très-remarquable ; elle est en forme de croix grecque; mais je pense que la partie antérieure aura été coupée à cause des ravages de la mer ; l'entrée est à l'extrémité nord du transept que forme la façade principale ; on y voit une grande porte avec deux autres portes latérales bouchées, disposition ordinaire aux églises romanes de Saintonge. Les ornements, dont celle-ci est chargée, sont dans un état fruste , occasionné par l'*aura marina* qui a fortement exercé son influence.

En remontant vers *Blavium* (Blaye) , on rencontre çà et là ces mêmes briques , indice d'habitations romaines. Au lieu nommé St.-Surin, toujours sur l'ancienne voie, est un reste de construction récemment découvert ; c'est un rectangle dont le sol est parfaitement uni et entouré de murs enduits de stuc ; je présume que ce sont les restes d'une *villa*.

Parvenu sur les hauteurs de Mortagne, on regrette de n'y pas trouver de trace d'anciennes fortifications ; on voudrait y voir le tombeau d'Ivain de Galle et le donjon , avec les quatre bastilles , décrites par Froissart. A peine y distingue-t-on la place rase où s'élevait le château.

A Beaumont , à Saint-Fort , on trouve encore des briques ; et aux environs de Cônac , une suite de murs où le caractère antique se reconnaît facilement. D'après le rapport du propriétaire, on aurait tiré de ce lieu une grande quantité de débris.

Les habitants prétendent que la ville de *Parpadelle* s'étendait jusque là. Ne repoussant aucune tradition populaire, et voulant savoir ce que c'était que cette ville de Parpadelle , je fis diverses questions , et d'autres bouches articulèrent *Arpadel*. Alors je crus reconnaître dans ce nom, une altération de celui de *Harpedenne*, qui fut probablement donné au lieu

de Cônac. On sait qu'en 1415, Jean Harpedenne de Belleville, personnage fort connu dans l'histoire de Saintonge, acheta le château de Cônac. Ce château fut également possédé par un autre Jean Harpedenne, fils du précédent, qui épousa Marguerite de Valois, fille naturelle de Charles VI. Cônac était encore dans la famille des Belleville au XVIe. siècle.

Les Harpedenne donnèrent de l'extension à leur château; plusieurs habitations furent construites auprès, et cette agglomération prit le nom de ville d'Harpedenne, pour être distinguée de celle de Saint-Thomas, fort peu éloignée.

Ce château de Cônac soutint divers siéges, et figura d'une manière remarquable dans la guerre contre les Anglais. La vaste muraille d'enceinte existe encore, ainsi que plusieurs tours et des fragments d'une chapelle romane; mais le donjon est rasé, et l'habitation qui le remplace ne remonte pas au-delà du XVIe. siècle.

A quelque distance de la Gironde sont les églises de Saint-Fort et de Lorignac, toutes deux dignes d'attention; elles offrent de beaux restes de construction romane avec l'*opus reticulatum*.

Avant de quitter les environs de Cônac, j'ai voulu voir les ruines du château de Bardine: c'est un bâtiment dont les parties les plus anciennes sont postérieures au XIIIe. siècle; cependant la construction actuelle repose sur de plus anciens fondements. On retrouve les traces d'une première cour, qui est sur un terrain un peu élevé; on voit à la suite une seconde cour entourée de murailles et de fossés; le donjon occupait le fond de cette cour; il paraît avoir été abaissé au niveau des murs d'enceinte qui ne sont pas très-anciens, mais dont l'aspect est pittoresque à cause du lierre qui en couvre les ruines. Le puits se trouve au rez-de-chaussée, il sert même d'issue pour pénétrer dans des pièces souterraines.

Il existe encore auprès de Cônac des antiquités d'un autre genre : ce sont des caves ou souterrains creusés dans le roc. Ce pays en offrirait un grand nombre susceptibles de fournir des remarques importantes, s'ils n'étaient presque aussitôt comblés que découverts.

Il en existe un au lieu de Boucheville, près Mirambeau, sur un monticule appartenant à la famille Duchatel.

Au Maine-Jou, on pénètre par un puits dans une cave triangulaire, et de là dans une seconde crypte.

Au village de la Billardrie, est un corridor formant des coudes à angles droits.

A Florac, il y a plusieurs pièces qui se communiquent par d'étroites ouvertures.

Dans d'autres temps, nous avons observé de ces cryptes sur divers points de la Saintonge : à Grandgent, arrondissement de Saint-Jean-d'Angely ; à Berneuil, près Saintes ; à Pons, à Jonzac, à Saint-Saturnin-de-Sechaux. Cette dernière a été signalée par M. Chaudruc, de Crazannes, sous le nom de fosse de Marmaudrêche.

En descendant la Gironde, de l'autre côté de Talmont, on trouve aussi des traces de l'époque gallo-romaine ; mais elles consistent seulement dans des amas de briques qui couvrent plus ou moins les champs, et qui n'offrent qu'un intérêt local. Je citerai pourtant le lieu de *Pévoile* (Carte de Cassini), à cause de la quantité de ces fragments céramiques ; le sol en est rouge : je n'ai pas vu de points en Saintonge qui en présentent autant. Cependant ce lieu est livré au labour.

A Medis, on a trouvé beaucoup de briques entières ; on y voit aussi une église romane en ruine.

De là, après avoir traversé la Scudre à Saujon, on parvient à *Toulon*, qui est le *Novioregum* de l'itinéraire.

Il existe à *Novioregum* un reste de camp avec une tour ruinée; c'est un monument connu et décrit. Les champs voisins sont intéressants par les nombreux débris qu'ils recèlent, soit en céramique, soit en ciment, en marbre. J'en ai rapporté des morceaux de mosaïque, des tuyaux de plomb. On parle de la découverte et de la destruction de petites voûtes; je présume que c'étaient des hypocaustes. *Novioregum* est encore un des lieux de Saintonge où des fouilles donneraient les plus grandes espérances.

On possède des documents historiques concernant ce lieu. On en a fait la scène d'un combat entre les Romains et les Santons, où se trouva le poète Tibule; on a cru y reconnaître la *villa* que possédait, en Saintonge, le poète Ausone. Une charte du recueil de Don Fonteneau fait mention d'une bataille livrée près de là contre les Sarrasins; ce fait est corroboré par l'existence d'un mur, qui porte le nom de *mur Sarrasin*; construction peu élevée, mais fort épaisse, et qui s'étend au loin dans la campagne. C'est également dans le voisinage qu'est le lieu appelé la fosse aux *Maures*. Corlieu rapporte qu'un Taillefer d'Angoulême fut chargé par Charlemagne de la défense de ces lieux, contre les entreprises des Sarrasins. Tous ces faits se rattachent parfaitement à une invasion Sarrasine sur le territoire de *Novioregum*.

Après cet intérssant rapport, M. Cauvin communique la note suivante, concernant les terrains nommés *Tournes*.

Note de M. Cauvin, sur les Tournes. — Avant 1790, il existait dans le diocèse du Mans un usage assez singulier, relativement à la circonscription de certaines localités. Des portions de territoire situées sur les confins de deux paroisses, restaient communes; de sorte qu'elles dépendaient alternative-

ment pendant une année de chacune d'elles, spirituellement et civilement. J'ignore si l'on remarquait ailleurs cette espèce d'alternative.

Les portions connues sous le nom de Tournes étaient, suivant l'abbé Le Page, auteur du dictionnaire du Maine, assez multipliées aux environs de Chemiré. Cet écrivain eût éclairci la géographie du moyen âge, s'il en eût donné le tableau; depuis près d'un demi-siècle que ces communes ont été supprimées, il est impossible de retrouver leurs traces; à peine en indiquerai-je cinq ou six.

Les Tournes faisaient anciennement partie de forêts; leur territoire semblait rester indivis, tant qu'il ne changeait pas de nature. Mais venait-il à être défriché, mis en culture et à se couvrir d'habitations, les décimateurs et les curés élevaient des prétentions sur lesquelles l'évêque diocésain prononçait. C'est ce que nous apprend le cartulaire de l'église du Mans.

En 1166, l'évêque Guillaume Passavant termina un procès qui s'était élevé entre les chanoines de St.-Julien et ceux de St.-Pierre-de-la-Cour, au sujet des églises de Courgenart et de Cormes. La sentence porte: « Si le bois de la chaussée est défriché, les dîmes se partageront par moitié entre ces églises; les habitants qui se trouvent au-dessous du bois seront de la paroisse de Cormes; ceux qui le joignent du côté de Courgenart, demeureront communs aux deux églises: ainsi ils appartiendront une année à la première, une autre à la seconde. »

« *De nemore de Calceatis de quo contentio erat, decrevimus quod si ab ruditale ad culturam devocaretur, decimæ illius terræ illis duabus ecclesiis per medium dividerentur. Electa et omnes alii qui infra metas illius*

nemoris manerent, ecclesiæ de Cormis parochiani essent. Gauterius et Tiece qui juxta nemus illud a parte Curiæ Genardi mansionem habebant et successores qui locis illis manerent, communes essent ecclesiæ de Curia Genardi et de Cormis, ita quod uno anno essent parochiani unius ecclesiæ, et altero anno alterius....anno 1166, *ex parte beati juliani istis attestantibus Philippo Decano, Eustachio,..Mauricio archidiacono, Ivone magistro scholarum, Esgace, Herberto de Pilmil, Wuielmo Burel, Petro sacrista et pluribus aliis.* » (Cartulaire de l'église du Mans, fol. 165.)

Une contestation semblable avait déjà été réglée en 1135. Hugues Ier., comte du Maine, avait donné aux chanoines de St.-Pierre-la-Cour la dîme du gland et des moissons de sa forêt. Ce terrain ayant été défriché, le chapitre y établit deux églises paroissiales et en jouit paisiblement. Mais les moines de la Couture, auxquels appartenait la dîme du gland dans la portion de cette forêt située entre l'Orne et Roëzé, et qui avaient continué d'y percevoir les dîmes du grain, après qu'elle fut défrichée, reclamèrent. Par l'arrangement pris entre les parties, ils eurent la dîme avec l'administration religieuse de Larneau et Roëzé; sur les bords de l'Orne la moitié des dîmes, oblations, prémices de tout le revenu paroissial des terres de Rennoud, des moines d'Oizé, des chanoines de Beaulieu et de Gaginald de Breuil. La collégiale obtint l'autre moitié, et conserva toutes les dîmes et les paroisses de la forêt. Il fut arrêté que si les habitants de la partie commune vont à l'église de Vorvres, les moines auront la moitié des revenus de la paroisse; que s'ils fréquentent celle des moines, le chapitre touchera la moitié du revenu de celle-ci. (Cartulaire de la Couture.)

M. Cauvin demande si le fait qu'il vient de signaler a été observé dans d'autres localités.

M. de La Saussaye répond que la même chose existait sur les limites séparant les paroisses comprises aujourd'hui dans le département de Loir-et-Cher, d'une part, et dans celui du Loiret, de l'autre. Là, ces terrains se nomment *terres métaires*.

M. Cauvin reprend la parole pour lire une notice sur quelques monuments de l'ancienne province du Maine.

Notes sur quelques monuments du Maine. — Le département de la Sarthe, dit M. Cauvin, renferme un assez grand nombre de monuments qui appartiennent à différents âges.

La nation gauloise y a élevé des pyramides brutes et monolithes, appelées Peulvans et Menhirs, dont on ignore la destination; des Dolmens ou Pierres Couvertes, sur lesquels les Druides offraient, dit-on, leurs sacrifices; des Tombelles regardées comme des monuments funèbres consacrés à la mémoire des chefs guerriers.

On rencontre les Peulvans dans la partie méridionale du département; ils y sont isolés; quelquefois ils servent de crédence à des Dolmens. Une vingtaine, dont les principaux se nomment la mère et la fille, vulgairement Méritfil, sont en quelque sorte groupés dans la lande des Soucis, à une demi-lieue de la Fontaine-St.-Martin. La hauteur de toutes ces pyramides varie de quatre à vingt pieds.

Quoique plus fréquents au sud, les Dolmens ne sont cependant pas étrangers au reste du pays. Ils se composent presque toujours d'une seule pierre placée en forme de table sur d'autres

posées de champ ; près de quelques-uns on observe un peulvan qui en constitue la crédence.

La position de celui de St.-Léonard-des-Bois, au milieu du cours de la Sarthe, dont les eaux le recouvrent une grande partie de l'année, est peut-être unique. Les gens du pays le regardent comme le tombeau de St.-Léonard, anachorète, qui au VIe. siècle, fonda le monastère de Vandœuvre, devenu depuis l'église paroissiale de ce lieu; ils attribuent à la mousse détachée de cette pierre la propriété de guérir la fièvre.

Le dolmen établi sur le chemin de Conneré à Thorigné est le plus important; de nos jours il a fourni pendant quelque temps une retraite à une famille indigente.

Avant 1770, on voyait à la porte occidentale de la cathédrale la *pierre au lait*, très-grande table formée de deux pierres reposant immédiatement sur le sol. Elle fut arrosée, en 1426, du sang de plusieurs vertueux citoyens, qui avaient tenté de délivrer leur patrie du joug des Anglais. Suffolk, commandant pour le roi d'Angleterre, fit trancher la tête à ces braves, sur cette espèce d'échafaud.

La *pierre mobile* qu'on observe entre Challes et Volnay est un dolmen, dont la table, posée en équilibre sur un support unique, peut être mise en mouvement.

Ces monuments ont dû être plus multipliés autrefois qu'ils ne le sont aujourd'hui. Parmi leurs propriétaires, les uns s'imaginant qu'ils couvrent des trésors, pratiquent des excavations qui font perdre à la table son assiette ; d'autres les détruisent et en emploient les débris à des constructions. On ne saurait donc montrer trop d'empressement pour les décrire. Les géographes chargés de lever les cartes topographiques des provinces du royaume, ont négligé de marquer une infinité d'objets qui se rattachent à l'histoire. La carte du diocèse du

Mans, en quatre feuilles, publiée en 1706 par Jaillot, fait une heureuse exception. Ce géographe y a signalé des dolmens, des tombelles, des ruines de châteaux, etc., qui la rendent infiniment précieuse. Son travail a mérité les éloges de l'abbé Lebœuf. Perfectionné, il pourrait devenir un excellent modèle. M. Triger se propose de placer tous ces détails sur la carte géologique du département de la Sarthe qu'il est chargé de dresser, et de lui donner ainsi un nouveau degré d'intérêt.

Nos ancêtres avaient établi des forges à Bras, dans un grand nombre de lieux privés de cours d'eau. Les scories provenues de ces usines forment des monticules plus ou moins considérables, dont quelques-uns, depuis trois quarts de siècle, sont exploités pour l'entretien des routes; je citerai les dépôts 1°. de la Bazoge, 2°. de Coulans et de Joué-en-Charnie, 3°. de Lavardin. Leurs matériaux servent à charger les routes de Tours à Caen, de Blois à Laval, et du Mans à Mayenne. Ces scories, connues sous le nom de ferrimée, annoncent une grande activité dans les travaux; mais la quantité de métal qu'elles renferment, démontre que l'art de fabriquer le fer était peu avancé à cette époque.

Du temps de la domination romaine, *Subdinum*, capitale des Cénomans, réunissait tous les avantages des cités importantes : enceinte de murailles, bains, fontaines publiques et amphithéâtre.

Les murs de l'enceinte, bâtis avec une solidité parfaite, étaient flanqués de tours rondes, dont plusieurs sont encore debout. Ils existent dans toute leur longueur du côté de la rivière; sur la place St.-Pierre, une portion sert de base à la salle de l'école primaire; on les retrouve au rempart, le long de la place des Jacobins, où ils se prolongent jusqu'aux bâtiments de l'ancien évêché. Ils présentaient deux mosaïques

figurés pl. XX du Cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont, l'une d'elles a disparu avec la tour qui la portait.

Les bains placés au pied des murs recevaient les eaux des ruisseaux de Monnet et des Fontenelles, au moyen d'un aquéduc, nommé le chemin aux fées, qui, après avoir traversé un assez long espace, arrivait à l'église de Gourdaine, continuait en s'élargissant et aboutissait aux bains publics, non loin de la tour de la Magdelaine. Cet aquéduc composé d'une espèce de beton en chaux, mêlé de sable, de cailloux et de fragments de pierre calcaire, dont la grosseur n'excède pas un pouce, apparaît encore sur plusieurs points. La voûte construite de la même manière est remplacée près des murs de ville par un recouvrement en dalles. L'épaisseur des parois est d'environ 12 pouces; la capacité intérieure a 22 pouces de large et 13 de haut. Dans le champ du puits dépendant du Petit-Ponceau on remarque l'un de ses regards, de forme carrée et de trois pieds de diamètre, assez bien conservé.

Un second aquéduc conduisait les eaux d'Isaac aux fontaines établies dans la cité pour la commodité des habitants. Cet ouvrage attribué mal à propos à St.-Aldric, fut ruiné lors de l'invasion des Francs, ou à l'époque du siége du Mans par Clovis en 510. Ses faibles restes ont disparu vers le commencement du XIXe. siècle. L'évêque St.-Aldric, voyant la ville privée d'eau, remplaça (832—837) l'ancien aquéduc par un canal en terre cuite, d'un diamètre beaucoup plus petit, engagé au milieu d'une maçonnerie carrée, mélange de chaux, de brique pilée et de fragments de pierre imitant la manière des Romains. En 1832, on a retrouvé ce canal sur le terrain de l'ancien évêché; une portion est déposée au muséum.

L'amphithéâtre, bâti hors de l'enceinte de la cité,

occupait les deux allées supérieures du mail et s'étendait jusqu'à la rue des Arènes ; il était de forme circulaire et avait plus de trois cents pieds de diamètre, quatre estrades coupées par des murs de refend soutenaient les galeries voûtées ; sept mille spectateurs pouvaient se placer à l'aise sur les gradins. Ses ruines découvertes en 1791, lors de la formation de la promenade, ont entièrement disparu en 1832.

Plusieurs voies entretenaient une communication facile entre notre cité et celles qui l'environnaient. La table de Peutinger en désigne une d'*Arigenus* (vieux), à *Subdinum* en passant par *Noïodunum*, capitale des *Diablintes* ; on en voit encore des vestiges près de Jublains et autres lieux de la Mayenne ; de faibles portions ont aussi été retrouvées dans la forêt de Lavardin et à Milesse, département de la Sarthe. A *Subdinum* elle se divisait en deux branches, se dirigeant l'une vers *Autricum* (Chartres), l'autre vers *Cæsarodunum* (Tours).

L'on croit reconnaître la 1re. dans le *Chemin de César*, formé de scories provenant de forges à bras, et qui parcourt de l'O. à l'E. le territoire du Luart, de Bouer et de Lavaré. Avant l'ouverture des grandes routes au XVIIIe. siècle, le chemin du Mans à Paris était par Conneré, Bouer, Montmirail,... et Chartres ; les marchands de bestiaux le fréquentent toujours comme étant le plus court. C'est aussi la route que suivirent au IXe. siècle les députés Saxons chargés de transporter à Puderborn, les reliques de St.-Liboire, évêque du Mans : ils partirent de cette ville, traversèrent l'Huisne à Yvré, passèrent par St.-Mars-la-Brière et Conneré, d'où ils allèrent à Chartres.

On entend ensuite une notice de M. Piel sur des antiquités romaines trouvées à La Quinte.

Notice sur des antiquités romaines trouvées à La Quinte.

Le neuf février dernier, en défrichant le bois des Ténières, situé commune de La Quinte, le nommé Louis Compain, journalier, a trouvé un pot renfermant environ 275 médailles romaines de grand et de moyen bronze. Ce vase en terre grise, mince et fort léger, était placé à environ dix-huit pouces de la surface du sol, et enlacé dans les racines d'un pied de chêne. Sa forme est impossible à décrire, attendu que les morceaux dont je suis propriétaire ne le composent pas en entier. Ces morceaux et quelques tessons de poteries provenant du même lieu, sont maintenant déposés au muséum du Mans.

Les médailles qu'il contenait étaient en pile les unes sur les autres et se tenaient entr'elles par une forte couche d'oxide dont elles étaient recouvertes, ce n'a été qu'à coups de hache et avec la plus grande peine, que l'on a pu les séparer. Les deux tiers environ de ces médailles sont frustes ou presque frustes (du moins quant aux revers), à cause de la couche épaisse d'oxide. Celles qui formaient l'autre tiers, sont, quoique oxidées, d'une assez bonne conservation : M. le docteur Tendron, de Coulans, instruit le premier de la découverte, a choisi les plus belles, parmi lesquelles une de l'empereur Alexandre-Sévère et quelques autres, sont de la plus grande beauté. Toutes celles qu'il possède et les vingt que j'ai pu acheter, sont recouvertes de cette couche légère de vernis, si chéri des numismates, qui, tout en embellissant les médailles, prouve leur haute antiquité.

Il me serait impossible, Messieurs, de vous donner une description de ces médailles, le nombre des revers varie à l'infini, et quelques-uns sont assez rares. Une

remarque que j'ai faite en les examinant, c'est que toutes celles à l'effigie de l'empereur Antonin-le-Pieux, ont été frappées pendant son quatrième consulat.

Les types de ces médailles sont peu nombreux : Antonin-le-Pieux, Marc-Aurèle et Commode sont les plus communs; les autres sont de Trajan, Adrien, Ælius César, Faustine, femme d'Antonin, Faustine jeune, épouse de Marc-Aurèle, Lucius Aurélius Verus, Lucille, sa femme, Crispine, femme de Commode, Alexandre-Sévère et Gordien-le-Pieux.

Voie romaine. — A vingt pas du lieu où ont été trouvées les médailles, existe une voie que M. Tendron et moi avons découverte, et qui nous a paru être de construction romaine.

Elle se dirige du sud au nord, dans la direction d'Allonnes sur Jublains. Son encaissement, ayant une épaisseur d'environ vingt-deux pouces, est formé d'une couche de grosses pierres plates, recouvertes par une seconde couche de gros sable étranger au sol, et par une autre couche de scories provenant de forges à bras, dont le sol est jonché aux alentours. Cette dernière couche ayant environ vingt-quatre centimètres d'épaisseur, contient un grand nombre de morceaux de briques à rebords et de tessons de poteries grossières. Les ouvriers alors occupés du défrichement du bois et à faire un fossé, mirent à nu cette voie, et l'arrachèrent dans une longueur de 150 pas. Sa largeur varie suivant le terrain, de vingt à vingt-quatre pieds.

Tous ces travaux ont amené la découverte, 1°. de deux grandes briques à rebords, presque entières, d'un grand nombre de morceaux de briques, de tuiles et de tessons de poterie, noire, grise, jaune et de couleur cire à cacheter; 2°. d'une anse d'amphore de grande dimension,

et d'une partie d'un beau vase couleur cire à cacheter. Ce vase est orné d'une guirlande de draperies, séparées par des glands, et d'une foule de figures en relief, parmi lesquelles j'ai remarqué un soldat ayant son bouclier au bras, un cheval au galop, un tigre, un lion, un chien, un lièvre et un cerf couché.

Déjà, Messieurs, vers l'année 1808, cette voie fut trouvée au bout du bois de Martigné, situé commune de Chauffour, par des ouvriers à qui M. Petrop, de Coulans, faisait creuser un fossé : un dédommagement leur fut accordé par celui-ci, à cause de la peine qu'ils eurent à couper l'encaissement de la voie par où le fossé devait passer.

L'existence de la voie est prouvée par les briques et les nombreux tessons de poteries qu'on y a découverts par les scories qui y abondent, par les médailles qui y ont été trouvées; puis dans les environs; il a été trouvé il n'y a pas encore deux ans, dans un pré appartenant à un nommé Blin, de La Quinte, des morceaux de cercueils en pierre coquillère de Doué. Si toutes ces choses ne le prouvent pas, elles sont du moins, je pense, d'un grand poids pour faire croire que la voie est romaine et que des habitations ont existé dans les environs.

D'après l'opinion que j'en ai et ce que j'en ai vu dans les excursions que j'ai faites sur les lieux, les onze février dernier et huit du présent mois de juin, en société de MM. Rivault, de Saint-Julien, et Pétrop, de Coulans, la voie romaine partait d'Allonnes et se dirigeait sur la ville capitale des Diablintes (Neodunum), en passant sur le territoire de quatre communes : 1°. sur celle de Fay, par dessus un champ du lieu du Bois-l'Abbé, le bois à M. de Gastine,

le chemin des Maisons-Rouges à Fay, quatre pièces de terre et un taillis à M. de Gastine ;

2°. sur la commune d'Echaufour, elle passait par le chemin d'Echaufour au bourg de Fay, vis-à-vis l'ancienne chapelle de Gibron, la route royale du Mans à Laval, la maison de l'instituteur d'Echaufour, le chemin de la route royale à Gibron, la Rouairie, la Fontaine et Mortraits, le lieu de Gibron et le bois de Martigné dans toute son étendue ;

3°. sur celle de La Quinte, par la lisière du bois des Ténières à M. Pasquier, par deux autres bois et celui au sieur Bellanger, puis traversant le carrefour où est placée la croix des Ténières, elle longe deux champs au sieur Gaignon, d'Echaufour, et coupe la route du Mans à La Quinte, pour entrer dans un champ appartenant à M. Leroy, du Mans, et faisant partie de son domaine de la Bouchardière : ce champ est situé commune de Degré. Arrivée au bout de ce champ, la voie ne laisse apercevoir aucune trace : c'est de là qu'elle allait gagner le château du Vieux-Lavardin, en passant près des bâtiments du lieu des Aulnais, et tout près aussi d'un endroit nommé par les habitants du pays les *Ferrimées* de la Gourdaine (1), d'après ce qui m'en a été dit par plusieurs personnes qui l'ont suivie de loin en loin jusqu'au château de Lavardin.

D'après une carte jointe au tome 3 du dictionnaire statistique de la Sarthe, par M. Pesche (page 731), une voie romaine semble être indiquée depuis Allonnès jusqu'au commencement du chemin du Mans à La Quinte, tout auprès du hameau des Maisons-Rouges, commune de Trangé.

Cette voie serait-elle la même que celle dont j'ai l'honneur

(1) On appelle *ferrimée*, des amas de scories de fer.

de vous entretenir, que l'auteur du dictionnaire de la Sarthe, n'aurait pu signaler plus loin, n'ayant pas de données suffisantes ou positives sur son existence ?

C'est, Messieurs, ce que je ne me permettrai pas de décider, et à parler vrai, c'est ce dont je doute.

Enquête sur les anciennes sépultures du Maine. —M. de Caumont, après avoir présenté quelques considérations sur les heureux résultats obtenus déjà par la Société, au moyen des enquêtes archéologiques qu'elle a faites dans ses réunions générales, demande que le reste de la séance soit consacré à une discussion concernant les monuments funéraires de différents âges, depuis l'ère gallo-romaine jusqu'au XVIe. siècle.

M. de La Saussaye, président, provoque des indications à ce sujet : lui-même a observé, à Soing en Sologne, des tombeaux en maçonnerie, renfermant des squelettes entiers avec des urnes, des phioles et autres vases usités sous la domination romaine, à l'époque où l'incinération était en usage, mais ne contenant ni urnes, ni ossements : ces monuments lui paraissent appartenir à la seconde époque des sépultures gallo-romaines.

M. de Bellefille déclare avoir vu dans la commune de St.-Benoît, sur un terrain nommé encore par les habitants, Cimetière des Payens, les fragments d'un sarcophage que des ouvriers venaient d'extraire ; la pierre dont il était composé ne ressemblait pas à celle du pays. Ce même terrain avait aussi fourni plusieurs petites urnes en terre cuite, couleur de tuile, à col de couleur noire, renfermant des cendres.

M. Rivault a connaissance que dans la commune de Neuvy en Champagne, il a été trouvé, à six pieds environ au-dessous du sol du cimetière actuel, plusieurs cercueils en pierre de roussard, ayant à peu près la forme des bierres actuelles.

Certains couvercles planes portaient des sculptures représentant des personnages en habits ecclésiastiques. Quelques couteaux en fer très-oxidé étaient renfermés dans certains cercueils.

M. Chorin dit qu'au Petit-Oisseau, il a été reconnu, presqu'à la surface du sol, plusieurs cercueils en pierre calcaire du pays. L'extrémité la moins large était tournée vers l'est. Un couteau de fer oxidé et une pièce de cuivre creuse, actuellement en la possession de M. Lemarié, ont été trouvés dans ces cercueils.

M. Dugué a vu au hameau de l'Habit, commune de Domfront, des cercueils en roussard, trouvés sur les lieux mêmes. Dans la commune de Pont-Vallain, près de la lande de Rigollet, un grand nombre de cercueils ont aussi été découverts. M. Blisson joint sur ce fait son témoignage à celui de M. Dugué. M. Drouet a la certitude que ces cercueils étaient, les uns en tuffeau, et les autres en calcaire coquiller analogue à celui de Doué.

M. Drouet ajoute avoir reçu une médaille de Commode, qu'on lui avait donnée comme trouvée dans un tombeau, découvert dans la commune de St.-Mars-d'Outillé.

M. Joubert s'est assuré que des cercueils, composés de grandes lames de schiste ardoisier, ont été découverts en Anjou.

M. Etoc-Demazy rapporte qu'entre May et Marigné, il a été découvert un grand nombre de cercueils en calcaire coquiller. Ils étaient à si peu de profondeur que le soc de la charrue les heurtait; les ossements qu'ils contenaient se réduisaient en poussière au moindre choc.

Le même membre rappelle que le tombeau de Robert Garnier, et plusieurs bustes en marbre, représentant divers per-

sonnages de sa famille, étaient, avant la révolution, dans l'église des Cordeliers du Mans. Les pièces des monumens et les bustes sont actuellement en la possession de M. le marquis Le Gras Du Luard. M. Etoc exprime le désir de les voir replacer au Mans dans quelque édifice public pour l'honneur du pays et le plaisir des amis des arts. Tout porte à croire que M. le marquis Du Luard entendra ce vœu, expression d'un sentiment qu'il doit partager.

M. de La Sicotière signale à Tyé la découverte de cercueils en terre cuite. A St.-Paul-le-Vicomte, il en a vu d'autres composés de pierres, dont l'intérieur offrait, à l'endroit où devait reposer la tête du cadavre, une saillie destinée à la relever. Cette espèce d'oreiller est le signe d'une époque plus récente que celle de l'emploi des fonds unis, suivant l'opinion de plusieurs antiquaires.

M. Espaulart a connu par la tradition, qu'il avait été tiré des cercueils de pierre du territoire de la commune de Brette, fait qu'il se propose de constater par des fouilles et par de nouvelles informations.

M. de Caumont demande durant quel espace de temps les vases troués et remplis de charbon ont été placés dans les cercueils.

M. de La Saussaye n'a pas connaissance qu'il en ait été employé avant le XIe. siècle. Il croit que ceux trouvés dans l'église St.-Sauveur, à Blois, remontent à cette date.

Plusieurs membres indiquent de semblables découvertes propres à divers lieux de l'arrondissement du Mans : M. Cauvin, à Conneré ; M. Richelet, à Allonnes ; M. Etoc-Demazy, à la Mission ; M. Desportes, dans l'emplacement de l'ancien cimetière de la Couture ; mais ils ne peuvent indiquer l'époque précise de leur emploi.

M. de Caumont sollicite ensuite des indications sur les monuments funéraires de l'ancienne province du Maine, les plus remarquables par leurs sculptures et leurs ornements ; surtout ceux situés dans la campagne, comme étant moins connus.

M. de La Sicotière signale dans la commune de Doucelles (Sarthe) une statue en pierre calcaire, représentant un chevalier ; et dans celle de Vivoin, une autre statue en pierre, de même nature, représentant un prieur ; ces sculptures lui semblent appartenir au XIVe. siècle. MM. Tournesac et Richelet qui les ont vues, y reconnaissent la même époque. Il a aussi remarqué, appliquée au mur d'une maison du bourg de Dangeul, une épitaphe surmontée d'une croix qu'il rapporte au XVe. siècle.

M. l'abbé Tournesac a observé dans l'église de Notre-Dame-des-Périls, près Laval, deux sarcophages présentant les caractères du XVe. siècle ; à Evron, deux statues de religieux sculptées pendant le XIVe. siècle, et incrustées dans un mur du XVe. siècle; enfin le même membre se propose, pendant la promenade archéologique du soir, de faire voir à la Société les fragments d'un sarcophage que l'on croit avoir renfermé le corps de St.-Pavin. Ces restes en calcaire coquiller, à peu près semblable à celui de Doué, sont déposés dans l'église de St.-Pavin-des-Champs, près le Mans.

M. le président annonce que dans la la promenade du soir la Société se dirigera vers les églises de St.-Pavin-des-Champs, du Pré et les anciennes maisons de la vieille cité.

Séance ordinaire du 22 juin.

Présidence de M. CAUVIN, inspecteur divisionnaire.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Cauvin. MM. de Caumont, de La Saussaye et Gaugain siégent au bureau.

On entend une lettre adressée à M. de Caumont par M. le baron de Reiffemberg, membre de l'Institut de France et secrétaire de la Commission royale de Belgique pour les travaux historiques.

Lettre de M. de Reiffemberg.

MONSIEUR, permettez-moi d'attirer votre attention et celle de l'utile société que vous dirigez, sur un point qui a une relation étroite avec l'objet de vos constantes études et de vos généreux sacrifices.

Veiller à la conservation des monuments du passé, les décrire, rechercher leur histoire, c'est à la fois la sollicitude d'un citoyen, et le travail d'un profond archéologue. Pour faciliter cette double tâche, pour jeter sur les investigations monumentales un jour nouveau, votre compagnie ne ferait-elle pas bien de former un *Album* qui renfermerait :

1°. Les originaux ou copies des anciens plans d'édifices qui se retrouvent encore dans les dépôts d'archives, les trésors des églises, les chartriers des chapitres tel que le plan primitif de la tour de l'église de St.-Pierre de Louvain, que vous avez vu à l'hôtel de ville.

2°. Des copies d'après des tableaux, des miniatures de manuscrits, des sculptures ou des ouvrages ciselés, représentant des monuments antérieurs à la renaissance.

3°. Des plans de villes remontant à une époque reculée.

4°. Des gravures sur bois ou sur cuivre, où sont retracés soit des constructions entières, soit des détails d'architecture et d'ornementation, etc.

Occupé exclusivement de mon pays, de cette Belgique, si étroitement unie à la France, et qui confond sans cesse son histoire avec la sienne, comme elle partage les mêmes intérêts et les mêmes affections, je vais avoir l'honneur de vous signaler quelques-unes des chonographies architecturales que je voudrais voir figurer dans votre album.

1. *Bruxella nobilissima Brabantiæ civitas, anno* 1639.

C'est un plan en six grandes feuilles, qui représente à vue d'oiseau et avec une merveilleuse précision, tous les édifices, jardins, hôtels, palais, églises, couvents, chapelles, portes intérieures, anciennes et nouvelles, ainsi que les fortifications de Bruxelles, le tout dessiné par N.-Vander Horst. Sur un des bords, la même ville a été gravée en perspective par A. Santvoort. Ce plan, un des plus beaux qui aient été faits, et qu'on peut considérer comme un chef-d'œuvre de l'art, a été exécuté aux frais de Martin du Tailly, patricien de Bruxelles. Il est presque impossible de se le procurer, lorsqu'il est de la première édition. Mais en 1748 on en retrouva les planches et on en tira un certain nombre d'exemplaires en neuf grandes feuilles. Ces épreuves infiniment moins belles que celles de 1639, sont cependant encore rares et recherchées. Je les possède parfaitement conservées dans mon cabinet.

2. *Brugæ Flandrorum, urbs et emporium mercatu celebre*. 1562.

Ce plan de la ville de Bruges, dessiné et gravé à l'eau forte, en dix feuilles, par Marc Gheeraerds, peintre et graveur de

cette ville, représente aussi à vue d'oiseau et avec beaucoup de soin, tous les édifices de Bruges, notamment les hôtels des négociants étrangers qui affectaient de conserver l'architecture de leur pays. Cette représentation est d'autant plus précieuse, qu'elle nous montre Bruges, tel qu'il était avant les troubles du règne de Philippe II, c'est-à-dire, tel à peu près qu'on le voyait sous Philippe-le-Bon et Marie de Bourgogne.—Comme elle était devenue extrêmement rare, M. le baron de Croeser, maire de Bruges, lorsque les planches furent retrouvées à l'hôtel de ville, permit au sieur P. F. de Goesin-Verhaeghe, imprimeur à Gand, d'en tirer 24 exemplaires, au mois d'octobre 1812. Sur ce nombre, on en garde deux dans le fonds Van Hulthem de la bibliothèque nationale qu'on s'occupe de former à Bruxelles, d'après les intentions de M. de Theux, ministre de l'intérieur.

3. *Gandavum, urbs antiqua, potens, totiusque Europæ amplissima ac amœnissima*. Vers 1630.

Plan à vue d'oiseau, de grande dimension, gravé par Henri Hondius; avec une description abrégée, par Antoine Sanderus, laquelle est imprimée et entoure la gravure. Le tableau entier a en hauteur 3 pieds 11 pouces 3 lignes, en largeur 5 pieds 2 pouces 3 lignes. Il est très-rare : le seul exemplaire qu'en eût vu M. Van Huethem, très au fait de ces sortes d'objets, se trouve à Paris, à la bibliothèque du Roi, dans un volume intitulé : *Topographie de la Flandre*.

4. *Plan de la ville d'Anvers*, par Virgile de Bologne. 1575.

Il a été dessiné et gravé sur bois, sur douze grandes feuilles, et est exécuté avec une telle précision qu'on pourrait presque compter les fenêtres de chaque maison. Ce plan était déjà si rare en 1700 que le savant Bollandise Papebroeck n'en vit

jamais qu'un seul exemplaire. C'est donc une heureuse idée qu'on a eue de le reproduire dans les recherches en Flamand sur les antiquités d'Anvers, publiées en 1828, sous le patronage de M. le chevalier Florent Van Ertborn, et par les soins de M. Willems, actuellement membre de la Commission royale d'histoire de Belgique.

5 et 6. *Deux autres plans d'Anvers, gravés sur cuivre* par Jean Liefrink et François Sluys, 1556 et 1557.

Ils sont en trois grandes feuilles, et en 1700 leur rareté était déjà extrême. L'un présente la vue d'Anvers, en perspective, à l'occident, l'autre à l'orient.

7. *De Vermaerde Koopstadt von Amsterdam*. Plan d'Amsterdam. 1544.

Gravé à vue d'oiseau sur bois et en douze feuilles in-folio, par *Cornalis Teunisse ;* très-beau et très-rare. On trouve encore à la trésorerie d'Amsterdam un tableau, peint par lui en 1536, et représentant cette ville en détail. C'est ce tableau qu'il a gravé huit ans après, en diminuant un peu son échelle. Pontanus, Dapper, Dombelaar, Commelin et Le Long ont fait copier ce plan partiellement sur cuivre. Il se trouve un exemplaire de l'original dans le fonds Van Hulthem. Ce savant bibliophile le devait à M. Jacques Koning, connu surtout par une dissertation sur l'invention de l'imprimerie (1819).

Voilà les plans les plus anciens et les plus beaux des villes des Pays-Bas. Si de pareils renseignements vous paraissent de quelque intérêt, j'aurai l'honneur de vous entretenir, dans une de mes prochaines lettres, de quelques autres ouvrages architectoniques.

M. de Caumont approuve l'idée de M. le baron de Reif

femberg, et insiste sur le désir que l'on doit éprouver de la voir réaliser ; il cite comme pouvant servir à l'exécution de ce travail, les vues des anciennes abbayes de Bénédictins, préparées pour le *Monasticon gallicanum*, et dont la collection presque complète existe dans la riche bibliothèque de M. le marquis Le Ver.

MM. Cauvin et de La Sicotière signalent aussi des plans qu'il serait encore possible de se procurer. M. Cauvin présente le catalogue suivant des cartes géographiques du Maine.

Cartes géographiques du Maine. — 1°. Cenomanorum Galliæ regionis typus, auctore Matheo Ogerio. La (sic.) Mans. demi-feuille in-fol., imprimée dans le sens de la hauteur. — L'orient occupe le haut de la carte, l'occident, le bas.

Les noms de lieu sont en français ; les points cardinaux et les pays limitrophes, en latin. Les paroisses étrangères au diocèse n'y sont point marquées.

L'auteur indique le Bas-Vendomois, La Vau du Loir, le pays de Fertois, le pays de Sonnois, le pays du Désert, le pays de Charnic, le bas pays du Maine, la baronnie de Sablé, etc. ; mais il ne trace pas leurs limites.

2°. Nova et integra Cœnomaniæ descriptio, vulgo Le Mans. Jean Leclerc excudit et fecit.—Une feuille de moyenne grandeur. — Le septentrion est placé à l'angle supérieur de la carte, qu'occupe le N. O. dans nos cartes actuelles.

3°. Nova et integra Cœnomaniæ descriptio. Cæsaroduni Turonum in ædibus Mauricii Boguerealdi. — C'est une nouvelle édition du n°. 2.

4°. Carte du Maine. A Paris chez N. Langlois, rue St.-Jacques, à la Victoire.—Le format plus grand que les n°s. 2 et 3.

Dans celle-ci Sablé se trouve exactement au S. —Beaucoup de noms écrits incorrectement.

5°. Carte manuscrite. C'est l'original du n°. 4.

6°. Le Maine. Carte imprimée en 1631, et faisant partie d'un ouvrage.—La description de cette province est imprimée au dos de la Carte. In-folio ordinaire.

7°. Carte particulière du Maine.

C'est la Carte Cénomanique dite Carte du diocèse, divisée en archidiaconés. Au-dessus de chaque paroisse sont des lettres indiquant les présentateurs des cures.

Le Nord y occupe la place assignée aujourd'hui au rumb de vent nommé N.O.

Les pays de Fertois, Sonnois, etc., y sont marqués, comme dans le n°. 1.—Petit format.

8°. Carte des provinces du Maine et du Perche dans laquelle se trouve comprise la partie septentrionale de la généralité de Tours, par Guillaume de Lisle. A Paris chez l'auteur, sur le quai de l'Horloge. Avec privilége, 25 mai 1719.

9°. Le Maîne, l'Anjou et la Touraine, la Beauce et la Sologne, le Perche-Gouet, le Vendomois, le Blaisois, l'Orléannais et le pays Chartrain, par N. Deser, géographe de sa majesté.

Domfront et le Passais normand n'y sont pas compris.

Format à peu près semblable au n° 8.

10°. Diocèse du Mans, divisé par Doyennés ruraux, par Sanson d'Abbeville, géographe du Roi. A Paris chez Pierre Mariette, rue St-Jacques, à l'enseigne de l'Espérance. Dédiée à M. de Justel par Michel Van Lochon.

Format médiocre.—Grand nombre de mots mal orthographiés.

11°. Evêché du Mans, par Jaillot.—4 feuilles.

12°. Perchensis comitatus.—Le Perche, Comté. Petit format.

La partie orientale du Maine jusqu'au Mans, et les paroisses assises immédiatement sur la rive droite de la Sarthe, y sont comprises.

13°. Carte du Perche. Semi-feuille imprimée dans le sens de la hauteur.

14°. Direction du Mans divisée en ses douze greniers à sel, par Nóllin.

15°. Carte du Grand Perche et du Perche Gouet. Petit format.

16°. Carte nouvelle de la province du Maine et d'une partie de celles de Normandie, du Perche et de l'Anjou, avec les routes nouvellement ouvertes ou continuées dans cette province : à Paris chez Crespy, rue St.-Jacques, à St-Pierre, près de la rue de la Parcheminerie, n° 232. 1688. Format assez grand, médiocrement gravée et fort noire.

M. l'abbé Tournesac prend la parole pour indiquer les caractères, et discuter l'âge relatif des diverses parties qui composaient l'église de St.-Pierre-la-Cour, au Mans, et communique ses remarques sur les églises de La Bazoge, St.-Marceau, Beaumont-le-Vicomte, Vivoin et autres du même canton ; c'est un fragment de la statistique monumentale de la Sarthe, dont il s'occupe.

M. Cauvin met la Société à même de juger le plan et l'utilité de l'ouvrage, qu'il espère publier sous le titre de dictionnaire géographique du diocèse du Mans au moyen âge. Il soumet à l'examen des membres, la carte qui accompagnera le dictionnaire dont il lit les articles Belmont, Boneria, Celsiacus et Madualluм.

M. l'abbé Lottin, secrétaire de l'évêché, demande l'avis de la Société, sur un projet de Mr Delarue, architecte du département, pour l'isolement de la cathédrale de Saint-Julien.

Un très-beau plan colorié, dressé par le même architecte, est mis sous les yeux des membres; et M. Lottin en relève les avantages par la lecture d'un mémoire explicatif très-détaillé.

La Société prend en considération les observations de M. Lottin : M. le président nomme une commission, composée de MM. Espaulart, Richelet, Landel, Tournesac, Drouet et Dugué, qui sera chargée de faire sur ce sujet un rapport à la Société.

M. Espaulart lit des notes historiques et quelques descriptions archéologiques, relatives aux plus anciennes maisons de la cité du Mans qu'il a visitées depuis peu (1).

Il demande ensuite qu'un membre de la Société veuille bien visiter, de temps en temps, les travaux de démolition qui vont bientôt faire disparaître l'ancien monument du XIIe. siècle, connu sous le nom de Porte du Château. M. Landel veut bien se charger du soin d'y aller recueillir les objets et renseignements offrant quelque intérêt, et d'en rendre compte à la Société.

M. de La Sicotière donne lecture d'un second fragment de la Statistique monumentale, qu'il prépare pour le département de l'Orne.

M. le Cte. de Mailly prend la parole et communique les détails suivants sur quelques monuments du département de la Sarthe.

Dans une lande appelée Lande-des-Soucis, dont l'étendue encore assez considérable l'a été autrefois infiniment plus, s'il faut ajouter foi à ce que me disait feu M.

(1) Cette notice fait partie d'un travail complet sur les anciennes maisons du Mans, que l'auteur se propose de publier.

Crépon, notaire à St-Jean-de-la-Motte, qui possédait là-dessus des documents précieux dans son étude, se trouvent plusieurs pierres levées, restes d'un plus grand nombre diminué chaque jour par les casseurs de pierres à bâtir et à paver des environs. Les pierres sont de grès : dans cette localité, le grès est très-commun. Parmi ces pierres levées, s'en rencontrent deux, appelées dans le pays la mère et la fille. La plus grande a environ 18 pieds de hauteur, et la plus petite 5 pieds 1/2. Je ne me rappelle pas quelle est leur orientation.

Au milieu de la Lande-des-Soucis existait un lac sans aucune issue, que j'ai vu dessécher, il y a à peu près 30 ans, par le moyen d'une longue tranchée que firent en commun les habitants des environs. Celle lande était partagée en deux. Une portion appartenant au fief de Brouassin, dépendant du château de Clermont-Galleraude. L'autre était attachée au château du Bouchet, vieux manoir féodal couvert de lierres, dont les restes sont assez curieux. Ce château, dont plusieurs murs d'enceinte, la démarcation de doubles fossés, et le donjon subsistent encore, porte le nom de Bouchet-aux-Corneilles : il dépend de ma terre de la Roche-de-Vaux.

Après la révolution de 1789, les paysans des environs s'étaient emparés de cette lande, prétendant que la Reine Blanche la leur avait donnée. Ma mère leur en abandonna la jouissance d'une partie, moyennant une redevance perpétuelle. J'ai racheté l'emplacement où se trouvent les menhirs nommés la mère et la fille, pour les sauver des coups du marteau.

Non loin du bourg de Requeil, se trouve aussi une pierre druïdique couchée, dont un des côtés n'est plus soutenu et porte par terre. Elle a environ 8 pieds de longueur. Elle

est placée sur le penchant d'un côteau peu incliné, et près d'un ruisseau. Le chêne pousse vigoureusement dans ce terrain; la vallée est étroite, le ruisseau devait y causer autrefois des marécages profonds et étendus. Si on se représente la végétation active des arbres et plantes des terrains humides, l'obscurité causée par l'ombre des vieux chênes, on comprendra que ce lieu était bien choisi par les Druïdes pour l'accomplissement de leurs mystères.

Très-près du bourg de Mayet se voit le château du même nom, appartenant à M. de la Roche-Thulou. A côté de ce château et y attenant, est un petit fort que je ne crois pas remonter plus haut que le XIVe. siècle (il est vrai qu'il y a 20 ans que je ne l'ai vu). Il porte le nom de fort des Salles. J'appelle l'attention de l'assemblée sur cette construction, parce que Guillaume-Le-Roux fut, dit-on, blessé à l'attaque d'un château qui aurait précédé celui-ci, dans une guerre qu'il faisait à Hélie de la Flèche.

Le château de la Poissonnière, commune de Couture-sur-Loir, qui sert maintenant d'habitation à un fermier, a appartenu au poëte Ronsard; il est digne d'être visité, quoiqu'il se ressente fortement de l'indifférence, pour ne rien dire de plus, que les Français affectent pour tout ce qui constitue leur ancienne histoire nationale, indifférence que cette Société, digne de la reconnaissance publique, cherche enfin à détruire. La position de la motte, au pied d'une colline plantée, près du Loir, et d'une fontaine, chantée par cet homme, appelé le prince des poètes, est agréable. Il y a beaucoup de sculptures qui rappellent la renaissance, on remarque une cheminée du XVe. siècle, fort belle, portant des armoiries et des inscriptions. Autour des fenêtres, aux corniches, à l'entrée des

appartements, on voit aussi des devises ou inscriptions grecques, latines, françaises, que Ronsard y avait fait placer et qui sont adaptées ou analogues à la destination des appartements.

Séance ordinaire du 23 juin.

Présidence de M. DE LA SAUSSAYE.

La séance est ouverte à huit heures du matin, sous la présidence de M. de la Saussaye. MM. Cauvin, de Clinchamps, d'Avranches, de Caumont et Enjubault siégent au bureau.

M. de Caumont proclame membres de la Société, au nom du Conseil administratif :

M. le Cte. DE CHAOURCES, propriétaire au Mans;

M. Frédéric ÉTOC DE LA TOUCHE, *id.* *ibid.*

M. DAVID, architecte *ibid.*

M. Desjobert a la parole; il fait la communication suivante :

Notice sur un vase de verre trouvé dans le département de la Sarthe. — Au moment même où je désespérais de trouver des matériaux pour faire un rapport à la société sur quelques monuments historiques, afin de lui témoigner ma reconnaissance pour l'honneur qu'elle m'a fait en m'admettant au nombre de ses membres, une circonstance favorable s'est présentée.

Un vase antique en verre, trouvé dans un tombeau, vient de m'être communiqué par M. Nepveu de Bellefille,

propriétaire, commune de Chemiré-le-Gaudin, ami zélé de la science, à l'obligeance duquel je dois déjà plusieurs médailles romaines que j'ai expliquées dans différentes séances de la Société des sciences et arts du Mans.

Je vais vous présenter, Messieurs, la description et l'historique de ce vase; mais le peu de temps dont j'ai pu disposer pour faire ce travail et mon amour pour l'étude des monuments historiques, qui me fait sortir de ma spécialité, réclament votre indulgence sur la lecture que vous allez entendre.

Il y a 7 à 8 ans que M. Louis Dandigné, du Mans, fit construire sa maison de campagne d'Andigné, en la commune de Noyen, sur un terrain qui borde la route du Mans à Sablé, à deux cents pas de la Sarthe, et à pareille distance de la petite rivière de Géhée; et comme il faisait faire les fondements des caves de cette maison, un ouvrier donna un coup de pioche sur un cercueil dont la pierre était si tendre que ce seul coup suffit pour le briser. Ce cercueil renfermait des ossements réduits en poussière, au milieu desquels on trouva ce vase.

Sa couleur est à peu près celle du verre bouteille, mais d'une teinte un peu lavée en tirant sur le jaune. Sa forme est celle d'une fiole à ventre plat; séparée du goulot, elle présenterait une forme orbiculaire. Ce goulot est cylindrique, mais son orifice est évasé. La capacité de ce vase est d'un cinquième de litre ou la mesure d'un verre ordinaire. Une tache qui est restée attachée à l'intérieur de la fiole et qui est probablement le résidu d'un dépôt, annonce qu'il a contenu une liqueur quelconque. Des filets de verre ondés appliqués sur les deux côtés, à partir de la moitié du goulot jusques sur le ventre du vase, forment deux anses à l'aide desquelles on pouvait le porter en sautoir.

Enfin au milieu de cette forme aplatie est figuré, par de pareils filets le monogramme du Christ, un X et un P, les deux premières lettres grecques de ce mot. C'est, comme vous savez, Messieurs, ce chiffre miraculeux qui, dit-on, apparut dans le ciel avec l'inscription : *In hoc signo vinces*, à l'Empereur Constantin, lorsque l'an 312 de J.-C., il marchait à la tête de son armée pour aller en Italie. Il fit mettre cet insigne sacré sur une enseigne, elle fut appelée *Labarum*, et portée pour la première fois le 28 octobre de cette même année, dans un combat qu'il livra à Maxence sous les murs de Rome, où il défit entièrement l'armée de ce dernier, et le contraignit à se noyer dans le Tibre.

Il n'est pas facile, Messieurs, de fixer l'époque précise de la fabrication et de l'usage de ce vase. On sait bien que le monogramme de Jésus-Christ figure sur les diplômes et sur les médailles de Constantin et sur ceux de plusieurs de ses successeurs ; que les évêques du IVe. siècle, depuis Constantin, étaient en usage de commencer leurs lettres par l'invocation de Jésus-Christ, qu'ils exprimaient par son monogramme ; qu'au VIe. siècle, les rescrits impériaux sont ornés de cette marque de piété (Voir Banduri, numismatique, imp. T. 2, page 637, et Dom de Vaines, religieux de la Compagnie de St.-Maur, dictionnaire raisonné de diplomatique).

Mais si le Chrisme a été employé comme invocation dans les actes publics dès le VIe. siècle, n'en pourrait-on pas tirer l'induction que quelques années, ou quelques siècles après si l'on veut, ce signe sacré a figuré sur les monuments et enfin sur les meubles, et particulièrement sur ceux qui devaient accompagner les dépouilles mortelles des chrétiens ? En effet, cette figure était un témoignage du Christianisme.

Il y a donc lieu de conclure, Messieurs, que ce vase est du moyen âge, et qu'il peut avoir été en usage dès les premiers siècles du christianisme dans nos contrées, sans toutefois lui assigner une époque précise.

Je termine par vous dire, Messieurs, que l'intention de M. Dandigné est de faire hommage de ce vase au musée de la ville du Mans.

Cette intéressante communication donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. Tournesac, comte de Mailly, de la Saussaye, de Caumont, Delaunay, Étoc-Demazy, Cauvin.

M. l'abbé Clocheau prend ensuite la parole pour lire une notice archéologique sur l'église de la Ferté-Bernard, monument pour lequel il réclame les secours de la Société.

Notice sur l'église de la Ferté-Bernard. — Après la cathédrale du Mans et l'église de la Couture, il n'en est point dans la Sarthe de plus intéressante que celle de la Ferté-Bernard; et s'il faut en croire l'abbé d'Expilly, il y a dans le royaume plus de soixante cathédrales qui ne sont pas aussi belles. On se tromperait cependant si l'on cherchait dans cet édifice la pureté et l'élévation du style ogival, car il remonte à la dernière moitié du XVIe. siècle, époque où ce style était en décadence et sur le point d'être généralement abandonné.

Située sur l'emplacement d'une ancienne chapelle, dite Notre-Dame-des-Marais, et très-célèbre au XIIe. siècle, l'église de la Ferté-Bernard porte encore aujourd'hui ce même nom. Elle fut commencée en 1553, et achevée en 1776, par Robert, Gabriel et Jérôme Lesviet, qui ne prennent d'autre titre que celui de maîtres maçons, comme l'atteste une inscription de la même époque, placée en-dedans du chœur,

au-dessus de l'arcade qui le sépare de la nef. Une chronique rédigée avec sagesse et impartialité atteste que de cinq chapelles qui environnent le chœur, trois furent fondées par différentes familles de la Ferté, la quatrième par Claude d'Angennes de Rambouillet, évêque du Mans, et la cinquième, par les habitans. Quoique bien isolée de toutes les maisons environnantes, cette église se trouve cependant déshonorée par deux ou trois mauvaises boutiques de cordonniers ou autres ouvriers, lesquelles sont adossées au bas côté qui donne sur la place; le côté opposé se trouve préservé de dégradation par une cour close qui empêche la circulation et dans laquelle il n'y a pas d'habitants. Le plan de Notre-Dame de la Ferté se rapproche beaucoup de celui de la cathédrale du Mans. Le chœur y est aussi beaucoup plus élevé que la nef, et il est protégé par huit arcs-boutans décorés de niches, de pyramides, et surmonté de clochetons accouplés. Quoique les dégradations extérieures soient considérables, surtout au nord, elles sont cependant assez peu apparentes, de sorte que l'édifice se fait encore remarquer non seulement par ses proportions et son ensemble, mais encore par la richesse et le fini de ses ornements.

Quand même l'on n'aurait pas la date certaine de la construction de l'église qui nous occupe, on pourrait assez facilement en connaître l'époque à l'aide des règles que nous a données le savant directeur de la Société. Et c'est après avoir étudié le style ogival quaternaire et celui de la renaissance, et en avoir fait l'application à ce monument, qu'il m'a paru clair que la nef était plus ancienne que le chœur et son pourtour. En effet, les rampes des galeries extérieures de la nef, de la tour et d'une espèce d'avant-corps qui donne sur la place, imitent jusqu'à un certain point les feuilles de fougère; au

contraire, celles du chœur et des bas côtés sont formées de losanges accouplés et de lettres ; c'est ainsi que dans la rampe de la chapelle dite du Rosaire on lit ces mots : *Regina cœli, lætare*, et ceux-ci : *Salve Regina, mater misericordiæ,* dans la galerie qui entoure le grand comble du chœur. Les croisées de la nef ont l'ogive plus prononcée que dans les bas côtés, on y trouve les quatre-feuilles en pointes, les figures contournées ressemblant à des flammes, des cœurs allongés. Dans les croisées du chœur et des bas côtés, ces formes changent d'allure, et même elles font place dans deux croisées à des carrés entremêlés de petits cintres, et l'ogive y est moins prononcée.

A la naissance du chœur, se trouve, à l'extérieur, un petit escalier qui conduit à la galerie du grand comble ; il est orné de pilastres cannelés avec chapiteaux et bases formant deux ordonnancés avec des croisées très-étroites et à plein cintre, les uns au-dessus des autres. La lanterne en encorbellement se termine par une calotte de pierre ornée d'écailles de poisson, cette calotte est soutenue par des arcades à plein cintre, formées par de petites colonnettes cannelées avec chapiteaux et bases.

La tour carrée, qui peut avoir cent quelques pieds d'élévation, est enclavée dans le bas côté à gauche; elle ne dépare pas l'intérieur de l'édifice, et à l'extérieur elle produit un assez bon effet ; les clochetons qui s'élèvent aux quatre angles et qui accompagnent les gables sont ornés de crochets plus arrondis et plus multipliés que ceux des clochetons qui surmontent les contreforts du chœur.

Passons maintenant à l'intérieur. En entrant par la porte principale qui n'a rien de remarquable, on est satisfait de l'ensemble, et l'archéologue aime surtout cette teinte sombre et sévère des piliers et des voûtes qui heureusement n'ont été blanchies que dans quelques-unes de leurs parties.

Le jour mystérieux qui pénètre dans le temple à travers les vitraux peints assez bien conservés, augmente l'intérêt, et excite l'admiration. Depuis la porte principale jusqu'au fond de la chapelle du rosaire l'église a dans œuvre 176 pieds de long, sa largeur qui est la même jusqu'à l'entrée des chapelles est de 67 pieds. La hauteur du chœur sous clef de voûte est de 76 pieds, et celle de la nef de 49.

La nef est séparée des bas côtés par trois arcades peu élancées, de même élévation et de largeur inégale; l'escalier de la tour empêche aussi que les travées de cette nef, ne soient parallèles. Au-dessus de ces arcades, il n'y a pas de galeries, mais il y a des croisées qui ne donnent jour que dans la partie supérieure, le bas étant rempli en maçonnerie vis-à-vis les combles des nefs latérales. L'intrados des voûtes n'offre pas d'autres ornements que des nervures à saillies prismatiques, qui du bas des piliers s'élancent sans chapiteaux jusqu'aux pendentifs et de là se partagent en diverses ramifications. Chacun des bas côtés est garni de six fenêtres avec trois, quatre, et même cinq rangs de meneaux; sur ce nombre cinq ont perdu, en grande partie, leurs anciens vitraux. Les autres parfaitement conservés, surtout au nord, offrent différents sujets religieux, comme la résurrection, l'apparition du Sauveur aux Apôtres, le martyre de St.-Laurent; et dans d'autres, on voit les principaux personnages d'une famille faisant à Dieu ou à la Sainte Vierge l'hommage de la croisée construite à leurs frais.

Le chœur est entouré de trois chapelles remarquables par leurs vitraux, et surtout leurs voûtes horizontales, enrichies de culs-de-lampes ornés avec délicatesse et profusion. Plusieurs ont au moins deux pieds de saillie, et sont environnés de cercles très-bien décorés; les autres en très-grand nombre tapissent

le plafond auquel ils sont fixés par les extrémités de petites bandes qui se croisent, et au milieu desquels ils sont élégamment suspendus; quelques-uns des plus saillants ont été mutilés, et il serait bien difficile de leur rendre leur décoration primitive.

Dans ces trois chapelles, les meneaux des croisées partent du sol, montent en saillie le long du mur, et arrivent ainsi à la naissance des fenêtres, puis continuent leur allure jusqu'à la partie supérieure.

La chapelle à droite est enrichie de plusieurs bas-reliefs sculptés sur la muraille avec une pureté et une élégance recherchées. Ces bas-reliefs dans le goût de la renaissance sont enrichis d'inscriptions tirées de la bible, et très-ingénieusement appliquées à la Sainte-Vierge. L'un représente un puits au milieu d'un jardin avec cette légende : *Fons hortorum, puteus aquarum viventium.* L'autre est une tour au bas de laquelle on lit : *Turris fortitudinis.* Un troisième reproduit un olivier avec ces mots : *Oliva fructifera.*

Le chœur assez élancé pour sa largeur et sa profondeur, est formé par neuf arcades ogives d'égale largeur, peu élevées, et dont les moulures sont à saillies prismatiques. Depuis le sommet de ces arcades jusqu'à la galerie au-dessous des croisées, les murs sont ornés de dix-huit niches étroites et allongées, et ce qui les fait remarquer davantage, ce sont les ornements de leur base et de leur dais; toutes celles qui sont au nord se rapprochent plus des décorations du style ogival que celles qui sont au midi. Au-dessus de ces niches règne une galerie dont les arcades à plein cintre sont formées par des colonnes cannelées avec bases et chapiteaux, semblables à celles qui supportent la lanterne du petit escalier qui mène aux galeries extérieures du chœur.

Les croisées ont conservé presque tous leurs vitraux au nord; il n'en est pas de même de celles du midi qui ont souffert beaucoup de dégradations. Jadis le chœur était séparé de la nef par un jubé, surmonté d'un crucifix ouvrage estimé, donné à l'église par Robert Garnier, poëte célèbre, originaire de la Ferté, et mort au Mans en 1590. Ce crucifix a été brulé avec plusieurs statues sur la place devant l'église en 93.

Maintenant, Messieurs, il me resterait à vous parler des principales restaurations qui seraient nécessaires pour conserver ce bel édifice qui commence à marcher vers sa ruine. Les plus pressantes seraient de réparer les galeries du nord, au-dessus des chapelles où l'infiltration des eaux entretient l'humidité, et où l'herbe croit depuis plusieurs années. Les contreforts du chœur et surtout ceux des chapelles, sont les parties du monument qui ont le plus souffert et qui réclament de promptes réparations, puisque ce sont ses appuis nécessaires. Quant à l'intérieur, la première chose à faire serait de tempérer par des peintures solides, la lumière que donne la grande croisée au-dessus de la porte paincipale. J'oserai à ce sujet reclamer le zèle et le concours de M. l'abbé Tournesac, qui a peint l'année dernière, d'une manière si satisfaisante, plusieurs croisées de l'église de la Couture : le travail le plus difficile à raison de l'opposition qu'il ferait naître, et cependant le plus urgent dans l'intérêt de l'art et de la beauté du monument, ce serait de dégager les trois arcades du fond du chœur de la maçonnerie qui les encombre, et devant laquelle s'élève le rétable de l'autel qui n'est nullement en rapport avec l'édifice. Il est hors de doute que, dans la pensée de l'architecte, ces arcades devaient rester dégagées, afin de laisser apercevoir

ces trois chapelles si riches par leurs vitraux et par la décoration de leurs voûtes, et qui sont ainsi dérobées aux regards de la plupart des spectateurs.

En vous faisant part ici, Messieurs, de mes idées sur les restaurations d'un monument précieux, mon but est d'obtenir vos sages conseils, vos judicieuses observations. J'ai l'espoir de faire goûter ces idées aux ecclésiastiques, et à plusieurs membres du Conseil de fabrique; mais elles auront beaucoup plus de poids et amèneront plus sûrement des résultats heureux, si vous jugez à propos d'y donner votre assentiment. Il est d'autant plus nécessaire de profiter du moment, que l'on se propose dans peu de construire un autel, et que ce serait l'occasion la plus favorable de rendre à la partie principale du monument sa physionomie primitive.

— M. Cauvin présente, de la part de M. Piel, une notice sur un conduit d'eau ou aquéduc, formé de briques à rebords, et découvert près du bourg de St.-Julien en Champagne, près du château de la Renaudière, appartenant à M. Rivault, membre de la Société, qui avait fait exécuter des fouilles pour mettre à nu ce canal. La notice de M. Piel est entendue avec intérêt.

— M. l'abbé Tournesac fait un rapport sur une note accompagnée de deux plans à la plume, communiquée par M. Dugué de Conlyes. L'auteur y fait la description de deux monuments du département de la Sarthe, savoir : un groupe de pierres levées, situées dans la Lande-des-Soucis, et le vieux château de Sillé. M. le rapporteur regarde la visite de ces monuments, comme pouvant offrir beaucoup d'intérêt.

— M. de Caumont donne des renseignements sur quelques monuments historiques du département de la Manche, qui n'avaient point encore été décrits, et profite de la présence de M. de Clinchamps, président de la Société archéologique d'Avranches, pour les recommander à la sollicitude de cette Compagnie.

Note sur quelques monuments du département de la Manche. — Un voyage entrepris dans la partie S.-O. du département de la Manche m'a fourni l'occasion de faire quelques observations que je vous demande la permission de vous communiquer : elles portent sur trois églises, sur l'abbaye de la Luzerne et le château de St.-Jean-le-Thomas.

St.-Pair, bourg situé sur la côte, à une lieue et demie au sud de Granville, était une petite ville avant la fondation de celle que je viens de nommer, et qui doit son origine aux Anglais. Ceux-ci ayant en effet reconnu l'avantage de la position de Granville, abritée des vents du nord par son roc qui s'avance en formant un cap, résolurent de transférer sur ce point la population de St.-Pair, et exécutèrent leur projet. St.-Pair offre encore dans le tracé de ses rues, dans les restes de murs qui attestent une étendue bien plus considérable, tout ce qui rappelle une cité détruite.

L'église avait été reconstruite au XIIe. siècle (1), si j'en juge par les portions les mieux caractérisées ; on y voit aussi des parties plus modernes. Les colonnes ornées de feuilles frisées dans le chœur sont de la fin du XIVe. au moins, et probablement du XVe., mais ce qui mérite

(1) Les fonds baptismaux carrés pourraient bien remonter à cette époque, mais cela est douteux.

surtout l'attention, ce sont les statues de S^t^.-Pair et de S^t^.-Gaud, placées au milieu du chœur, couchées sur un cénotaphe. Elles sont d'un assez bon travail, en pierre de Caen, et ne paraissent pas antérieures à la fin du XIVe. : non seulement elles sont du même artiste et du même temps, mais on n'a pas cru devoir leur donner une figure différente d'expression ; de sorte qu'on serait tenté de regarder ces deux figures couchées côte-à-côte, comme une double représentation du même homme. Je n'ai pas quitté S^t^.-Pair sans visiter le curé, qui respecte le monument et m'a promis qu'il n'y serait fait aucune dégradation.

Genetz, près du Mont-S^t^.-Michel, est une autre ville ruinée ou plutôt déchue, dont on avait pavé les anciennes rues en blocs de granit juxtaposés, comme à Jublains, près de Mayenne. On y voit aussi plusieurs maisons anciennes et des débris de colonnes en granit ayant soutenu les arcades des porches, dont il paraît que certaines rues ou aisons étaient pourvues.

L'église m'a surtout occupé à cause des colonnes qui ornent les quatre piliers supportant la tour au centre du transept. Ces colonnes sont effectivement d'une pureté et d'une élégance qui méritent l'attention : je les ai dessinées, et quelques-uns des chapiteaux et des bases pourront être plus tard figurés dans le bulletin : tous se rapportent au chapiteau toscan, avec quelques innovations qui m'ont paru assez heureuses. L'une des colonnes, entre autres, munie de trois astragales formées par d'élégants cordons en torsades, produirait le meilleur effet appliquée à nos constructions modernes. Le reste de l'église de Genetz n'est pas aussi ancien et mérite moins d'intérêt. Les fonds baptismaux sont curieux, en granit, et antérieurs, je crois, au XIVe. siècle.

L'église de Pontorson, bâtie vraisemblablement au XIIe. siècle, offre un exemple remarquable de l'architecture de cette époque, de cette architecture qui oscille entre le roman et le style ogival. Le portail inscrit dans une grande ogive, mériterait d'être dessiné; il est urgent de faire des réparations à la corniche méridionale, dont on a laissé tomber des fragments considérables. Ces fragments en granit, ornés de dents de scie, se trouvent encore sur le mur d'appui qui enclot le cimetière; il sera bon de les prendre pour les replacer, plutôt que de refaire cette corniche de toutes pièces.

Dans une chapelle latérale au nord, on trouve des bas-reliefs du XVIe. siècle très-remarquables, en pierre de Caen, offrant une suite de scènes contenues dans des tableaux carrés et qui occupent toute la largeur de cette chapelle.

— *L'abbaye de la Luzerne*, en grande partie du XIIe. siècle, est menacée d'une ruine complète. Transformée en usine il y a 20 ans, le riche industriel qui la possédait avait eu l'idée de placer, au milieu des arcades de la nef, une énorme roue qui aurait fait mouvoir toute sa mécanique. Cette roue devait recevoir un ruisseau conduit par un aquéduc élevé sur un mur, et dont la chute aurait produit une puissante force motrice.

On se mit donc en 1815 et 1816, à creuser au travers de la nef, un canal profond pour loger cette grande roue et recevoir l'eau qui devait la faire tourner; mais bientôt les travaux furent interrompus, et l'on ne prit aucune précaution pour maintenir les terres: de sorte que celles-ci, après s'être éboulées dans le canal, ont laissé un vide considérable sous les fondations des arcades de la nef, voisines de l'excavation.

Ces arcades ne pouvaient subsister long-temps dans cet état : elles se sont affaissées l'hiver dernier (1837), et avec elles sont tombés les murs latéraux voisins du transept; de sorte qu'aujourd'hui une énorme brèche sépare l'église en deux parties : le transept et la partie de la nef tendant vers le portail ont peu souffert de cette chute, mais les pluies ne tarderont pas à exercer leurs ravages, et cet état de ruine est on ne peut plus affligeant.

Les bâtiments claustraux, formant deux ailes au sud de l'église, offrent encore de l'intérêt ; l'aile du midi, parallèle à l'église, a conservé sa corniche garnie de modillons, et une partie de ses fenêtres à plein cintre, entourées d'un tore ; elle me paraît évidemment du XIIe. siècle, et remonte probablement à une époque peu éloignée de la fondation de l'abbaye.

Le cloître avait été en grande partie reconstruit au XVIIIe. siècle ; le millésime 1737 se trouvait même indiqué sur une pierre, ce qui ne veut pas dire cependant qu'il datait tout entier de cette époque.

Ce cloître est complètement détruit aujourd'hui. Comme il renfermait beaucoup de belles pierres de granit, on l'a démoli pour en transporter les matériaux à Granville, où ils sont entrés dans la construction de diverses maisons.

Il est à craindre que le reste de l'abbaye n'éprouve un pareil sort ; toutefois le moëllon qui entre en grande quantité dans la construction des parties subsistantes, sera beaucoup moins recherché des acheteurs, et la maçonnerie en petit appareil est extrêmement dure et presque indestructible : de sorte que les frais d'exploitation pourraient bien surpasser le prix de vente. Nous devrons probablement quelque temps encore, à cette circonstance, la conservation des ruines de l'abbaye de la Luzerne.

J'ai visité avec infiniment d'intérêt, continue M. de Caumont, les ruines pittoresques du château de St-Jean-le-Thomas, *turrem sancti Johannis juxta montem sancti Michaëlis*, bâti sous Henry Ier., ainsi que l'atteste Robert Du Mont (1). Cette forteresse, assise sur un des caps ou contreforts adossés à la chaîne granitique qui, partant de la pointe de Carolles, se prolonge à l'est vers les communes de Plomb et de Ste.-Pience, offre encore deux ou trois enceintes défendues du côté du sud par l'escarpement du terrain, et n'étant accessibles que du côté des terres.

On voit encore les ruines très-pittoresques de l'ancien donjon qui dominait la vaste plaine qui se développe au loin au sud de cette chaîne. De cette tour la vue pouvait s'étendre jusqu'aux rivages de la Bretagne, au-delà du Mont-St.-Michel. J'en ai dessiné un croquis que je pourrai plus tard placer dans le bulletin.

M. de Caumont donne ensuite verbalement l'analyse chronologique des diverses parties de la cathédrale de Séez; il parle des restaurations faites, et des vitraux que Mgr. l'évêque de Séez, membre du Conseil de la Société, fait en ce moment réparer avec soin. — Il donne aussi des détails sur des constructions romaines découvertes récemment sous le chœur de la cathédrale, lors de l'inhumation de M. Sanssol, dernier évêque. — Il décrit quelques parties anciennes du cloître des chanoines, qui existent encore au nord de l'église. — Il termine en rendant compte d'une visite faite tout récemment aux archives de l'évêché (2).

(1) Robert du Mont, Appendix ad Sigebertum. Apud Bouquet, t. XIII.

(2) M. de Caumont compte donner plus tard une description de la cathédrale de Séez, qui paraîtra dans le Bulletin.

M. l'abbé Tournesac annonce que M. l'abbé Plet, vicaire de la paroisse de St.-Benoît, du Mans, a très-adroitement rétabli, au moyen d'une composition résineuse, la couleur des lettres de plusieurs inscriptions remontant au XVIe. siècle, qu'on voit dans l'église de sa paroisse. Cette opération intéressant la conservation des monuments, la Société décide qu'il en sera fait mention au procès-verbal.

M. de Caumont dit à ce sujet que beaucoup d'inscriptions du XVe. siècle, gravées sur pierre, ont été incrustées avec une matière résineuse brune, à peu près semblable à celle que l'on employait pour les sceaux, et qu'il serait très-convenable de rétablir ces incrustations là où elles ont existé afin de rendre les inscriptions plus faciles à lire : l'exemple donné par M. l'abbé Plet paraît donc très-bon à imiter, pourvu que l'opération se fasse adroitement et avec intelligence.

Note sur les marbres employés sous la domination romaine dans la Sarthe. — M. Drouet prend la parole et s'exprime ainsi, après avoir fait passer sous les yeux de l'assemblée, divers échantillons de marbre des Pyrénées et des fragments de marbres antiques, trouvés à Alonnes, près du Mans :

« A une lieue de la ville du Mans, on trouve la commune d'Allonnes, dont le sol offre aux curieux une foule d'objets évidemment d'origine romaine, tels que des morceaux de tuiles et de briques, des portions de meules, des débris de poterie rouge et d'amphores, des médailles de bronze et d'argent, et des fragments nombreux de diverses espèces de marbres ornés de sculptures.

» Pour mon compte, ayant recueilli, il y a environ 20 ans,

une douzaine au moins de variétés des marbres que les romains avaient employés à l'ornement des habitations qu'ils occupaient dans ce lieu, et n'en trouvant point, à mon avis, qui eussent les caractères de ceux que nous exploitons en ce département, je les présentai à feu M. Ménard de la Groye, savant minéralogiste de cette ville, qui me dit qu'il croyait que certains d'entre eux pouvaient provenir des Pyrénées. M. Richelet, notre honorable collègue, adopta depuis cette opinion dans son intéressant ouvrage portant pour titre : *Le Mans ancien et moderne et ses environs* ; et je pense que tous ceux qui s'occupaient d'antiquités en ce pays, respectant la décision de M. Ménard de la Groye, restèrent fidèles à cette croyance. Je ne sais donc vraiment pas si le fait de la comparaison de quelques échantillons des marbres que l'on exploite actuellement dans les Pyrénées, a jamais eu lieu avec des fragments de marbre que l'on a trouvés et que l'on trouve encore à Alonnes.

« Mais, dans un voyage de santé que j'ai fait aux Pyrénées l'année dernière, j'ai voulu étudier les roches de marbres qui composent en grande partie cette chaîne de montagnes, et je m'occupai tout d'abord à mon arrivée à Bagnères, d'en parcourir les environs pour rechercher quelques preuves de la similitude de ces marbres.

« Un jour donc que je parcourais la délicieuse vallée de Campan, où la nature offre d'un côté tout ce qu'il est possible de grâce et de fraîcheur, et où, de l'autre, elle ne présente sur les flancs de ces monts que des roches tristes et sévères, je crus reconnaître dans quelques-uns d'eux que je ramassai, l'un des marbres dont j'avais soumis des échantillons à M. Ménard de la Groye, qu'il m'avait ainsi déterminé comme roche :

Ophicalle veinée. *Brongniart*.

« Mélange bréchiforme, ou association de calcaire et de serpentine commune calcarifère, ou calcaire blanc grisâtre, avec serpentine commune verte. Je les ai rapportés et je viens soumettre à votre jugement et les marbres des temps passés, et ceux d'aujourd'hui, croyant bien que vous reconnaîtrez avec moi que les uns et les autres sont des *marbres dits de Campan verts*, que l'on exploite aux environs de la ferme de Paillole, située à environ 2 lieues de Bagnères de Bigorre. Cette immense carrière, ouverte sous Louis XV, a fourni les marbres qui décorent Trianon et Marly, et depuis quelque temps surtout, recherchés par le luxe, ils sont fort répandus dans le commerce sous les noms de Campan vert, Campan rosé, Campan Isabelle.

« De ce fait, les antiquaires plus exercés que moi sauront bien certainement tirer des inductions; et j'ai cru que c'était le cas, dans la session actuelle, de vous communiquer ce résultat de mes recherches aux Pyrénées. »

M. l'abbé Manceau, de Tours, lit quelques notes explicatives des statues sculptées sur le tympan et sur les parois intérieures du portail méridional de la nef de Saint-Julien.

M. de La Sicotière lit un troisième fragment(1) de sa statistique monumentale contenant la description de l'église d'Alençon.

M. Chevraux observe que dans l'église de Bourg-Achard (Eure), il existe un banc d'œuvre très-curieux par ses ornements et son antiquité. Le conseil de fabrique se propose de le vendre; ce monument va se trouver perdu pour le pays.

(1) Le mémoire de M. de La Sicotière se rattachant à un grand travail sur l'histoire et les antiquités du département de l'Orne, qui sera publié plus tard, n'a point été reproduit ici, sur la demande de l'auteur.

L'honorable membre voudrait que, faute d'en faire l'acquisition, la Société s'en procurât au moins un dessin, et qu'elle priât quelque membre de la résidence la plus rapprochée, M. Canel, par exemple, sur le zèle et le goût duquel on peut toujours compter, de rendre ce service à la Société. M. de Caumont promet de s'en occuper.

M. de La Saussaye signale de belles sculptures à Lunay, lieu dépendant jadis du diocèse du Mans.

M. Blisson indique comme méritant la sollicitude de la Société le château de Fay, situé commune de Mansigné, et offrant les caractères architectoniques du XIVe. siècle.

La commission, chargée d'examiner le plan d'isolement de la cathédrale dressé par M. de La Rue, présenté et appuyé par M. l'abbé Lottin dans la séance d'hier matin, a déposé sur le bureau son rapport motivé ainsi qu'il suit :

La commission, choisie par M. de Caumont pour donner son avis sur le projet d'isolement de la cathédrale du Mans, présenté par M. de La Rue, après avoir examiné le plan dressé par M. de La Rue, et les lieux eux-mêmes, a pensé que ce projet réunissait tous les avantages de sûreté et d'embellissement, en y apportant cependant une modification qui consisterait dans l'achat des terrains en ligne droite, partant des deux points extrêmes de la largeur de l'abside, et venant aboutir à la place des Jacobins. Signé Ch. *Richelet*, membre du Conseil adm.; M. *Tournesac*, insp^r. de la Sarthe; *Dugué*; Ch. *Drouet*; *Espaulart*; *Landel*.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix, et adoptées à l'unanimité.

M. Pesche, jeune auteur du dictionnaire statistique du département de la Sarthe, fait hommage à la Société de sa notice imprimée, sur les antiquités découvertes et observées dans le

département de la Sarthe, pendant l'année 1836. M. de Caumont lit la lettre dont cet envoi est accompagné, et qui signale en outre aux investigations et à la sollicitude de la Société plusieurs monuments du même département.

Séance administrative du 23 juin 1837.

La séance est ouverte à trois heures du soir sous la présidence de M. de Caumont.

MM. Cauvin, de Clinchamps, Tournesac ; Cte. de Vibraye et Anjubault, secrétaire, sont appelés au bureau.

M. le président expose que l'objet de la présente séance est la répartition de la somme de 650 fr., applicable dans la session actuelle aux réparations des monuments les plus importants à conserver. En conséquence, les membres sont invités à faire et à motiver leurs propositions. Après avoir entendu MM. Cauvin, Tournesac, Clocheau, de Launay, Etoc-Demazy, Dugué et plusieurs autres membres, la Société arrête que les 650 fr. seront appliqués selon les proportions suivantes, savoir :

200 fr. à *l'église de La Ferté-Bernard ;*

200 fr. à *celle de la ville d'Evron ;*

100 fr. à *celle d'Avon, près Fontainebleau ;*

100 fr. à *celle de Puyperoux, département de la Charente ;*

50 fr. à *celle de l'ancienne commune de Vergniette, près Conlies* (Sarthe).

Le Secrétaire général,

ANJUBAULT.

SÉANCES PUBLIQUES.

Séance du 20 juin.

Présidence de M. DE CAUMONT, directeur.

A sept heures la séance est ouverte, dans la grande salle de la préfecture(1). M. de Caumont, directeur, fait placer à sa droite Mgr. l'évêque du Mans, membre du conseil; à sa gauche M. Basse, maire du Mans. MM. Cauvin et de La Saussaye, inspecteurs divisionnaires; de Clinchamps, d'Avranches, Gaugain, Tournesac, Joubert, Richelet, de Vibraye et Anjubault, membres du Conseil, siégent au bureau. — Les membres de la Société sont disposés en demi-cercle.

Le reste de la salle est occupé par près de 300 notables habitants de la ville du Mans, parmi lesquels on distingue plus de 60 dames.

M. Cauvin, inspecteur de la division, chargé spécialement des préparatifs de la session, prend la parole et s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Le Conseil de la Société pour la conservation des monuments historiques, en fixant dans notre ville la session générale de 1837, a pris en considération les nombreux objets d'antiquités que possède le pays.

Nous avons su apprécier cette décision : le choix qui a été fait de la ville du Mans est d'autant plus flatteur pour nous,

(1) L'administration municipale avait voulu prendre à sa charge les frais d'éclairage, encore assez considérables pour un local aussi vaste : la Société a chargé M. Cauvin d'offrir ses remerciments au Conseil municipal.

que c'est la première session générale, distincte de celle tenue dans le même lieu que le congrès scientifique de France.

L'administration a secondé avec empressement les vues de la Société ; M. le préfet et M. le maire ont rivalisé de zèle à cet égard. Nous prions ces magistrats de recevoir ici l'expression de notre reconnaissance.

La présence, dans notre ville, de savants dont la réunion a pour but de protéger les arts et de veiller à la conservation des monuments qui décorent le sol de la France, y laissera des souvenirs que les annales Sarthaises se plairont à enregistrer.

Déjà la ville du Mans, au XIIe. siècle, fut le siége de deux assemblées célèbres, présidées par un prince qui avait reçu le jour dans ses murs. Henri II, roi d'Angleterre et comte du Maine, ayant en 1166 appelé ici les grands de ses états, ordonna une contribution destinée à secourir l'église d'Orient et se soumit lui-même à la loi qu'il avait portée.

Plusieurs années après (1188), ce monarque réunit au Mans les notables de l'Angleterre et de ses provinces de France; il arrêta que tous ceux qui ne se croiseraient pas, seraient tenus de payer la dixième partie de leurs meubles et de leurs revenus, afin de fournir aux frais de la guerre contre les infidèles. Son objet fit donner à cette taxe le nom de dixme Saladine.

Cette réunion, d'une nature toute différente, composée d'hommes amis des lettres et des arts, ne fera pas moins d'honneur à notre ville.

Je me trouve heureux, Messieurs, d'être dans cette circonstance solennelle, l'interprète des sentimens de nos concitoyens et d'exprimer en leur nom au Conseil général et au savant fondateur de la Société notre vive reconnaissance.

Nous remercions nos collègues domiciliés hors ce département d'avoir bien voulu nous apporter le fruit de leurs veilles et nous communiquer leurs observations.

Nous adressons aussi des remercîments à Mgr. l'évêque : ce prélat, dont le zèle égale les vertus, interrompt momentanément sa visite pastorale, afin de prendre part à nos travaux.

M. de Caumont prend la parole pour répondre à M. Cauvin : il adresse à ce savant archéologue les remercîments de la Société pour le dévoûment avec lequel il a concouru a organiser la compagnie dans la division qui lui est confiée. C'est à son zèle que l'on doit l'excellente impulsion donnée dans le pays où la Société vient aujourd'hui tenir ses assises. C'est à lui que l'on devra les heureux résultats de la session de 1837 préparée par ses soins.

M. le directeur, après avoir adressé des paroles flatteuses à MM. Chevrau, Lottin, Tournesac, Richelet, Anjubault et Joubert qui ont secondé avec empressement les efforts de M. Cauvin, dit en terminant : « Un sentiment de justice nous « oblige à remercier spécialement Mgr. l'évêque du Mans, que « ses vertus éminentes et ses profondes connaissances ont placé « si haut parmi les membres les plus respectables du clergé fran« çais. Vous avez tous à l'esprit, Messieurs, les éloquentes pa« roles du savant prélat, lorsqu'il engageait MM. les curés du « diocèse à écrire chacun l'histoire de sa paroisse ; entreprise « vraiment grande et bien digne de ces hommes vertueux et sa« vants, qui continuellement en contact avec les populations de « nos campagnes, sont appelés à recueillir leurs légendes et leurs « traditions, comme à partager leurs peines, leurs joies et leurs « espérances. Si quelque chose peut nous engager à continuer « nos efforts, c'est la sympathie que nous avons trouvée dans la « ville du Mans, pour l'œuvre toute patriotique de la Société ; « c'est le concours que le clergé et les hommes les plus hono« rables et les plus instruits de cette cité ont bien voulu nous « prêter. »

On entend la lecture des trois morceaux suivants, présentés dans la séance particulière du même jour. *(V. le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin)*.

1°. Discours de M. Richelet sur l'étude de l'histoire et de l'archéologie.

2°. Notice de M. Drouet sur les monnaies Carlovingiennes trouvées à Chavagnes (Sarthe).

3°. Mémoire sur deux fontaines minérales du Saonnois, par M. Desnos.

M. Joubert, inspecteur des monuments de Maine-et-Loire, prend ensuite la parole et lit la notice suivante, fragment de la statistique monumentale du département qui lui est confié :

Notice sur quelques Monuments du département de Maine-et-Loire. — Messieurs, j'éprouve un vif regret de ne pouvoir vous présenter au moins un aperçu des monuments historiques du département de Maine-et-Loire. Des occupations multipliées m'ayant empêché de me livrer à d'actives investigations, surpris même dans un voyage par l'annonce de la présente session et n'ayant pu consulter mes notes, je me bornerai à vous signaler aujourd'hui quelques monuments druïdiques, remarquables par leur forme et leurs dispositions, et qui semblent ainsi s'éloigner de ceux de même nature observés dans l'Anjou et décrits jusqu'à ce jour. On sait si peu de choses de l'histoire des peuples qui ont élevé ces monuments ; ces monuments ont une destination si incertaine qu'il est toujours utile d'en noter les diverses modifications ; et peut-être que lorsqu'un plus grand nombre de faits sera connu, on verra se révéler la pensée qui a présidé à leur érection.

Dans l'arrondissement de Saumur, au sud du peulvan indiqué sous le n°. 37, dans la carte antique dressée par Bodin, peulvan situé en la commune de St.-Maur, et non en celle du Toureil, comme il est indiqué à tort, existe une suite de 5 à 6 peulvans, formant une ligne droite tendant de l'Est à l'Ouest à partir du village de St.-Gondon. Cette ligne est d'une longueur d'environ 1 kilomètre, et peut-être d'autres peulvans lui donnaient-ils autrefois plus d'étendue; mais il faut noter que les deux peulvans les plus considérables de cet alignement se trouvent précisément aux deux extrémités, points les plus culminants. Cet alignement tend vers un dolmen de dimensions colossales, dont la table composée d'une seule pierre, aujourd'hui fendue en quatre par l'effet de son propre poids et la suppression probable de quelques pierres de support, formant compartiment dans la chambre, offre une surface qui n'est pas moindre de 420 pieds carrés, sur une épaisseur qui varie et va quelquefois jusqu'à 3 pieds.

Il est à remarquer que l'une des pierres levées formant cet alignement est assez fortement inclinée vers le nord, et cette circonstance ne semble pas due à la pression inégale du monolithe sur le sol où il est implanté, ou à des fouilles pratiquées au pied dans des temps postérieurs à son érection; car les dimensions n'en sont pas très-considérables, et sous ce rapport, il n'aura pas excité la convoitise des chercheurs de trésors : dans la même contrée existe d'ailleurs en grand nombre des peulvans bien plus remarquables par leur hauteur, qui auront dû, plus que tous les autres, essuyer de ces sortes d'attaques, et cependant tous ont conservé leur position verticale. Un autre monument du même genre placé au nord de celui-ci, à une assez petite distance, et comme lui de dimensions moyennes, est également incliné, mais en sens contraire.

Entre l'alignement que je viens de décrire, et le même peulvan n°. 37, non loin d'une voie romaine reconnue et signalée par Bodin, et tendant d'Angers par Juiguey et Gennes au camp romain de Chênehutte, sont deux cavités voisines l'une de l'autre, d'à peu près égale étendue, et pouvant avoir 12 à 15 pieds de profondeur sur une longueur d'environ 21 pieds, et à peu près moitié en largeur. Le double voisinage d'une voie romaine et de monuments celtiques fait naître bien des doutes sur l'origine de ces enfoncements qui pourraient aussi avoir une origine plus moderne et surtout plus modeste. Aussi je me garderai bien de leur assigner aucun usage. Pour lever autant que possible toute incertitude, je me propose de faire exécuter des fouilles en cet endroit, et si elles amènent un résultat satisfaisant, je m'empresserai d'en faire part à la Société.

Mais un monument d'origine plus certaine existe non loin de là, et à quelques centaines de pas seulement, vers le Nord-Est du peulvan déjà cité n°. 37. Une trace quadrilatérale de pierres de grès ne présentant que le tranchant et affleurant la surface de la terre, me détermina à faire, en cet endroit, une fouille qui amena la découverte d'un vaste tombeau ; car quelle autre destination assigner à une fosse de 6 à 7 pieds de profondeur, longue d'environ 9 pieds, et large de 4, et dont les parois latérales et inférieures sont revêtues de larges dalles de grès ? La forme de ce monument, la grande proximité où il se trouve du peulvan le plus considérable de la contrée par l'ensemble de ses dimensions, militent en faveur de l'opinion qu'en cette enceinte grossière aura reposé du dernier sommeil l'un de ces arbitres des destinées de nos pères ; et si les fouilles que j'ai exécutées n'ont amené la découverte d'aucune trace funéraire, cette absence s'ex-

plique, et par l'apparence du tombeau à l'extérieur, et par l'avidité des hommes qui, trompés dans leur attente, auront dispersé ces ossements, ou se les seront partagés comme des objets de curiosité.

Ce même peulvan n°. 57, bien remarquable, ainsi que je l'ai déjà dit (il a environ 15 pieds 1/2 de hauteur et 11 pieds de largeur), l'est encore par sa disposition; son plan coïncide exactement avec celui du méridien. Il serait curieux de s'assurer si la même position n'existe point pour d'autres peulvans de gigantesques proportions; car pour les autres, ils semblent avoir été indistinctement placés quant à leur orientation. L'étude de la disposition relative des monuments celtiques, si elle était suivie avec sagacité sur un grand nombre de points, pourrait peut être, amener la découverte de quelque vérité inconnue: mais si l'on considère combien peu il nous reste de ces monuments qui disparaissent encore tous les jours sous le marteau du paveur, on doit craindre que les grandes lacunes qui en résultent ne rendent cette étude impossible.

Reportons-nous maintenant vers l'Est, et nous trouverons dans la commune de Gennes, près le lieu de la Pagers, un vaste dolmen dont la platte-forme ou table est composée de deux larges pierres. L'une d'elles est inclinée par suite de l'enlèvement d'un des supports. L'entrée de ce monument est détruite, et les ruines sont couvertes de broussailles; mais à la partie opposée existe un accessoire qui fait de ce dolmen un des plus intéressants que je connaisse. C'est une table plus basse d'environ moitié que la première, d'environ 15 pieds de longueur sur 2 à 3 pieds dans la plus grande largeur: elle est portée sur deux pierres implantées dans le sol; et forme ainsi comme un autel d'oblation à côté de l'autel des

sacrifices, si toutefois ces monuments ont répondu à cette destination.

On s'est quelquefois occupé des moyens qu'ont dû employer les Celtes pour l'érection de leurs monuments. Quelques-uns ont voulu y voir un déploiement de forces gigantesques; d'autres, des preuves de connaissances mécaniques assez avancées. Il me semble, Messieurs, que c'est bien à tort: des édifices grossiers n'ont pu être que le produit de moyens analogues; et le plan incliné, le simple levier mû sans trop d'efforts en ont dû faire tous les frais. Le plus souvent, avant l'emploi, ces énormes masses mises en œuvre se trouvaient là gisantes sur le sol; dans l'arrondissement de Saumur particulièrement, on en voit en grand nombre, et qui ont quelquefois des dimensions plus que décuples de celles employées. Pour ériger un dolmen, par exemple, qu'aura-t-on fait? Les pierres de support placées (et cela n'offrait pas de difficultés bien graves), un monticule était dressé et bien affermi au-dessus même de ces pierres de support; cette motte se terminait en plan incliné vers la pierre qu'il fallait élever pour en faire la table du dolmen, et le levier conduisait sur des rouleaux cette masse colossale jusqu'à sa destination. Il ne s'agissait plus alors que d'enlever les terres du monticule, de déblayer la chambre du dolmen, et la table venait se reposer sur les supports qui lui avaient été préparés.

Mais je m'arrête, Messieurs, en me rappelant cette pensée du savant qui nous préside: « En voulant pénétrer trop avant « dans la connaissance des premiers temps historiques, on s'ex« pose à substituer à la vérité, des fables ou des conjec« tures (1). »

(1) Cours d'antiquités monumentales, t. Ier, p. 65.

M. de La Sicotière succède à M. Joubert et présente une description aussi intéressante que complète des vitraux peints de l'église N. D. d'Alençon.

La séance se termine par la lecture d'une notice historique et archéologique sur l'église d'Arou, près de Fontainebleau, par M. l'abbé de Launay (1).

Séance du 21 juin.

Présidence de M. DE CAUMONT.

La séance est ouverte à 7 heures du soir ; le bureau est composé comme la veille. — L'auditoire est plus nombreux encore que le jour précédent.

M. Anjubault, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance publique du 20, et rend compte des travaux qui ont occupé la séance ordinaire du 21.

M. le directeur prend la parole pour annoncer que le Conseil général administratif de la Compagnie a décerné une médaille d'argent à M. l'abbé Chevreau, l'un des directeurs du séminaire du Mans, pour avoir le premier en France fait un *cours d'antiquités nationales* dans une école ecclésiastique. M. de Caumont expose en quelques mots les principaux fruits de cet enseignement créé par lui en France depuis quelques années : puis il prie Mgr. l'évêque du Mans, de vouloir bien remettre à M. l'abbé Chevreau la médaille qui lui est décernée ; et il ajoute : *Transmise par vous*, *Monseigneur*, *la récompense de la Société doit acquérir un nouveau prix pour celui qui l'a méritée.*

(1) Ces deux derniers mémoires écrits avec un talent remarquable et qui ont été vivement applaudis, n'ont point été déposés par leurs auteurs, qui désirent en différer la publication.

Mgr. remet la médaille à son ancien élève et dit en l'embrassant : *Ce n'est pas la première récompense que j'aie accordée au mérite de M. l'abbé Chevreau.*

De vifs applaudissements se font entendre en ce moment dans toutes les parties de la salle.

M. Richelet donne lecture d'un essai sur les vitraux peints de la cathédrale du Mans, présenté à la séance ordinaire du même jour (V. p. 292).

Puis on entend le mémoire de M. Macé sur l'église St.-Julien de Tours, lu à la séance ordinaire du 20 juin (V. p. 277), et un fragment pour servir à la statistique monumentale du département de l'Orne, par M. de La Sicotière.

Séance du 22 juin.

Présidence de M. de Caumont.

La séance est ouverte à l'heure ordinaire : le bureau est composé comme à la séance publique du 21.

M. Anjubault donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

M. le directeur proclame au nom du Conseil, membres de la Société pour la conservation des monuments, MM.

Lambron, vicaire-général du diocèse du Mans ;

Moreau, chanoine, supérieur de la maison de St.-Joseph du Mans ;

De Marseuil, prêtre, professeur d'histoire naturelle, même maison ;

Moriceau, id., professeur d'histoire au même établissement;

Bourmault, id., professeur de mathématiques, *ibid.* ;

Dobeau, id., secrétaire particulier de Mgr. l'évêque du Mans ;

Boyer, ancien professeur de rhétorique au collége du Mans ;

Ils sont invités à prendre place parmi les membres de la Compagnie.

M. l'abbé Tournesac rend compte des observations faites par la Société, dans les promenades des 20 et 21 juin, pendant lesquelles elle a successivement visité les anciens murs de fortification, les églises de St.-Pavin, de N.-D. du Pré, et les anciennes maisons de la Cité.

M. Chevreau prend la parole et prononce le discours suivant:

Discours de M. l'abbé Chevreau. — MESSIEURS, Après les intéressantes productions, les mémoires importants qu'on vous a présentés depuis trois jours, il me fallait les instances, je dirais presque les ordres de notre vénérable pontife, ainsi que du savant et modeste fondateur de la *Société*, pour oser solliciter à mon tour votre indulgence et votre attention.

Un simple compte-rendu de ce qui se fait, pour les études archéologiques, dans l'intérieur d'un séminaire, nécessairement bien étranger aux préoccupations du dehors, et dont l'objet même est de se renfermer dans la solitude pour préparer aux grandes obligations du sacerdoce, ne nous paraissait pas devoir vous offrir rien de capable de fixer votre attention.

Dans votre bienveillance, MM., et sans doute pour encourager nos premiers essais, vous avez souhaité qu'à l'une de vos séances, il vous fût communiqué quel est l'ordre et l'esprit qui président à notre enseignement sur ce point, quels motifs nous portèrent à le faire entrer dans nos études ecclésiastiques, et vous voulez bien me permettre d'indiquer ici les résultats que pourra produire cette innovation. Puis-je espérer, MM., avec ces objets soutenir votre attention et mériter votre indulgence.

Ce n'est pas que nous n'ayons parfaitement compris l'impor-

tance de ces études, nous avons vu combien elles nous touchaient de près, et l'analogie qu'elles ont avec la position du prêtre au sein de la société ne nous a point échappé.

Décrire, en effet, les monuments historiques de la France, les classer chronologiquement, prévenir les dégradations et la ruine des édifices anciens, tel est le but que se propose votre *Société*.

A ce titre seul, elle méritait de fixer l'attention du clergé, à qui il appartient plus qu'à tout autre corps, sans doute, de la seconder de tout son pouvoir, puisque, parmi les monuments anciens, il n'en est point de plus nombreux, point de plus importants que nos monuments religieux. Combien d'antiques cathédrales, véritables prodiges de hardiesse, de goût et de génie, autant que de foi et de piété; combien de vieilles églises, formées elles-mêmes quelquefois des débris d'un temple payen, couvrent le sol de notre patrie! On est surpris, en parcourant les campagnes, de rencontrer par fois, tout-à-coup, au milieu d'une simple bourgade, une modeste, mais admirable eglise, précieux monument de l'art, digne non seulement de figurer dans une statistique monumentale par l'harmonie de son ensemble et la pureté de son architecture, mais digne encore d'être chèrement conservée et surtout protégée fortement contre des restaurations souvent plus fâcheuses que des ruines.

Or, MM., quel est le gardien naturel de ces édifices? qui, mieux que le prêtre même attaché à cette église par ses fonctions de tous les jours, est à portée de l'observer, de la défendre? ne s'est-il pas comme identifié avec elle? n'est-ce pas comme sa maison à lui, et son habituelle demeure, où se passent pour lui les scènes les plus imposantes de la vie, s'accomplissent les fonctions les plus attachantes de son ministère? n'est-ce pas là qu'il va déposer ses peines, là qu'il va prier

pour les malheureux qui n'ont plus de consolation sur la terre, puiser cette charité qui le fait voler dans la chaumière du pauvre et près de la couche du mourant? n'est-ce pas là qu'à son entrée dans la vie il conduit le nouveau-né pour l'associer à la grande famille chrétienne, là qu'il répand dans les cœurs, au moment même où ils commencent à s'ouvrir à la vertu, les premiers germes d'une doctrine toute d'amour et d'une morale toute sainte, là qu'il bénit les liens qui forment la famille, et là aussi que demeuré souvent dernier ami jusqu'à la tombe, il accompagne les restes du chrétien qui s'avancent vers leur dernière demeure en ce monde? Qui donc plus que le prêtre est intéressé à conserver les monuments religieux dans toute la pureté de leur architecture primitive? et qui plus que lui peut exercer sur les travaux réparateurs cette influence qui les sauvera des altérations et des anachronismes qui font trop souvent gémir les hommes de l'art?

Mais, dans les vues de la *Société*, il ne s'agissait pas seulement de la conservation des monuments : elle se proposait aussi d'en dresser une statistique générale, une description détaillée, pour arriver ainsi à l'histoire complète de l'art, en le suivant dans toutes ses variations, son origine, ses développements, sa décadence.

Or, supposons que chaque prêtre, dans sa paroisse, pût nous donner une description exacte des monuments remarquables qu'elle renferme, ou au moins appeler sur eux l'attention des hommes expérimentés dans la matière, avec quelle facilité nous arriverions à la confection d'une carte architectonique! Il était donc tout naturel que la *Société* s'alliât au clergé et comptât sur son zèle, comme il était de l'honneur du clergé de répondre aux vœux émis par les honorables membres qui la composent et du savant qui l'a fondée.

Heureux sommes-nous donc, MM., de concourir avec des hommes que distinguent des vues grandes et généreuses, avec tous les vrais amis des arts, à former une vaste association qui se constitue comme la gardienne de tant de monuments précieux! Heureux, si nous trouvons dans cette tendance qui nous sera commune, dans ces réunions qu'elle provoquera, un lien de plus, une occasion précieuse de nous fondre davantage, quelles que soient nos positions dans la vie! Cette pensée seule nous eût fait saisir avec empressement l'occasion qui nous est offerte de faire naître cet échange de pensées, cette douce communication de lumières, d'affections et de goûts. Assez long-temps notre malheureuse patrie a été victime des dissensions, des haines, des luttes acharnées. Il appartenait bien à la religion de s'unir aux sciences et aux arts pour opérer cette fusion des esprits et des cœurs. J'ai senti le besoin, MM., de vous dire ici ma pensée toute entière, vous me le pardonnerez, et puisque toute étude qui n'a pas de but moral est vaine, comme l'a dit un de nos honorables collègues, j'ai cru pouvoir indiquer l'un des résultats les plus doux qui puissent découler de votre œuvre.

La religion, en effet, loin d'être l'ennemie des arts les inspire au contraire et les ennoblit en les consacrant à la divinité. C'est elle qui a inspiré la plus belle poésie qui fut jamais : les chefs-d'œuvre de la musique moderne ont été composés pour des fêtes chrétiennes : dans la peinture elle a enfanté des prodiges et elle n'a pas moins su animer le marbre que la toile.

L'architecture moins qu'aucun autre art a donc pu se soustraire à son influence, et moins encore dans ses temples que dans aucunes de ses autres productions. Et pour citer une autorité dans la matière, je dirai avec M. Quatremère de Quincy :

« De tous les ouvrages qui appartiennent à l'art de bâtir, aucun n'a été plus multiplié que celui dont un sentiment universel s'est plu de faire en tout temps, en tout pays, hommage à la divinité.... Que trouve-t-on, en effet, lorsqu'on parcourt le globe, dans tous les lieux, où des restes de constructions attestent l'existence de peuples dont les noms, effacés de la mémoire des hommes, ne vivent plus que dans quelque récit de l'histoire !.... Que sont ces blocs énormes gisant à terre depuis une multitude de siècles, comme des pierres tumulaires, témoins en quelque sorte éternels, chargés d'apprendre au voyageur que là il y eut un empire? ce sont les débris de ses temples..... C'est dans l'érection des temples et dans la diversité de leurs formes que le génie de chaque peuple semble avoir épuisé tout ce qu'on peut imaginer de propre, en architecture, à élever le sentiment et l'esprit des hommes au niveau de la grande idée que l'ouvrage de l'art doit représenter. Ici des édifices pyramidaux qui aspirent à porter jusqu'au ciel les yeux et la pensée du spectateur : là des masses de rocher taillées et travaillées, comme pour être des emblêmes de l'éternité : ailleurs des bancs de pierre et des montagnes perforés, comme pour assurer au temple une durée égale à celle de la nature.... Ainsi partout l'idée de Dieu se trouve écrite, par l'art de bâtir, en caractères ineffaçables, et qui nous prouvent que toujours et partout le temple fut l'édifice le plus considérable.

Si des travaux antiques ou des pays éloignés nous passons à ce qui s'est fait dans les temps et les lieux plus rapprochés, nous verrons de même les édifices sacrés non-seulement occupant la première place dans les productions de l'art de bâtir, mais présentant au milieu de toutes les villes une grandeur, une élévation et un luxe de travail qui peuvent défier les tra-

vaux du même genre dans les siècles antérieurs.... Puis, une noble émulation s'empara de tous les peuples modernes, et toute l'architecture antique fut mise à contribution pour fournir à la composition des nouveaux temples de quoi réunir, avec des ensembles jusqu'alors inconnus, tous les genres de solidité dans la construction, de grandeur dans les intérieurs, de magnificence extérieure et d'élévation dans les masses. De somptueux péristyles annoncèrent leurs entrées, de riches ordonnances décorèrent leurs enceintes, de vastes et brillantes coupoles élancées dans les airs étendirent leur aspect à des distances prodigieuses... Enfin par un dernier effort, la capitale du monde chrétien érige, sur les débris de l'antique Rome, le temple et la coupole de St.-Pierre, monument qui n'eut point d'égal dans l'antiquité et qui très-probablement n'aura point de rival dans la suite des âges. »

Etudier l'architecture religieuse, c'est donc étudier l'art lui-même dans toutes ses phases et dans ce qu'il a produit de plus merveilleux.

Mais c'est en même temps étudier l'histoire de la civilisation, car les beaux arts suivent la civilisation et s'empreignent du génie propre au peuple qui les cultiva. C'est ainsi que sous ce rapport encore l'étude de l'architecture s'élève en se rattachant à l'histoire même de la civilisation.

Aussi, MM., à peine l'existence de la *Société* et le but qu'elle se propose furent-ils connus, que notre digne et savant pontife s'empressa de la seconder de tous ses efforts; et en concourant nous-mêmes à l'étendre, non-seulement nous étions sûrs de répondre aux intentions de sa Grandeur, mais nous ne faisions que suivre ses inspirations, en préparant ainsi de loin la réalisation de ce vœu émis dans une circulaire adressée à tout son clergé, le 1er avril 1835.

« Dans plusieurs parties du diocèse, y lisons-nous à la page 16, il se trouve encore des restes importants d'antiquités de différente nature,... Il est à souhaiter que les ecclésiastiques, qui sont sur les lieux, ne demeurent pas étrangers à la connaissance de ces monuments que des investigateurs viennent souvent explorer de fort loin. »

Pour remplir le but de cette circulaire, il ne suffisait pas d'aggréger à la *Société*, parmi les membres du clergé ceux qui, les premiers, s'empressèrent d'applaudir à ces vues, de les étendre autant que pouvait le leur permettre ou l'étude qu'ils avaient faite de la matière ou leur position dans le diocèse. Il était surtout nécessaire de faire entrer l'étude de l'archéologie dans le plan des études ecclésiastiques, d'inspirer aux élèves du sanctuaire un juste sentiment des avantages et de l'importance même de cette étude pour eux.

Dès lors il fut convenu d'établir au grand séminaire un cours d'architecture religieuse. Jusqu'à présent, MM., ce cours n'a pu être qu'un essai, qu'une ébauche encore bien imparfaite de ce qui se fera plus tard. Ce n'a pu être surtout qu'une portion bien accessoire des études si importantes d'un séminaire. Mais la voie est ouverte, il ne s'agit plus que d'y marcher en avant, par le développement de ce qui a été commencé. Les encouragements que vous avez bien voulu nous donner, MM., le concours de vos lumières nous font concevoir l'espérance qu'un jour nous pourrons donner à ces études la juste étendue qui leur convient, en les coordonnant au plan général d'une éducation complète.

Les principes élémentaires qui sont comme l'alphabet de la science ont donc été présentés d'abord; puis, dans une esquisse rapide, nous avons exposé l'état, les caractères de l'architecture religieuse chez les différents peuples dont les monuments

nous ont été conservés. Partout nous avons retrouvé une alliance intime entre l'architecture religieuse d'un peuple et la nature de ses idées religieuses elles-mêmes.

Ainsi l'Egypte s'est-elle montrée à nous, avec son peuple grave et sérieux, son respect pour les morts, avec ses sites tristes et mornes, entrecoupés de rochers et de cavernes. Le voisinage des déserts, les régions de la mort qui, selon ses idées religieuses, planaient autour d'elle, tout cela s'est admirablement réflété dans l'architecture de ses tombeaux, de ses temples avec leurs pylones, de ses pyramides que le sable du désert peut bien menacer d'ensevelir, mais aux pieds desquelles viennent expirer les flots impuissants des siècles. Puis ses statues à proportions gigantesques, véritables momies, les jambes jointes ensemble, et les bras collés au corps; ses longues avenues de sphynx mystérieux conduisant à des temples plus mystérieux encore; temples aux sanctuaires sombres, aux masses colossales, dont la majestueuse immensité se modela sur les rochers et les vastes cavernes qui pressaient de toutes parts l'étroite vallée du Nil : partout, au lieu du mouvement de la vie, l'éternel repos des tombeaux.

Ainsi l'Inde aussi gigantesque, aussi capricieuse dans sa mythologie, mais moins sombre dans ses croyances, s'élève-t-elle également à la divinité en exagérant la nature matérielle, en lui consacrant tout ce qui dans l'univers peut écraser par son poids et sa masse. Les plus bizarres associations dans ses statues, les plus grandes exagérations dans l'emploi des richesses de la nature qu'elle a reproduites dans ses temples sous des formes colossales, tout confirme cette alliance intime des arts et des idées chez un peuple.

Mais dans la Grèce, où brille un ciel si pur, où vibre une langue si harmonieuse, si compassée dans ses formes, où la

mythologie la plus riante s'allie à la nature la plus délicieuse, nous ne trouvons plus ces masses, cette immobilité, cette raideur de la mort.... Là, toute la beauté de l'architecture aussi bien que de la statuaire est dans la perfection des formes, le fini et la grâce des contours. Point de symbolisme dans les temples, point d'exagérations dans les statues des dieux ; mais la plus grande élégance dans les détails, l'harmonie la plus parfaite entre les différentes parties de tous les objets qu'enfanta son génie artistique. Ainsi la sérénité de son ciel, la richesse de son sol, la pureté de son climat, la douceur de sa langue, tout, dans la Grèce, s'harmonise avec les caractères de son architecture. Et si la philosophie des Grecs n'offre rien de profond, il faut avouer qu'ils ont atteint la perfection de la forme.

Ainsi donc l'Inde et l'Egypte exagèrent la nature pour l'élever jusqu'à Dieu, la Grèce en saisit toutes les grâces pour s'élever par le beau jusqu'au ciel. Les uns font régner les dieux par la crainte, les autres par la séduction des formes.

Mais Rome fut conquérante avant tout, et, chez elle, les arts, les sciences vécurent d'emprunts. Servile imitateur des Grecs, le Romain n'a point de caractère qui lui soit propre dans les arts libéraux. Le seul dans lequel Rome ait été véritablement grande, c'est l'architecture, non pas parce qu'elle inventa, mais par la magnificence et la profusion que le peuple-roi y développa.

Bientôt le Nord s'agite, et ses peuples, qui n'avaient pu s'inspirer dans leurs forêts d'aucun goût pour les arts, fondent sur le colosse chancelant, renversent tout sur leur passage et couvrent la terre de sang et de ruines. Mais déjà le christianisme a paru et son action sur la société s'est bientôt fait sentir. Romains, barbares, chrétiens, tels sont les éléments de cette

société qui s'élève sur les débris de l'ancienne. Et l'art, toujours le reflet de l'état intime de la société, se montre tout à la fois romain, barbare et chrétien. De là cette architecture bâtarde où l'on ne trouve ni la pureté classique, ni le type purement chrétien. Cependant la religion du Christ a bientôt dominé ce cahos formé de mille nations différentes, sa lumière dissipe les ténèbres, sa charité apprivoise ces cœurs sauvages, et quand sa sève vigoureuse a parcouru tous ces membres épars, bientôt ils se réunissent pour ne former qu'un seul corps, un peuple de frères qu'une même foi rallie, que les mêmes espérances animent, et que les mêmes efforts vont diriger pour ressusciter l'art.

Le génie chrétien s'est donc mis à l'œuvre, déjà il a fondu tant de peuples divers en un seul peuple : des idées nouvelles, un vif élan vers le ciel, une foi ardente dans les mystères chrétiens surgissent de toutes parts. A ce peuple nouveau il faut un temple nouveau, un temple à forme nouvelle qui représente à la fois et l'église mystique de la terre avec ses joies, ses douleurs, ses combats et ses espérances, et l'église du Ciel avec ses triomphes, ses anges et ses saints.

« Telle est aussi la conception sublime, nous dit M. Boisserée dans sa belle description de la cathédrale de Cologne, que l'art régénéré entreprit de réaliser, avec l'histoire complète de l'ancienne et de la nouvelle alliance. Pour cela tout lui servit, depuis les formes géométriques, les proportions générales et la figure de l'édifice, depuis cette ordonnance végétale si variée et si harmonieuse dans ses détails, jusqu'à ces murailles transparentes formées par les vitraux peints, jusqu'à ces autres peintures parsemées de riches incrustations qui couvraient les parois et les voûtes, et à ces innombrables statues qui décoraient soit l'intérieur soit l'extérieur de la nouvelle

Sion. L'arc en pointe qui fait le caractère propre de cette architecture et se répète dans toutes ses parties, les tours qui s'élancent en flèches aiguës et découpées à jour, ces lignes perpendiculaires et pyramidales partout dominantes, et la prodigieuse élévation qui en résulte, tout cela n'est qu'un grand symbole, une idée sublime réalisée par des formes, un élan vers le ciel, produit de l'enthousiasme religieux de ces temps, et qui, aujourd'hui encore, réagit sur l'âme avec une puissance irrésistible. La hauteur générale de l'édifice est divisée en trois parties principales et ce nombre sacré se représente dans toutes les parties secondaires. La croix figurée par le vaisseau de l'église est la base mystique sur laquelle il semble reposer : le signe du salut se retrouve et se reproduit à l'infini dans les ornements et dans cette riche décoration végétale où il fleurit, pour ainsi parler, comme un rameau verdoyant, comme un arbre de vie. » — Quelquefois quatorze colonnes qui soutiennent la voûte principale sont ornées de quatorze statues représentant J.-C., la vierge, et les douze apôtres qui sont comme les colonnes de l'église chrétienne ; sept chapelles rayonnant autour du chœur font allusion aux sept sacrements. Aux quatre colonnes du centre de la croix, les quatre évangélistes ou les quatre docteurs de l'église : dans la nef et le portique, les prophètes et les autres personnages de l'ancien testament qui fut comme le vestibule de l'église chrétienne. Aux vitraux brillants de mille couleurs, les scènes diverses de la vie du Sauveur ; puis, aux parties extérieures, écrasés quelquefois sous d'énormes pendentifs qu'ils supportent, des singes, des monstres, des satyres aux formes bizarres, font un contraste frappant avec les anges et les saints. Tout cela, image de cette lutte incessante entre la vérité et l'erreur, entre la foi et les passions ; image surtout de la victoire rem-

portée sur les démons et les mauvais génies, par la religion du Christ.

Ainsi tout parle dans le temple chrétien du moyen âge, et tous, au moyen âge, entendaient ce langage; et ce langage était toujours consolant pour celui qui souffrait, terrible pour le méchant, plein d'enseignements pour le riche, d'encouragement pour la vertu. « Le pauvre lui-même qui n'avait reçu que sa misère et ses larmes pour holocauste, le pauvre à qui Dieu n'a donné que la pauvreté pour lui être offerte, le pauvre, lui aussi, trouvait sur les vitraux de l'église son blason et ses armoiries. Ami de Jésus, il pouvait y lire ses titres de noblesse conférés par le roi des rois, je veux dire la glorification de l'indigence, du travail, de la douleur dans la personne du petit enfant qui a froid et qui pleure sous le toit de Bethléem, du fils du charpentier gagnant son pain à la sueur de son front, du crucifié qui expire entre deux malfaiteurs. Et puis, le pauvre voyait encore Lazare porté par les anges et reçu dans le sein d'Abraham, tandis qu'au bas du tableau, le mauvais riche se tordant dans les flammes, effrayait l'avare et lui arrachait par la crainte l'aumône qu'avait refusée sa pitié. » (Rev. Europ., t. 6, p. 684).

Le temple chrétien du moyen âge était donc le symbole le plus complet de la religion chrétienne, qui elle-même répond à tous les besoins de l'homme, et offre la solution la plus complète de tous les mystères de son être. L'esprit, le cœur, les sens, l'homme tout entier trouvait à se nourrir dans la basilique d'un aliment réparateur et vivifiant; la crainte, la foi, l'espérance et l'amour y parlaient au besoin un langage éloquent. Les grands et les petits, les riches et les pauvres, les heureux du siècle et les affligés, tous pouvaient lire dans ce livre ouvert pour tous. Je ne sais, MM., si c'est enthousiasme pour

ces temps écoulés, mais sous ces voûtes noircies par les siècles, en présence de ces vieux saints qui garnissent leurs niches, à la lueur de ces rayons aux mille couleurs, réflétés par les vitraux, de ce demi-jour si favorable au recueillement de la prière, je me sens saisi d'une impression bien autrement chrétienne que devant les imitations de la Grèce, si muettes pour l'esprit et pour le cœur.

Tel est l'esprit qui nous a dirigé dans notre enseignement archéologique. Les principes, les faits ont précédé, exactement décrits, présentés en détail; la philosophie de l'architecture n'en a été que le résultat.

Puis, pour ne rien laisser d'incomplet; afin que rien ne demeure caché pour le prêtre dans cette mystérieuse construction d'un autre âge, nous avons donné les principes élémentaires du Blason, réservant à une autre époque des leçons particulières sur les vitraux.

Il me reste, MM., à vous demander pardon de la longueur de ces détails, à réclamer votre concours, vos conseils; il me reste aussi à vous remercier de la bienveillance avec laquelle vous avez voulu récompenser quelques efforts pour étendre une étude *dont on vous doit la restauration en France*, et surtout d'avoir choisi pour faire arriver cet encouragement jusqu'à nous, une main qui ne peut que l'ennoblir à tous les yeux et la rendre plus chère à notre cœur.

Ce discours excite le plus vif intérêt et de longs applaudissements. La Société reconnaît que son but a été compris : elle est de plus en plus convaincue qu'avec de tels principes, elle obtiendra l'assentiment et le concours de tous les hommes honorables. M. l'abbé Chevreau a de nouveau par ce discours remarquable justifié ses droits à la distinction qu'il a reçue de la Société : il nepouvait mieux lui en témoigner sa reconnaissance.

M. de la Saussaye donne lecture d'un mémoire historique de feu l'abbé De La Rue, membre de l'Institut, intitulé : *Siège et prise de Caen, par les anglais, en* 1417 ; communiqué par M. de Caumont.

La séance se termine par la lecture que fait M. l'abbé De Launay d'un morceau ayant pour titre : *Quelques instants de promenade au château de Fontainebleau.* Ce morceau dont le style élégant rappelle celui de nos meilleurs écrivains, et qui présente un tableau des principaux faits historiques qui se sont passés à Fontainebleau, excite au plus haut degré l'intérêt de l'assemblée.

Séance du 23 juin.

Présidence de M. de Caumont.

La séance est ouverte à l'heure ordinaire. Le bureau est composé comme aux précédentes séances. M. Anjubault donne lecture du procès-verbal de la séace publique du 22, et des deux séances particulières du 23. Ces procès-verbaux sont adoptés.

M. de Caumont dépose, au nom de M. Lambert, de Bayeux, un projet d'autel dans le style du XIIIe. siècle, composé d'après les monuments les plus authentiques de cette époque. M. de Caumont rappelle que M. l'abbé Lottin avait demandé ce modèle à la Société pour quelques-unes des chapelles de la cathédrale du Mans ; il fait observer que M. Lambert, en répondant avec son obligeance ordinaire au vœu de la Société, n'a point présenté ce modèle élégant comme absolu, et qu'il pourra suivant l'emplacement dans lequel on essaiera de

l'exécuter, recevoir quelques modifications. La Société voit avec intérêt la composition de M. Lambert (V. la pl. VI.), et charge M. le directeur de le remercier. M. de Caumont ajoute que le Conseil administratif se propose de publier successivement dans le bulletin des modèles d'autels de différents âges, afin que l'on cesse enfin de masquer les décorations ogivales de nos églises par d'énormes autels corinthiens, comme on en voit presque partout, et qui jurent à côté des colonnettes et des détails légers du moyen âge.

Les boiseries, continue M. de Caumont, devront aussi exciter la sollicitude de la Société, aussi bien que les grilles en fer avec lesquelles on a malheureusement, depuis peu, la manie de séparer le chœur de la nef. Ces grilles masquent le plus souvent le rond-point du chœur, partie capitale des églises ogivales, et détruisent ainsi l'effet de perspective; inutile de dire que les compartiments et les moulures de ces grilles en fonte ne s'accordent jamais avec l'architecture environnante; toutes sont fondues d'après les mêmes modèles, et l'architecture de la renaissance est la seule avec laquelle elles pourraient se marier. La Société a fait soit directement, soit par l'intermédiaire de M. Le Cointre-Dupont, membre du Conseil, des démarches près de plusieurs maîtres de forges, pour les inviter à faire exécuter des pièces de fonte offrant le style ogival du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle, et pour lesquelles la Société fournirait au besoin de bons dessins. Nous avons lieu d'espérer pour la suite quelque résultat de ces démarches.

M. l'abbé Tournesac rend compte de la visite qui a été faite, la veille, des églises de la Couture et de Saint-Julien. Puis on entend la notice de M. Desjobert sur le vase antique en verre, trouvé dans un cercueil en pierre (V. cette notice, p. 223).

M. de la Sicotière lit un morceau intitulé : Réflexions sur les monuments druïdiques, destiné à précéder la Statistique monumentale de l'Orne.

M. Richelet présente un fragment d'un grand ouvrage dont il s'est occupé sur la poésie française au moyen âge.

M. Espaulard donne lecture de son intéressante description des maisons anciennes de la ville du Mans.

Ces différentes lectures intéressent vivement l'assemblée et captivent son attention.

M. de Caumont prend ensuite la parole, et lit un discours dans lequel il résume les travaux importants qui ont été communiqués à la Société, depuis quatre jours qu'elle est réunie. Il témoigne toute la satisfaction qu'il éprouve de cet heureux résultat que l'on doit surtout au zèle éclairé de M. Cauvin, inspecteur de la division; puis il adresse, au nom de tous les membres, des remerciments à Mgr l'Evêque, à M. le Préfet et à M. le Maire, qui ont encouragé les travaux de la Société et coopéré de tout leur pouvoir à leur donner l'importance qu'ils ont acquise.

Après ce discours, M. le Directeur déclare la session terminée, et annonce que la session générale annuelle de 1838 aura lieu dans la ville de Tours.

Le Secrétaire général,

ANJUBAULT.

par Ed. Lambert.

Projet d'Autel dans le style ogival du 13me siècle

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Séance extraordinaire à Honfleur.—Le 28 juin 1837, la Société a tenu une séance extraordinaire à l'hôtel de ville de Honfleur. Le bureau était composé de M. de Caumont, directeur, de M. Cauvin, inspecteur divisionnaire, de M. le Cte. Paul de Vibraye, de Blois, remplissant les fonctions de secrétaire.

M. l'abbé Rivière, curé de S^te^. Catherine, M. La Chèvre, maire de la ville, et M. Bardel, ingénieur des ponts et chaussées, ont été invités à siéger au bureau.

On remarquait dans la salle plusieurs notables habitants de Honfleur et Pont-l'Evêque, et les membres de la Société d'histoire naturelle de Caen, réunis extraordinairement à Honfleur.

M. de Caumont, après une courte allocution, a posé successivement diverses questions qu'il avait rédigées, concernant la Statistique monumentale de la contrée. Elles ont donné lieu à des réponses intéressantes. M. l'abbé Rivière a communiqué une inscription en vers français, trouvée dans l'église de Quetteville (Calvados), et qui paraît du XIVe. siècle : elle est relative à la construction de l'église.

—M. de Caumont, après avoir analysé les caractères architectoniques de l'église de Pont-l'Evêque qui date des dernières années du XVe. siècle et du XVIe., avoir indiqué les réparations à faire, etc., a engagé M. Sarazin fils, homme de goût, présent à la séance, à user de son influence pour que ces travaux soient convenablement exécutés. Il serait à désirer que l'image de S^t^. Michel surmontant l'autel fût déplacé. On a

fait observer aussi que le grand tableau que l'on voit au milieu d'une des travées de la nef serait mieux placé ailleurs.

—M. l'abbé Rivière a donné quelques détails sur les restaurations faites à l'église Ste. Catherine de Honfleur. Cette église, tout en bois, offre dans ses parties les plus anciennes les caractères de la fin du XVe. siècle et du XVIe. Déjà de nombreuses mutilations avaient eu lieu, lorsque de nouvelles réparations ont été jugées nécessaires. On a transformé à cette époque, les poteaux de bois qui séparent la nef, en colonnes toscanes très-élancées. Ce changement s'est fait en enduisant les poteaux de plâtre et leur donnant la forme cylindrique.

—L'autre église de Honfleur n'a pas été réparée depuis peu; seulement on regrette qu'une fenêtre à grands carreaux ait été établie dans un de ses murs.

—La Société s'est ensuite transportée dans l'église de Ste. Catherine, sur l'invitation du curé, M. l'abbé Rivière, qui s'est engagé à seconder les efforts de la Société dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque.

Le Cte. Paul de Vibraye, secrétaire.

Séance administrative à Caen.—Le 5 juillet, le Conseil administratif réuni à Caen a décidé, 1° qu'une lettre signée des membres du bureau serait adressée à M. Cauvin, pour le remercier des soins qu'il a donnés à organiser la Société dans la division du Mans, et à préparer la session générale de 1837, dont les résultats ont été si remarquables; 2°. que le discours, prononcé au Mans par M. l'abbé Chevreau, serait imprimé immédiatement et tiré à mille exemplaires, pour être distribué dans les séminaires et les écoles ecclésiastiques du royaume.

—M. Michel (Jules), officier de la légion d'honneur, lieutenant-colonel d'artillerie à Lorient, a été proclamé membre de la Société.

Rachat des stalles de Lunay. — Les amis de l'art apprendront avec un vif plaisir que l'église de la Trinité de Vendôme, vient d'acheter les stalles de Lunay pour la somme de 6,000 francs. Cet admirable chef-d'œuvre de sculpture en bois va donc reprendre sa place dans un des plus jolis vaisseaux gothiques que nous ait légués le moyen âge. M. le curé de la Trinité, qui a mis à cette affaire tout le zèle d'un artiste, a été très-bien secondé par M. le maire de Vendôme. Les ogives des stalles vont être remises à jour, et les rayons du soleil, colorés par les vitraux peints, pourront jouer à l'aise dans cette charmante dentelle de bois de chêne.—M. de Pétigny vient aussi de retrouver dans l'étable d'un moulin récemment acheté par M. Auguste de Brunier, son beau-frère, l'ancien bénitier de cette même église de la Trinité. Ce bénitier qui servait d'auge depuis 40 ans, n'en est pas moins bien conservé, parce qu'il était enfoui jusqu'aux bords dans le fumier. C'est un bassin octogone en pierre, dont les pans sont chargés de sculptures d'un fini précieux, représentant des fleurs de lys entremêlées de larmes; et sur le pan du milieu est l'agneau pascal, emblême de l'abbaye. M. de Brunier s'est empressé de remettre à l'église ce précieux morceau.

Histoire et statistique religieuse des communes du diocèse de Saint-Brieux.—Chaque jour les études historiques et archéologiques font de nouveaux progrès dans le clergé français. Le Cours d'antiquités de M. de Caumont, adopté comme base de l'enseignement de l'archéologie, dans plusieurs séminaires et maisons d'éducation, n'a pas peu contribué à donner aux ecclésiastiques cette impulsion dont nous sommes heureux de constater les progrès, et nous avons souvent à enregistrer quelques faits nouveaux qui le constatent.

Aujourd'hui, c'est en Bretagne, qu'une vaste publication se prépare. M. Souchet, chanoine à St.-Brieux, ecclésiastique distingué, se propose de mettre au jour un grand travail, sous le titre de statistique du diocèse de St.-Brieux, et il vient dans ce but de faire un appel aux ecclésiastiques et aux hommes instruits de ce diocèse.

Le plan de l'auteur consiste, comme il l'annonce dans son programme, à faire une Statistique Religieuse de chaque paroisse et de chaque établissement dû à la religion; à exposer historiquement ce qu'il y a de particulier à chaque endroit; à recueillir toutes les traditions respectables. Pour arriver à ce but, une circulaire a été adressée par M. Souchet. On lit ce qui suit dans cette circulaire :

« Il est inutile de dire qu'il ne s'agit pas de faire un roman, que tous les faits doivent être soumis à une sévère critique, avant d'être admis; qu'une grande maturité de réflexion doit présider à la rédaction de ce travail; qu'ainsi on se gardera d'affirmer ce qui est douteux, qu'on administrera toujours les preuves de ce qui serait peu vraisemblable. La bonne foi est une des premières qualités de l'historien.

« Le registre de paroisse, s'il est bien fait, fournira une grande partie des matériaux : les jeunes aspirants au sacerdoce trouveront, au sein de leurs familles, des traditions, des découvertes précieuses : les vieillards, les notables, les fabriciens se feront un plaisir de raconter ce qu'ils savent. Si leurs récits ont quelquefois besoin de rectification, toujours est-il qu'il ne faut mépriser aucun moyen qui peut conduire à la découverte d'une vérité utile. Les bulles, les titres, les anciens registres, les histoires écrites seront compulsés. On consultera le Dictionnaire de Bretagne d'Ogée, où chaque paroisse, placée par ordre alphabétique, a un article spécial. Ce ne sera pas sans

un sentiment d'une noble émulation que nos jeunes théologiens qui ont fait de fortes études, apprendront que cet ouvrage, dans lequel aucune commune de nos cinq départements n'a été oubliée, fut rédigé, il y a 60 ans, par M. GRÉLIER, jeune homme de 25 ans.

«Le tout, étant écrit après des recherches et des consultations consciencieuses, sera remis à M. le curé du canton, qui est prié de le faire parvenir, avec ou sans observations, à M. le vicaire général forain le plus voisin, où l'éditeur fera prendre la collection de l'arrondissement. Les divers manuscrits seront livrés à l'impression, après avoir reçu les modifications qui seraient jugées indispensables, et pour lesquelles on s'entendra ordinairement avec les divers auteurs, quand la chose en vaudra la peine. L'intention, sauf meilleur avis, est de grouper alphabétiquement par canton toutes les paroisses : ainsi l'ouvrage commencerait par le canton de Bégard et finirait par celui d'Uzel.

« Aussitôt que ce nombre de souscripteurs sera complété, les livraisons de 160 pages in-8°. se succèderont au fur et à mesure que les matériaux seront adressés à l'éditeur. Les livraisons coûteront 2 fr., brochées, aux 300 premiers souscripteurs, et 2 fr. 50 c. aux autres.

« L'ordre suivant sera observé dans les recherches, et les articles contiendront :

« Noms de la paroisse, de son patron, du recteur et des autres prêtres.

« Détails géographiques : position, population, étendue, etc. Production du sol, industrie des habitants, leurs besoins.

« Communes dont la paroisse est composée, variations qu'elle a subies.

« Pasteurs qui l'ont gouvernée, fondations, constructions,

réparations, embellissements; établissement d'écoles, de maisons de charité.

« Construction de l'église actuelle, en quel temps, par qui, aux frais de qui elle a été élevée, traditions sur cet article; ses beautés, ses défauts, réparations, accroissements désirés ou effectués; décorations extérieures, intérieures; combien d'autels, à quel saint ils sont dédiés; statues, tableaux, quel en est le sujet, richesses en ornements, en vases sacrés, en autres objets curieux.

« Clocher : sa hauteur, si elle est remarquable.

« Cloches : leur nombre, inscriptions qu'elles portent, leur poids; horloge.

« Tombeaux remarquables, souterrains.

« Cimetière : particularités qui le concernent, ossuaire, etc.

« Chapelles détruites ou abandonnées, chapelles conservées, leur patron, etc., etc.

« Culte, usages, solennités particulières, tant à la paroisse qu'aux chapelles; origine et autorisation épiscopale de ces cérémonies.

« Reliques précieuses, à la paroisse ou aux chapelles, etc., etc. »

L. M. S.

ESSAI

De classification des églises d'Auvergne;

Par M. Jules RENOUVIER,

Inspecteur divisionnaire des monuments historiques.

Les églises d'Auvergne n'ont été jusqu'ici l'objet d'aucun travail archéologique sérieux. Quelques renseignements incertains ont pu seuls trouver place dans les diverses histoires et les descriptions locales où il est question de leur construction. Les auteurs des *Voyages dans l'ancienne France* se sont bornés, dans leur ouvrage si remarquable par la beauté pittoresque des planches, à l'analyse archéologique la plus vague. Une observation superficielle suffit pourtant pour faire apprécier la beauté et la valeur de ces monuments dans l'histoire de l'art. Entre les monuments des diverses provinces, ceux d'Auvergne ont une physionomie distincte, et des caractères que l'on ne retrouve pas dans la Normandie et l'Alsace; qui diffèrent même en plusieurs points de ceux que présentent la Provence et le Languedoc. En attendant que leur description et leur analyse soient traitées avec toute l'étendue nécessaire, et accompagnées des plans et des dessins qui seuls pourraient les faire connaître suffisamment, j'essaierai, sur des notes recueillies dans une excursion rapide à travers ce pays, de déterminer le style des monuments que j'y ai rencontrés. En partant du midi, j'avais vu ce style nouveau

commencer et s'essayer dans le Velay (1) : au nord, en passant dans le Bourbonnais, il était déjà modifié. Je ne suis pas aussi bien assuré de ses limites à l'est et à l'ouest, vers le Lyonnais et le Limousin.

Je ne suivrai pas, dans cette description, l'ordre itinéraire qui m'obligerait à des redites, ni l'ordre chronologique encore trop incertain, mais entre les églises observées, je commencerai par celle qui m'a paru présenter le style roman d'Auvergne dans sa manifestation primitive, en décrivant avec quelque étendue ses éléments principaux. Je suivrai ensuite l'ordre de développement de ce style, qui, s'il n'est pas précisément l'ordre chronologique, doit du moins servir à l'expliquer, me bornant alors à décrire dans les monuments les innovations admises pendant la période romane et pendant la transition. Je constaterai enfin la disparition du roman devant le gothique complet, qui se retrouve en Auvergne avec les mêmes caractères que dans tous les autres monuments de la même époque.

Les règles et la terminologie posées par M. de Caumont pour l'analyse des édifices normands, étant insuffisantes vis-à-vis des édifices d'Auvergne, j'y ai suppléé en adoptant, toutes les fois que cela m'a paru nécessaire, les principes admis par M. Willis pour les édifices d'Italie, et par M. Whewell pour ceux d'Allemagne. Ces ouvrages doivent aujourd'hui faire autorité. On ne saurait surtout trop recommander celui de M. Willis. Cet habile monumentaliste a donné l'explication rationnelle des innovations que les artistes romans firent subir à l'architecture romaine, et indiqué, de la manière la plus ingénieuse, tous les termes de passage du Style roman au Style gothique.

(1) V. Excursion monumentale dans le Gévaudan et le Velay. Art en province, 2e. année.

Notre-Dame du Port a Clermont. — Le plan de cette église est une croix latine, divisée en trois nefs, terminée à l'est par une grande abside, et par quatre petites absides demi-circulaires au nord-est et au sud-est. L'intérieur commence à l'ouest par une travée à deux étages, formant un porche ouvert dans les trois nefs, construit et orné dans le même goût que le reste de l'église, ayant seulement des fûts et des arcs plus bas.

La nef a des piliers carrés portant une voûte cylindrique, des fûts de face portant les arcs doubleaux, et des sous-fûts plus courts, portant des arches demi-circulaires sans moulures. Plusieurs travées toutefois n'ont ni fûts de face, ni arcs doubleaux. Cette circonstance se reproduit en plusieurs autres églises; nous en rencontrerons aussi qui n'en ont pas du tout. Il est difficile de s'assurer si leur suppression est ici de construction primitive, ou l'effet d'une réparation. Au-dessus des arches règne un triforium, composé de deux pieds-droits, d'un fût isolé et de deux arcs. Ces arcs sont circulaires d'un côté, trilobés de l'autre, sans que rien constate l'antériorité de l'un de ces côtés sur l'autre. Au-dessus de ce triforium s'ouvrent des fenêtres en plein cintre, sans moulures. Les ailes ont des fûts de face portant des arcs doubleaux, des voûtes divisées en quatre compartiments sans nervures, et des fenêtres en cintre simple, comme dans la nef. Le transept a un dôme à quatre pendentifs, percé d'arches géminées portant, comme celles du triforium, sur des pieds-droits et un fût isolé, et des bras terminés carrément, éclairés au nord et au sud par une seule fenêtre cintrée, décorés aux mêmes extrémités d'un triforium appliqué, dont la triple arche, pointue au milieu, porte sur des fûts angulaires et isolés.

Le chœur a des fûts isolés portant des arches toujours cin-

trées, mais plus exhaussées que celles de la nef, et une claire-voie (clerestory), formée de cintres grands et plus petits alternativement, portant sur des fûts isolés.

Au-dessous du chœur est une crypte demi-circulaire, avec de grosses colonnes ayant pour chapiteau un dé équarri par le bas.

Tel est à l'intérieur le système de construction. Voici pour l'ornementation : les colonnes ont une base très-régulière, avec plinthe, tores et filets classiques. Leurs chapiteaux sont sculptés d'un faire grossier, mais larges et très-variés dans leur représentation ; ce sont des feuilles d'acanthe galbées ou fantastiques, des sujets historiques avec légendes drolatiques, tératologiques. Les deux plus singuliers sont au porche, et figurent un dé énorme, creusé de plusieurs moulures horizontales.

A l'extérieur, ce qu'on remarque d'abord, c'est l'absence des tours. Il n'y a pas trace qu'il en ait existé ailleurs que sur le dôme ; la coupole qui le surmontait est carrée dans le bas, ornée d'une galerie d'arcades portant sur des fûts isolés et angulaires ; la partie supérieure en a été reconstruite il y a peu de temps.

Sur le côté méridional, le plus soigné et le seul appréciable aujourd'hui, j'aurai à décrire le portail, le mur de la nef et la façade du transept. Le portail a son plein cintre coupé par un large linteau, dont le sommet forme un angle obtus et contenu dans une arcade plus grande. Il est couvert de sculptures avec leurs légendes explicatives : sur les pieds-droits le prophète Isaïe, St. Jean l'évangéliste ; sur le linteau l'Adoration des Rois, la Présentation au temple et le Baptême ; dans le tympan Jésus-Christ sur un trône entouré de quatre symboles évangéliques. Ces sculptures, d'un travail grossier et naïf, n'ont pas la roideur, la précision et la recherche de celles qui décorent ordinairement les églises romanes ; mais plutôt la mol-

lesse, l'indécision et la barbarie qui succédèrent immédiatement à la décadence de l'art antique. Le mur latéral a, au lieu de contreforts, des piliers et des arcades simples appliquées, et deux rangs de fenêtres; les plus basses ont une archivolte simple, surmontée d'un larmier demi-circulaire formé de petits modillons; les plus hautes sont disposées par trois arcs portant sur un fût isolé, et surmontés également de larmiers. La façade du transept est d'une décoration plus riche: les deux arcades appliquées au premier étage (1), portent aux extrémités sur deux contreforts peu saillants, et au milieu, sur une colonne avec base classique et chapiteau historié. Les fenêtres de ces deux étages n'ont pas de fûts; mais leur archivolte est formée de pierres rouges et noires, disposées en losange. Ce transept se termine par une corniche avec denticules et corbeaux ornés de moulures très-simples et par un gable tout chargé de marqueteries en losanges et carreaux rouges, noirs et gris, divisés par des nervures saillantes. La façade occidentale, aujourd'hui nulle, n'a probablement jamais été remarquable, et tout le luxe de la décoration extérieure avait été réservé par le chevet. Les cinq absides qui le composent sont ornées de marqueteries très-riches, de corniches en damier avec corbeaux, et percées de fenêtres avec archivolte à plusieurs couleurs, et avec larmier. Les petites absides inférieures ont dans les encoignures quelques contreforts peu saillants, et sur leur face, des colonnes appliquées à chapiteau historié. La grande abside supérieure n'a ni contreforts ni colonnes;

(1) En réservant avec M. Whillis le mot ordre pour désigner les rangs d'arcs et de fûts juxta-posés, on peut employer le mot étage pour désigner leurs rangs superposés, entendant par premier étage celui qui touche le sol.

mais entre chaque fenêtre, un petit triforium dont les fûts très-courts, isolés et angulaires, portent de petits cintres à plusieurs couleurs, ou dés plates-bandes en damier.

L'église du Port avait été fondée au VI[e]. siècle, par l'évêque S[t]. Avit. Elle fut pillée et brûlée par les Normands, en 824; et ce qui restait alors de la construction primitive dut disparaître dans la restauration qu'en fit, au IX[e]. siècle, Sigo, évêque de Clermont (1). L'histoire ne mentionne pas d'autre construction ou restauration importante de cet édifice. Comme d'ailleurs les caractères architectoniques que nous venons d'analyser, pris dans leur ensemble, ne s'opposent pas à l'adoption d'une telle date, on peut prendre Notre-Dame-du-Port comme type d'une église d'Auvergne au IX[e]. siècle.

Issoire. Cette église présente les mêmes caractères et le même aspect que celle de Clermont, avec un degré de plus dans le style de grandeur et de recherche. Les fûts de face ont une base plus prononcée et dépassant les proportions classiques, et des chapiteaux plus recherchés dans leur main-d'œuvre. Le transept a une disposition différente : l'arc du dôme porte en encorbellement sur des modillons sculptés en têtes d'homme et de femme ; il est éclairé par des arches plus nombreuses, et les bras sont divisés en deux compartiments inégaux, dont les deux premiers forment comme deux appendices au dôme. Les ailes du chœur ont une décoration plus compliquée d'arcs et de fûts angulaires. Dans un seul endroit, qui peut avoir été réparé plus tard, il y a des fûts cantonnés, et par conséquent trois

(1) Gallia Christiana. Tom. II, 243—251.

ordres juxta-posés dans l'arche ; partout ailleurs il n'y en a que deux, comme à Notre-Dame-du-Port. Il y a au fond du chœur une cinquième chapelle terminée carrément. La crypte au-dessous du chœur se prolonge dans les chapelles latérales ; ses voûtes à quatre compartiments sont soutenues dans le milieu par des colonnes isolées, qui ont été plus tard renforcées et défigurées, et autour des murs, par des fûts appliqués à chapiteaux de feuilles galbées et grossières, et de petits arcs quelquefois prolongés, incorrects, mais jamais pointus. Dans la décoration extérieure, plus riche encore que celle de Notre-Dame, je n'ai à signaler que les signes du Zodiaque, sculptés sur la face de chaque abside, les antéfixes du toit conservés encore au-dessus des gables, et entre tous les chapiteaux à feuilles corinthiennes ou d'eau d'un travail très-soigné, quelques petits chapiteaux dont les dessins très-fins et cependant étrangers au goût antique, rappellent un type de sculpture que j'ai appelé ailleurs Carlovingien.

Dans la vie de s[t]. Austremoine qui vivait au milieu du 3[e]. siècle, il est dit que ce saint fonda le monastère d'Issoire. Mais on sait que cet édifice dut être ruiné, puisque l'abbé Gislebert qui avait fui devant les Barbares, emportant la tête du saint, restitua plus tard le monastère, et bâtit une église d'une grande beauté, que Bernard, évêque des Arvernes, dédia, l'an 936 (1). Cette date rapprochée de celle qu'on trouve assignée à Notre-Dame-du-Port, sert à la confirmer, et appuie les observations architectoniques que nous avons faites. Issoire, comme l'église du Port, nous donne un bel exemple du type Auvergnat dans des propor-

(1) Gallia Christiana. 11—375.

tions plus grandes et avec plus de développement dans l'ornementation.

Saint Nectaire. Dans la nef, une colonne isolée porte les arches; il n'y a de piliers avec fûts appliqués qu'au compartiment intermédiaire. La voûte cylindrique est sans arcs doubleaux dans la grande nef. Dans le chœur, outre la claire-voie de fenêtres à fûts angulaires, il y a un rang de fenêtres supérieures. Les chapiteaux sont travaillés d'une manière plus recherchée et plus variée encore qu'à Clermont et à Issoire. Leurs réprésentations sont infinies : le diable et les monstres y jouent un grand rôle; le berceau de Moïse sur le Nil, au milieu de crocodiles; un âne jouant de la harpe; le Christ dans un nimbe, au-dessus de la tête du diable; S[t]. Georges terrassant le dragon; les Vierges sages et les Vierges folles; le Christ aux enfers; les Anges sonnant le Jugement; la Transfiguration, etc. L'extérieur au contraire est d'une ornementation plus simple : les contreforts y sont plus nombreux et plus saillants; les fenêtres sont sans fûts, mais toujours avec le larmier denticulé. Il n'y a de marqueteries que sur la grande abside; elles y sont plus grossièrement exécutées. La coupole est octogone, et porte seule des arches avec fûts isolés. La façade occidentale encore entière, n'a d'autre ouverture qu'une porte à deux archivoltes simples, qui peut même être postérieure. Au midi on distingue encore la porte primitive, plus tard bouchée; elle a des pieds-droits simples, un linteau gablé et un tympan semi-circulaire orné d'une marqueterie à carreaux.

Je n'ai pas trouvé de date historique se rapportant à cet édifice; mais par sa comparaison avec ceux d'Issoire et de Clermont, en considérant son système à la fois plus compliqué

au-dedans et plus simple au-dehors, je la croirais postérieure, et au plus tard du onzième siècle.

Je ne parle pas d'un autel gothique défiguré par les réparations, mais chargé encore d'inscriptions où j'ai lu la date de MCCCCLXXXXVIII; mais je ne puis passer sous silence un buste en cuivre qui décore une des chapelles du chœur. Il a les cheveux bouclés en tresses roides et droites, une toge où se voit encore la place des pierreries qui l'enrichissaient, une barbe faite au pointillé, des yeux en émail bleu et noir, enfin une physionomie romaine des bas temps bien caractérisée. Je crois ce buste contemporain, sinon antérieur, à l'édifice; et pour comprendre de combien il précède l'époque Gothique, on n'a qu'à le comparer avec le buste d'un autre saint, appartenant à ce dernier style, qui se trouve placé vis-à-vis dans la même chapelle. C'est en tout cas un exemple rare et remarquable de la toreutique que pratiquèrent les premiers artistes du Moyen Age.

Chamalières. La nef de cette église d'un des faubourgs de Clermont, n'a que des piliers carrés, garnis d'impostes et sans fûts; la voûte des collatéraux ne forme qu'un quart de cercle qui s'adosse à la nef, tandis que les arcs doubleaux forment l'entier demi-cercle. Il ne serait pas étonnant que cette partie de l'édifice appartînt à une époque antérieure même à celle de Notre-Dame-du-Port; malheureusement la voûte principale a été refaite, l'extérieur, masqué, et le reste de l'édifice, reconstruit dans un système analogue à celui des églises déjà décrites.

Mauzac. L'église de cet ancien monastère de Bénédictins, dans le faubourg de Riom, ne présente pas dans sa partie

romane d'autre particularité que la suppression complète des fûts de face dans la nef, et un portail à deux ordres, l'un avec pieds-droits, l'autre avec fûts au midi. Cette partie de l'église peut être du XIe. siècle. Le chœur, le transept, et de nombreuses chapelles au midi, ont été construits au XVe. siècle dans un style flamboyant assez mesquin. Les trois lancettes du chœur ont conservé leurs verrières du XVIe. siècle, dont les compartiments réparés ont été seulement un peu bouleversés. J'ai remarqué là, ainsi que dans d'autres églises d'Auvergne, le monogramme du Christ en lettres gothiques sculptées sur des croix, des clefs de voûte, des caissons du XVe. et du XVIe. siècle. Je signale cette circonstance, fort peu remarquable d'ailleurs, parce que des antiquaires de Clermont veulent y voir une inscription contemporaine des Croisades, et le souvenir du départ pour la Terre-Sainte, transformant les jambages de J. H. S. pour y trouver le mot *itis*.

Brioude. L'église de S^t^. Julien, édifiée sur un plan et dans un système analogues à ceux que nous avons vus jusqu'ici, admet dans plusieurs de ses parties des dispositions bien différentes : dans la nef, quelques arches ont une pointe peu prononcée, mais évidente; dans le transept et le chœur, elles sont tout-à-fait ogivées. Les piliers du transept ont de plus des fûts angulaires prolongés jusqu'à la base, ou encorbellés sur des têtes couronnées, dont le style ne peut remonter plus haut que le XIIe. siècle. Les fenêtres du chœur sont des arches à trois ordres avec fûts angulaires et cantonnés. Dans les ailes, il y a de plus des arches trilobées portant sur des fûts isolés. Les chapiteaux historiés sont d'un travail recherché. Entre leurs représentations extrêmement variées, j'en citerai deux : l'une, à l'entrée de la nef, porte un masque antique; l'autre, près de la porte de la sacristie, est obscène. Des obscénités se

rencontrent aussi dans quelques chapiteaux des églises de Mauzac, d'Ennezat et d'Orcival. Au XIVe. siècle, les colonnes de la nef ont été prolongées, la voûte et le triforium roman, remplacés par une claire-voie de lancettes à meneaux. Je ne quitterai pas cet intérieur sans dire un mot des peintures qui décorent les pendentifs, les parois, et les colonnes de la tribune occupant la première travée, divisée, comme dans les autres églises d'Auvergne, en deux étages. La fresque principale représente en figures colossales le Christ dans un nimbe, tenant un livre d'une main, bénissant de l'autre, entouré des quatre symboles évangélistes et de toute la Cour céleste. Ces peintures, décorant une des parties les plus anciennes de l'église, où le plein cintre est exclusivement employé, ont un cachet hiératique très-prononcé; elles m'ont paru pourtant moins anciennes que celles que j'avais vues dans les transepts de Notre-Dame du Puy. A l'extérieur je n'ai à remarquer que la décoration des absides. Les fenêtres y ont constamment des fûts angulaires. Les marqueteries en sont plus simples; mais les sculptures des corbeaux, des corniches et des frises, beaucoup plus recherchées. Je ne dois pas omettre enfin un porche extérieur, au sud, composé d'énormes fûts, d'arches demi-circulaires, autrefois peintes, mais aujourd'hui complètement dégradées et encombrées à moitié; et au nord, un autre petit porche plus moderne, quoique toujours roman, et couvert de peintures sur enduit.

Une ancienne chronique mentionne à Brioude dès l'an 389 une église célèbre par sa magnificence. L'histoire parle aussi plus tard de deux restaurations faites de cette église, l'une par Guillaume-le-Pieux, l'an 800, l'autre par Bérenger, successeur de Guillaume au duché d'Aquitaine (1); mais l'édifice

(1) Note historique sur l'église de Brioude, par M. de Talayrat, 1829, in-8°.

actuel nous a paru dans ses parties principales bien postérieur à ces dates. Le porche au nord, et les premières travées à l'ouest, tout au plus, peuvent être contemporaines des églises du Port et d'Issoire. Tout le reste appartient au style roman de transition, qui ne peut guère en Auvergne être antérieur au XIIe. siècle.

ROYAT. Cette église à une nef, est une croix latine sans appendice, carrée à l'extrémité orientale comme aux autres. Elle a des colonnes appliquées, des chapiteaux historiés, des voûtes en plein cintre; mais les arches du transept sont légèrement ogivées. Il n'y a dans la nef que des fenêtres simples; mais au fond du chœur et dans le transept méridional, deux grandes roses. Au-dessous du chœur est une crypte demi-circulaire, dont la voûte à quatre compartiments, est soutenue par deux rangs de colonnes à chapiteau barbare. A l'extérieur, on ne voit pas de marqueteries; mais on doit remarquer les contreforts saillants de deux pieds, portant un rang de machicoulis en plein cintre, et la foliation remarquable des roses. Cet édifice doit avoir été élevé au XIIe. siècle.

ENNEZAT. Cette église, autrefois collégiale, fut fondée sous le pontificat d'Alexandre II, et dut être construite à la fin du XIe. siècle. C'est en effet à cette date que peuvent être rapportées ses parties les plus anciennes, qui ne diffèrent pas d'ailleurs des constructions en roman pur que nous avons déjà rencontrées. Mais elle a été plus tard considérablement augmentée et réparée. Au XIIIe. siècle on dut ajouter au midi une quatrième nef qui porte tous les caractères d'un gothique primitif, conservant encore un arrangement roman très-prononcé. Les arcs doubleaux ogivés portent sur des chapiteaux

de feuilles en pignon ou naturelles très-élégantes, ou sur des têtes sculptées d'un bon modèle. Au XVe. siècle, on refit en gothique flamboyant un chœur d'une grande étendue, avec groupes de colonnettes, petits chapiteaux en feuilles naturelles, fenêtres à meneaux et tracé contourné, arches à moulures, voûtes à huit compartiments avec nervures prismatiques. A cette époque, l'église dut être couverte de peintures à fresque ; les regrattages et le badigeon, seule ressource des artistes chrétiens d'aujourd'hui, n'en ont épargné que quelques morceaux. On me permettra de dire ici quelques mots, des plus remarquables ; car, à l'heure où j'écris, elles n'existent peut-être plus. Les médaillons placés au point d'intersection des nervures du chœur, représentent un Prieur, un Roi, un Evêque et un Baron, probablement les bienfaiteurs du chapitre d'Ennezat, aux largesses de qui on dut la restauration de l'édifice. Sur un panneau extérieur du jubé on voit une représentation du Jugement : le Christ entouré des Bienheureux, les Anges sonnant la trompette, en bas la résurrection des Morts, à droite l'Enfer, à gauche un ex-voto. A côté d'un des morts se lit cette légende :

Pria pour moi qui me regardes
Quar ty el seras quant que tu tardes
Fay bien tandis que tu vis
Quar auprès la mort n'auras nuls amis.

Et plus bas :

Reguarda la grand pityé de nature humaine
Coment vient à destruction et forma vilayne.

L'extérieur a beaucoup souffert de toutes ces réparations. On voit pourtant encore avec intérêt la coupole octogone et les

fenêtres à fûts du transept, appartenant à la construction romane. La nef, en gothique primitif, a au midi un portail à cinq voussoirs ornés de sculptures variées d'un très-joli faire, et cinq fûts angulaires et cantonnés avec chapiteaux de feuilles en pignon, et à l'ouest, une rose d'un beau modèle, six lobes appuyés à des colonnettes. Le Gothique flamboyant n'a à revendiquer que le tracé peu élégant des fenêtres du chœur. Il est à remarquer, comme signe d'un archaïsme prononcé, que ces lancettes ont autour de leur alchivolte le même larmier denticulé que l'on observe sur toutes les fenêtres romanes de l'Auvergne.

St. Amable a Riom. Eglise construite à deux époques successives, mais bien distinctes. Les trois nefs sont romanes, mais leurs arches toutes ogivées. Les piliers sont, comme à Mauzac et à Ennezat, dépourvus de fûts de face dans la nef. Les chapiteaux ne sont plus, comme dans les édifices précédents, historiés et luxuriants ; mais ils portent des feuilles, des entrelacs et des dessins divers toujours plats, peu fouillés, et seulement galbés d'un contour assez pur. Le dôme, les demi-dômes, qui se retrouvent ici comme à Issoire et à Ennezat, bien qu'altérés, appartiennent à cette construction primitive qui concorde bien avec la date assignée à une construction nouvelle de l'église de St. Amable, qui aurait été faite par Etienne de Mercœur, de 1151 à 1169 (1). Le chœur ne dut être fait qu'un peu plus tard. Il est en gothique primitif avec des arches à trois ordres, des fûts angulaires et cantonnés, et un fût de face plus petit, filant jusqu'aux nervures de la voûte ; ces arches sont très-pointues, sans changement de

(1) Gallia Christiana. II, 270.

moulures, et les chapiteaux ont des feuilles en pignon ou naturelles. Le triforium a des fûts angulaires, des arches trilobées à moulures, et un *clerestory* avec commencement de tracé. Deux ouvertures ogivées ou cintrées sont inscrites dans chaque compartiment formé par les nervures de la voûte; l'espace supérieur intermédiaire est occupé par une ouverture ronde. Celles des nervures qui ne portent pas sur les fûts, retombent en encorbellement sur des têtes d'homme et de femme d'un excellent faire. Les rosaces, aux intersections des nervures dans les chapelles autour du chœur, sont aussi très-finement sculptées. Dans tous les édifices gothiques que nous avons vus, les sculptures du XIVe. et du XVe. siècle sont d'un style moins haut, d'un travail moins pur. L'art chrétien ne s'éleva jamais plus haut qu'au sortir de l'époque hiératique : en se sécularisant, en répandant et en multipliant sa puissance, il perdit de sa valeur expressive et idéale. Les ailes de la nef ont aussi des chapelles; mais elles ont été ajoutées à une époque de décadence, au XVIe. siècle et aux suivants, et sont toutes également dépourvues d'art. L'extérieur, appréciable au sud seulement, laisse voir dans la partie romane un portail à trois ordres, et pour la partie gothique, des lancettes d'un tracé indécis beaucoup plus grossièrement traité qu'à l'intérieur, des arcs-boutants prononcés, et des contreforts terminés en fronton. Au-dessus de la coupole romane s'élève un clocher en gothique perpendiculaire, d'un aspect ignoble. Heureusement je n'ai pas à poursuivre la description de cette église jusqu'à la façade ouest, élevée sous Louis XV, avec les œils de bœuf, les guirlandes, les coquilles et la volute renversée des Jésuites.

CATHÉDRALE DE CLERMONT. Je n'ai pas eu à décrire d'édi-

fice complet en style primitif. Tout indique qu'en Auvergne, comme ailleurs où la remarque en avait été faite, ce style n'eut qu'une très-courte durée, pressé qu'il fut, d'un côté par le prolongement du style roman, et de l'autre par les innovations du style gothique, qui durent vîte se répandre dans toutes les parties de la France. Pourtant, la nef latérale d'*Ennezat*, et le chœur de *St. Amable* suffisent pour indiquer que ce style se manifesta en Auvergne avec toute la puissance qui le caractérise. Pour y étudier le style gothique secondaire nous aurons à citer un édifice plus complet. La cathédrale de Clermont, commencée sur un plan très-vaste à cinq nefs, n'a jamais été achevée; mais telle qu'elle est, elle présente encore un ensemble assez satisfaisant, comme on en rencontre peu dans le midi de la France. Les piliers sont des fûts groupés, les chapiteaux sont ornés de feuilles naturelles avec chargement de moulures; les arches, ogivées à plusieurs moulures, et la voûte, divisée par travées à six compartiments avec nervures parallèles et croisées. Le triforium se compose de lancettes géminées, trilobées, surmontées d'une petite rose à quatre lobes, et d'un fronton aigu; la claire-voie, combinée sur les mêmes fûts que le triforium, est d'un travail fort régulier avec deux meneaux et avec roses à six feuilles rondes et encadrées. Dans les transepts, la claire-voie est remplacée par une grande rose à feuilles rondes, encadrées d'un tracé régulier, mais épais. Dans le chœur, les arches ogivées sont plus élancées, et portent sur une seule colonne, à la face de laquelle s'attache un fût qui file jusqu'aux nervures de la voûte. Dans les ailes du chœur les fenêtres sont seulement des lancettes géminées à lobes pointus. Les roses des transepts et les fenêtres basses du chœur ont conservé leurs verrières, dont les couleurs intenses jettent un grand éclat, malgré leur dégradation. Les

verrières de la claire-voie de la nef et du chœur, plus pâles et avec leur couleur jaune dominante, doivent être postérieures et seulement du XVIe. siècle. A l'extérieur il n'y a à remarquer que les arcs-boutants du chevet et les contreforts serrés qui revêtent toute l'église et la façade méridionale : elle se compose d'une rose entre deux tourelles octogones réunies par des parapets très-ornés avec frises à sujets fantastiques, et un portail à voussures profondes, chargé de niches, de panneaux, de pinacles et de toute la variété des ornements appartenant au style gothique complet. Les tourelles portent sur leurs côtés des niches contenant cinq statues de marbre blanc. Leur exécution laisse beaucoup à désirer ; mais l'effet qu'elles produisent sur cette façade bâtie en pierres noires n'en est pas diminué. Prise dans son ensemble, dépourvue comme elle est de tours élevées et de flèches, cette église à l'extérieur manque de l'élancement qu'on aime à retrouver dans les édifices ogivaux.

D'après les recherches de M. Bouillet (1), la dernière construction de la cathédrale dont l'histoire ait gardé le souvenir, aurait commencé en 1218 sur le plan donné par Jean Decamps, et aurait duré jusqu'en 1265. St. Louis et Philippe-le-Hardi y auraient contribué. Mais à cette époque elle n'avait pas été finie, et le portail méridional était encore à construire en 1496 : or l'église que nous avons décrite ne correspond par son style ni à la première ni à la seconde de ces deux dates. Au XIIIe., siècle l'édifice, s'il a été commencé, devait être peu avancé ; au XVe. il restait sans doute quelque chose à faire, et nous ne serions pas étonnés que les tourelles du midi, une partie de cette façade et les chapelles de la nef fussent de cette

(1) Guide à Clermont, 1836.

époque; mais dans son ensemble l'église appartient au style ogival secondaire, et rien n'indique qu'à Clermont ce style ait pu dévancer le XIVe. siècle. Il ne peut pas se faire qu'un monument ressemblant à tous ceux qui ont été bâtis en France sous Philippe de Valois et Charles V, et différant si complètement de ceux élevés sous S^{t}. Louis, comme Notre-Dame de Paris, S^{t}. Jean de Lyon, ait été bâti sous ce dernier règne.

Je ne pousserai pas plus loin l'étude du style ogival en Auvergne pour lequel Riom offrirait encore deux exemples curieux: la *Sainte-Chapelle*, si remarquable par ses admirables verrières, et l'église de *Marthuret* qui offre le style gothique dernier déjà abâtardi. Mais cette analyse n'offrirait aucuns faits nouveaux à constater. Il suffira de dire que l'Auvergne, comme le Midi de la France, paraît être restée en arrière dans le développement du style ogival, et l'avoir, à quelques exceptions près, plus tardivement et plus mal éxécuté que les provinces du Nord.

Je reviens aux monuments de la première moitié du moyen âge, et au style roman, aimé et cultivé avec tant de succès par les artistes de l'Auvergne. J'essaierai, en le comparant aux styles contemporains de quelques autres contrées, de faire mieux ressortir les caractères qui lui sont propres. La première induction à tirer des observations qui précèdent, c'est que le style roman paraît en Auvergne fixé et développé dès le IXe. siècle, et par conséquent plus tôt que dans les provinces du Nord de la France. En Normandie et dans l'Ouest on ne trouve avant le XIe. siècle que des édifices d'une petite étendue, dont le système et le détail n'ont pas pu, comme ceux des édifices postérieurs, être bien déterminés. Il n'en est pas de même dans le Midi. Nous avons constaté dans le Languedoc, avec une assez grande certitude, des monuments carlovingiens

bien déterminés. En Provence, bien que les édifices romans les plus anciens n'aient pas encore été rigoureusement classés, tout porte à croire qu'on remontera jusqu'à cette époque. Ce résultat n'a rien que de conforme à l'histoire de la civilisation en France, plus hâtive et plus brillante dans le Midi pendant la première moitié du Moyen Age, plus lente et plus effacée au contraire pendant la seconde. On sait que dans l'état dressé des monastères de l'empire de Louis-le-Débonnaire, le Midi de la France en contenait plus d'un tiers de plus pour une étendue de pays cinq ou six fois plus petite; et qui dit monastère alors dit université, école, travail, monument surtout. Si nous avons déjà signalé l'infériorité et le retardement du Midi dans la construction des monuments ogivaux; nous pouvons donc maintenant, avec non moins de raison, constater son antériorité et sa supériorité dans la construction des monuments romans. Mais il ne s'agit pas ici de l'architecture romane du Midi dans ses rapports avec celle du Nord; je n'ai voulu qu'apprécier dans son individualité le style d'Auvergne, en le rapprochant, pour plus d'évidence, des styles contemporains. Pour donner à ces rapprochements toute la valeur désirable, je crois ne devoir prendre pour termes de comparaison que des églises à trois nefs. Les petites églises très-communes partout, ont admis à toutes les époques des procédés arriérés ou des innovations accidentelles, qui avaient, dans leur système de construction plus facile, beaucoup moins d'importance, et qui pour être appréciés, exigeraient des développements plus grands que ceux que je puis me permettre ici.

Les églises d'Auvergne ne présentent, quant au plan, de différence que dans le nombre des absides. En Languedoc et en Provence on ne trouve pas plus de trois absides à l'Orient,

et les collatéraux ne tournent pas autour de l'hémicycle du chœur. M. de Caumont a remarqué qu'il en était de même en Normandie. Cette disposition n'est pourtant pas particulière à l'Auvergne ; car, sans parler des églises des bords du Rhin qui, dans leur plan très-compliqué, admettent de nombreuses absides et des collatéraux au chœur, on la retrouve dans plusieurs églises de l'Ouest. S[t]. Cernin de Toulouse, bâtie sur un plan très-vaste avec cinq nefs et neuf absides, fait aussi dans le Midi une exception remarquable. Mais cette complication paraît ne se présenter plus tard qu'en Auvergne, et seulement dans des édifices du XI[e]. et du XII[e]. siècle.

Les églises les plus anciennes du Languedoc n'ont dans la nef que des piliers simples, sans fûts appliqués ; elles ont, comme celles d'Auvergne, des voûtes cylindriques (S[t]. Guilhem dans le Lodevois, Quarante dans le Narbonnais) ; bien que le transept et le chœur admettent une décoration moins simple et des fûts appliqués aux piliers, l'ornementation intérieure est toujours plus sobre que dans les églises d'Auvergne. Quelquefois on y rencontre, comme à *Chamalières*, les voûtes des bas-côtés formant seulement un quart de cercle butant à la nef : (*Vaison* dans le Comtat Vénaissin, *Elne* en Roussillon). Mais la plupart des grandes églises romanes conservées dans le Midi, ont des voûtes ogivées, les arches le sont aussi dans un très-grand nombre, et, bien que romanes du reste dans tout leur système et leurs détails, elles appartiennent déjà à une époque de transition, et ne peuvent être rapprochées avec fruit que des églises d'Auvergne dans lesquelles nous avons vu ces signes de transition apparaître aussi. Alors on y rencontre les fûts de face et angulaires, des chapiteaux plus ornés, plus variés, mais différant toujours de ceux d'Auvergne qui se perfectionnent sans changer de manière, et ne

tournent pas, comme ceux de Languedoc, à ce style tourmenté et bizarre auquel on donne assez arbitrairement le nom de Byzantin. Les chapiteaux variés ne paraissent volontiers en Languedoc que dans les cloîtres. C'est là que les artistes romans ont exercé avec le plus de liberté leur verve fantastique et leur érudition. Mais ce qu'on chercherait vainement en Languedoc et en Provence, c'est ce *triforium* ou tribune au-dessus des bas-côtés, qui ajoute tant de distinction aux édifices romans : (*Cavaillon*, *Arles*, *Maguelonne*, *St. Nazaire* à Carcassonne; *St. Salvi* à Albi.) *St. Cernin* seul encore dans le Midi, monument consacré à la fin du XIe. siècle, fait exception à plusieurs de ces règles; on y voit des voûtes à plein cintre et un triforium d'une grande richesse.

Des différences plus sensibles caractériseraient les nefs d'Auvergne, si on les comparait à celles de Normandie. Plus élancées pendant la première période romane, elles n'admettent pas ces fûts courts et ramassés, ces arches chargées de moulures bizarres, multipliées sur plusieurs ordres. La pratique des voûtes cylindriques et croisées y fut aussi plus avancée et plus constante. Pendant la période de transition les colonnes ne se réunirent pas en faisceau comme en Normandie. Les fenêtres ne se groupèrent pas aussi bien pour s'acheminer au tracé gothique. Plus ténaces enfin dans leur système propre qui avait acquis dans ses limites une valeur suffisante, on ne les voyait pas tendre d'une manière aussi marquée au style gothique par l'altération de chacune de leurs parties.

A l'extérieur les mêmes tendances se revêtent. Les contreforts moins nécessaires à des édifices mieux construits, sont plus rares et moins prononcés que dans le Nord. Les tours n'y ont qu'un développement très-restreint. Les portails et le

fenêtres n'ont pas cette complication d'archivoltes et cette profusion de moulures qui les distinguent ailleurs. Les moulures enfin, dans les endroits qui les admettent, comme les corniches, les tailloirs ne produisent pas les frettes crénelées, les têtes plates et les zigzags normands, mais des dessins particuliers imités largement du style antique. Tous ces caractères des églises d'Auvergne leur sont communs avec celles du Midi en général, mais elles ont de plus un système d'ornementation particulier.

Quelques monuments de Languedoc admettent bien les ornements en pierres noires, mais leur emploi est toujours restreint. Ceux d'Auvergne, auxquels les volcans éteints des monts dores et des monts domes fournissaient abondamment des laves de couleur, doivent surtout être signalés pour l'adoption de ces grandes marqueteries qui décorent l'archivolte des fenêtres, le fronton des transepts et tout le pourtour des absides. Cette ornementation, dérivée immédiatement de l'usage qui s'introduisit dans les derniers temps de l'art antique de décorer l'extérieur des édifices avec des cordons de briques et des incrustations en terre cuite et en pierre de couleur, et dont la *Pile de Cinq Mars* près de Tours, et l'édifice de *St. Jean* à Poitiers nous offrent des exemples remarquables, fut adoptée dans les édifices romans les plus anciens, et se prolongea dans quelques pays jusqu'au XIIe. siècle. En Auvergne ces marqueteries tiennent constamment la place des petites arcatures des galeries absidiales, qui distinguent les monuments des bords du Rhin, et que nous avons observés aussi dans plusieurs monuments de Languedoc, et de cette multitude d'ornements barbares qui couvrent les édifices normands.

Ces rapprochements suffisent, je crois, pour déterminer la

physionomie propre du Style auvergnat, et pour indiquer dans l'histoire de l'architecture en France un nouveau type, une nouvelle école que l'on ne devra pas confondre avec les écoles déjà connues. Si le temps est passé où l'architecture chrétienne n'apparaissait aux yeux des architectes émérites que comme une aberration des règles éternelles du goût à nous transmises par les Grecs et les Romains, le temps est aussi venu où l'on ne peut pas se contenter, dans l'étude de cet art prodigieux, de déclamations vagues, de nomenclatures inexactes et arbitraires. Il ne suffit pas non plus de réhabiliter l'architecture chrétienne aux formes élancées, et son merveilleux développement comme un des plus beaux moments de l'histoire de l'art : l'architecture chrétienne aux formes sévères, le roman, ce dorique du moyen âge, a droit aussi à toutes nos admirations. Au sortir de l'architecture romaine, les artistes disséminés parmi les peuples de l'Europe, interprètes pour leur part des nouveaux besoins qui se révélaient sous l'empire d'une foi nouvelle et d'une organisation sociale changée, procédèrent dans les diverses contrées à la propagation d'un art nouveau. Dès le IXe. siècle l'église romane nous apparaît différente de la basilique romaine, différente de la rotonde byzantine, avec son plan, son système de construction et d'ornementation propres; non pas certainement nouveaux de tous points, empruntés largement au contraire aux systèmes anciens, mais renouvelés et accommodés d'après un nouveau symbolisme pour un nouveau culte : ce système ne fut pas identique et uniformément suivi dans toutes les contrées de l'Europe; mais analogue partout, on le vit revêtant des modes divers, suivant les traditions et les mœurs populaires. De là la diversité des écoles, ayant chacune, sous les mêmes lois d'origine, d'inspiration et de progrès, leur style parti-

teaux. En passant à Allones, j'aurais salué la modeste habitation des célèbres inventeurs (1) du télégraphe et les derniers débris de l'antique cité des Cénomans (2).

Avant d'arriver à la petite ville de Sablé, on est frappé de l'aspect imposant du château, qui en fut jadis la sauve-garde et qui, grâce au ciel, n'en est plus que l'ornement. Un neveu du grand Colbert, héritier de son nom, et acquéreur de la seigneurie de Sablé, remplaça par un palais, au commencement du XVIII[e]. siècle, la forteresse que Geoffroi avait élevée au XI[e]. Il en reste encore des parties qui forment avec l'architecture moderne un curieux contraste. La position de ce château, bâti sur un rocher escarpé dominant à pic le cours de la Sarthe, est aussi pittoresque qu'elle le rendait imprenable. L'aspect intérieur en est triste, comme celui de toutes ces demeures abandonnées. Des portraits de la famille Colbert, peints par Mignard, l'ornent encore, à demi effacés par le temps. De là on me montra sur les hauteurs qui longent le même côté de la rivière le petit bourg de Juigné, et plus près, sur la rive opposée, le village et l'abbaye de Solesme, où j'arrivai en moins d'une demi-heure.

La cour d'entrée du couvent laissée ouverte pendant le jour permet de visiter l'église à toute heure. Je m'adressai néanmoins au frère portier. Son air humble et recueilli sous ce costume que depuis long-temps nous ne voyons plus que dans les représentations de nos arts, fut pour moi la première des impressions que m'a laissées cette visite. Je commençais à voir

(1) MM. Chappe.

(2) Plusieurs genres de preuves se réunissent pour attester qu'il y eut à Allones une cité romaine antérieure à la ville du Mans.

VOYAGE A SOLESME,

PAR M. EDOM,

Inspecteur de l'Académie de Caen, Membre du Conseil de la Société pour la conservation des monuments historiques de France.

Il n'est guère de voyageur quelque peu curieux, qui séjourne à présent dans le département de la Sarthe, sans aller visiter les nouveaux Bénédictins de Solesme. Qui ne voudrait voir, en effet, maintenant qu'il est rendu à sa destination primitive, cet antique monastère, contemporain de la première Croisade, honoré de la visite d'*Urbain II*, lorsqu'à la voix éloquente de ce pontife français, la milice chrétienne se rassemblait sous l'étendard de la croix? Qui ne désirerait connaître cette association d'hommes pieux et instruits, formée dans le but si louable de conserver aux arts une collection de chefs-d'œuvre dans un lieu par eux devenu célèbre, et de continuer à la faveur d'une vie de paix et de prière, ces savantes recherches, ces importants travaux qui ont rendu le nom des Bénédictins si cher aux lettres?

J'ai regretté en faisant ce voyage que la Sarthe, à laquelle la ville du Mans vient de donner un port, n'offrît pas encore une navigation prompte et commode, qui ne peut lui manquer long-temps. Au lieu de m'enfermer dans une voiture qui m'a péniblement traîné pendant huit heures, pour faire dix lieues sur une mauvaise route, j'aurais aimé à voguer entre ces jolies rives que j'apercevais par intervalles du haut des cô-

montra dans toute cette visite autant d'instruction et de goût que d'obligeance. — Cette crosse, me dit-il, remplace le tabernacle, que vous chercheriez en vain sur cet autel. Au sommet, vous voyez suspendue, sous un petit dais en forme de cloche, une colombe en argent; elle est creuse et renferme les hosties consacrées. On l'abaisse sur l'autel par le moyen d'un cordon caché dans l'intérieur de la crosse. Cet usage n'est point particulier à notre église, il existait jadis dans plusieurs autres, notamment à la collégiale de St.-Pierre du Mans.

M'étant avancé, accompagné de mon obligeant Cicérone, vers la chapelle de droite, j'admirai d'abord l'effet majestueux d'un vaste encadrement d'architecture gothique, du goût le plus délicat, tel qu'il régnait à la fin du XVe. siècle, à la veille de la renaissance. A la base de cet encadrement qui part du sol, sous une voûte à ogives, dont le cintre extérieur est orné d'une guirlande de demi-trèfles et d'un double arceau de branches et de feuillages sculptés avec une élégance parfaite, je vis huit personnages de hauteur colossale ensevelissant le corps du Sauveur.

Le Christ est étendu sur le linceul. A droite, du côté de la tête, se tient Joseph d'Arimathie portant le costume du temps de Louis XII et le collier de quelque ordre de chevalerie. Ce personnage, me dit le jeune Bénédictin, est évidemment le portrait de l'un des anciens seigneurs de Sablé, et probablement celui de René II, duc de Lorraine, qui posséda cette seigneurie depuis 1486 jusqu'en 1508, époque de sa mort.

(1) Toute cette description des richesses artistiques que renferme l'église est extraite de l'excellente notice publiée en 1834 par Dom Guéranger, sur le *prieuré de Solesme*. Mon intention est donc de restituer à l'auteur ce qui lui appartient en faisant parler à sa place un des religieux.

Sous les traits de Nicodème que vous voyez en face, vers les pieds du Sauveur, on a voulu reconnaître par analogie le seigneur d'un domaine voisin, un seigneur de Juigné, mais il y a tout lieu de croire que la figure aussi bien que le costume oriental de ce personnage sont uniquement du goût de l'artiste.

Près du tombeau vous voyez ensuite groupés la Vierge, St.-Jean, deux saintes femmes et un personnage avec barbe et turban. Ce qui attache le plus dans cette scène, c'est cette Madeleine assise, en méditation sur le premier plan. Un sentiment profond, rendu avec une exquise pureté de ciseau, a fait de cette seule figure une merveille. Madeleine est ici vivante, elle respire doucement. Son silence est en même temps de la mélancolie et de la prière. Rien qui ressente l'inspiration toute profane de l'antique; l'artiste n'a pris qu'en lui-même, dans les mœurs et les croyances de son temps le type qu'il a réalisé. En un mot, c'est l'art catholique développé, mais réduit à ses seules forces et produisant de lui-même à la fin du XVe. siècle.

Ces deux soldats mutilés qui gardent l'entrée de la grotte sont plus modernes que les statues de l'intérieur. Les détails de leur costume supposent une étude quelconque de l'antique. Leur pose est aussi plus savante. On ne saurait trop déplorer, ajouta mon guide, les violences dont ces statues ont été l'objet. Plusieurs des mutilations qui les défigurent remontent à l'époque de nos grands troubles politiques, quelques-unes datent de plus loin. Il fut un temps où, conduits par un zèle qui rappelle celui de Clovis et de ses Francs, les villageois de Solesme vengeaient sur ces deux malheureux satellites les outrages dont J. C. fut l'objet de la part des juifs.

Les deux pilastres que l'on admire à la droite et à la gauche

du caveau, et qui sont si richement décorés d'arabesques, appartiennent à une époque plus avancée que tout ce que nous avons vu jusqu'ici. Ces différents morceaux, comme toutes les sculptures de cette chapelle de droite, sont de la moitié du XVIe. siècle.

La partie supérieure du monument est occupée par un calvaire avec tous ses accessoires. Le Sauveur n'est plus sur la croix; Nicodème et Joseph d'Arimathie viennent de l'enlever pour l'ensevelir. Les deux voleurs sont encore attachés sur l'instrument de leur supplice, leurs membres contractés expriment l'effort de la douleur.

D'un côté, David ceint du diadême oriental, de l'autre Isaïe, prophétisent de concert sur la mort du Christ. On aperçoit encore quelques traces de la légende dont le roi prophète tenait une extrémité dans chacune de ses mains, celle que tient Isaïe peut se lire aisément et porte ces paroles du même prophète: *erit sepulchrum ejus gloriosum*.

Plusieurs anges ayant à la main divers instruments de la Passion complètent cette scène.

Les ornements d'architecture qui accompagnent l'autel placé dans cette chapelle fixèrent aussi mon attention. Le style de la pure renaissance se fait remarquer dans les colonnes, arceaux, frise et entablement qui décorent l'espèce de grotte sous laquelle l'artiste voulut sans doute placer quelque grande scène, comme il l'avait fait à l'autel de la chapelle correspondante à gauche; on ignore aujourd'hui les motifs qui lui firent interrompre son travail. On lit la date 1553 sur la colonne à droite.

Les statues qui remplissent cet enfoncement sont: une madone de *pitié*, fort vénérée dans la contrée, deux personnages tronqués qui l'accompagnent, un St.-Pierre en chappe,

la tiare en tête, et un St.-Paul, à longue barbe, ayant en main une de ces épées à poignée en croix, telles que les portaient les chevaliers au moyen âge. Ces deux dernières statues qui présentent, surtout le St.-Pierre, des détails de costume assez curieux, sont un ouvrage du XVe. siècle.

Quand on s'occupera, continua le jeune religieux, de la restauration de cette chapelle, on mettra en évidence l'excellent bas-relief qui se trouve actuellement masqué par le tabernacle. Le sujet est le *massacre des Innocents*. On aime à y retrouver certains détails de mouvements et d'attitudes qui rappellent le tableau presque contemporain de Raphaël. Il y a de l'énergie et du sentiment dans cette composition dont une savante perspective a heureusement groupé les personnages. Tandis que, par une forte saillie, les figures du premier plan se montrent presque détachées du fond, La Sainte Famille paraît fuir en Egypte, dans le lointain.

Passons maintenant à la chapelle de gauche; c'est là que nous allons trouver dans toute sa fleur l'ingénieuse renaissance, dont nous avons déjà admiré quelques œuvres.

Cette chapelle renferme cinq grandes scènes de la vie de la Sainte-Vierge. La première, placée au-dessus de l'autel, est dite scène de la *pamoison ou trépassement* de la Vierge. Marie est à genoux, et va recevoir la communion de la main du Sauveur qui vient la visiter. Elle recueille ce qu'elle a de vie pour aller au-devant de la nourriture divine. Un vieillard vénérable, Saint-Pierre, la soutient doucement et, pendant qu'il rend cet office paternel à la Mère de Jésus, ses yeux cherchent respectueusement l'hostie que le Sauveur tient dans sa main. A genoux, près de sa mère d'adoption, St.-Jean lui prodigue les soins de la tendresse filiale. Six apôtres dans l'attitude du respect assistent à cette grande scène.

Le personnage vénérable, en chappe, les mains jointes, qu'on aperçoit sur le devant, et qui paraît prêter une si grande attention, est St.-Hiérothée, disciple des apôtres. Il était en effet présent à la mort de la Sainte-Vierge, au rapport de l'auteur du livre des *noms divins*, attribué à Denis l'aréopagite.

Derrière les personnages du premier plan, on aperçoit deux femmes, dont la figure est pleine de douleur et d'expression. L'une surtout, placée à gauche, est remarquablement belle, et rappelle par la pureté du dessin et une noble simplicité, la manière des sculpteurs antiques.

La statue du Christ que vous voyez ainsi mutilée est dans cet état depuis long-temps. Les traditions du pays rapportent qu'un prieur de Solesme, homme bizarre, choqué de voir le Sauveur donner ainsi la communion à sa mère, circonstance en effet que le sculpteur n'avait trouvée que dans son imagination, eut la docte barbarie de casser le bras même qui présentait la sainte hostie.

Les détails d'architecture qui décorent la grotte où est placée cette scène excitèrent aussi mon admiration. L'ogive capricieuse de la renaissance partage la voûte en gracieux compartiments, et en prolonge la clé par un merveilleux pendentif. Les arabesques de la frise et des colonnes rappellent les plus riches dessins de Raphaël en ce genre. Deux têtes de mort jettent une pensée grave au milieu de ces jeux d'une main légère et inspirée.

A droite et à gauche de l'autel sont placés, sous de charmants baldaquins de pierre, deux personnages qui font partie de cet ensemble. Ce sont Denis l'aréopagite et St.-Thimothée. Les traits austères du dernier rappellent cet homme rigide à qui l'apôtre St.-Paul, dans une de ses épîtres, ordonne de faire usage du vin pour remettre son estomac affaibli par le jeûne.

Ces deux personnages paraissent prononcer des passages de leurs écrits, relatifs à la S^{te}. Vierge, et qui se trouvent placés près d'eux en inscription.

Maintenant, me dit le jeune Bénédictin, arrêtons-nous devant le groupe de la *sépulture de la Vierge*. Jusqu'ici nous avons entrevu des éclairs de génie : un chef-d'œuvre de pensée et d'exécution est à présent sous nos yeux. Considérez cette Vierge au tombeau, si doucement endormie, si gracieusement posée, si chastement drapée. On a dit que cette statue rappelait l'Atala de Girodet. Oui, comme la mort rappelle la vie, comme la nature rappelle l'élément surnaturel. C'est bien là la Mère de Dieu, celle *que les liens de la mort n'ont pu retenir, parce que de sa chair divine elle a fourni un corps au Fils de l'Eternel.* La corruption du tombeau n'eut jamais de droits sur cette céleste créature, et l'ame, en s'éloignant pour quelques heures de ce corps virginal, l'a laissé beau, flexible, angélique : en un mot, il est encore le trésor de la terre, en attendant qu'il devienne la merveille des cieux. S^{t}. Pierre et S^{t}. Jean se retrouvent présents à cette scène de deuil. Le prince des apôtres, inclinant sa tête chenue et joignant ses mains vénérables, veut contempler encore une fois, avant de les confier à la tombe, les traits divins de la Mère du Sauveur. Son regard plein de foi cherche à découvrir, à travers les ombres de la mort, quelques rayons de la gloire dont resplendit déjà la Reine des Cieux.

Il y a dans ce regard un adieu d'espérance et de résignation, mêlé à je ne sais quoi de paternel qu'on ne trouve que dans les antiques portraits de St.-Pierre, que nous ont légués les premiers siècles du christianisme.

A la gauche de St.-Pierre, et tenant un des coins du linceul, St.-Jean rend à la terre celle que Jésus lui donna pour

mère sur la croix. Il porte encore un dernier regard sur le visage angélique de la Vierge.

Un autre disciple, St.-Jacques, frère du Seigneur, premier évêque de Jérusalem, se présente à la droite du prince des Apôtres. Sa tête penchée indique que des pensées graves et tristes ont saisi son âme. Il adore les volontés suprêmes du Très-Haut.

Par un de ces précieux anachronismes si communs dans les œuvres de l'art à l'époque de la renaissance, un moine Bénédictin tient aussi un des coins du linceul. On considère ce beau portrait avec intérêt et respect, lorsqu'on apprend qu'il représente Dom Bougler, prieur de Solesme. C'est ce religieux, mort en 1553, qui fit exécuter toutes les statues et décorations de cette chapelle de gauche devenue un véritable musée. La postérité doit de la reconnaissance à Menage et à D. Mabillon qui ont préservé de l'oubli un nom si glorieux, l'un dans son histoire de Sablé, l'autre dans ses *annales Ordinis sancti Benedicti* (1).

La tête de Dom Bougler a été sciée, ainsi que celle du personnage que l'on voit, à gauche, tenir un des coins du linceul. Cet acte de vandalisme est destiné à rappeler, aussi long-temps que ce monument existera, l'incroyable barbarie des commissaires qui, pendant les premières année de l'empire, furent chargés, par l'administration départementale, de *sonder* les statues dites les *saints de Solesme*, afin de voir s'il était prudent de les exposer aux dangers du transport. Ces

(1) Celebrantur hujus loci statuæ insignes ad pietatem compositæ, quas, medio seculo proximè elapso, Johannes Bouglerus, ultimus prior regularis, fieri curavit (Annal. ord. S. Benad., t. IV, p. 211).

MM. ne purent acquérir la conviction du contraire qu'en faisant jouer la scie sur la tête même des personnages du premier plan.

Les autres personnages semblent prêter une vive attention à la scène qui vient d'être décrite. On remarque surtout un vieillard à longue barbe, probablement le divin Hiérothée, et deux saintes femmes, dont la physionomie est empreinte d'une profonde expression de tristesse.

Les élégants bas-reliefs qui ornent le tombeau ont été malheureusement maltraités par le temps. On distingue cependant encore Esther, qui sauve son peuple de la mort, et Judith qui immole l'ennemi de sa race, riches emblêmes accomplis dans Marie.

Une figure mutilée que l'on voit assise près du tombeau, a été, comme les deux soldats du St.-Sépulchre, victime de la dévotion populaire. Les gens du pays s'étaient persuadés que cette statue représentait le Diable, cherchant dans un livre les péchés de la Sainte Vierge, et déconcerté de trouver ce livre blanc à toutes ses pages. Le malheureux personnage a payé cher cette méprise, et de temps immémorial il a été en butte aux voies de fait des trop zélés vengeurs de l'honneur de Marie.

L'architecture sévère de l'édifice se trouve en harmonie avec l'action dont il est le théâtre, deux charmantes colonnes en décorent l'entrée, l'une entourée d'un lierre chargé de ses fruits, l'autre ceinte d'une vigne ornée de ses grappes.

Au-dessus, quatre saints docteurs posant sur leurs niches avec une souveraine dignité, proclament, comme du haut du ciel, la gloire de Marie ressuscitée, dans des légendes latines où l'on trouve tout le génie poétique et métaphysique du moyen âge. Ces docteurs sont St,-Bernard, avec l'ancien habit

de son ordre et la crosse abbatiale, ensuite deux évêques que l'on croit être St.-Anselme et St.-Pierre-Damien, éloquents panégyristes de la mère de Dieu, enfin St.-Bonaventure, autre mystique du moyen âge, non moins abondant que l'abbé de Clairvaux sur les grandeurs de Marie.

Au-dessus des quatre docteurs, l'œil, après avoir parcouru les détails d'une admirable frise en arabesques, arrive à un délicieux temple superposé au premier avec une grâce et une légèreté sans égale. Tout l'espace jusqu'à la voûte est rempli par ces charmantes fantaisies d'un genre vraiment créateur.

La scène placée sous ce magique édifice est l'*Assomption* de la mère de Dieu; la Vierge, que nous avons vue tout-à-l'heure descendre au tombeau, s'élève du désert de ce monde, vers le Ciel, appuyée sur son bien-aimé. Huit apôtres et un moine Bénédictin forment toute l'assistance. Ces personnages suivent des yeux la triomphante Assomption; sur le devant, David la harpe à la main, célèbre les grandeurs de son heureuse fille. Deux petits anges soulèvent la pierre d'un sarcophage placé presque sous les pieds de la Vierge; quoique cette scène soit inférieure, pour l'exécution à celles qui l'environnent, on convient que l'idée en est belle, et l'aspect général assez frappant.

Maintenant me dit mon guide, pour connaître la fin de cette merveilleuse histoire, que j'ai voulu vous montrer par ordre, il ne nous reste plus à voir que la *Glorification* de Marie. Cette scène présente un luxe d'allégories et de mystères dont rien de ce que nous avons vu jusqu'ici ne saurait donner l'idée. Il suffit de dire que le sujet a été pris dans l'Apocalypse, et que Dom Bougler en donna le texte mystérieux à ses artistes, se réservant d'en fournir lui-même le commentaire, dans des inscriptions étincelantes de poésie.

Le grand dragon est représenté avec ses sept têtes et ses sept diadêmes, le monstre vomit le fleuve dont parle la prophétie ; et sur les flots qui tombent de sa gueule principale on lit cette imprécation de l'enfer contre Marie, contre l'église et contre l'ame fidèle : *Quandò morietur, et quandò peribit nomen ejus ?*

Sur la croupe du dragon est assise la prostituée de Babylone, parée de tous les atours du XVI[e]. siècle. Marie est représentée avec de longs cheveux épars et deux ailes d'aigle, conformément au texte ; deux petits anges dont on admire le vol aérien, placent sur sa tête une couronne. On lit sur le nuage même qui lui sert de trône, les paroles (1) qu'elle adresse aux vertus sur l'aile desquelles elle s'est élevée à ce degré de gloire, Ces vertus que l'on voit dans l'attitude du triomphe, sont : la prudence, la justice, la force, la tempérance, l'humilité, la foi et la charité.

Il ne nous reste plus à examiner qu'un groupe curieux que nous avons réservé pour la fin, comme ne faisant point partie nécessaire de l'ensemble qui nous a occupés jusqu'ici, c'est un trait de la vie du Sauveur.

Sous un portique du temple de Jérusalem, l'enfant Jésus, dont la sagesse vient de jeter dans l'étonnement les docteurs d'Israël, se lève pour sourire à Marie et à Joseph, qui dans ce moment même apparaissent entre les colonnes. Les traits de la Vierge portent encore la trace de ses vives inquiétudes. Par un sentiment d'une exquise délicatesse, le sculpteur a saisi l'instant où Marie, dans sa maternelle réprimande, se nommant à peine elle-même, parle de Joseph : *moi* et

(1) O virtutes quæ ex utero matris meæ crevistis mecum, dragonis capita conterentes, coronis gloriæ invicem gratulemur.

votre père, dit-elle, en montrant celui-ci, dont la physionomie empreinte d'une joie naïve, fait assez voir que l'enfant, dont l'aspect le console si vite, ne saurait être que son père adoptif.

Mais voyez ces personnages en bonnet d'université, et dont les manières doctorales, à la façon du XVI[e]. siècle, annoncent bien plutôt le gradué dans les quatre facultés de Bologne ou de Salamanque, que le scribe de la synagogue ; les livres des prophètes sont entre leurs mains ; sur l'un des textes on lit la prophétie de Jacob. Au milieu de la discussion qui paraît être fort vive, l'un des docteurs, ôtant ses lunettes, paraît prêt à émettre un avis important : le même instrument repose dans un étui à la ceinture d'un de ses collègues. L'obésité de plusieurs d'entre eux, fait un contraste piquant avec la docte maigreur des autres. En un mot, ce groupe dont l'idée est ingénieuse, présente une scène de mœurs intéressante, mais un peu grotesque, à la manière des tableaux de l'école flamande.

Lorsqu'on a achevé d'examiner toutes ces scènes, dans plusieurs desquelles le plus pur spiritualisme se marie sans effort aux conceptions les plus merveilleusement poétiques, on reconnaît sans peine que le monument de Solesme est unique en son genre. L'art du moyen âge s'y trouve en action, au moment même de son union avec celui de la renaissance ; l'atticisme de l'un n'a point encore flétri le mysticisme de l'autre. Catholique, comme un portail de cathédrale, l'église de Solesme est souvent classique aux yeux de l'amateur éclairé de l'antique. Vraiment national, ce monument appartient à une époque où l'art français ne s'était point encore avisé d'aller demander à d'autres mœurs et à d'autres croyances les types qu'il voulait immortaliser.

Mais quels sont les artistes aux travaux desquels l'église de Solesme doit sa gloire? On croit communément, me dit le jeune Bénédictin, que ces statues sont l'œuvre du célèbre sculpteur Germain Pilon. Mais cette opinion assez récente n'est appuyée sur aucun témoignage historique, elle provient uniquement de ce que cet artiste étant né à Loué, village distant de Solesme d'environ quatre lieues, on se sera cru en droit de supposer qu'il n'a pu être étranger aux merveilles de son art qu'on admire si près de son berceau. Mais, sans entrer dans le détail des preuves tirées de l'œuvre même, qui semblent réfuter cette opinion, je me contenterai de vous faire connaître une tradition plus ancienne et aussi plus vraisemblable. C'est celle qu'a transmise un vénérable curé de la paroisse de Solesme, qui est mort plus qu'octogénaire en 1819. Il a déclaré avoir entendu dire aux anciens religieux, que les sculptures de la chapelle de gauche avaient été exécutées par trois Italiens, sous la direction de Dom Bougler. Le même vieillard ajoutait, toujours d'après le dire des religieux, que les sculptures et décorations de la chapelle de gauche avaient coûté 150,000 livres, et que la famille seigneuriale de Sablé était venue au secours des Bénédictins dans cette circonstance.

Ce qu'il y a de certain et ce qui donne un grand degré de vraisemblance à ce témoignage, c'est qu'au XVIe. siècle les migrations d'artistes Italiens qui se rendaient aux cours de François Ier., de Henri II et de François II étaient fréquentes; et, tandis que les plus célèbres d'entre eux allaient recevoir une hospitalité royale, d'autres, plus obscurs, ne dédaignaient pas d'en demander une moins brillante, mais non moins honorable, aux vieilles abbayes et aux prieurés séculaires.

Après l'examen prolongé des chapelles, nous entrâmes

dans l'arrière-chœur, au fond duquel est placé un ancien portrait de St.-Benoît. Les stalles sont ornées de sculptures en bosse qui représentent les ancêtres de J. C., suivant l'ordre généalogique marqué dans les évangiles. Le caractère de cette curieuse boiserie, très-bien conservée, la fait remonter au XVIe. siècle, époque de la reconstruction de l'église. Alors aussi durent être peints, comme l'indique le style des édifices qui y sont représentés, les vitraux, aux vives couleurs, qui restent à une seule fenêtre. Le père Cellerier, me dit mon guide, a beaucoup étudié les procédés de la peinture sur verre : il se propose d'orner dans ce goût les autres croisées du chœur. Le père abbé a aussi le projet de faire exécuter une restauration importante dans le style du siècle auquel appartient le monument. Vous allez juger s'il y a nécessité, et surtout convenance. Alors il me ramena vers la chapelle de droite, et m'introduisit dans un caveau dont la voûte et les murs sont verdâtres d'humidité. Là, sur un tombeau dégradé, je vis la statue mutilée d'un chevalier, qu'une inscription dit être Geoffroi de Sablé. Il convient en effet, dis-je alors, que les nouveaux Bénédictins de Solesme, dans leur zèle de conservation, n'oublient pas ce qu'ils doivent à leur premier fondateur.

Dans ce moment une cloche vint à sonner, il était quatre heures; ce sont nos Vêpres, me dit le jeune Bénédictin, permettez-moi de vous quitter quelques instants. Bientôt je le vis reparaître avec les religieux qui entraient au chœur. Quelques-uns étaient revêtus d'un court rochet à larges manches, la plupart d'une ample robe noire appelée *coule*. Après cet office, qui dura environ trois quarts d'heure, je fus introduit dans le couvent et présenté au sous-prieur, homme simple et bon, qui me fit un accueil dont je garde-

rai le souvenir. Il n'avait plus que l'habit de travail, composé du scapulaire et de la tunique, espèce de soutane non fendue par le bas et serrée au milieu du corps par une ceinture d'un cuir grossier. Mon père, lui dis-je, sans avoir l'honneur d'être Bénédictin ni même prêtre, j'ai habité cinq ans une abbaye assez célèbre de votre ordre avec le dernier sous-prieur (1) qu'elle ait eu. J'ai recueilli de sa bouche des traditions et des souvenirs qui pourront vous intéresser. Je les ai consignés dans cet opuscule (2) que je vous prie d'accepter. Vous concevez dès lors quel prix tout particulier auront pour moi les détails que vous voudrez bien me donner sur votre maison.

L'histoire de l'ancien prieuré de Solesme, me répondit-il, n'est ni longue ni variée, comme le dit notre père abbé dans cette notice (3) que je vous prie à mon tour d'accepter. Deux circonstances seulement y répandent quelque éclat; c'est le séjour prolongé que fit parmi les religieux l'évêque du Mans, Hoel, fuyant de sa ville épiscopale pour se soustraire aux violences de Hugues III, comte du Maine, et vers la même époque, la visite du pape Urbain II prêchant la croisade, et passant par Sablé. Du reste, Solesme doit sa célébrité uniquement aux arts qui ont décoré son église. Vous venez de la visiter, il ne vous reste plus à connaître que notre vie

(1) Dom Ribard, ancien sous-prieur de *l'abbaye aux hommes de Caen*, mort en 1827 censeur honoraire du collége royal de la même ville.

(2) *Visite au collége royal de Caen*, ancienne abbaye aux hommes, fondée dans le XIe. siècle par Guillaume-le-Conquérant; broch. in-8°. avec gravures, à Caen, chez Mancel, libraire, à Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, 12.

(3) *Notice sur le prieuré de Solesme*, au Mans, chez Belon, libraire.

intérieure. La règle que nous suivons n'est que provisoire (1). Le père supérieur doit la rapporter de Rome approuvée par le saint-Siége, avec le bref qui érige notre prieuré en abbaye.

Nos exercices religieux sont distribués de manière à nous laisser au moins huit heures par jour pour l'étude. Sur nos moments de récréation une demi-heure est consacrée à la culture de la terre, c'est-à-dire ici, à celle du jardin, afin de nous rappeler au moins le souvenir de cet humble travail des mains auquel les premiers religieux se livraient avec tant d'assiduité. En général, l'ancienne règle est bien adoucie. Nous n'avons point d'office au milieu de la nuit, pas d'abstinence perpétuelle à pratiquer, seulement quelques observances, quelques jeûnes particuliers, pour lesquels des motifs de dispense sont promptement accueillis.

En conversant ainsi, nous avions fait le tour du cloître, espèce de galerie couverte qui règne autour d'une cour carrée, au centre de laquelle est un petit parterre soigneusement cultivé. La voûte à moitié démolie de l'un des côtés ayant fixé mon attention, j'appris que tel aurait été le sort de la maison entière, il y a quelques années, si les nouveaux Bénédictins n'étaient venus l'occuper. Le prieuré de Solesme était condamné à être détruit. Les pierres en étaient vendues, et déjà elles commençaient à tomber sous le marteau, lorsqu'un

(1) Voici cette règle :

A 4 heures le lever. Immédiatement après on chante au chœur *Matines* et *Laudes*, puis aux heures marquées, *Prime*, *Tierce* et la Messe à 8 heures. Ensuite étude jusqu'à midi. Dîner et récréation jusqu'à 1 heure 1/2. Etude jusqu'aux Vêpres, à 4 heures. De 4 heures 3/4 à 6 heures 1/2 étude. Lecture spirituelle en commun jusqu'à 7 heures. Souper et récréation jusqu'à 8 1/2. Complies jusqu'à 9. Puis le coucher.

prêtre de Sablé s'en émut et accourut au Mans auprès de Dom Guéranger, originaire de Sablé, qu'il habita long-temps avec sa famille. L'antique prieuré fut racheté et le projet conçu de le rendre à sa destination primitive. Sous l'autorité de Monseigneur Caron, alors évêque du Mans, les religieux y furent installés le 11 juillet 1833, jour de la translation de St.-Benoît. Depuis ce moment les exercices réguliers n'ont cessé d'y être exactement suivis.

Arrivés à une petite salle de réception fort simple, le bon sous-prieur voulut bien me présentr le premier volume déjà publié des travaux de la communauté. C'est le commencement d'un ouvrage important, intitulé *Origines de l'église romaine*. Je demandai la permission d'en lire les premières pages. Elles contiennent la dédicace adressée à Monseigneur Bouvier, évêque actuel du Mans. Ce morceau m'a paru porter le caractère d'une éloquence douce et grave, d'une imagination vive et brillante. Les sentiments d'une tendre affection, d'une reconnaissance toute filiale envers un prélat qui en est si digne sont habilement mêlés à de hautes considérations, à des faits historiques éclatants. C'est le frontispice majestueux d'un imposant édifice, et pour les nouveaux Bénédictins un début qui donne de belles espérances. Ils s'occupent en outre de continuer le *Gallia christiana*, selon le vœu du gouvernement, qui leur accorde à ce titre un encouragement honorable.

Les chambres des religieux sont agréablement situées au premier étage, ayant vue sur la campagne, qui est délicieuse à Solesme. Elles correspondent à un corridor où se trouve placée la bibliothèque, déjà composée de cinq mille volumes bien choisis. Les cellules des novices sont reléguées à l'étage supérieur, c'est-à-dire dans les combles. Celle où j'entrai me parut être un observatoire moins fait pour la terre que pour

les cieux. Le jour y pénètre par une petite lucarne pratiquée dans la toiture. Ce n'est pas avec intention, mais par nécessite, qu'on les traite ainsi. Quoique le couvent, primitivement fondé pour six religieux ait été rebâti en 1731 sur un plan plus étendu, et que l'on soit avec raison difficile dans le choix des sujets à admettre, néanmoins on est obligé déjà d'y ménager l'espace (1).

Redescendu au rez-de-chaussée, je visitai le réfectoire. Il est garni de son ancienne boiserie et de tables étroites à quatre couverts, rangés sur une seule ligne, suivant l'usage des communautés, où la lecture pendant le repas remplace la conversation. De là, j'entrai dans une petite pièce appelée salle du Chapitre. J'y remarquai sur un pupitre un livre ouvert qui contenait la règle de St.-Benoît, dont on fait chaque jour une lecture en commun. Enfin on me montra l'appartement modeste qu'occupe Monseigneur l'évêque du Mans dans ses visites à Solesme. J'appris aussi avec un vif intérêt que des personnages de distinction n'avaient pas dédaigné l'humble hospitalité des nouveaux Bénédictins, et que le noble et savant auteur de la vie de Ste.-Elisabeth de Hongrie (2) avait composé en grande partie à Solesme, pendant un séjour de plusieurs mois, ces récits empreints de tant de foi et de candeur, cette fraîche et naïve peinture d'une vie si remplie de merveilles.

(1) J'ai compté en tout 20 religieux :
8 pères,
5 novices,
2 postulants,
2 frères convers,
3 frères postulants,

(2) M. le Cte. de Montalembert.

Le monastère offre par dehors un ensemble régulier d'un aspect agréable. La Sarthe coule au pied, du côté du Nord, et arrose un spacieux jardin. Là, sous de beaux ombrages, dans de larges allées, je vis des religieux se promener en lisant. On me fit remarquer parmi eux un moine espagnol. Comme il doit envier pour sa malheureuse patrie, dis-je alors, la paix qu'il a trouvée en France et le calme qu'il goûte ici! Solesme est en effet une retraite délicieuse pour ceux qu'y appelle une vocation sincère. Est-il une existence plus douce que celle de ces hommes qui, loin du monde et de ses passions, unis par les mêmes goûts et par une charité fraternelle, partagent leur temps entre les jouissances de l'étude et les consolations de la prière? Hospitaliers envers les étrangers, affables envers tout le monde, les Bénédictins de Solesme sont chéris dans la contrée et, on peut le dire, l'objet en France de l'intérêt général. Ils excitent la curiosité de ceux qui ne les connaissent pas encore, l'admiration et la reconnaissance de ceux qui les visitent.

Sur les Musées d'antiquités de Mayence, de Manheim et de Spire ;

PAR M. DE CAUMONT.

Musée de Mayence. Le musée d'antiquités de Mayence, renferme une quantité considérable de pierres tumulaires, de soldats romains, la plupart apportées de l'ancien cimetière, placé à un quart de lieue de la ville, à l'ouest, et qui offre encore quelques tombeaux romains *en place*, chose tout-à-fait remarquable et que l'on ne trouve peut-être nulle part ailleurs.

Avec ces pierres tumulaires, qui donnent au musée un si grand intérêt (il y en a près de 80), on remarque beaucoup d'autels votifs (28), et quelques fragments de l'âge mérovingien et carlovingien ; notamment trois chapiteaux du palais bâti par Charlemagne à Ingelheim.

La salle qui renferme ces précieuses reliques est sombre, humide et insuffisante ; mais la ville se propose de construire immédiatement, sur la place Guttemberg, en face du théâtre, un édifice dans lequel seront placées, d'une manière très-convenable, les collections publiques, et la bibliothèque, riche de 60,000 volumes. En attendant l'achèvement de cet édifice qui se trouvera au centre, et dans le plus beau quartier de la ville, la cour voisine du musée, reçoit les nouveaux morceaux dont on enrichit la collection d'antiquités. C'est là que j'ai trouvé un curieux tombeau qui représente, presque de grandeur naturelle, un porte-enseigne de la XIVe. légion.

M. le docteur Kuhl pense qu'on ne connaît aucun autre mor-

ceau de ce genre. Ce guerrier tient dans sa main droite l'aigle, laquelle porte au bec une bulle d'or et dont les ailes sont levées et attachées avec une guirlande de laurier. Le porte-enseigne est armé comme ceux que l'on voit dans les bas-reliefs de la colonne Trajane et dont j'ai donné l'explication dans mon Cours (2ᵉ. volume).

Les pierres tumulaires du musée ont été rangées méthodiquement ; on a réuni, par groupes, celles qui appartenaient aux soldats du même corps. Les corps de troupes auxquelles elles se rapportent sont :

COHORS VI THRACUM.
ALA NORICORUM CLAUDIANA.

COHORS I ASTURUM.
ALA LEGIONIS II FLAVIO.

COHORS I ITURÆORUM.

COHORS I LUCENSIUM HISPANORUM.

LEGIO I ADJUTRIX.

LEGIO II ADJUTRIX.

LEGIO XIIII GEMINA MARTIA VICTRIX CASTRI MOGUNTIACI FUNDATRIX.

LEGIO XIII.

LEGIO XVI.

LEGIO XXII PRIMIGENIA PIA FIDELIS.

La plupart de ces pierres sont couronnées d'un petit fronton sur lequel on remarque des sculptures plus ou moins soignées ; elles n'avaient guère plus de 4 pieds hors terre ; quelques-unes atteignaient 2 mètres et plus. — Les unes sont presqu'entière-

ment remplies par l'inscription commémorative du défunt ; les autres offrent, au-dessus de cette inscription, l'image du mort, soit en pied, soit en buste.

Quelques-unes de ces représentations, surtout celles qui montrent les guerriers en pied, sont extrêmement curieuses.

J'ai remarqué entre autres le porte-enseigne d'une centurie de la XIVe. légion, tenant un vexille absolument semblable à ceux que l'on voit sur la colonne Trajane.—Plusieurs cavaliers appartenant à l'aile norique, notamment l'un des trompettes de cet escadron, et un cavalier de *la cohorte Thrace*, sont figurés foulant sous les pieds de leurs chevaux des fantassins renversés (probablement des barbares), et sont accompagnés d'un fantassin portant un ou plusieurs javelots.

Quelques jours avant mon arrivée, on avait exhumé, à peu de distance du cimetière, et toujours dans le terrain consacré aux sépultures sous la domination romaine, la pierre tumulaire d'un certain Urvinus, espion de la XIIIe. légion *speculator Legionis XIII*, mort à 35 ans dans sa 18e. année de service.

Indépendamment de l'intérêt que présente la cathédrale de Mayence, par son architecture, elle doit être considérée comme un musée contenant des morceaux fort remarquables et d'un grand prix pour l'archéologie : d'abord les magnifiques portes de bronze qui ferment la grande entrée du midi, sont plus intéressantes peut-être que celles d'Aix-la-Chapelle. Elles ont été coulées au Xe. siècle par ordre de Willigis, archevêque de Mayence. Les Français qui se sont rendus coupables de tant d'actes de vandalisme dans les provinces Rhénanes, et qui avaient fait une écurie de la cathédrale, après avoir enlevé le plomb des couvertures, ont heureusement respecté cette porte dont chaque battant aurait pu être converti en une grosse pièce de canon.

Ils ont vendu le couvercle des fonts baptismaux, mais la cuve existe toujours. Elle est fort remarquable et a été faite en 1328 d'un alliage d'étain et de plomb. Elle a la forme d'une grande cuvette à 8 lobes, portée sur un pédicule; elle est ornée, à l'extérieur, de moulures ogivales et de 8 saints en bas-relief.

La cathédrale de Mayence renferme aussi, entre autres choses curieuses, une certaine quantité de pierres tumulaires d'archevêques, lesquelles offrent l'image du défunt en bas-relief, encadrée dans une arcade en ogive. J'ai vu beaucoup de tombeaux de ce genre en Allemagne. Quelques cloîtres étaient pavés entièrement de ces pierres sculptées en demi-relief, et sur lesquelles on devait marcher avec quelque difficulté.

La pierre tumulaire la plus curieuse de la cathédrale de Mayence est, sans contredit, celle de Fastradane, épouse de Charlemagne, dont l'inscription est ainsi conçue :

« *Fastradana, pia Caroli conjux vocitata,*
« *Cristo dilecta, jacet hoc sub marmore tecta*
« *Anno septingentesimo nonagesimo quarto*
« *Quem numerum metro claudere musa negat*
« *Rex pie quem gessit virgo licet hic cinerescit*
« *Spiritus heres sit patrie que tristia nescit.*

Cette inscription était dans un monastère où *Frastradana* avait été inhumée, près de Mayence. On a eu le bon esprit de la transférer dans la cathédrale, après la destruction du monastère; elle est certainement du VIIIe. siècle, et n'a point été rétablie à une époque postérieure. La forme des lettres le prouve; j'en ai pris un *fac-simile*.

Manheim. Le musée d'antiquités de Manheim placé près des collections d'histoire naturelle et du musée des tableaux, dans le vaste palais de la duchesse Stéphanie, renferme, comme celui de Mayence, une suite curieuse d'inscriptions romaines (pierres tumulaires, autels votifs, etc., etc.) J'en ai compté 87.

Sur ce nombre, 17 pierres apportées de Mayence seraient beaucoup mieux placées dans la collection de cette ville : les autres proviennent, pour la plupart, du duché de Bade, de la Prusse et de la Bavière rhénanes.

Si l'on en excepte quatre, les pierres tirées de Mayence sont des tombeaux de soldats appartenant :

à la cohorte des Thraces, | cavalerie.
à l'aile Hispanique, |

à la Ire. légion auxiliaire,
à la XIIIe. légion,
à la XIVe. légion,
à la XVIe. légion,
à la XXIIe. légion.

Les cavaliers de la cohorte thrace et de l'aile hispanique sont figurés à cheval, comme ceux que j'ai déjà cités en parlant du musée de Mayence. Un trompette de la cohorte Ituréenne a été simplement figuré en buste : il tient à la main son instrument, et on lit au-dessous :

SIBBAEVS ERONIS FILIVS, TVBICEN EX COHORTE Ī ITVRAEORVM MILES, ANNORVM XXIV, STIPENDIORVM VIII, HIC SITVS EST.

Ainsi ce trompette de la première cohorte des Ituréens, mort à 24 ans, après 8 ans de service, avait été enrôle à 16 ans.

Il ne sera pas sans intérêt de jeter un coup-d'œil sur le tableau suivant, qui indique, d'après 35 pierres de légions, des musées de Mayence et de Manheim, l'année de la mort et le nombre d'années de service des soldats auxquels se rapportent ces 35 pierres tumulaires.

	AGE DES SOLDATS à l'époque DE LEUR MORT.	ANNÉES de SERVICE.	AGE A L'ÉPOQUE de L'ENROLEMENT.
Mayence.	40	19	21
	30	5	25
	35	17	18
	20	5	15
	33	11	22
	35	12	23
	25	6	19
	18	2	16
	25	5	20
	20	4	16
	46	24	22
	50	16	44
	40	22	18
	50	19	31
	29	9	20
	33	11	22
	38	18	20
	33	13	20
	40	19	21
	45	23	22
	40	15	25

	35	9	26
	35	16	19
	26	4	22
Manheim.	40	20	20
	26	3	23
	26	2	24
	35	11	24
	30	7	23
	35	13	22
	25	8	17
	28	10	18
	36	18	18
	25	5	20

Ainsi l'enrôlement de ces 35 soldats avait eu lieu, pour la plupart, de 18 ans à 25; un d'eux n'était entré au service qu'à 44 ans, et trois à 15, à 16 et à 17 ans.

Parmi les autres inscriptions du musée de Manheim, et qu'il serait trop long de mentionner, on remarque une colonne milliaire, élevée sous le 3ᵉ. consulat de Marc-Aurèle-Antonin, et indiquant une distance de XXX mille pas à partir de Cologne; plusieurs autels avec leurs inscriptions votives et un cippe magnifique en granit poli, sur lequel est gravée une invocation à la fortune, en faveur de l'empereur Marc-Aurèle-Antonin. Ce piédestal moins volumineux que celui de Thorigny, mais plus pur de formes, était aussi, je crois, adossé à un mur, peut-être au fond d'un édicule : il a été apporté de Mayence.

On conçoit tout l'intérêt qui s'attache aux pierres de légions découvertes à Mayence et l'on doit désirer que le bibliothécaire de la ville mette à exécution son projet de les décrire et de les figurer. J'ai appris avec un plaisir infini que M. Ponçot,

ancien intendant militaire à Metz, qui a fait une étude toute spéciale des tombeaux de ce genre, qu'il a explorés dans différentes villes, et des inscriptions romaines publiées jusqu'à ce jour, travaille depuis long-temps à un grand ouvrage sur l'histoire des légions : il doit, dans cette histoire, faire connaître les lieux de garnison de ces divers corps de troupes, le temps qu'ils sont restés dans chaque localité, durant les siècles de la domination romaine en Gaule. Ce travail, d'une importance très-grande pour nos études, demande des recherches très-longues. Si M. Ponçot les pousse à fin, il aura rendu à la science un immense service.

Le musée de Spire renferme des autels, des colonnes milliaires, des statues, beaucoup d'objets en bronze et des médailles ; mais il est moins riche que les deux collections précédentes.

On a construit exprès, à côté de la cathédrale, un joli petit temple fermé d'une grille, à travers laquelle les différents morceaux d'antiquités peuvent être examinés de tout le monde. Spire n'a pourtant que 8 mille habitants ; mais elle possède pour évêque un savant du premier mérite, M. J. Geissel, membre de l'Académie royale de Munich, auteur d'ouvrages estimés sur l'archéologie.

Il faut dire aussi que l'on comprend mieux en Allemagne que chez nous l'utilité des monuments, et l'intérêt que l'on doit mettre à les conserver.

NOTE

Sur des colonnes creuses ou fanaux que l'on rencontre dans quelques cimetières,

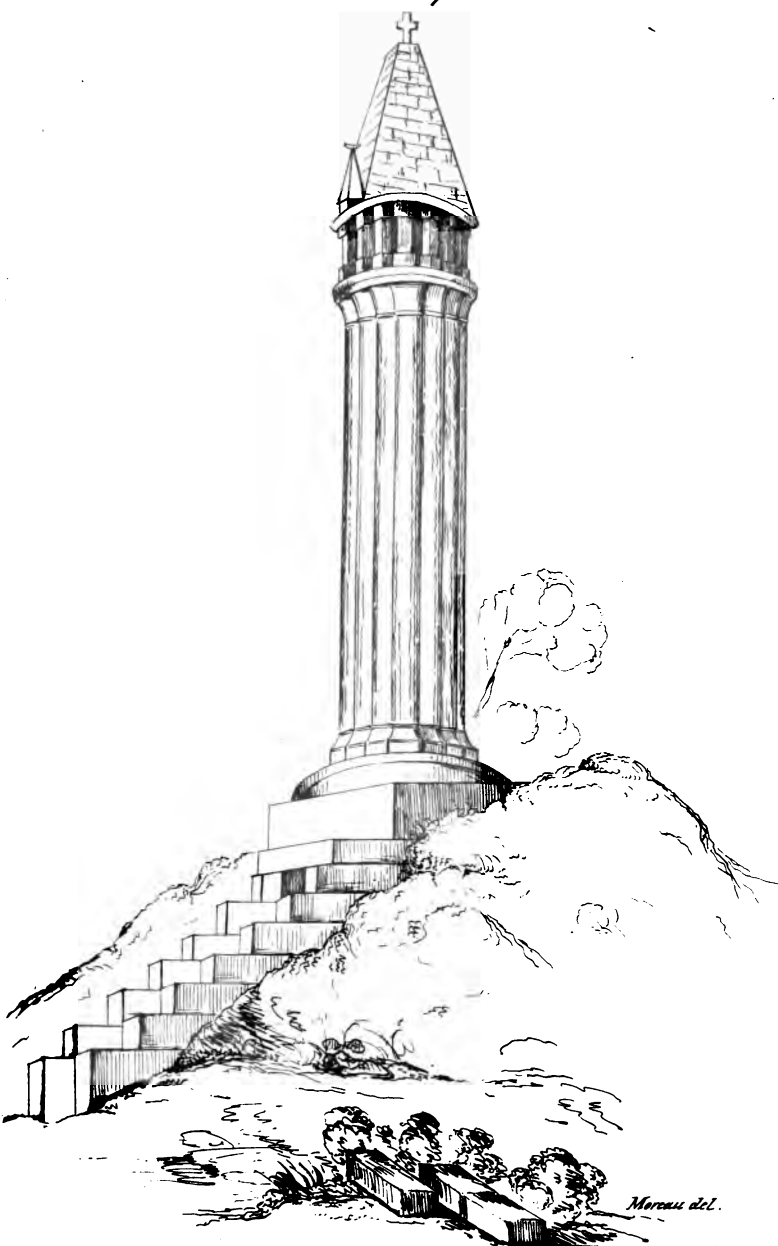
Extraite du Cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont (Sixième partie).

La sixième partie de mon Cours d'antiquités monumentales n'est pas encore publiée; mais les planches sont déjà avancées, et ce volume, qui complètera mon ouvrage, doit être imprimé en 1838. On sait que cette sixième partie offrira une classification chronologique de diverses séries de tombeaux, de fonts baptismaux, de statues, de vitraux peints, et de quelques autres monuments que j'ai distingués sous le nom de *monuments accessoires*, dans mes conférences.

En attendant cette publication, je crois devoir signaler aux lecteurs du Bulletin une espèce de monuments que j'ai décrite et sur lesquelles il n'existe aucun renseignement; je veux parler des colonnes creuses ou des fanaux qui se rencontrent encore dans quelques-uns de nos cimetières.

Pour faire comprendre en quoi consistent ces colonnes, je présente (pl. VII) la représentation de celle de Fenioux, arrondissement de St.-Jean-d'Angely, Charente-Inférieure, que je dois à M. Moreau de Saintes, conservateur des monuments de ce département.

D'après les observations de M. Moreau, ce petit monument est placé à cent pas de l'église, vis-à-vis le portail sud; et le style qui domine dans les détails, annonce le XIIe. siècle.



Fanal du cimetière de Fenioux (Charente inférieure)

Il offre, d'après M. Moreau, une agglomération de onze colonnes engagées, ayant d'abord une base commune, et ensuite des bases particulières. Ces onze colonnes qui ont chacune leur chapiteau, portent une architrave sur laquelle s'élèvent en forme d'attique onze petits piliers carrés ayant entre eux autant de petits intervalles pour laisser pénétrer le jour. Sur ces petits piliers repose une pyramide quadrangulaire terminée par une croix.

On a ménagé dans l'intérieur de la colonne, un escalier auquel on parvient par un corridor. Le monument est placé sur un tertre, et c'est dans ce tertre qu'est creusé le corridor : le socle est en partie caché sous la terre; cependant le côté de l'est, face du monument, est plus à découvert. C'est dans ce soubassement qu'est située la porte du corridor.

Un autre escalier de huit à neuf marches existait extérieurement en avant de la porte. On voit encore les pierres qui formaient la rampe; celles des marches sont enlevées, quelques-unes se trouvent au pied du monticule. (V. la pl. VII).

Cet escalier extérieur ne conduisait pas au corridor; car la porte est au-dessous : il menait vers le haut du socle; peut-être dressait-on dans certaines cérémonies sur la table de ce socle, un autel portatif, des chandeliers, des offrandes, un crucifix.

« Chose singulière, dit M. Moreau, la façade de l'église « de Fenioux est au midi, tandis que ce petit monument a « son principal côté au levant, côté qui est indiqué par un « très-petit obélisque placé au-dessus de l'attique, et servant « comme de support à un *croissant*. On dirait le signe de l'Is- « lamisme désignant un minaret Musulman.

« Il est possible que cette tour, construite dans le temps « des croisades, ait été érigée auprès de l'église pour servir de

« phare aux pélerins, qui venaient chercher l'hospitalité dans « le monastère autrefois joint à l'église. L'escalier intérieur « servait à monter les feux pour les guider pendant la nuit ; « la lenterne pratiquée dans le haut devait avoir pour but « d'éclairer les voyageurs. »

Le monument de Fenioux offre une parfaite ressemblance de style avec celui de Quinéville (Manche), dont j'ai parlé dans la Ve. partie de mon Cours, en traitant de la forme ordinaire des cheminées au XIIe. siècle (p. 442), et dont j'ai figuré la partie supérieure pl. LXXXIV du même ouvrage (1) : tout porte à croire qu'ils ont eu une semblable destination ; car ce dernier, tout près de l'église, mais en-dehors du cimetière, devait être primitivement en-dedans ; et c'est vraisemblablement à une époque comparativement peu ancienne, que les limites du champ de sépulture auront été restreintes à Quinéville, comme cela s'est fait dans une multitude d'autres localités.

Il existe en Poitou plusieurs fanaux semblables, qui m'ont été indiqués par MM. de Boismorand et Le Cointre ; d'autres sont cités dans plusieurs départements du centre de la France. J'ai visité celui du cimetière de Château-Larcher près Poitiers : il présente, autant qu'il m'en souvient, une colonne creuse, et une espèce de socle ou de soubassement en forme de tombeau d'autel ; et quoique moins remarquable que celui de Fenioux, il mériterait d'être dessiné.

Me trouvant à Fontevrault quelque temps après, je fus singulièrement frappé de l'analogie que présentent avec la

(1) On peut voir la même figure dans mon histoire sommaire de l'architecture au moyen âge, 2e. volume du Bulletin, pl. XXVIII, et le passage qui s'y rapporte, p. 314.

lanterne du cimetière de Fenioux, celles que l'on voit au sommet de la chapelle sépulcrale du cimetière de la paroisse, et au sommet de la curieuse tour d'Evrault décrite par M. Bodin, et qui était, d'après lui, une autre chapelle sépulcrale remontant au XIIe. siècle, et placée dans le cimetière de l'abbaye.

La tradition rapporte qu'autrefois on allumait des feux dans la lanterne que l'on voit au sommet de ces édifices, pour attirer les voyageurs égarés, et quoique des fables viennent se mêler à ces traditions et les altérer (1), il est facile d'y démêler un fonds de vérité, et d'en tirer des inductions sur la destination de ces édifices. Il est probable que la tour de St.-Florent à Saumur avait une destination semblable.

La chapelle sépulcrale appelée tour d'Evrault, haute d'environ 80 pieds, s'élève sur trois plans : le premier est octogone, le second carré, et le troisième octogone. J'en ai dessiné la coupe lors de mon voyage à Fontevrault, afin de la publier dans l'atlas de mon VIe. volume de Cours. L'autre monument sépulcral de Fontevrault est élevé sur un plan carré, mais il se termine, comme le précédent, en forme de pyramide.

L'octogone de Montmorillon, monument du XIIe. siècle, terminé par un toit pyramidal, et dans lequel les antiquaires ont émis les plus singulières assertions (assertions qui du reste ont été depuis long-temps réfutées par Millin et par d'autres archéologues), était une chapelle sépulcrale. Avant 1772 cette chapelle était, comme celle de Fontevrault, terminée par une lanterne ou fanal (2). Il paraîtrait que la forme pyramidale avait été adoptée pour les édifices de ce genre.

(1) V. Bodin, recherches sur le Haut-Anjou, tom. 1er., p. 22.
(2) Renseignement communiqué par M. Le Cointre.

Revenant aux fanaux des cimetières, diminutifs des monuments précédents, mais érigés probablement dans une intention semblable, je vais citer une note très-curieuse que je dois à l'obligeance de M. Le Cointre, savant archéologue de Poitiers.

M. Le Cointre remarque que les colonnes ou fanaux se rencontraient particulièrement dans les cimetières qui bordaient les chemins de grande communication, ou qui étaient dans des lieux très-fréquentés. Le motif de l'usage de ces fanaux était de préserver les vivants de la peur des revenants et des esprits de ténèbres, dont l'imagination de nos pères peuplait les cimetières pendant la nuit; de les garantir de ce *timore nocturno*, de ce *negotio perambulante in tenebris* dont parle le Psalmiste; enfin, de convier les vivants à la prière pour les morts.

Ces monuments étaient plus communs dans le centre de la France que dans l'Ouest et le Nord. Il y en a plusieurs dans la Haute-Vienne, dans le Puy-de-Dôme, dans le Cantal; et l'usage d'allumer ces fanaux subsistait encore dans plusieurs endroits de ces départements au siècle dernier.

« Il existe, dit encore M. Le Cointre, une donation faite en
« 1268 à la cure de Mauriac par un de ses curés, pour allumer
« tous les samedis une chandelle dans la lanterne qu'il avait
« fait élever au milieu du cimetière. Nous ne pouvions désirer
« un document plus précis.

« Je ne serais pas surpris quand la petite colonne qui sup-
« porte la croix de l'ancien cimetière de Séez, aurait été au-
« trefois surmontée par une lanterne.

« L'usage de ces fanaux dans les cimetières chrétiens est
« bien ancien, puisqu'il en existait un à Saint-Hilaire-de-
« Poitiers, lors de la bataille de Clovis contre Alaric. Ce fanal
« est désigné dans les historiens par les mots *pharus ignea*.
« L'église de Saint-Hilaire était au milieu d'un champ de sé-

« pulture fort considérable : tout le quartier est pavé de trois « et quatre rangs de sarcophages superposés. »

Tout me porte à croire que les chapelles sépulcrales que je viens de citer (1), et, à leur défaut, l'espèce d'estrade ou de table en pierre que l'on voit à la base des colonnes de Fénioux de Château-Larcher et autres, servaient pour y déposer les morts, et y faire quelques cérémonies religieuses avant de les enterrer.

Certains usages relatifs aux inhumations du Moyen Age, et dont j'ai parlé dans la 6e. partie de mon Cours, à l'article des Tombeaux et Sépultures, me paraissent d'ailleurs s'accorder avec cette conjecture.

Quant au feu qui était allumé dans ces monuments ou suspendu à leur sommet, le motif indiqué par M. Le Cointre, paraît le plus vraisemblable.

Si les lecteurs du Bulletin avaient sur ce sujet d'autres idées, je serais très-flatté de recevoir les notes qu'ils voudraient me transmettre, et la description des monuments de même genre qu'ils auraient observés.

(1) Je suis persuadé que les chapelles sépulcrales arrondies, telles qu'on en voit à Montmorillon, à Fontevrault, etc., etc., ont été élevées à l'image du St.-Sépulcre de Jérusalem.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Séance extraordinaire à St.-Lo (Manche). — La Société pour la conservation des monuments a tenu à St.-Lo, dans la salle de l'ancien Tribunal, une séance extraordinaire le 12 juillet 1837, à l'occasion de la session générale annuelle de l'Association normande dans cette ville. Le bureau se composait de MM. de Caumont, directeur, Cauvin, inspecteur de la division du Mans, le Cte. de Vibraye, inspecteur des monuments de Loir-et-Cher, P. A. Lair, membre du conseil général administratif. 150 notables habitants de St.-Lo siégeaient dans la salle.

Après avoir ouvert la séance, M. de Caumont a fait l'exposé des progrès de la Société dans la division confiée à M. Cauvin, grâce au zèle que ce savant inspecteur a déployé dans l'exercice de ses honorables fonctions. M. le directeur a rappelé que le conseil a voté à M. Cauvin une adresse pour le remercier des services qu'il a rendus.

La parole a été donnée à M. Chevreaux, d'Evreux, pour la lecture de cette lettre qui a été ensuite remise à M. Cauvin, aux applaudissements de l'assemblée. M. Cauvin a exprimé avec émotion combien il était touché de ce témoignage honorable de la satisfaction de la Société. Il s'est engagé à apporter le même zèle que par le passé dans l'administration de l'importante division du Mans.

M. Ephrem Houel, dans un résumé plein d'intérêt, a présenté le tableau des monuments historiques les plus remarquables du département de la Manche, et indiqué quels sont dans l'arrondissement de St.-Lo, ceux qui méritent surtout la sollicitude de la Société.

L'église de Cerisy-l'Abbaye est de ce nombre. — Les ruines de l'abbaye de Hambie pourraient être acquises et conservées, si le Conseil général et une souscription fournissaient les fonds nécessaires. — Il en est de même du donjon de La Haye-du-Puits, seul débris subsistant du château que l'on voyait dans cette bourgade. Il ne faudrait que 300 fr. pour en faire l'emplette ; et M. le préfet de la Manche a, dit-on, le désir de l'acheter pour le département.

Après ce rapport, M. Groualle a lu une pièce de vers communiquée par M. Le Flaguais, de Caen, et portant pour titre *les vieux monuments*.

M. Ephrem Houel a présenté ensuite un fragment de son Introduction à l'histoire de St.-Lo dont il s'occupe : l'importance et l'intérêt de ce morceau ont été appréciés par l'assemblée.

La Société s'est ensuite transportée dans un pavillon appartenant à M. Clément, et où le célèbre marbre de Thorigny est placé et conservé avec le plus grand soin.

Séance administrative du 9 août. — Dans la séance tenue à Caen le 9 août, M. CHEVREAUX, d'Evreux, a été nommé membre du Conseil général administratif.

M. le Cte. Héracle de POLIGNAC, propriétaire à Outrelaise (Calvados),

M. le Cte. de COISLIN, pair de France, à Montvarin près Duclair (Seine-Inférieure),

M. Le Boucher DU VIGNY, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Coutances,

Et M. l'abbé DESPONTS, curé de St.-Nicolas, à Coutances, ont été nommés membres de la Société.

Séances extraordinaires tenues à Metz (Mozelle). — La

Société, conformément à l'arrêté pris antérieurement par le Conseil administratif, a tenu à Metz, pendant la 5e. session du congrès scientifique de France, deux séances publiques et plusieurs séances administratives, dans les salles de l'hôtel-de-ville. Nous allons rapidement indiquer le résultat de cette session.

Le bureau était composé de MM. de Caumont, directeur ;

De Saulcy,
Mis. Le Ver,
De La Saussaye, } inspecteurs divisionnaires ;

Chevreaux, d'Evreux, membre du Conseil ;

M. le Bon. de Pappenhoffen, chambellan du duc de Bade, et M. Bohll, secrétaire de la régence de Coblentz, membres des compagnies formées en Allemagne pour la conservation des monuments.

Dans la séance administrative du 7 septembre, le programme des séances publiques a été arrêté. Les nouveaux membres dont les noms suivent ont été élus et proclamés.

M. le Cte. Turgot, pair de France, à Lanteuil (Calvados);
M. Du Frêne, ingénieur des ponts et chaussées, à Coutances;
M. Massy Des Maisons, bâtonnier de l'ordre des avocats, *ibid;*
M. l'abbé Dreux de Brézé, à Paris ;
M. l'abbé Gérault, curé d'Evron (Mayenne) ;
M. De Bernard, propriétaire au Mans ;
M. Dupré, membre de plusieurs sociétés savantes, à Caen ;
M. Boursier, procureur du roi. au Mans ;
M. Guépin, substitut, *ibid.* ;
M. Michelant, membre de l'académie, à Metz ;
M. De Gouttin, substitut, à Briey (Moselle) ;
M. Simon de Metz, membre de plusieurs académies ;
M. Bégin, id. id.

MM. Simon et Bégin ont été proclamés : le premier, inspecteur conservateur des monuments de la *Moselle*; le second, inspecteur conservateur des monuments du département de la *Meurthe*.

Dans les séances administratives du 8, du 12, du 13 et du 16 septembre, le Conseil a proclamé

Inspecteur des monuments historiques du département du *Puy-de-Dôme*, M. G. Bouillet, membre de la Société, à Clermont;

Inspecteur des monuments historiques du département *des Vosges*, M. Hogard, membre de plusieurs Sociétés savantes, Epinal.

Membre du Conseil : M. Le Masson, ingénieur en chef de la Moselle.

Membres de la Société :

M. le colonel du génie Parnajon, membre de plusieurs académies, à Metz;

M. le Mis. de Villeneuve Trans, membre correspondant de l'Institut, à Nancy;

M. Lucy, receveur général des finances, à Metz;

M. Guerrier de Dumast, président de l'académie de Nancy;

M. Gustave Chollet, membre de l'académie de Nancy;

M. le B^on^. Emmanuel d'Huard, membre de plusieurs académies, à Metz;

M. Koenig, membre de plusieurs académies, à Metz;

M. De Jubécourt, id. id.;

M. l'abbé Chaussier, id. id.

Dans la séance publique du 8 septembre, M. de Caumont a lu un rapport sur les progrès de la Société en 1837; puis il a annoncé qu'une médaille d'argent serait décernée dans la séance publique du 12, à l'architecte qui s'est distingué dans

la division de Metz, par le soin qu'il a mis à réparer les anciens édifices dans le style qui convient à l'époque à laquelle ils furent élevés; que la Société voterait aussi, s'il en était besoin une somme pour aider aux restaurations les plus urgentes.

M. de Saulcy a présenté, dans un résumé méthodique et concis, son rapport sur l'état des monuments de la division. Il a donné des éloges à M. Denys, sculpteur, pour ses travaux à la cathédrale de Metz. Les réparations faites à l'aquéduc de Jouy l'ont été comme les précédentes, avec zèle et talent. Le Gouvernement et le Conseil général de la Moselle ont voté des sommes suffisantes pour l'entretien de ces deux édifices.

M. Bégin, inspecteur de la Meurthe, a fait ensuite un rapport sur les monuments de ce département; puis il a lu une notice sur la cathédrale de Toul.

Après cette lecture, M. Guerrier de Dumast a pris la parole pour exposer que, il y a cinq ans à peine, les habitants de Toul ne pensaient pas que leur cathédrale méritât que l'on veillât à sa conservation; que depuis lors la Commission d'antiquités de Nancy, par son intervention répétée, a obtenu que le monument fût enfin respecté. L'ecclésiastique éclairé nommé récemment curé de la cathédrale de Toul, a pris sous sa protection l'édifice qui lui a été confié, et tout fait espérer que les actes de vendalisme que le monument a eus à subir, sont désormais finis.

M. de Dumast a ensuite informé la Société, du désir que plusieurs archéologues de Nancy, ont conçu de convertir en musée d'Antiquités, l'aile encore subsistante de l'ancien palais des ducs de Lorraine.

La Société a vivement applaudi à ce projet, dont elle désire que l'exécution soit prochaine.

M. Victor Simon, inspecteur des monuments de la Moselle, a réclamé la sollicitude de la compagnie, 1°. sur des

tombes parfaitement conservées qui existent dans l'église de Marsal, où elles sont malheureusement exposées à des mutilations ; 2°. sur un bas-relief encastré dans la tour de l'église de Tarquinpoll, et qu'il est important de conserver.

M. Degoutin, de Briey, a donné des renseignements sur la trouvaille de Baslieux, qui a mis en jour de nombreux bijoux Mérovingiens. Ces précieux objets ont été présentés à l'assemblée par M. le baron d'Huard, qui en est dépositaire. Ce sont des agrafes, et différents ornements en or enrichis de pierreries, que M. de Saulcy s'est engagé à dessiner, afin qu'ils soient gravés et insérés dans le Bulletin.

M. Degoutin a signalé en outre dans l'arrondissement de Briey, comme devant être démolie, une église qui paraît ancienne. M. Victor Simon, inspecteur des monuments de la Moselle, a été chargé de visiter ce monument, et de faire des démarches pour le conserver, s'il y a lieu.

M. le docteur de la Halle, de Blamont, a fourni quelques renseignements sur le château des Comtes de ce nom. D'autres renseignements ont été donnés sur plusieurs monuments des Vosges, par M. le docteur Mougeot, président de la Société académique d'Epinal.

M. Beuvigner, de Verdun, a cité, comme méritant l'intérêt de la Société, dans le département de la Meuse, les églises d'Aviotte et de Mont, et le château de Loupy.

M. Beuvigner, et après lui, M. Bégin, ont donné des détails sur la petite ville de Marville, près de Montmédy, qui offre aux archéologues une foule de monuments publics et particuliers à étudier.

Diverses communications ont ensuite été faites par MM. de La Saussaye, Le Ver et Simon. Ce dernier a appelé l'attention de la Société sur les lignes militaires existant près

de Châlons, où elles sont connues sous le nom vulgaire de *Camp d'Attila*. A ce sujet, M. Blanc, de Metz, a donné quelques nouveaux renseignements sur ce monument, dont il a levé, il y a quelques années, un plan très-exact.

M. Michelan a donné lecture d'un rapport de M. Le Chevalier Bart, de la Côte-d'Or, sur les monuments de Paris.

Dans la séance publique du 12 Septembre, M. de Caumont a pris la parole, pour annoncer que le Conseil administratif avait, dans la séance de la veille, décerné une médaille d'argent à M. le curé de la cathédrale de Toul, comme récompense des soins qu'il a donnés à la réparation de ce bel édifice; que le Conseil avait, en outre, autorisé MM. les inspecteurs de la division de Metz, à employer immédiatement *une somme de 200 francs*, de la manière la plus profitable, pour la conservation des antiquités de cette division.

M. le curé de Toul n'étant pas présent, M. l'inspecteur divisionnaire de Saulcy, a été chargé de lui écrire au nom de la Société, et de lui adresser la médaille qui lui a été décernée.

Le directeur de la Société a communiqué les questions qu'il a rédigées pour les enquêtes monumentales qui ont lieu dans les localités où la Société tient ses séances. Elles ont reçu l'approbation des personnes présentes, et donné lieu à d'intéressantes communications qui ont été consignées au procès-verbal.

— Avant de se séparer les Membres de la Société ont décidé qu'ils se réuniraient en septembre 1838, dans la ville de Clermont, pendant la sixième session du congrès scientifique de France. M. Bouillet, inspecteur des monuments du Puy-de-Dôme, a été chargé de remplir les fonctions de secrétaire-général et de prendre les mesures nécessaires pour que deux séances générales, au moins, aient lieu pendant la session, et

pour que des rapports soient présentés sur l'état des monuments de l'Auvergne et des départements les plus voisins de cette province.

— La session générale annuelle qui doit avoir lieu en 1838 dans la ville de Tours, s'ouvrira le lundi 25 juin, d'après la délibération prise au Mans. Les rapports concernant les monuments de toutes les parties de la France devront être présentés à cette séance et adressés à M. le directeur avant le 1er. juin. Les séances de Clermont seront spécialement consacrées à la lecture des rapports et propositions relatives aux monuments de cette partie de la France.

Eglises du département de l'Hérault. — M. Jules Renouvier, de Montpellier, vient de terminer la publication de son intéressante revue des anciennes églises du département de l'Hérault. Nous trouvons à la fin de son curieux Mémoire, des considérations générales très-intéressantes, que nous croyons devoir transcrire ici.

« Si des préoccupations ne nous ont pas abusé, dit M. Re-
« nouvier, cette description minutieuse des édifices modestes
« d'un département pourra fournir des données utiles pour
« l'archéologie complète de la France. Le pays dont nous
« avons fait saillir la physionomie monumentale, a sa place
« distincte dans le Midi. Largement assis, au sud, le long des
« rives plates et ardentes de la Méditerranée, par lesquelles
« il reçoit ces vents d'Orient qui lui portent des émanations
« molles et sensuelles, et donnent aux pierres de ces vieux
« murs cette couleur fauve si pleine de chaleur et d'harmonie,
« il s'élève, au nord, jusqu'aux sommités neigeuses des Cé-
« vennes, où ses artistes ont pris quelque empreinte de la
« rusticité et de l'âpreté naturelle aux montagnards. Par un

« de ses côtés, à l'est, il touche à la Provence, dont les mœurs « et les constructions, plus romaines encore que les siennes, « lui ont toujours communiqué les traditions antiques; par « l'autre, à l'ouest, il confine à l'Albigeois, et participe de « l'esprit d'indépendance qui distingue cette population, « destinée entre toutes celles du Midi à porter le poids de « la colère du conquérant. Si nos recherches de prédi- « lection ne nous ont pas fait illusion, nous avons cru re- « trouver comme un mélange et un reflet de tous ces souvenirs « dans les édifices que nous visitons. Ces monuments de nos « vieux artistes, élevés au milieu de paysages si variés de « couleurs et de sites, les uns baignés par l'eau salée, les « autres dressés sur des rochers, au milieu des châteigniers « et des chênes, dans des villes brillantes de prospérités ré- « centes, dans des villages pauvres et dénués, au milieu de « pays solitaires, nous paraissaient reproduire d'une manière « éclatante l'esprit des vieilles populations, constater le degré « de culture auquel elles étaient parvenues au IXe. siècle, et « marquer à travers des siècles fort obscurs l'élaboration « lente et graduée de leurs idées et de leurs mœurs au sein du « Christianisme. »

— La Société des Antiquaires de Normandie va publier son Xe. volume qui renferme des mémoires fort remarquables : de M. Dubourg-d'Isigny, sur le château de Vire; de M. Vautier, sur le Cinglais; de M. Deville, sur la châsse de St.-Sever, et de plusieurs autres membres distingués de cette Société sur différents sujets. La Société se propose d'adopter le format in-4°. pour la seconde série de ses Mémoires qui commence par le XIe. volume.

Détails historiques et architectoniques sur la cathédrale de Spire ;

PAR M. J. GEISSEL,

Evêque de Spire, Membre de l'Académie royale des sciences de Munich.

(Extrait d'une lettre adressée par l'auteur à M. de Caumont).

M. de Caumont ayant examiné avec infiniment d'intérêt la cathédrale de Spire lors de son passage dans cette ville, avait prié le savant et respectable pontife qui gouverne ce diocèse, M. Geissel, membre de l'académie royale de Munich, de lui donner quelques renseignements sur les dates des diverses parties de la cathédrale. M. l'évêque de Spire a répondu à la demande qui lui avait été adressée avec la plus gracieuse obligeance ; nous nous empressons de publier dans le Bulletin un extrait des détails curieux renfermés dans sa lettre. On y verra l'histoire de la vaste cathédrale de Spire, l'un des monuments d'architecture les plus curieux de l'Allemagne.

Dans la cathédrale de Spire il faut distinguer trois constructions de différents âges et d'un style différent.

I. La première construction se fit par l'empereur Conrad II, de la maison dite Salique ou Rhéno-Franconienne. Ce monarque ayant perdu son fils aîné par une chute de cheval, qu'il fit à la chasse dans les montagnes voisines de son château héréditaire de Limbourg, situé à six lieues de Spire, dans les

Vosges, et se sentant douloureusement ému de ce malheur, fit un triple vœu pour le repos de l'ame de son fils, et pour apaiser, comme il croyait, le courroux du ciel. Il se proposa de transformer le château dans les environs duquel son fils avait trouvé une mort subite, en un monastère de Bénédictins, de changer un autre château patrimonial, qu'il possédait dans l'enclos de Spire, en une collégiale, et enfin de rebâtir l'ancienne cathédrale de Spire, jadis construite par Dagobert Ier., roi d'Austrasie, mais entièrement délabrée dans le laps du temps. Pour cet effet, il confia le tout à l'évêque Walther de Spire, célèbre architecte de ce temps, l'an 1027, et après trois ans de préparatifs, le 12 juillet l'an 1030, le matin à 4 heures, il posa la pierre fondamentale du nouveau monastère de Limbourg, en présence des Grands Vassaux et Seigneurs de l'Empire, et encore le même matin à onze heures, la première pierre de la cathédrale de Spire, « à l'honneur de Dieu, » comme dit un ancien chroniste, « et à la gloire de la très-haute et très-pure Vierge, laquelle dorénavant il voulait avoir et tenir pour la Maîtresse suprême du Dôme et du Diocèse. » En même temps il déclara que cette nouvelle cathédrale devrait être l'église sépulcrale de sa race et de tous ses successeurs en l'Empire romain, qui mourraient en-deçà des Alpes, et qui de leur vivant n'auraient point eux-mêmes choisi le lieu de leur sépulture. Pour sépulcre impérial il destina le premier chœur (V. la pl. VIII, no. 9), dans lequel il fit construire deux rangs de tombeaux dans une profondeur de douze pieds. De là et parce que dans la suite huit empereurs germaniques, Conrad II., Henry III., IV. et V., Philippe de Suabe, Rodolphe d'Hausbourg, Albert d'Autriche, et Adolphe de Nassau, ainsi que Gisela, épouse de Conrad II., Berthe, épouse de Henry IV., et Béatrice, épouse de Frédéric Bar-

berousse, y furent enterrés, ce chœur fut appelé *Koenigs-chor* Chœur des Rois, et la cathédrale elle même, *Kaiser-dom* Dôme des Empereurs. De là vient encore que la ville de Spire fut surnommée *la Ville de sépulture* ou *des morts*, comme celle de Francfort fut appelée *la Ville de l'élection*, et celle d'Aix-la-Chapelle, *la ville du couronnement*. Dans l'intérieur de la cathédrale, au-dessus de la porte qui mène à la tour méridionale, on voit encore aujourd'hui cette inscription gravée dans la pierre : *Conrado II, qui hanc Deo sacram fundavit ædem ac sibi suisque successoribus eis Alpeo reliquit sepulturam*. Et le chronicon Citizence dit : *ubi* (en la cathédrale de Spire) *etiam sepulturam imperatorum voluit esse perpetuam*. Cependant Conrad II ne put pas terminer l'édifice commencé, trouvant déjà l'an 1039 le repos dans ce même Chœur des Rois qu'il avait fait construire. De même son fils Henri III, qui continuait le bâtiment sous la direction de Sigfried, évêque de Spire et architecte fameux, n'en put venir à bout; et lorsqu'il fut enterré au Kœnigs-chor, à côté de son père, l'an 1056, la cathédrale n'était pas encore achevée. Elle le fut enfin par son fils Henri IV, l'an 1060, après trente ans de travail, sous la direction de Benon, évêque d'Osnabrugg, le plus célèbre architecte de ce siècle, qui dans sa jeunesse avait étudié cet art à Spire, sous ses deux prédécesseurs, qu'il surpassait alors par la hardiesse et l'élégance de ses constructions. Le biographe de ce prélat, Norbert, abbé d'Ibourg (il écrivait l'an 1118), nous a conservé un fait assez remarquable dans l'histoire de l'architecture. Il raconte qu'à l'occasion de la construction des trois grands édifices du monastère de Limbourg, de la collégiale de St. Guidon, et de la cathédrale de Spire, il s'établit, sous la protection des empereurs, une école d'architecture en

cette ville, et que de toutes les provinces de l'Empire les élèves y accouraient en foule, pour se livrer avec ardeur à l'étude de l'architecture. *Circumquaque flagrans studium inibi ardentissimum florere cœpit*, dit l'abbé Norbert. C'est de cette école que sortirent une quantité d'artistes et de clercs-architectes, qui donnèrent un nouvel élan à leur art. La cathédrale de Spire n'est donc pas seulement remarquable par sa grandeur et comme sépulcre impérial, mais aussi pour avoir été la pépinière d'un grand nombre d'artistes, qui pendant la deuxième moitié du XIe. siècle et la première du XIIe., dirigèrent la construction de beaucoup d'églises bâties dans les grandes villes d'Allemagne.

La cathédrale de Spire fut donc achevée l'an 1060; et dans cette première construction il faut distinguer quatre parties : les tours, la nef avec les absides, les quatre chœurs et la crypte. Le corps de l'église ayant la forme de la croix fut bâti dans ce goût introduit par Charlemagne, mais qui déjà s'inclinait vers le goût des temps postérieurs. Le type du style était encore byzantin; car le plein-cintre, les piliers drus et lourds et le chapiteau cubique formaient son caractère principal : mais il était à la fois mêlé avec le style gothique ou allemand, réunissant à ses piliers des colonnes hautes et menues, et à ses murs massifs et grossiers, des parties minces et découpées à jour. Au milieu de la croix, où les deux poutres se croisent, s'élevait une haute coupole (n°. 1), qui par sa voûte ronde et vaste, figurant le dôme du ciel, couvrait le maître-autel, comme point central de tout l'édifice. Cette coupole, entourée à l'extérieur d'une galerie ouverte, et haute de 180 pieds, portait une croix de cuivre dorée de 25 pieds de hauteur. Au bout occidental de l'église, on construisit une seconde coupole (n°. 2), dans le même goût, mais plus pe-

tite, destinée à recevoir les cloches. A côté de ces deux coupoles s'élevaient quatre tours carrées (n°. 3) à huit étages, dont les quatre supérieures furent découpées à jour. Leur cime fut formée par des chaperons pointus, couronnés par une croix de fer de la hauteur de 20 pieds. Ces quatre tours, avec la croix de fer, comptaient 248 pieds jusqu'à la girouette.

La nef (n°. 4) consistait en deux parties, le parvis appelé le Paradis, et la nef proprement dite avec les deux absides parallèles (n°. 5). Trois portes (n°. 6) conduisaient au Paradis; et de là, une porte massive (n°. 7), en arcades groupées au plein-cintre, formait l'entrée de la nef. Cette nef comptait 13 pilastres carrés, qui l'un après l'autre alternativement unis et aplatis, ou garnis de colonnes menues aboutissant en haut en chapiteaux cubiques ornés de rinceaux, portaient la voûte d'arête. Les absides étaient dans le même style, et égalaient en tout, quant aux voûtes, piliers et colonnes, la nef principale, excepté que celle-ci avait une hauteur de 92 pieds, pendant que les absides n'en comptaient que 48.

La cime extérieure de la nef principale fut couronnée d'une galerie ouverte qui entourait le corps de l'église entière.

De la nef, un escalier (n°. 8) à douze degrés, conduisait au premier chœur appelé le Kœnigschor (n°. 9), formant la suite de la nef, de la même hauteur et étendue; et de ce chœur, un autre escalier à douze degrés (n°. 10) menait au maître-autel sous la grande coupole (n° 1). A droite du maître-autel, un chœur quadrangulaire (n°. 11), à voûte d'arête, était dédié à St. Etienne; et à gauche, un chœur correspondant (n°. 12) portait le nom de la sainte Vierge. Ces deux chœurs aux proportions grandioses, s'élevaient à la hauteur de 92 pieds. Au delà du maître-autel, vers l'orient, à la tête de la poutre principale de la croix, une demi-rotonde (n°. 13), à colonnes

hautes et minces, ornées de chaperons cubiques et portant la voûte en berceau, terminait l'édifice : c'était le chapitre ou le chœur des prêtres.

Au dessous de ces quatre chœurs (nos. 1, 11, 12 et 13) se trouvait l'église souterraine ou la crypte, à laquelle deux portes (no. 14) conduisaient. Cette crypte avait aussi la forme de croix, et les voûtes en étaient soutenues par des pilastres courts et massifs, ou alternativement par des colonnes courtes et grosses aboutissant en cintres surbaissés. Les chaperons de ces pilastres et colonnes étaient carrés, mais aplatis et ornés de grotesques. A l'extrémité orientale de la croix se trouvait un grand autel : on en comptait encore six autres placés le long et aux deux bouts de la poutre transversale. Ces autels avaient entièrement la forme cubique, et n'étaient formés que d'un seul bloc de pierre. Quatre fenêtres étroites, ou plutôt de petites lucarnes, ne permettaient qu'un faible accès à la clarté du jour; aussi cette église n'était-elle destinée qu'à la célébration de l'office divin pendant la semaine sainte, ou du service des trépassés, et alors les murs étaient couverts de drap noir. Le tout était travaillé d'une manière grossière, dans ce style qu'on appelle le Style saxon, et que l'on voit aussi au chœur occidental de la cathédrale de Worms.

L'église entière comptait en longueur 446 pieds; les deux chœurs (du no. 12 au no 13) avaient 178 pieds de largeur; et la nef avec les deux absides (nos. 5 et 4), 127 pieds. Le corps entier comprenait un aréal de 62,000 pieds carrés.

II. La deuxième construction de la cathédrale se fit entre 1450 et 1453. Le 6 mai de l'an 1450, la plus grande partie de l'ancien dôme périt par un accident désastreux. L'évêque avait ordonné de réparer les orgues placées sous la coupole oc-

cidentale (n°. 2); les ouvriers s'étant enivrés se laissèrent aller au sommeil, et le feu, qu'ils avaient oublié d'éteindre, gagna les copeaux, les bourdons écartés çà et là, le cabinet d'orgues et les soufflets; de là il monta dans la coupole des cloches et s'étendit dans les chevrons des toits de la nef et des absides. Vers l'aube du jour le feu éclata partout; les Spirois éveillés accoururent; mais tous leurs efforts pour éteindre les flammes furent inutiles; il ne s'agit plus que de sauver les malheureux garçons du facteur d'orgues, qui réveillés de leur ivresse et ayant trouvé la descente fermée par le feu, s'étaient refugiés dans la galerie ouverte du dehors. Ce ne fut qu'avec peine qu'on parvint à les sauver à l'aide de quelques échelles et de cordes attachées. Cependant l'incendie s'était étendu par les toits lourds et massifs, dont les chevrons écrasèrent les voûtes en tombant, et jetèrent le feu dans l'intérieur des chœurs. Le clergé trouva à peine le temps d'arracher aux flammes les pierreries, ornements d'autels, missels, antiphonaires, parements, vaisseaux et autres choses précieuses et remarquables par leur prix intrinsèque ou par leur antiquité; mais il ne put rien contre la flamme, qui jusqu'au soir sévit si fort que les murs calcinés s'écroulèrent. Il ne resta de l'ancien dôme que les quatre tours massives (n°. 3), avec la coupole principale (n°. 1) et la demi-rotonde (n°. 13) vers l'orient, et la crypte. Dès le jour qui suivit l'incendie, et pour ainsi dire sur les cendres de l'église, l'évêque Reinhard d'Helmstaedt résolut avec son chapitre de rebâtir le dôme. Il en entreprit incessamment la restauration; et ayant obtenu, à l'occasion du grand jubilé célébré à Rome par le pape Boniface VIII l'an 1450, un bref exprimant que tous ceux qui ne pourraient visiter le tombeau des Apôtres, mais donneraient leur aumône pour la restauration de la cathédrale de

Spire, jouiraient des mêmes indulgences que s'ils eussent fait le pélerinage de la capitale chrétienne, il envoya des quêteurs dans toute l'Allemagne, où la nouvelle du malheur de l'église sépulcrale des anciens empereurs excita un si vif intérêt, que bientôt la riche collecte de 21, 000 florins d'or fournit à l'évêque les moyens de reconstruire sa cathédrale. Il la releva sur les anciens fondements, dans les mêmes proportions et le même style que l'ancien dôme, excepté les fenêtres des chœurs dont les arches déviant de la première simplicité du plein-cintre uni, font voir maintenant des archivoltes ciselées en rinceaux, le tout travaillé avec une délicatesse remarquable et sculpté en forme de griffons. L'an 1453, la cathédrale fut achevée, et l'église fut si bien rebâtie, que dès-lors l'incendie qui l'avait ravagée fut appelé l'*heureux incendie*; car l'ensemble de l'édifice montra plus de splendeur et d'art qu'il n'en avait eu à sa première fondation.

III. Enfin la troisième construction eut lieu au siècle dernier, l'an 1772; et si l'on regarde le mauvais goût du portail restauré, on ne doute pas que cette restauration n'ait été plus malheureuse que le deuxième incendie qui l'avait détruit en 1689.

Dans la guerre entre l'Empire et Louis XIV, pour la succession du Palatinat, que le roi de France réclamait pour son frère d'Orléans, époux de la fille unique du dernier prince palatin de la branche aînée de Simmern, les généraux français, les Marquis de Boufflers et d'Huxelles, envahirent le Palatinat et surprirent la ville de Spire le 28 Sept. 1688. Un mois après, le commandant en chef, le Maréchal de Duras, après avoir pris, au bout de 19 jours de tranchée, Philipsbourg, ville très-forte, à deux lieues de Spire, vint établir son quartier général à Spire. De là, pendant l'hiver, il fit

plusieurs expéditions heureuses dans le territoire des princes allemands; mais, le printemps revenu, il fut repoussé dans plusieurs combats et se retira à Spire le 16 avril 1689. D'abord le Maréchal crut pouvoir se tenir en cette place contre l'armée impériale; mais bientôt il vit que la ville dont il avait fait abattre les murailles et les tours fortes pendant l'hiver, ne prêtait aucun appui. Aussi avait-il reçu ordre du ministre Louvois de brûler toutes les villes le long du Rhin, et de mettre un désert entre l'Allemagne et la France. La ville de Spire, place alors très-forte et étendue, fut destinée à la flamme, et avant tout la cathédrale de cette ville devait partager le même sort. Mais, pour cacher ce plan incendiaire, les généraux Monclar, Mlelac, Cahouet, Tarade et La Fond publièrent l'ordonnance que les habitants de Spire devraient se retirer en France, et qu'on leur laisserait 6 jours pour emporter leur mobilier à Strasbourg ou à Nancy; que pour cela on leur livrerait 400 chariots; qu'à leur départ, tout ce qu'ils ne pourraient emporter avec eux devrait être transporté dans la cathédrale, où il serait conservé jusqu'à leur retour. Ce dernier ordre n'était donné que pour engager les habitants à remplir la nef de l'église de matériaux combustibles, pour mieux détruire les murs massifs de l'édifice. Aussi les habitants donnèrent dans le piége et firent comme il leur était commandé, espérant encore la conservation de leur ville et de leurs biens; mais le 31 mai, jour de la Pentecôte, Monclar fit publier à son de trompette que jusqu'à midi tous les habitants devraient être hors la ville, sous peine de mort. Ils obéirent, et à une heure après midi les gendarmes expulsaient le reste à coups de sabre. A quatre heures, Monclar quitta la ville lui-même à la tête de ses régiments, ne laissant que deux cents ouvriers pour mettre le feu aux édifices, ce qu'ils firent

si bien avec des aspics, que la nuit venant la flamme éclata d'un bout à l'autre. Ils firent de même dans la cathédrale, et la flamme y sévit d'autant plus fort, que la nef était remplie d'une quantité de meubles que les habitants y avaient gardés. La ville brûla pendant quatre jours, et les troupes françaises ayant pris position dans un camp retranché, à quatre lieues de la ville, en écartaient tout approchant à coups de fusil. La cathédrale entière, orgues, chaire, outils, bancs, confessionnaux, tout périt dans les flammes. Les sept cloches fondirent avec les toits couverts de plomb, et la masse brûlante coulait en bas de la rue comme un ruisseau de feu. Les tours, les murs et les voûtes s'écroulèrent. Le cinquième jour, un détachement de mineurs revint dans la ville et la cathédrale, pour jeter en bas ce que le feu avait encore laissé. Ils renversèrent le portail de l'église avec les deux tours occidentales et les murs de la nef, et abattirent les voûtes à demi brisées. Au chœur des rois ils fracassèrent les sarcophages des anciens empereurs, ouvrirent les tombeaux pour y chercher des trésors cachés, et jetèrent les os çà et là dans les cendres. De toute la cathédrale il ne resta que la demi-rotonde avec la coupole et les deux chœurs avec les deux tours orientales (nos. 1, 13, 11, 12, 3). Les mineurs avaient ordre d'abattre aussi ces tours et ces chœurs, pour que rien ne restât à sa place. Pour cet effet ils creusèrent une mine dans la crypte, vers les tombeaux des empereurs, dans l'intention de faire sauter la crypte et les tours d'un seul coup; mais le fourneau de la mine éclata ne faisant qu'une petite brèche, et le corps lourd et immense de l'église gigantesque se tint immobile sans éprouver le moindre ébranlement. Le Maréchal de Duras, averti du peu d'effet de la mine, ordonna de suspendre les travaux destructeurs et d'abandonner le dôme majestueux à son propre dépérissement.

Peu de temps après, les troupes françaises quittèrent le pays, et la ville et la cathédrale furent pendant dix ans solitaires.

Vers l'année 1699, après la paix de Ryswick, les habitants et le clergé retournèrent dans la ville ruinée. L'évêque fit emporter les débris, et rétablir autant que possible les chœurs conservés, pour y recommencer le service divin. Le rétablissement de l'église entière fut impossible; car la reconstruction exigeait des sommes immenses que le pays et le chapitre, appauvris par la guerre, ne pouvaient fournir. La nef et les absides restèrent donc en ruines jusqu'à l'an 1772, que l'évêque Auguste de Limbourg-Agrum recommença la restauration. Il fit bâtir la nef et les absides sur les anciens fondements, et élever les pilastres dans la forme primitive avec les mêmes dimensions que l'édifice avait originairement. Les chapiteaux cubiques aplatis et le plein-cintre des fenêtres caractérisaient le style byzantin. Mais, parce que les fonds étaient insuffisants, on convint d'élever la façade principale, vers l'occident, dans un style moins pompeux et moins cher; et il est malheureux que sur trois plans projetés pour la reconstruction de cette façade, l'évêque ait adopté le moins beau. Au lieu de l'ancien portail, aux proportions grandioses, orné de statues et de piliers, on éleva un mur gros, large et surchargé, masse difforme, sans aucun goût. A la place de la grande coupole on mit une rotonde d'une étendue très-médiocre à fenêtres à l'ogive, et les anciennes tours majestueuses découpées à jour, furent remplacées par des tourelles naines, semblables à des guérites. Aussi l'architecte paraît-il avoir eu une idée vague et confuse des pyramides sépulcrales des rois d'Egypte: et pour annoncer les tombeaux impériaux, il plaça une espèce d'obélisque ou de pyramide, de la hauteur de 50 pieds,

aux quatre coins de l'entrée. De cette sorte la façade fut entièment gâtée, et l'avenue de l'église est dans une désharmonie déchirante avec la nef et les chœurs, vraiment majestueux et grandioses.

Après cette petite esquisse historique, qui m'a paru nécessaire pour mieux distinguer les parties différentes de l'église ainsi que leur style, il sera aisé de répondre à vos questions. La cathédrale consiste en trois constructions, la première, de 1030, renferme la rotonde orientale (n°. 13), la coupole principale (n°. 1), les deux tours (n°. 3) et la moitié des deux chœurs (n°s. 11 et 12), qui sont encore dans leur état primitif. De la deuxième, de l'an 1250, datent les deux façades méridionale et septentrionale des chœurs (n°s. 11 et 12), le chœur des rois refait (n°. 9) et une partie de la nef. La troisième enfin, de 1772, contient la plus grande partie de la nef (n°. 4), les deux absides (n°. 5), la petite coupole avec le parvis (n°. 2) et le portail, excepté que la grande porte, aux arches groupées (n°. 7), ayant résisté, par sa masse, aux deux incendies, est encore de 1030. Ces trois parties se distinguent au premier coup-d'œil par la couleur des pierres : celles de la première construction sont grisâtres, et celles de la deuxième, rougeâtres, tandis que la troisième montre les traces récentes du ciseau. Vous avez donc très-bien calculé, Monsieur, en supposant que l'abside (n°. 13) appartient au XIe. siècle ; elle est réellement de la première construction et fait voir le style dans sa pureté primitive. C'est aussi la même chose avec les transepts (n°s. 11 et 12), qui dans l'intérieur sont de 1030, excepté que les deux façades ne datent que de 1450.

Deuxième Question. — Les ciselures si bien fouillées qui ornent les archivoltes des fenêtres de la partie supérieure de la

façade méridionale du transept méridional (nº. 11), sont-elles d'une époque certaine? — Elles sont de la deuxième construction, entre 1450 et 1453, le travail heureux d'un ciseau habile. Le rinceau est extrêmement riche, et sculpté avec une délicatesse remarquable. Les arches sont ornées de colonnes minces, dont les ressauts forment des griffons reposants.

Troisième Question. — De quelle époque est la nef (nº.4)? —La partie aboutissant aux transepts et formant le chœur des rois, est de 1450; mais le corps principal de la nef avec les deux absides du portail jusqu'aux transepts, est entièrement moderne, de l'an 1772.

Quatrième Question. — De quel temps est la petite chapelle additionnelle (nº. 4), et les deux autels en pierre qu'on y voit et dont la forme est à peu près quadrangulaire? Ont-ils une date certaine? — Ce que vous appelez une chapelle n'est réellement que la *crypte* d'une chapelle jadis élevée sur ce souterrain, mais ruinée dans la révolution française et entièrement abattue en 1822, parce qu'elle était près de s'écrouler. Cette chapelle était le Baptistère où, dans les siècles passés, les enfants de toutes les paroisses de la ville recevaient le baptême. Ce baptistère, que j'ai encore vu dans sa construction complète, quoique très-ruiné, formait un édifice très-curieux. Il avait la forme régulière d'un octogone, et huit colonnes rondes, à chapiteaux carrés et ornés d'une manière singulière, soutenaient une coupole octogone. Au centre du pavé de ce baptistère se trouvait un bassin octogone de cuivre, soutenu par une colonne courte, dans laquelle se trouvait l'eau baptismale. Huit fenêtres hautes, mais très-étroites, éclairaient l'intérieur. Cette chapelle était d'autant plus remarquable que les baptistères se trouvent très-rarement en deçà des Alpes, et qu'ils appartiennent proprement à l'Italie,

comme le remarque Millin, en son voyage dans la Lombardie, portant toujours la forme ronde; ou octogone, ou polygonale. Aussi l'ensemble de la chapelle avait-il un style tout-à-fait différent du reste de la cathédrale, et ce style tenait plus du romain avant Charlemagne, que du byzantin. La crypte de ce baptistère, qui est encore conservée, fait voir le même style, avec cette différence que les colonnes rondes qui soutiennent la voûte, sont grosses et basses, avec des chapiteaux ornés de grotesques. Le tout montre quelque chose de lourd, il en est de même des autels cubiques d'un seul bloc de pierre, que vous y avez remarqués. Le temps de la construction de ce baptistère est absolument inconnu, et il est remarquable que les chronistes et les documents du chapitre qui ont scrupuleusement conservé d'autres circonstances, gardent un silence absolu sur le baptistère. Une vieille tradition prétend que cet édifice est plus vieux que la cathédrale, et son caractère déviant tout-à-fait du byzantin et du gothique, semble confirmer cette tradition et remonter à l'âge des Dagobert qui avaient construit la première cathédrale.

Cinquième Question. — Le trou qu'on voit en avant de ces massifs était-il destiné à recevoir des reliques? — Ces petites cavités formaient ce qu'on appelle le sépulcre du Patron d'autel. D'après le rit catholique, elles renfermaient des reliques de ce même saint, en l'honneur duquel cet autel fut sacré. Aussi les noms de ces saints, comme ceux des autels dans la crypte, sont encore connus aujourd'hui : ce sont saint Gilles et saint Gal. Depuis le grand incendie de 1689, on ne dit plus la messe sur ces autels, parce que les sépulcres ayant été ouverts à cette époque par les soldats français pour y chercher des trésors, ont été profanés, et que les canons défendent de dire la messe sur un autel dont le sépulcre est ouvert.

Sixième et Septième Question. — Les cryptes ou les chapelles souterraines sont-elles dans leur état primitif? Remontent-elles au XIe. siècle? Les autels carrés que l'on y remarque, en pierre, sont-ils du même temps? — Ces cryptes sont toutes dans leur état, telles que Conrad II les a bâties. Leurs murs, pilastres et colonnes extrêmement massifs, n'ont subi aucun changement; et ils ont résisté deux fois à la flamme, qui n'y a rien trouvé de combustible; ils ont même résisté avec leurs chœurs à la mine qu'en 1689 les Français y ont creusée pour faire sauter cette masse gigantesque, et les tours que l'incendie avait épargnées. Il en est de même des sept autels quadrangulaires formés d'un seul bloc; ils sont encore comme Conrad II les y a fait mettre.

Huitième Question. — Quelle époque assignez-vous à la cuve baptismale qui se trouve au centre de la crypte? — Cette cuve est une des antiquités remarquables de la cathédrale de Spire; elle garde des souvenirs très-intéressants du moyen âge. Elle est appelée *le saint Graal* (le gobelet saint, le saint calice). Lorsque les Croisés en 1160, après un siége très-sanglant, prirent la ville de Césarée, comme *Robertus de Monte* le raconte, ils trouvèrent parmi le butin immense qu'ils firent sur les Sarrasins, une coupe précieuse faite d'une seule émeraude. Cette coupe leur parut encore plus précieuse comme monument religieux que par le prix de l'émeraude. Ils apprirent des chrétiens de Césarée que c'était la coupe même dont la reine de Saba fit présent à Salomon, et qui ayant passé d'un roi de Judée à l'autre, était enfin parvenue au Sauveur, et qu'elle était le calice même dans lequel il célébra la sainte Cène avec ses Apôtres. Le doge de Gênes, ayant partagé avec les troupes génoises les dangers du siége et de la prise de Césarée, et étant instruit de la signification religieuse de cette re-

lique, la demanda, comme sa seule portion du butin, pour sa ville natale. Il l'obtint et la transporta à Gênes, où elle fut gardée et honorée comme un trésor inappréciable, sous le nom de *santo Catina* (1).

Depuis ce temps, le saint Graal fut connu par toute l'Europe et jouit de la même gloire que la croix, la lance et les clous, principalement parce qu'on racontait une quantité de miracles que sa présence devait avoir opérés partout. L'enthousiasme religieux pour le saint Graal alla si loin, que sa gloire fut chantée à l'envi par tous les poètes de ce siècle. (Nous avons encore un cycle entier de ces poèmes, connus sous le nom de *Chansons du saint Graal*), et que les églises qui n'avaient pas le bonheur de posséder l'original, tâchaient du moins d'en avoir la copie. Elles se procuraient cette copie en métal, marbre ou pierre, plus ou moins grande que l'original; et bientôt la vertu miraculeuse du prototype sembla se communiquer aux copies. Une de ces copies du saint Graal nous est conservée en ce vase dans la crypte; et la tradition sait de même raconter des miracles opérés par elle. Surtout elle guérissait la surdité. Un ancien chroniste raconte que si quelqu'un avait perdu l'ouie, il devait mendier le quart d'un boisseau de blé, l'offrir, en faisant sa prière, sur l'autel de la sainte Vierge, et puis mettre l'oreille sourde sur le tuyau de fer, qui était au fond du vase, où d'abord il entendait un bruit très-fort et confus, comme venant de très-loin, et il était guéri. De ce bruit qu'on entendait en mettant l'oreille sur l'embouchure du tuyau, ce vase fut appelé *le Calice bruyant*, nom assez poétique qu'il a retenu jusqu'à

(1) En 1803, après la prise de Gênes par les Français, le *sancto Catina* fut transporté à Paris, d'où il fut rendu en 1814, et il se trouve encore au Musée royal de Gênes.

ce jour, quoiqu'il ait perdu, depuis plusieurs siècles, sa vertu miraculeuse. C'est peut-être dommage que cette tradition intéressante ne soit point soutenue par la critique ; car malheureusement elle est dépouillée de tout son lustre mystérieux par la seule observation historique, que ce *Calice bruyant* originairement n'était rien autre chose que ce que vous y avez trouvé au premier coup-d'œil, une cuve baptismale. Au commencement, cette cuve était placée dans le baptistère, ayant à peu près la même forme que cet édifice, dont elle formait le centre. Vers le XIIIe. siècle, où l'on commençait à quitter l'ancien rit de l'église primitive à l'égard du baptême, et à verser l'eau sur la tête des enfants, au lieu de les immerger, la cuve baptismale, remplacée par un bassin de cuivre, fut transportée dans la crypte où elle se trouve encore; et lorsque la renommée du saint Graal se répandit dans l'Europe, il est probable que la tradition ayant perdu le souvenir de la destination originaire de cette cuve baptismale, la transforma en une figuration du saint Graal, et lui attribua aussi la vertu miraculeuse du prototype. Le nom de *Calice bruyant*, qui s'est conservé jusqu'à nos jours, survint alors par la circonstance que dans le tuyau de fer qui se trouvait au fond de la cuve, et qui apparemment, lorsqu'elle servait encore à baptiser, n'avait d'autre but que de faire écouler l'eau, on entendait un bruit sourd, comme cela peut s'observer à toutes les cavités dans les bâtiments vastes et retentissants.

Neuvième Question. — Pensez-vous que les colonnes qui décorent à l'intérieur l'abside de l'église, soient du XIe. siècle? Leurs bases très-élégantes me paraissent annoncer une époque plus récente. — Ces colonnes, ainsi que la rotonde formant le chœur oriental appelé *le chapitre*, datent de la première construction en 1030, et ont été conservées avec les deux

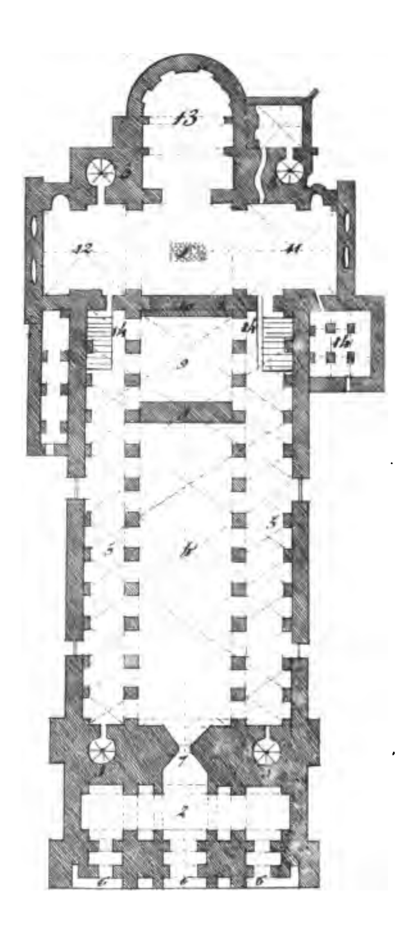
tours principales après tous les désastres que la cathédrale a éprouvés. Elles sont entièrement dans le même type et de la même élégance que quelques colonnes encore conservées du monastère de Limbourg, dont Conrad II mit la première pierre le matin même qu'il posa celle de la cathédrale. Leurs bases élégantes ne sont nullement une raison de les croire d'une époque plus récente; car la collégiale d'Otterberg, à douze lieues de Spire dans les Vosges, construite entre 1070 et 1080, et si bien conservée qu'elle offre un cours d'architecture complet pour le Style byzantin, montre des colonnes absolument semblables en caractère et en élégance.

Ces colonnes à l'extérieur de l'abside de la cathédrale, sont encore remarquables par une sculpture singulière que vous y aurez peut-être remarquée. C'est un groupe bizarre d'hommes mal faits et de bœufs à têtes d'hommes entortillés. Jusqu'à présent personne n'a encore dévoilé la signification de ce groupe extravagant, et les opinions ne sont d'accord qu'en ce qu'il symbolise une scène de la mythologie du Nord. C'est le pendant d'une autre sculpture non moins bizarre, mais dont on connaît mieux la signification, et que l'on voit au chapiteau d'une arche dans l'intérieur de l'église, au chœur septentrional. Un petit homme très-mal fait, à barbe longue et hérissée, un petit bonnet sur la tête et un glaive court et large à la hanche, est assis sur un dragon dont il tourne la tête et déchire la gueule à deux mains. C'est *Sigurth, le vainqueur du dragon*, si renommé dans la mythologie scandinave, et chanté dans l'Edda, ou *Sigfrid au bonnet magique*, à l'aide duquel il pouvait se rendre invisible, tant célébré dans le poëme épique que le moyen âge nous a conservé sous le nom *des Nibelungs*, ou *Sigfrid le cornu*, qui a tué le *Lindwrm* (prince ensorcelé en un dragon monstrueux vomissant du feu),

dont les exploits prodigieux sont encore racontés par le peuple. Peut-être ce chapiteau avec sa sculpture bizarre est-il plus vieux que la cathédrale, et il est possible qu'il ait été transporté de la première églisé bâtie par Dagobert, en ce lieu; ou aussi se peut-il qu'au temps de la construction de la cathédrale, où il n'était pas encore trop rare de grouper ensemble les saints et les héros de la mythologie du Nord, le souvenir de Sigurth, le vainqueur du dragon, fût encore si vif que l'artiste n'ait trouvé aucun inconvénient à embellir une église chrétienne par ce symbole mythologique du Nord. Cette dernière circonstance est d'autant plus vraisemblable, que les bords du Rhin sont proprement le théâtre classique des exploits prodigieux de ce héros. C'est dans les eaux du Rhin qu'il essaya le fil de son glaive, qu'il s'était forgé lui-même, et à l'aide duquel il se proposa d'attaquer le dragon. Il tint son glaive dans les ondes, et le fil s'en trouva si tranchant qu'il coupa des bourres de laine entrainées par le coulant du fleuve. Ayant en main ce glaive doué de forces magiques, il attaqua le dragon Fafnir qui gardait son trésor, l'héritage des anciens dieux du Nord, le tua sur la bruyère et emporta le trésor. Sur le mont de Feldberg la princesse Brunehaut dormait, ensorcelée dans un sommeil magique, et entourée d'un carré de chevaliers à six rangs immobiles; tenant le bouclier comme un mur d'acier, et l'épée en main, Sigfried à cheval franchit cette muraille redoutable, rompit d'un seul coup d'épée le harnois enchanté, dans lequel la princesse dormait depuis bien des années, et rendit la fille réveillée à ses parents. Puis il vint à Worms pour délivrer aussi la sœur du roi Gunther, la belle Chrimhilde, que le Lindwurm avait enlevée. Il alla chercher la caverne de ce monstre dans les montagnes, et le bonnet magique sur la tête il fit si bien,

qu'après un combat opiniâtre qui dura depuis l'aurore jusqu'au soir, dans lequel le Lindwurm vomissait des torrents de feu et de flammes, il triompha du dragon, le tailla en pièces et ramena la princesse au palais royal de Worms, où sa valeur fut récompensée par la main de la belle délivrée. C'est aussi à Worms qu'il fut enterré, après avoir été assassiné à la chasse par un de ses vassaux, qui, dans le moment qu'il était incliné sur une source pour y boire, le frappa de son épée entre les épaules, le seul endroit où, étant invulnérable comme un autre Achille, il pouvait être blessé. Il y a à peine cent cinquante années que l'on pouvait encore voir à Worms le tombeau de Sigfrid, sur lequel était un jeune sapin de 36 pieds de longueur, qui lui servait de lance; et l'on montre encore aujourd'hui dans les Vosges, à huit lieues de Spire, dans un vallon solitaire, une vaste caverne enfoncée dans un rocher immense, comme le séjour du Lindwurm, où il avait gardé la princesse. Le rocher et la caverne appelés le *Drachenfels*, ont conservé le souvenir et le nom du dragon.

Tous ces exploits prodigieux exécutés dans les environs de Worms et de Spire, peuvent expliquer, ce me semble, pourquoi l'artiste a immortalisé ce héros germanique en la cathédrale de Spire, par cette rude sculpture qui, apparemment, est un des plus vieux monuments plastiques du travail germanique aux bords du Rhin.



Plan de la Cathédrale de Spire.
(Bavière Rhénane)

REVUE MONUMENTALE DE PARIS;

PAR M. LE CH^{er}. J. BARD,

Membre de plusieurs sociétés savantes à Beaune (Côte-d'Or).

I. *Eglise royale de St.-Germain-l'Auxerrois.* — L'église royale de St.-Germain-l'Auxerrois est un monument dont l'importance architectonique a été singulièrement exagérée depuis quelque temps, peut-être à cause des scènes de vandalisme et de profanation dont il a été le théâtre. Néanmoins, des pages remarquables du XVe. siècle, comme les deux façades des croisillons et le grand porche d'orientation, recommandent cet édifice d'ailleurs si illustre par ses souvenirs et son histoire toujours mêlée à celle de la monarchie française. Tout le chœur de St.-Germain-l'Auxerrois a été, avant les deux dernières révolutions, mutilé par l'architecte Bacarit, qui, dit l'histoire contemporaine, « *réussit à marier, de la manière la plus heureuse, le genre moderne avec le gothique de l'église qu'il avait à décorer.* — Il y est parvenu en cannelant les colonnes, en rehaussant les chapiteaux de deux pieds; dans les masses qui sont au-dessus des arcades, il a retaillé des tables au sommet avec un caisson dans le milieu. — Pour procurer du jour à toute l'église, en supprimant les rosaces gothiques et une grande partie des meneaux des croisées, il a mis à leur place des vitraux neufs, au moyen desquels tout l'intérieur est parfaitement éclairé. »

Voilà comme l'on comprenait l'art du moyen âge, au XVIIIe siècle!.... L'église St.-Germain-l'Auxerrois vient d'être rendue

au culte, et tous les amis de la religion et de l'architecture chrétienne ont dû se féliciter de cette réhabilitation. Tout ce qui est meuble dans une église, comme confessionnaux, banc d'œuvre, autels, chaire, grilles, avait été brisé en 1831. Les fenêtres du rez-de-chaussée, la plupart munies de verrières peintes, ont beaucoup souffert; mais heureusement les deux roses et les grandes ouvertures ogivales des croisillons, nervées dans le goût du XVe. siècle, chargées de polychrômie transparente et de tableaux sur verre, ont échappé au sac populaire. — Je ne parle pas de la violation de plusieurs tombeaux, parce que cette œuvre inique n'a détruit aucun monument à proprement parler. Les objets de sculpture, fort rares dans ce temple, ont été respectés. Du reste, l'art doit peu s'occuper de la restauration, car elle n'a rien de monumental, et ne s'est appliquée qu'à rendre, le plus tôt possible, le vaisseau logeable pour les fidèles et convenable pour le culte. Comme catholique dévoué, j'ajouterai ici que le peuple a généralement vu avec une vive satisfaction la réouverture de St.-Germain-l'Auxerrois.

II. *Sainte-Chapelle.* — La Sainte-Chapelle, cet enfant si noble, si correct, si châtié, de l'architecture sévère du XIIIe. siècle, ce chœur qui résume tout l'art monumental de l'époque, va être restauré d'une manière complète. Déjà les papiers de la Chambre des Comptes sont délogés, et les belles verrières sont à nud. Aucun des travaux préparatoires n'a encore été commencé.

III. *Eglise métropolitaine de Notre-Dame.* — L'on continue à Notre-Dame, par un système monumental honteux, l'œuvre de Robert de Cotte, auteur du sanctuaire modernisé,

et l'œuvre de l'empire qui l'entoura de grilles parfaitement analogues à celles des marchands de vin et des boulangers. On a récemment empâté de nouveau les profils intérieurs par une couche épaisse de badigeon, et l'on termine en ce moment deux chapelles dont le type est de n'appartenir à aucun type. L'une de ces chapelles, celle consacrée à St.-Marcel, offre dans une parodie de l'art au XVe. siècle, des ogives accouplées en nombre pair, des fonds de marbre de Sienne, et une rosace de la renaissance à l'intrados d'un arc en tiers-point.

La destruction du palais archiépiscopal a rendu à l'art un service inattendu que l'art, toujours prêt à gémir avec la religion, toujours solidaire de ses afflictions et de ses joies, ne demandait pas. La basilique entièrement dégagée au chevet et sur son flanc méridional, se dresse maintenant belle et grave; mais il faudrait la débarrasser d'un reste de maison accroupie vers la branche droite de la croisée, et niveler enfin l'immense place qui lui sert d'entourage.

IV. *Eglise de St.-Sulpice.* — Malgré tout ce que nos amis et nous ne cessons de dire contre les badigeonnages, regrattages, etc., l'église de Saint-Sulpice, fort nouvelle il est vrai, mais type assez noble de l'architecture du siècle précédent, à son aurore, est aujourd'hui peuplée de maçons occupés à en regratter les murs, les pilastres, les chapiteaux, de la manière la plus brutale qu'il soit possible d'imaginer. — Ainsi donc, l'on ne veut plus ou point d'histoire dans les églises.

V. *Eglise de St.-Denis.* — Les travaux de St.-Denis commencés depuis si long-temps, ne s'achèvent toujours pas. La chute de la foudre sur la flèche du monument, vient encore de compliquer la question déjà si embrouillée d'une restauration historique de cette église.

Dans ses derniers travaux, M. Debret a montré qu'il comprend l'architecture du moyen âge, il a fait de véritables progrès.

VI. *Galerie du Louvre.* — Les deux ailes latérales des Tuileries, qui devaient unir ce palais au vieux Louvre, ne sont l'objet d'aucun acte de sollicitude monumentale. A Paris, en général, on entreprend beaucoup et l'on ne finit rien. Le gouvernement a transporté, à grands frais, un obélisque qui n'a aucune signification dans notre patrie; il s'est épuisé pour le palais d'Orsay qui n'est plus qu'un embarras pour lui, pour Notre-Dame-de-Lorrette *qui fait rougir la religion et l'art*; et il ne songe ni à l'église métropolitaine de Notre-Dame, ni au Louvre, qui sont des gloires nationales. — A propos du Louvre, je dois dire que la portion de la galerie du bord de l'eau, sous laquelle les trois guichets du Carrousel sont percés, a sensiblement perdu son à-plomb.

VII. *Les arts au moyen âge.* — M. Du Sommerard se décide à publier un ouvrage raisonné sur l'art du moyen âge, principalement en ce qui concerne l'hôtel de Cluny. Cet ouvrage sera un véritable inventaire des richesses artistiques des deux périodes byzantine et ogivale que le savant Maître-aux-Comptes a recueillies avec tant de dévoûment, de patriotisme et de désintéressement, dans ses galeries.

VIII. *Cours d'antiquités monumentales.* — L'exemple offert par M. de Caumont depuis huit ans, vient enfin d'être suivi à Paris. En attendant que le gouvernement sente le besoin d'établir un enseignement public pour l'archéologie nationale, M. Albert Lenoir, fils du célèbre M. Alexandre Lenoir,

a ouvert, dans la rue Taranne, un cours gratuit d'architecture du moyen âge, qui a ses auditeurs choisis parmi les amis d'un art dont M. de Caumont propage le culte avec tant d'amour et de dévoûment.

Cet enseignement créé par M. de Caumont, lorsque personne n'y songeait encore, était surtout nécessaire à Paris. Les ordures monumentales qui continuent à souiller les plus beaux monuments de cette capitale, l'esprit de confusion, l'absence totale de méthode, qui ont présidé au classement des restes du musée des Petits-Augustins, placés à la nouvelle école des Beaux-Arts, bâtie par M. Dulane ; tout concourt à prouver que les architectes de Paris ont encore fait peu de progrès dans l'étude de l'art du moyen âge. Cet art est une langue qui a ses orthographes bien distinctes, au XIIIe., au XIVe. et au XVe. siècles, et cette langue s'apprend, comme toutes choses humaines, avec de l'aptitude, du zèle, du bon vouloir et du temps.

Je ne connais qu'une restauration bien entendue à Paris, c'est celle de la longue salle des Pas-Perdus, au Palais de Justice, qui conduit au cabinet particulier de M. le président de la Cour de cassation. C'est de la belle et sage renaissance. — Mais ici, les architectes sont plus près de comprendre le XVIe. siècle que les trois siècles qui l'ont précédé. — Je ne connais aussi, dans la capitale, que deux érections nouvelles faites avec une pensée historique bien précise ; c'est d'abord une maison particulière, de la renaissance, sise rue Vanneau, puis le temple anglican, du faubourg St.-Honoré, conçu dans les idées de l'école ogivale au XVe. siècle.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Le Conseil de la Société pour la conservation des monuments a tenu une séance administrative à Caen, le 23 octobre 1837. Diverses demandes d'admission ont été soumises dans cette séance. L'assemblée, après avoir délibéré sur chacune d'elles, a nommé membres de la Société : MM.,

Le Mqis. DE VIENNAY, propriétaire, commune du Val, canton de Mamers;

Paul DE VIENNAY, au château du Val;

Gabriel DE VIENNAY, id.;

Henri DE VIENNAY, id.;

GALLIENNE, curé de St.-Cérotte, près St.-Calais;

LE GUICHEUX, proprietaire à Fresnay (Sarthe);

DELAUNAY, curé de Notre-Dame d'Alençon;

Louis DE CHAUVASSAIGNES, maire de Mirefleurs, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme);

LEDRU, architecte du département du Puy-de-Dôme, à Clermont;

Emile THIBAUT, propriétaire à Clermont;

L'abbé CROISET, curé de Néchers (Puy-de-Dôme);

THÉVENOT, membre de plusieurs académies, à Clermont;

MALLET, architecte à Clermont;

L'abbé FRET, curé de Champs, près Mortagne;

L'abbé LAFFETEY, professeur au séminaire de Villiers (Calvados).

Dans cette séance, il a été donné lecture d'une lettre par laquelle M. Vatout, président du Conseil des bâtiments civils, informait le Conseil que le Ministre de l'Intérieur avait mis à sa disposition une somme de 200 fr., à condition que deux exemplaires du Bulletin monumental lui seraient adressés.

On a entendu aussi une lettre dans laquelle M. Hazé, de Bourges, rendait compte de ses travaux et des efforts qu'il a faits dans le Cher, depuis l'année dernière, pour seconder la Société.

Diverses lettres écrites par MM. le comte de Chambord, de Montfort-l'Amaury; Lecointre, de Poitiers; Pariset, président de la Société académique d'Epinal, et Cauvin, du Mans, ont été entendues. Le Conseil a pris également connaissance d'une notice sur l'abbaye de Troarn, par M. Laffetay.

Séance administrative du 23 novembre. — Le Conseil s'est réuni de nouveau le 23 novembre 1837. Il a proclamé membres de la Société, sur la présentation de M. Bouillet, inspecteur du département du Puy-de-Dôme : MM.,

TEILHAND, président à la Cour royale de Riom;

JOLY-DESHAYES, lieutenant de gendarmerie à Clermont;

JULLIEN, architecte du département du Cher, à Bourges;

L'abbé BOUVIER, membre de plusieurs sociétés savantes, au Mans.

M. ANJUBAULT a été proclamé membre du Conseil général de la Société, en remplacement de M. le général Corbet, qui a cessé de résider à Caen.

M. de Caumont a annoncé que M. le baron de Gaujal, inspecteur divisionnaire à Limoges, ayant été nommé conseiller à la Cour de cassation, ne pourrait continuer d'administrer la division qui lui était confiée, et qu'il faudrait probablement, en nommant un autre inspecteur, modifier la circonscription de la division de Limoges; qu'au surplus on pouvait ajourner toute décision à cet égard à l'époque du congrès de Clermont; et qu'alors il y aurait lieu peut-être d'établir dans cette dernière ville le chef-lieu d'une division comprenant les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Allier, de la Corrèze et de la Creuze. Le département de la Haute-Vienne pourrait alors être réuni à ceux qui forment l'inspection divisionnaire de Poitiers. M. le directeur a proposé de conserver à M. de Gaujal le titre de membre du Conseil général admi-

nistratif, dont il était de droit revêtu comme inspecteur divisionnaire. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

M. Spencer Smith a communiqué des observations sur l'inscription tumulaire de l'architecte de l'église St.-Étienne de Caen, que l'on voit en-dehors du chevet de cette église, et dans l'interprétation de laquelle il a fait quelques rectifications.

On a ensuite entendu diverses lettres de MM. d'Isigny, de Vire; Bouillet, de Clermont; Jacquot, de Plombières.

Séance administrative du 3 janvier 1838.—Le 3 janvier, le Conseil de la Société a pris connaissance d'un manuscrit important, adressé par M. Duvivier, inspecteur du département des Ardennes, et renfermant un grand nombre de notices archéologiques, composées par cet auteur à diverses époques. Ce recueil atteste le zèle et les recherches laborieuses de M. Duvivier.

M. Pollet, conservateur de la bibliothèque publique de Vitré, a été proclamé *inspecteur-conservateur des monuments historiques du département d'Ille et-Vilaine.*

M. Edom, inspecteur de l'Académie de Caen, a été nommé membre du Conseil administratif.

M. Camille de Lamothe, de Clermont-Ferrand, a été admis au nombre des membres de la Société, sur la présentation de M. Bouillet.

Le Conseil a ensuite entendu une lettre adressée par M. Simon, secrétaire perpétuel du Congrès scientifique de 1837, et annonçant que par une délibération spéciale, cette assemblée l'a chargé d'inviter les Sociétés savantes de France à députer un ou plusieurs de leurs membres à la réunion de 1838, qui aura lieu à Clermont. Conformément à cette invitation, la Société a désigné MM. Lambert de Bayeux, Tournesac du Mans, d'Anisy de Caen, pour la représenter au Congrès. M. le trésorier a été autorisé à délivrer les cartes d'admission de ces trois membres.

TABLE DES MATIÈRES.